

# FORTIFICATIONS DE VAUBAN INSCRITES SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

## PLAN DE GESTION, DE CONSERVATION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019-2024



LA CITADELLE DE BLAYE, LE FORT PÂTÉ ET LE FORT MÉDOC  
BLAYE / CUSSAC-FORT-MÉDOC





Plan de gestion, de conservation  
et de développement durable 2019-2024

---

**LA CITADELLE DE BLAYE, LE FORT PÂTÉ ET LE FORT MÉDOC**

- Validé par délibération du Conseil municipal de Blaye, le 17 septembre 2019
- Validé par délibération du Conseil municipal de Cussac-Fort-Médoc, le 18 septembre 2019
- Validé par le Conseil d'administration du Réseau Vauban, le 13 novembre 2019



## Vers l'extension du bien en série « Fortifications de Vauban »

L'Unesco, en inscrivant le bien en série « Fortifications de Vauban » sur la Liste du patrimoine mondial en 2008, a entériné sa valeur universelle exceptionnelle, VUE, faisant des douze sites majeurs des sites uniques au monde, et à ce titre dignes de figurer au rang des sites les plus remarquables de la planète.

Cette inscription, source de grande fierté, est à la fois une promesse et un engagement.

C'est la promesse de voir exister dans nos territoires une richesse patrimoniale à rayonnement mondial, de tirer parti localement de cette plus-value culturelle qu'est la valeur universelle exceptionnelle du bien qu'ont en partage les douze sites majeurs qui le composent.

C'est aussi et surtout l'engagement pris devant la communauté internationale de protéger et de transmettre ce patrimoine aux générations futures : le transmettre dans son authenticité et son intégrité, conscients de la responsabilité qui nous incombe de le maintenir et de le faire vivre et rayonner.

Le plan de gestion des fortifications de Vauban, constitué de douze plans de gestion locaux et d'un plan de gestion commun, expose avec force détails les moyens mis en œuvre aujourd'hui et à moyen terme, pour réaliser cette promesse et tenir cet engagement.

À l'échelle du Réseau Vauban, le travail d'actualisation des plans de gestion 2019-2024, mené selon une méthodologie commune, a confirmé et réaffirmé notre volonté d'avancer tous ensemble, en conjuguant nos efforts pour accomplir des projets partagés qui sont tout à la fois la justification et la condition de l'existence d'un réseau.

À l'échelle locale, celle de chaque site, les commissions locales et techniques chargées de rédiger les plans de gestion, puis de valider et suivre les programmes d'actions qui en découlent, ont été réactivées. Ces commissions, composées des acteurs locaux, départementaux et régionaux concernés par la gestion et la valorisation du bien, accompagnés par les services déconcentrés de l'État, forment localement eux aussi des réseaux qui sont autant de garanties que toutes les parties prenantes œuvreront et avanceront main dans la main pour la meilleure gestion des sites.

L'année 2018, qui nous a vu.e.s célébrer le dixième anniversaire de l'inscription, correspond également à la fin de l'exercice du plan de gestion précédent. Elle est autant le symbole de notre satisfaction face au travail accompli depuis dix ans, qu'elle marque le besoin de regarder vers l'avant et d'évoluer, en compagnie de tous les partenaires fidèles du Réseau.



© Jean-Charles Sexe

En effet, pendant la période 2019-2024 couverte par le nouveau plan de gestion et afin de protéger la VUE des fortifications de Vauban, le Réseau devra faire d'un chantier incontournable sa priorité, celui de la modification des limites des zones tampons dans les douze sites majeurs, jugée nécessaire par l'État Français.

Ce nouveau plan de gestion voit également se concrétiser une ambition supplémentaire qui induira des changements importants, pour le bien en série comme pour notre Réseau : conformément à la recommandation du Comité du Patrimoine Mondial datant de 2008, le Réseau s'emploie à intégrer dans le bien en série trois nouveaux sites fortifiés, afin de non plus « seulement » protéger et maintenir la VUE, mais bien de l'améliorer, la parachever, lui apporter toute sa cohérence. De la même façon que les douze sites majeurs sont uniques et représentatifs d'une facette de l'œuvre de Vauban, les sites fortifiés de Le Quesnoy, Lille et Breisach am Rhein en Allemagne apporteront chacun à leur façon leur contribution à la VUE du bien et seront des garants supplémentaires de son authenticité et de son intégrité.

Ces deux projets, révision des zones tampons et extension du bien à trois nouveaux sites, se rejoignent dans le projet unique de modification des limites du bien, qui sera traduit dans un nouveau dossier de candidature.

L'actualisation des plans de gestion 2019-2024 a été un moyen stimulant de nous reposer les bonnes questions et d'anticiper les changements à venir : en cela, il opère la transition du bien à douze vers un bien à quinze.

Au nom des sites majeurs de Vauban, j'exprime mes sincères remerciements à tous les partenaires qui se sont engagés et s'engageront à nos côtés pour protéger et valoriser notre patrimoine mondial commun, aujourd'hui et le regard tourné vers l'avenir.

**Jean-Louis Fousseret**

Président du Réseau des sites majeurs de Vauban



# Sommaire

---

**P 9** Préambule

**P 18** Introduction

## **P 19** Partie 1 / Description et importance du site Vauban

### **P 20** 1.1 Caractéristique et diagnostic du site

**P 20** 1.1.1 Situation géographique du site

**P 21** 1.1.2 Un site continuellement façonné par l'histoire humaine

**P 32** 1.1.3 Le bien patrimonial et les protections juridiques

**P 40** 1.1.4 La conservation du patrimoine

**P 50** 1.1.5 Mise en valeur du site et sensibilisation

**P 54** 1.1.6 Le territoire du bien inscrit : l'Estuaire de la Gironde, entre Haute- Gironde et Médoc

### **P 68** 1.2 Enoncé de la valeur universelle exceptionnelle du site

**P 68** 1.2.1 Le Verrou de l'estuaire : un ensemble défensif issu des contraintes du terrain et des travaux déjà réalisés

**P 68** 1.2.2 La contemporanéité de Vauban

## **P 70** Partie 2 / Stratégie de gestion du bien

### **P 71** 2.1 Organisation des acteurs

**P 71** 2.1.1 Des compétences immédiatement mobilisées dans le cadre d'un processus de remise à jour du plan de gestion

**P 73** 2.1.2 Vers un plan de gestion partagé

### **P 77** 2.2 Enjeux et objectifs, vers un projet de territoire

**P 79** 2.2.1 Le projet culturel de territoire

**P 80** 2.2.2 Enjeux et actions

## **P 86** Partie 3 / Programme d'actions pluriannuel et sa mise en œuvre pour la période 2019-2024

**P 87** 3.1 Bilan des actions réalisées sur 2013-2018

**P 99** 3.2 Programme d'actions 2019-2024

## **P 117** Annexes



## Préambule

Depuis 1972, l'Unesco encourage l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel à travers le monde, considéré comme porteurs d'une valeur exceptionnelle pour l'humanité. Cela fait l'objet d'un traité international intitulé *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*, adopté par l'UNESCO en 1972.

Les États parties à la Convention, en unissant leurs efforts pour chérir et protéger le patrimoine naturel et culturel du monde, expriment l'engagement commun de préserver notre héritage pour les générations futures. La France a ratifié la convention en 1975 et s'engage ainsi à sauvegarder le patrimoine mondial sur son territoire.

### / Les Fortifications de Vauban patrimoine mondial

Le bien en série



En juillet 2008, 12 sites fortifiés par Vauban, considérés comme les plus représentatifs de son œuvre et les mieux préservés sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial au titre des « Fortifications de Vauban » :

Il s'agit des sites fortifiés d'Arras, Besançon, Blaye/Cussac-Fort-Médoc, Briançon, Camaret-sur-Mer, Longwy, Mont-Dauphin, Mont-Louis, Neuf-Brisach, Saint-Martin-de-Ré, Saint-Vaast-la-Hougue et Villefranche-de-Conflent.

Ils sont fédérés au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban depuis 2005, où ils sont représentés par leurs gestionnaires et propriétaires.

Les fortifications de Vauban constituent un bien en série, ce qui signifie que chaque composante, chacun des douze sites qui en fait partie, possède des qualités intrinsèques qui contribuent à la valeur de l'ensemble, et que seul cet ensemble en tant que tel justifie une inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

## Qu'implique l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ?

- > L'inscription signifie que la valeur du bien est jugée tellement importante qu'elle rayonne au-delà des frontières et que sa disparition serait une perte pour l'humanité tout entière. Elle lui attribue donc une notoriété et un rayonnement internationaux ;
- > Elle implique l'engagement ferme de l'État et des collectivités locales à assurer la transmission de ce patrimoine fortifié aux générations futures, à le faire connaître, et à inscrire cette ambition et les moyens pour y parvenir dans un plan de gestion ;
- > L'inscription est un gage d'exigence en matière de conservation, de restauration, de protection et de mise en valeur du patrimoine ;
- > À l'échelle des 12 sites et de leurs territoires, c'est surtout un formidable encouragement à poursuivre le travail engagé depuis des années en faveur de la conservation et de la valorisation de ces ouvrages ; Une inscription au patrimoine mondial engage l'État signataire de la Convention à « assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel (...) sur son territoire »<sup>1</sup>.

Seuls les biens menacés, et principalement ceux situés dans des pays qui n'ont que de faibles moyens, peuvent faire appel au fonds du patrimoine mondial au titre des « biens en péril ». La reconnaissance de l'Unesco n'est pas une fin en soi et implique la préservation et la protection du caractère exceptionnel et universel du bien grâce à la mise en œuvre d'activités de gestion efficaces, sous la responsabilité de l'État en étroite collaboration avec les gestionnaires du bien et les autres acteurs concernés par sa gestion<sup>2</sup>.

Le présent plan de gestion décrit les activités de gestion réalisées et programmées dans l'objectif d'assurer la préservation des fortifications de Vauban et de leur valeur universelle exceptionnelle, en responsabilité conjointe entre l'État et les collectivités territoriales, selon l'article L.612-1 du code du patrimoine<sup>3</sup>.

### La valeur universelle exceptionnelle des fortifications de Vauban

Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, les sites doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle (VUE) et satisfaire à au moins un des dix critères de sélection du Comité du patrimoine mondial.

La VUE des fortifications de Vauban repose sur les critères i, ii et iv :

- > Critère (i) représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;
- > Critère (ii) témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;
- > Critère (iv) offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;

### La déclaration de valeur universelle exceptionnelle, telle qu'adoptée par le Comité du patrimoine mondial le 7 juillet 2008, est la suivante :

*« L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII<sup>e</sup> siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, en illustrant une période significative de l'histoire.*

*Critère (i) : Les réalisations de Vauban témoignent de l'apogée de la fortification bastionnée*

*Critère (ii) : La part de Vauban dans l'histoire de la fortification est majeure. L'imitation de ses modèles-types de bâtiments militaires en Europe et sur le continent américain, la diffusion en russe et en turc de sa pensée théorique comme l'utilisation des formes de sa fortification en tant que modèle pour des forteresses d'Extrême-Orient, témoignent de l'universalité de son œuvre.*

*Critère (iv) : L'œuvre de Vauban illustre une période significative de l'histoire humaine. Elle constitue une œuvre de l'esprit qui s'est appliquée à la stratégie militaire, à l'architecture et à la construction, au génie civil et à l'organisation économique et sociale.*

<sup>1</sup> / Article 4 de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culture et naturel

<sup>2</sup> / Article 117 des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial (2017).

<sup>3</sup> / Extrait de l'article 612-1 du Code du patrimoine « Pour assurer la préservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien, un plan de gestion comprenant les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur à mettre en œuvre est élaboré conjointement par l'État et les collectivités territoriales concernées, pour le périmètre de ce bien et, le cas échéant, de sa zone tampon, puis arrêté par l'autorité administrative »

*Le bien garantit l'intégrité et l'authenticité et reflète les facettes de l'œuvre de Vauban. Sa protection légale est satisfaisante, la gestion présente de la part de l'État et des collectivités locales donne des garanties satisfaisantes et des réponses aux risques naturels et touristiques encourus. La mise en commun des expériences en matière de restauration et de mise en valeur au sein du Réseau des Sites Majeurs de Vauban est déjà initiée. »*

C'est cette valeur universelle exceptionnelle, impliquant notamment les conditions d'intégrité des biens inscrits, qui doit être protégée. Chaque site, représentant une facette de l'œuvre de Vauban, est porteur d'une part de cette VUE, le tout formant une déclinaison complète et exemplaire du travail d'architecture militaire du grand ingénieur :

- > la citadelle d'Arras : citadelle neuve de plaine du premier système
- > la citadelle, l'enceinte urbaine et le fort Griffon de Besançon : adaptation à un site de méandre dominé - deuxième système de Vauban pour les tours bastionnées
- > l'enceinte urbaine et les forts Pâté et Médoc à Blaye/Cussac-Fort-Médoc : verrouillage d'un estuaire et adaptation aux ouvrages préexistants (enceinte de Blaye), tour défensive ovale (fort Pâté), portes et défenses hydrauliques (fort Médoc)
- > l'enceinte urbaine, les forts des Salettes, des Trois-Têtes, Dauphin et du Randouillet, la communication Y et le pont d'Asfeld à Briançon : adaptation totale au site/absence de système. Étagement des défenses se flanquant mutuellement dans toute la hauteur et exceptionnelle qualité du paysage fortifié ainsi créé
- > la tour Dorée à Camaret-sur-Mer : fort à la mer à batterie basse et tour de gorge
- > la ville neuve de Longwy : une des neuf villes neuves de Vauban, dont les bâtiments intérieurs et le plan d'urbanisme ont été préservés et qui est conservée dans son environnement
- > la place forte de Mont-Dauphin : création d'une place forte du premier système en montagne
- > la citadelle et l'enceinte de Mont-Louis : fortification du premier système adapté à la montagne, intégrant un très bel ensemble de bâtiments militaires
- > la ville neuve de Neuf-Brisach : ensemble de synthèse, à la fois pour l'urbanisme et comme seul exemple du troisième système
- > l'enceinte et la citadelle de Saint-Martin-de-Ré : citadelle et enceinte urbaine dans un site insulaire
- > les tours-observatoires de Saint-Vaast-la-Hougue / Tatihou : troisième type de tour à la mer de Vauban, après le fort compact (Pâté) et la tour à batterie basse (Camaret-sur-Mer)
- > l'enceinte, le fort Libéria et la Cova Bastera à Villefranche-de-Conflent : fort avancé en montagne, adaptation d'une enceinte médiévale en montagne

### **De la modification des limites du bien à un nouveau dossier de candidature**

Dès l'inscription en 2008 et afin que soit complété l'éventail typologique de l'œuvre de Vauban, le Comité du patrimoine mondial recommande de considérer la possibilité d'étendre le bien en série pour y inclure trois nouveaux sites : Lille, Le Quesnoy, et un site hors de France. Représentatifs d'une des facettes de l'œuvre de Vauban au même titre que les 12 sites majeurs déjà inscrits, ces trois sites viennent compléter la valeur universelle exceptionnelle du bien en y ajoutant :

- > la première citadelle conçue et réalisée par Vauban, la citadelle pentagonale de Lille ;
- > une place qui témoigne de sa maîtrise de l'eau à des fins de défense et de ses capacités à réorganiser une fortification existante, Le Quesnoy ;
- > un exemple de l'influence de la fortification de Vauban au-delà des frontières, la porte du Rhin de Breisach am Rhein en Allemagne<sup>4</sup>.

4 / Parmi l'ensemble des ouvrages dus à Vauban ou placés sous son influence et aujourd'hui situés hors des frontières de France, le choix s'est porté, pour satisfaire à cette demande, sur la porte du Rhin à Breisach am Rhein (Allemagne). Outre les qualités intrinsèques de cette porte voulue par Vauban et exécutée par Jacques Tarade - dont la façade sur le Rhin est ornée d'une statuare qui fait figure de manifeste en faveur du pouvoir de Louis XIV exceptionnelle et rare - cet ouvrage a été retenu pour le lien qu'il entretient avec le bien « Fortifications de Vauban ». Faisant face au site de Neuf-Brisach (inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2008), la reconnaissance par le Comité du patrimoine mondial de cette porte permettrait, notamment, de restituer le dispositif défensif de verrou pensé par Vauban pour la frontière terrestre du Rhin.



Cette extension du bien en série, qui devra être validée par le Comité du patrimoine mondial (CPM) à l'issue d'un nouveau processus de candidature, est donc un véritable défi en tant qu'elle induit, de manière peu courante, l'adjonction de nouvelles composantes à un bien sériel et fonctionnel doté d'une VUE approuvée par le CPM et qu'il pourra s'agir de faire évoluer. Cela nécessite de réviser le bien entier afin qu'il se conforme aux exigences d'un nouveau dossier de demande d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

L'une de ces exigences porte sur les zones tampons des 12 sites majeurs, jugées aujourd'hui insuffisantes par la France et inaptes à protéger le bien<sup>1</sup>. Ces zones tampons, dessinées au moment de la préparation de la candidature initiale de 2008, ont, jusqu'à présent, bien joué leur rôle de surplus de protection pour le bien. Aujourd'hui elles apparaissent obsolètes du point de vue des nouveaux dispositifs législatifs pensés et appliqués par l'État français, mais aussi, et plus généralement, compte tenu des cadres à travers lesquels est pensé et mis en application le dispositif de zone tampon des biens Unesco. Il s'agit donc ici de maintenir l'intégrité du bien tout en orientant à l'avenir la gestion de ses abords, par exemple face à d'éventuels projets d'implantations d'équipements (l'implantation de dispositifs éoliens s'inscrivant de manière prégnante dans la co-visibilité des biens inscrits est, par exemple, une préoccupation pour plusieurs sites concernés).

Les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, document-cadre des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, définit ainsi la notion d'intégrité du bien :

### Intégrité

« 88. L'intégrité est une appréciation d'ensemble et du caractère intact du patrimoine naturel et/ou culturel et de ses attributs. Étudier les conditions d'intégrité exige par conséquent d'examiner dans quelle mesure le bien :

- a) possède tous les éléments nécessaires pour exprimer sa valeur universelle exceptionnelle ;
- b) est d'une taille suffisante pour permettre une représentation complète des caractéristiques et processus qui transmettent l'importance de ce bien ;
- c) subit des effets négatifs liés au développement et/ou au manque d'entretien.

89. Pour les biens proposés pour inscription selon les critères (i) à (vi), le tissu physique du bien et / ou ses caractéristiques significatives doivent être en bon état, et l'impact des processus de détérioration doit être contrôlé. Il doit exister une proportion importante des éléments nécessaires à la transmission de la totalité des valeurs que représente le bien. Les relations et les fonctions dynamiques présentes dans les paysages culturels, les villes historiques, ou les autres propriétés vivantes essentielles à leur caractère distinctif doivent également être maintenues. »

UNESCO - Extrait des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*

Dans le cas des fortifications de Vauban, bâtiments défensifs dont la construction fut déterminée par le terrain et l'environnement géographique, la protection du seul bâti et de ses abords proches n'est plus adaptée. La zone tampon devra tenir compte de la dimension paysagère de la VUE : préserver les fortifications de Vauban suppose de protéger le paysage qui fut le théâtre et le motif de leur édification. La modification des limites du bien concerne donc également les 12 sites déjà inscrits, qui doivent veiller à protéger l'intégrité de leur bien à l'aide de l'appareil juridique et législatif à leur disposition, regroupé dans une zone tampon encore à définir.

## **/ Un système de gestion coordonné par le Réseau des sites majeurs de Vauban**

Dans le cas d'un bien en série tel que les fortifications de Vauban, un système de gestion commun est indispensable pour en garantir la gestion coordonnée et cohérente. La gestion du bien en série « Fortifications de Vauban » est coordonnée par le Réseau des sites majeurs de Vauban, et se répartit sur plusieurs niveaux de gouvernance :

- > celle du Comité du patrimoine mondial, qui assure le suivi de la gestion du bien au travers, notamment, de la transmission et de l'analyse du rapport périodique
- > celle du Réseau des sites majeurs en collaboration avec l'État via le ministère de la Culture et la DRAC de Bourgogne-Franche-Comté, coordinatrice du bien en série,
- > celle de chaque site en collaboration avec la DRAC de la région concernée

Le plan de gestion des « Fortifications de Vauban », composé de 12 plans de gestion locaux et d'un plan de gestion commun, est le document qui cadre et oriente la gestion du bien. Il est validé en dernière instance par le Préfet de Bourgogne-Franche-Comté, nommé coordonnateur du bien en série par l'arrêté du Premier ministre du 22 mai 2019.

Créé en novembre 2005, le Réseau des sites majeurs de Vauban est une association loi 1901 qui fédère les 12 sites fortifiés par Vauban inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, de même que les trois sites candidats depuis 2017, via une modification des statuts de l'association.

Présidé par le Maire de Besançon et Président de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon, il est destiné à coordonner les actions en faveur de la conservation, de la gestion et de la mise en valeur de ce patrimoine architectural, urbain et paysager exceptionnel.

L'association a pour but de :

- > coordonner et fédérer les actions des villes responsables de la gestion des fortifications de Vauban inscrites sur la Liste du patrimoine mondial, en collaboration avec les services de l'État ;
- > favoriser le développement d'un réseau d'échanges performant en matière d'entretien, de restauration, de conservation, de valorisation et d'animation touristique et culturelle des sites de Vauban ;
- > développer un centre de ressources d'envergure internationale sur le thème de la gestion du patrimoine fortifié de Vauban.

Les membres du Réseau Vauban se réunissent plusieurs fois par an en conseil d'administration et autant de fois que nécessaire dans le cadre de groupes de travail sur la gestion ou la valorisation du bien, ou de réunions thématiques. Une équipe composée de trois personnes, la Mission Réseau Vauban, anime le Réseau et assure la coordination des programmes d'activités.

En 2015, le Réseau Vauban s'est doté d'un document-cadre, fil conducteur à son programme d'actions : le projet stratégique 2015-2020, qui, tenant compte des moyens disponibles, identifie les champs d'actions prioritaires pour le Réseau. La période de référence de ce projet stratégique touchant à sa fin au moment de la rédaction du présent plan de gestion 2019-2024, le Réseau s'appuiera sur les enjeux, objectifs et programme d'actions définis dans la partie commune du nouveau plan de gestion pour orienter ses activités.

Par ailleurs, la charte de gestion, remaniée à l'aune des nouveaux enjeux du Réseau Vauban, exprime l'engagement collectif des gestionnaires des douze sites majeurs de Vauban. Validée par l'assemblée générale du Réseau Vauban et par les organes délibérants de site, elle est annexée à chacun des douze plans de gestion locaux et à la partie commune au Réseau, l'ensemble composant le plan de gestion du bien. En prévision du chantier de redéfinition des zones tampons, aux périmètres désormais intercommunaux, cette charte de gestion est amenée à devenir un support pour les gestionnaires de site qui seront invités à la diffuser et à la faire signer auprès d'autres collectivités<sup>7</sup>.

5 / Rapport de l'Inspection des patrimoines mai-décembre 2011 : Rapport sur la protection du bien inscrit par l'Unesco sur la Liste du patrimoine mondial « Les fortifications de Vauban ».

6 / Statuts de l'association de 2005, modifiés en 2015

7 / La charte de gestion Dispositions communes pour un système de gestion du bien sériel « Fortifications de Vauban », signée par tous les membres du Réseau Vauban, figure en annexe du plan de gestion.

Un Conseil scientifique et technique accompagne le Réseau et ses membres sur des questions liées à la gestion du bien et nécessitant une validité scientifique. Composé de dix experts français et étrangers, il fédère diverses disciplines et compétences et se réunit deux fois par an<sup>8</sup>.

Dans le but d'orienter la gestion des sites et de leurs abords, un Référentiel Recommandations pour la gestion, la conservation et le développement durable des «FORTIFICATIONS DE VAUBAN» a été produit par le Réseau, en collaboration avec le CST. Ce référentiel se veut un outil d'aide au service des responsables de la gestion des sites : les gestionnaires, leurs partenaires et les services de l'État<sup>9</sup>.

La dimension de réseau permet la mobilisation, dans l'objectif partagé d'assurer la meilleure gestion du bien, de professionnels aux missions et activités variées – élus, gestionnaires et techniciens des sites, experts, scientifiques, réseaux du patrimoine et de la culture – réunis pour renouveler l'approche du patrimoine fortifié de Vauban dans le présent, pour l'avenir, en s'appuyant sur les ressources historiques et les acquis scientifiques existants.

## / Le plan de gestion des fortifications de Vauban : un plan de gestion en 13 documents

### Le plan de gestion selon l'Unesco

#### Systèmes de gestion

108. Chaque bien proposé pour inscription devra avoir un plan de gestion adapté ou un autre système de gestion documenté qui devra spécifier la manière dont la valeur universelle exceptionnelle du bien devrait être préservée, de préférence par des moyens participatifs.

109. Le but d'un système de gestion est d'assurer la protection efficace du bien proposé pour inscription pour les générations actuelles et futures.

110. Un système de gestion efficace doit être conçu selon le type, les caractéristiques et les besoins du bien proposé pour inscription et son contexte culturel et naturel. Les systèmes de gestion peuvent varier selon différentes perspectives culturelles, les ressources disponibles et d'autres facteurs. Ils peuvent intégrer des pratiques traditionnelles, des instruments de planification urbaine ou régionale en vigueur, et d'autres mécanismes de contrôle de planification, formel et informel.

111. Tout en reconnaissant la diversité évoquée ci-dessus, les éléments communs d'un système de gestion efficace peuvent inclure :

- > une connaissance approfondie et partagée du bien par tous les acteurs concernés ;
- > un cycle officiel et non officiel de planification, mise en œuvre, suivi, évaluation et réaction ;
- > la participation des partenaires et acteurs concernés ;
- > l'affectation des ressources nécessaires ;
- > le renforcement des capacités ; et
- > une description comptable transparente du fonctionnement du système de gestion.

UNESCO - Extrait des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial

Depuis 1997, l'UNESCO demande que chaque bien qui souhaite être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial fasse état d'un plan de gestion qui présente la manière dont l'intégrité et l'authenticité du bien, ainsi que sa valeur universelle exceptionnelle sont et vont être préservées et mises en valeur. Depuis 2016, le plan de gestion est également obligatoire, au titre de la loi française, pour tout bien inscrit au patrimoine mondial (art. L612-1 du code du patrimoine). Le plan de gestion, dans la perspective d'un développement durable, permet de prévoir tous les prérequis nécessaires à la préservation et à la valorisation du bien patrimonial dans un cadre de développement territorial. C'est un instrument cohérent qui prend en considération les caractéristiques propres d'un site et de son territoire, ainsi que l'ensemble des acteurs et des instruments qui y interviennent. C'est un outil de travail et d'orientations destiné aux acteurs et aux partenaires de chaque site.

#### Le plan de gestion, de conservation et de développement durable élaboré par le Réseau des sites majeurs de Vauban : un plan de gestion de transition

Le plan de gestion des fortifications de Vauban, compte tenu du caractère sériel du bien, se compose de 12 plans de gestion locaux et d'une partie commune au Réseau. Cette dernière rassemble les éléments (enjeux, projets, bilan, etc.) que les composantes du bien ont en commun.

<sup>8</sup> / La composition détaillée du Conseil scientifique et technique figure en annexe de ce plan de gestion.

<sup>9</sup> / Ce référentiel a été soutenu par le ministère de la Culture/ Drac Bourgogne-Franche-Comté, avec la participation du ministère de la Transition écologique et solidaire et la DREAL Bourgogne-Franche-Comté. Il figure en annexe de ce plan de gestion.

Le plan de gestion du bien est élaboré pour une période de six ans. Le premier plan de gestion du Réseau, couvrant la période 2007-2012 et le deuxième couvrant la période 2013-2018 ont été élaborés pour la partie locale par les membres du Réseau eux-mêmes définissant leurs enjeux et objectifs possibles sur le terrain, afin qu'il serve de document de référence à tout acteur légitimé pour intervenir sur le bien inscrit ou dans la zone tampon.

Ce troisième plan de gestion 2019-2024 bénéficie des expériences des deux précédents : il est plus que jamais élaboré depuis la base, par les sites eux-mêmes dans des plans de gestion individuels.

L'actualisation du plan de gestion des fortifications de Vauban est l'occasion pour les gestionnaires des sites majeurs de Vauban de poursuivre une réflexion approfondie sur leur patrimoine et sur la gestion patrimoniale de leur territoire. Ils se rendent compte de la nécessité d'associer toutes les parties prenantes du territoire pour la gestion du patrimoine, sa préservation et sa valorisation. La coordination de tous ces acteurs (représentants des collectivités concernées, des services déconcentrés de l'État, acteurs du territoire, etc.) est matérialisée dans les commissions locales/comités de pilotages et comités techniques, instances participatives instaurées pour rédiger, suivre et animer le plan de gestion.

Ce plan de gestion 2019-2024 est par ailleurs étayé et complété par une partie commune aux composantes du bien « Fortifications de Vauban », délivrée dans un volume à part ; un document exhaustif qui balaie le fonctionnement global du système de gestion du bien (dont l'élément central et fédérateur est le Réseau), apprend du bilan de la période passée puis définit pour le Réseau des enjeux, des objectifs et un programme d'actions à la mesure de ses nouveaux défis. Le cadre opérationnel donné par le projet stratégique 2015-2020 étant sur le point de se terminer, le programme d'actions du plan gestion commun 2019-2024 fait figure de transition pour l'élaboration d'un projet stratégique à venir, dont la durée d'application s'ajustera à celle du plan de gestion du bien.

## Une méthodologie commune

L'actualisation du plan de gestion 2019-2024 a été lancée en février 2018 et s'est achevée en octobre 2019. Cette période a été rythmée par des temps d'échange lors des réunions de la commission Gestion du bien (réactivée pour l'occasion) bénéficiant de l'accompagnement de l'État français (ministère de la Culture, Bureau de la Protection des espaces) et par des temps de rédaction, avec pour fils conducteurs une méthodologie et un calendrier communs fournis par la Mission Réseau Vauban. Ce travail en commun est la garantie que les enjeux locaux sont conciliés avec les enjeux du Réseau et que tous les documents du bien en série ont la même valeur et sont conçus dans la même dynamique.

La méthodologie commune s'est appliquée à travers plusieurs éléments :

- > des bilans et auto-évaluations faits par les sites en amont de la rédaction
- > un sommaire commun à tous les plans de gestion, incitant chaque site à faire son état des lieux, actualiser sa gouvernance et définir des grands enjeux dont découlent des programmes d'actions
- > la déclinaison dans chaque plan de gestion d'un projet culturel commun mis en œuvre dans les territoires
- > la mise en place dans chaque site de comités accompagnés par les correspondants pour le patrimoine mondial des DRAC
- > un calendrier synchronisé

Ce plan de gestion a été validé par plusieurs instances :

- > les organes délibérants des sites : conseils municipaux et/ou conseils communautaires à la fin de l'été/début de l'automne 2019
- > le Préfet de chaque région concernée par la gestion d'un ou plusieurs sites majeurs, donnant avis au Préfet coordonnateur
- > le Conseil d'administration du Réseau Vauban
- > le Préfet de Bourgogne-Franche-Comté, coordonnateur du bien en série à l'automne 2019

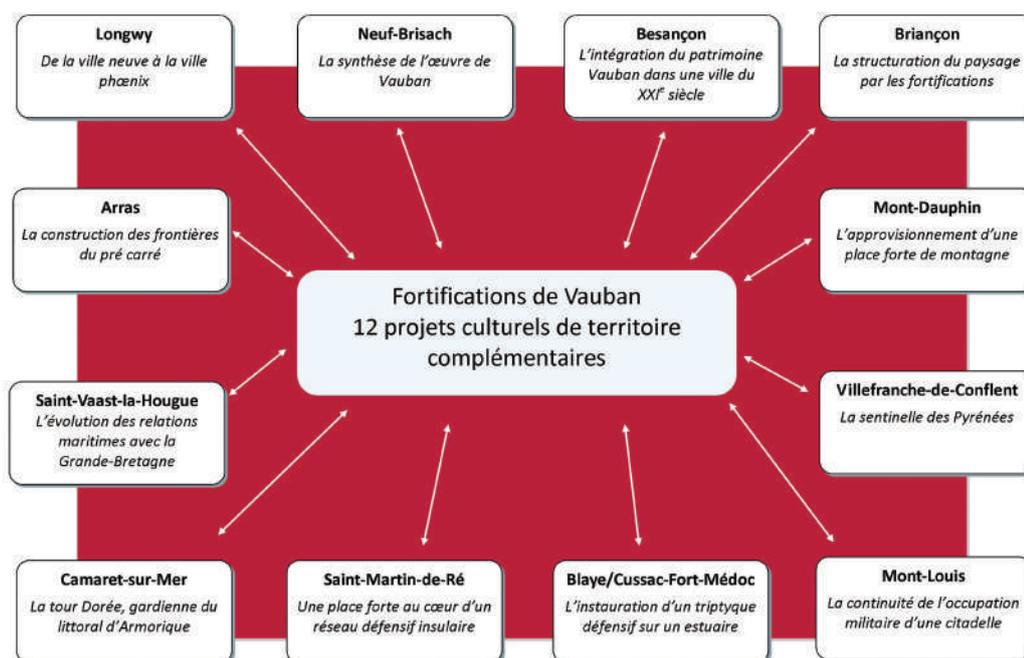
## / Le projet culturel du bien en série

Le plan de gestion des sites majeurs de Vauban s'accompagne d'un projet culturel composé de douze thématiques, douze projets complémentaires déclinés sur les sites. À travers ces thématiques exprimant l'identité de chaque site, le projet culturel des fortifications de Vauban vise à représenter et à mettre en valeur toutes les facettes de l'œuvre de Vauban réunies dans le bien. Il permet à chaque site de superposer une vision d'ensemble à la vision locale pour s'approprier le bien en série.

Ces projets sont un moyen pour les sites de fédérer à leur échelle les acteurs concernés par la gestion du bien. Les thématiques choisies sont évolutives, adaptables aux impératifs du travail de terrain, et s'appliquent idéalement dans une perspective de collaboration intercommunale, cette échelle étant devenue prégnante suite aux remaniements administratifs territoriaux. Ces projets sur le territoire reflètent une identité culturelle dont les sites s'emparent comme leur projet individuel ou comme un élément interdépendant des stratégies et politiques locales.

Les thématiques retenues sont les suivantes :

- > Arras et la construction des frontières du « pré carré ».
- > Besançon et l'intégration du patrimoine Vauban dans une ville du XXI<sup>e</sup> siècle.
- > Blaye/Cussac-Fort-Médoc et l'instauration d'un triptyque défensif sur un estuaire en s'appuyant sur la configuration naturelle et en réutilisant les fortifications existantes.
- > Briançon et la structuration du paysage par les fortifications.
- > Camaret-sur-Mer et la tour Dorée, gardienne du littoral d'Armorique.
- > Longwy, de la ville neuve à la ville phœnix.
- > Mont-Dauphin et l'approvisionnement d'une place forte de montagne.
- > Mont-Louis ou la continuité de l'occupation militaire d'une citadelle.
- > Neuf-Brisach ou la synthèse de l'œuvre de Vauban.
- > Saint-Martin-de-Ré, une place forte au cœur d'un réseau défensif insulaire.
- > Saint-Vaast-la-Hougue ou l'évolution des relations maritimes avec la Grande-Bretagne.
- > Villefranche-de-Conflent, la sentinelle des Pyrénées.



La période 2019-2024 est une période de transition esquissée précocement : elle débute au lendemain d'une année charnière, 2018, qui a vu le Réseau célébrer les dix ans de l'inscription des fortifications de Vauban sur la Liste du patrimoine mondial, son équipe coordinatrice, la Mission Réseau Vauban, se renouveler entièrement et certains piliers parmi les membres, élus ou techniciens, quitter le Réseau. C'est une période de transition pendant laquelle le Réseau mènera le projet de modification des limites du bien, l'extension du bien à trois nouveaux sites et la révision des zones tampons, pour aboutir à une nouvelle candidature devant l'Unesco.



## Introduction

Le « Verrou de l'estuaire », composé de la citadelle de Blaye, du fort Pâté et du fort Médoc à Cussac-Fort-Médoc, fait partie des 12 sites qui composent le bien sériel « fortifications de Vauban », inscrit depuis 2008 sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, et regroupés au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban.

Son plan de gestion passe par la mise en place d'une stratégie territoriale efficace qui réponde aussi bien aux exigences d'aménagement du territoire qu'à celles de l'UNESCO, à savoir conserver et protéger l'intégrité et l'authenticité du site dans un objectif de développement durable.

Caractéristiques justifiant le site dans la candidature : Verrouillage d'un estuaire et adaptation aux ouvrages préexistants (enceinte de Blaye), tour défensive ovale (fort Pâté), portes et défenses hydrauliques (fort Médoc).

Lorsque Vauban arrive à Blaye en 1685, il trace le plan d'une nouvelle enceinte à quatre bastions, trois demi-lunes et deux portes s'appuyant sur ce qui existe déjà. Il fait construire un fort carré (le fort Médoc) sur la berge marécageuse de la rive gauche de la Gironde, et un fortin ovale sur l'île du Pâté. En utilisant la configuration naturelle du site, l'ensemble optimise la défense de l'estuaire.

Ces trois fortifications constituent un barrage de la Gironde infranchissable qui, désormais, protège le port de Bordeaux contre les descentes des flottes anglaises et hollandaises.

La citadelle de Blaye et le fort Pâté sont situés sur le territoire de la commune de Blaye, le fort Médoc sur le territoire de la commune de Cussac-Fort-Médoc.

Dans l'ensemble du dossier, le système défensif étudié sera appelé « le Verrou de l'estuaire ».

Inscrit depuis 2008 sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, le Verrou de l'estuaire a déjà bénéficié de la mise en place d'un premier plan de gestion sur 2007-2012, puis d'un deuxième sur 2013-2018. Ceux-ci ont permis un développement harmonieux du site dans son territoire environnant. Les actions réalisées dans ce cadre seront déclinées dans ce rapport.

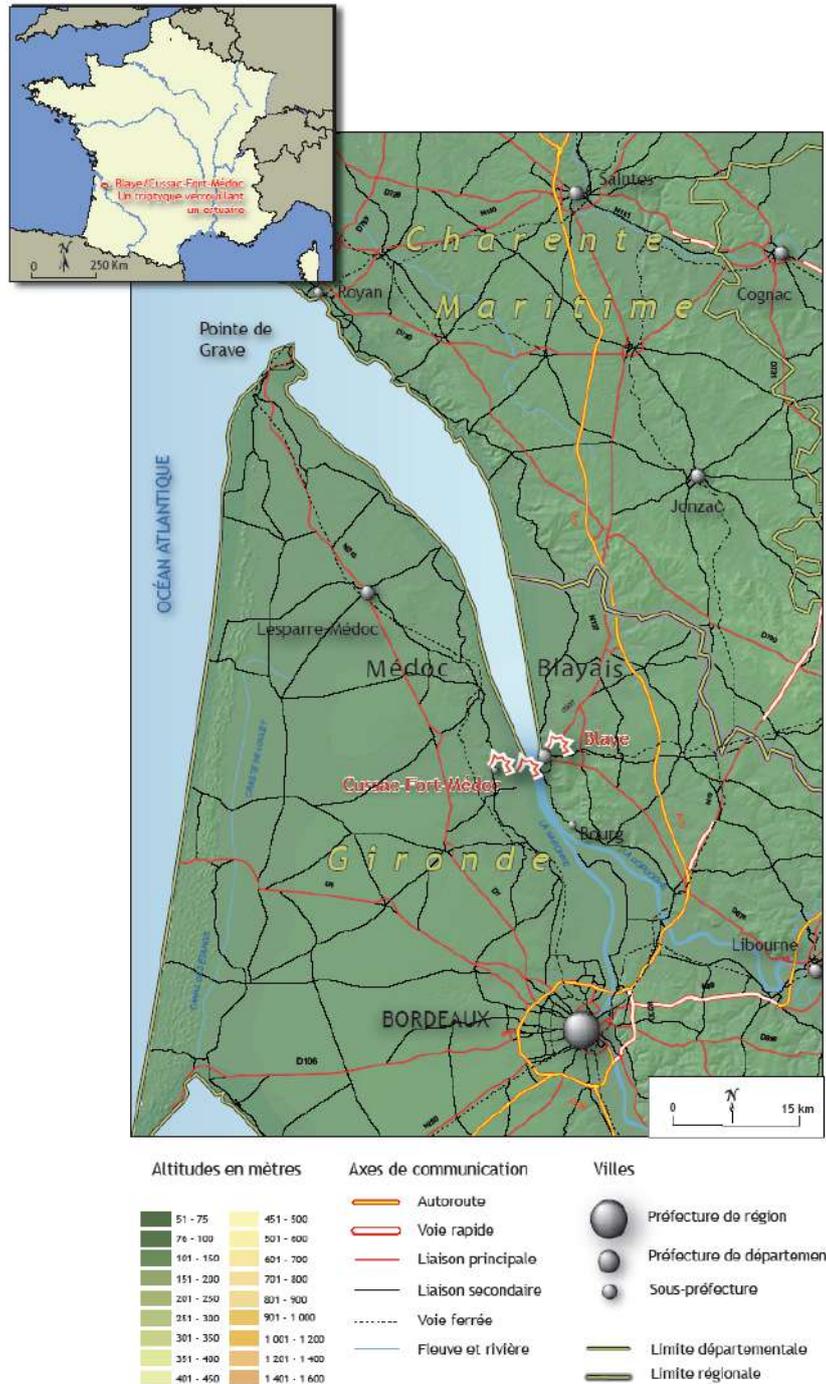
## Partie I

---

# Description et importance du site Vauban

# 1.1 Caractéristique et diagnostic du site

## 1.1.1 / Situation géographique du site



Source et fond cartographique : ©InterCarto 2006

Source : Extrait du dossier de « Projet d'inscription de l'œuvre de Vauban au Patrimoine mondial de l'Unesco »



Source : Extrait du dossier de « *Projet d'inscription de l'œuvre de Vauban au Patrimoine mondial de l'Unesco* »

## 1.1.2 / Un site continuellement façonné par l'histoire humaine

### / Histoire de Blaye

Blaye est riche d'un patrimoine tout à fait exceptionnel : il n'est pas une période de l'histoire de France ou de l'Europe qui ne l'ait marquée de son empreinte.

#### Implantation du castrum

La position géographique de Blaye est à l'origine de son implantation.

Dès le Néolithique, les premières présences humaines sont attestées, puis au 1er âge du fer se développe un oppidum gaulois. Sur le promontoire rocheux dominant l'estuaire de la Gironde et ses îles, les Romains construisirent, après la conquête de l'Aquitaine, un castrum berceau de l'Antique Blavia – Belli-via, route de la guerre – chantée par Ausone, célèbre poète bordelais du IV<sup>e</sup> siècle, devant servir de bouclier à Bordeaux.

Lorsqu'en 395 mourut à Blaye l'évangéliste Saint Romain, apôtre et patron de la ville, son corps fut déposé dans un premier sanctuaire, au pied de la forteresse. Construit sur des structures antiques, ce site était une halte importante sur la Voie de Tours pour les pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle. Fortement endommagé lors des guerres de Religion, l'édifice périclitera rapidement à la suite des agrandissements successifs de la citadelle de Blaye. Redécouvert en 1969, le site fait aujourd'hui l'objet d'un suivi archéologique.

C'est dans cette basilique funéraire vouée à Saint Romain que la légende place la sépulture de Roland, preux chevalier et neveu de Charlemagne, mort à Roncevaux en l'an 778. Malgré de nombreuses fouilles, son corps n'a jamais été retrouvé. Cette légende est reprise dans l'un des plus beaux poèmes épiques : « la Chanson de Roland ».

### Le château

Détruit lors des grandes invasions du V<sup>e</sup> siècle, le castrum fut remplacé par un château construit en 625. Celui-ci fut rasé en 1096 et remplacé en 1140 par une nouvelle forteresse bâtie par Wulgrin, Comte de Blaye et dont il ne reste aujourd'hui que les ruines des vestiges dans la citadelle. Le grand troubadour Jaufré Rudel (v. 1130-v. 1170) vécut dans ce château avant son départ pour la croisade. Seigneur et prince de Blaye, il est surtout connu pour ses chansons célébrant « l'amour de loin » et son amour impossible avec une dame de Tripoli. La légende de Jaufré Rudel courut jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle et le romantisme fit de lui un des ses héros. On considère aujourd'hui l'œuvre de Rudel comme un sommet de l'art du XII<sup>e</sup> siècle. En 1991, Amin Maalouf s'inspire de cette légende et écrit un magnifique conte d'amour et de mort, dans la tradition des grands récits orientaux.



Blaye - Porte Royale, Château des Rudel. © Office de Tourisme de Blaye / ODS-Agence Eden

### L'évolution de Blaye à partir du XII<sup>e</sup> siècle

Du XIII<sup>e</sup> siècle à la bataille de Castillon en 1453, l'Aquitaine appartient à la couronne d'Angleterre par le mariage d'Aliénor d'Aquitaine avec Henri Plantagenêt, roi d'Angleterre, mais le site de Blaye fera l'objet de nombreuses convoitises entre Français et Anglais jusqu'à la charte de Louis XI en 1462, du fait de son rôle stratégique de place avancée de la Guyenne anglaise. Cette période sera marquée par une forte influence en matière d'architecture.

Claude de Saint-Simon, favori de Louis XIII et père du mémorialiste, sera gouverneur de Blaye de 1630 à sa mort en 1693. Son œuvre dans le blayais fut considérable tant par l'assèchement des marais en bordure du fleuve que par la transformation de l'ancienne ville fortifiée en une citadelle bastionnée.

### La citadelle de Vauban

La citadelle, commencée sur ordre de Louis XIV par le Comte de Pagan entre 1652 et 1669, fut agrandie et achevée par Vauban de 1685 à 1689, ce qui nécessita la démolition de 260 maisons de la vieille ville. Avec le fort Pâté construit sur l'île du même nom au milieu de la Gironde et le fort Médoc sur la rive opposée, la citadelle de Blaye contrôlait l'estuaire et protégeait Bordeaux d'éventuelles incursions navales anglaises ou hollandaises.

Pendant plus d'un siècle, la citadelle demeura encore ville de garnison ; la détention de la Duchesse de Berry sous la surveillance de Bugeaud en 1833.

C'est une chance inestimable que ce haut lieu, où brille encore le génie militaire, soit parvenu jusqu'à nous avec juste ce qu'il faut de cicatrices pour nous rappeler la barbarie des hommes.

Il raconte comment plusieurs siècles d'histoire ont su se superposer et s'estomper, du Moyen Âge jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle avec une prédominance certaine pour le grand siècle que fut le XVII<sup>e</sup>.

### La citadelle en péril

En 1926, le service des ponts et chaussées voulut s'en servir de carrières de pierres. La démolition commença en 1936 par la demi-lune située au nord. Une campagne de presse menée par Paul Raboutet demande l'arrêt de la démolition, la décision fût prise par Jean Zay alors Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-arts. Le 27 août 1936, elle est classée monument historique. Abandonnée par les Militaires en 1943, elle a été acquise par la commune de Blaye en 1954.

### La ville actuelle

La ville proprement dite ne prit son visage actuel qu'au XI<sup>e</sup> s'élevant sur le monticule occupé aujourd'hui par la citadelle.

Cité maritime (port fluvial de navigation et de pêche, avant pont de Bordeaux), place de défense (rôle conforté avec l'édification par Vauban du Verrou de l'estuaire constitué par fort Médoc, fort Pâté et la citadelle), ville relais sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, la ville de Blaye comptait 3 700 habitants en 1817, soit autant qu'en 1936.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, sous l'impulsion d'Hausmann, sous-préfet, s'opéra une vaste politique d'aménagement de chemins vicinaux, tandis qu'un certain nombre de transformations a marqué la ville (construction du palais de justice, des abattoirs).

Les bombardements aériens des 9 juin et 5 août 1946 endommagèrent fortement des quartiers de Blaye.

### De son passé, Blaye conserve des témoins exceptionnels

- La citadelle avec ses bastions, ses fossés, ses demi-lunes, ses glacis et le terrain militaire qui l'entoure. Ainsi que le sous-sol de la citadelle ;
- À l'intérieur, les casernements, le pavillon de la Place, le Mess des officiers et les terrains militaires ;
- Le couvent des Minimes avec son cloître, la poudrière, la manutention, la porte de Liverneuf, le château des Rudel, l'hôpital de Siège et les portes Royale et Dauphine ;
- Le fort Pâté (inventaire des monuments historiques : 17 juillet 1935 ; classé au titre des monuments historiques depuis le 9 octobre 2013) qui complétait la défense du fleuve avec la citadelle et fort Médoc sur l'autre rive ;
- La basilique Saint-Romain (Mérovingiens) ;
- La façade ancienne de la vieille ville des XVII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.

Depuis le 11 mai 2009, la citadelle de Blaye (ses parties bâties et non bâties) est classée en totalité au titre des monuments historiques.

Ce nouvel arrêté de classement se substitue aux arrêtés d'inscription des 17 avril 1947, 21 mars 1988 et 17 septembre 1990, ainsi qu'aux arrêtés de classement des 27 août 1937 et 22 novembre 1990.

## / Histoire de Cussac-Fort-Médoc



Fort Médoc -porte Royale. © Commune de Cussac-Fort-Médoc / ODS-Agence Eden

Le fort Médoc est né d'un projet de Vauban dont le but était d'assurer, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, avec la citadelle de Blaye et le fort Pâté, la défense de l'estuaire de la Gironde.

La décision de le construire n'est prise par Louis XIV qu'au mois de mai 1689, après de longues discussions par correspondances entre Bazin de Bezons, intendant de Guyenne entre 1686 et 1700, et Guy de Durfort, maréchal de Lorges.

L'emplacement choisi par Vauban sur la rive gauche de l'estuaire fait apparaître deux contraintes qui vont peser lourdement sur la construction et l'entretien du fort : l'absence d'un sol solide pour asseoir les fondations et la présence de l'eau, presque affleurante ou stagnante, qui oblige à travailler l'été seulement et qui est à l'origine de fièvres et maladies dont la garnison se plaindra à maintes reprises. De plus, la portée des pièces d'artillerie exigeait que l'on construisît le fort à l'extrême bordure de la Gironde, sur des atterrissements alluviaux fragiles. Pour réduire au minimum les constructions au bord du fleuve, un simple plan carré élargi est établi, doté de quatre bastions (bastion de Mer, Dauphin, de France et du Roi), reliés par des courtines, le tout flanqué d'un chemin couvert et d'un glacis engazonné. Les fossés communiquent avec la Gironde par un système d'écluses qui permettent de les maintenir en eau quelle que soit la marée.

Les terrains sont acquis par mesure d'expropriation et les premiers travaux sont exécutés à la hâte, sous l'intendant Bazin de Bezons, par 1200 soldats, du printemps à l'automne 1690.

À l'automne, les douves, les bastions, les courtines, les batteries, la demi-lune et la Porte Royale sont achevés. Il ne reste plus qu'à construire les différents édifices utilitaires prévus par Vauban, tels que la boulangerie, les casernes, les magasins à poudre, la citerne et la chapelle, ainsi que les guérites. La garnison y est installée dès avril 1691.

En 1700, Ferry rend compte de l'achèvement du corps de casernes du sud, ainsi que des latrines dans le bastion de la Mer, pour l'usage des casernes au nord de la place d'armes. Certains remblais ont été terminés de 1702 à 1705 et ce n'est qu'en 1721 que la construction du fort Médoc est achevée. Entouré de prairies, d'arbres et d'anciens marais, il mesure 347 mètres de longueur sur 327 mètres de largeur. L'ensemble représente une superficie totale d'environ 24 hectares, glacis compris.

En 1716, 300 soldats sont logés dans le fort et 13 canons garnissent l'ouvrage. En 1718, on estime que le fort ainsi conçu peut tenir un siège de quinze jours.

Très vite après sa construction, le fort Médoc apparaît inutile aux yeux de l'administration militaire locale et sera souvent menacé de destruction.

Durant la Première Guerre mondiale, le haut commandement supprime la garnison du Fort et le désaffecte en 1916. En 1932, il est acquis par la commune de Cussac. Aujourd'hui, la municipalité gère le site en liaison avec l'association des Amis du fort Médoc.

De son passé, le fort Médoc conserve des témoins exceptionnels :

- Le corps de garde royal et sa porte dont le fronton s'orne d'un soleil, emblème de Louis XIV ;
- Le corps de garde dominant les bastions :
  - La citerne ;
  - La chapelle ;
  - Le magasin à poudre ;
  - La boulangerie.

La vaste esplanade intérieure était bordée de deux casernes à un seul niveau, pouvant loger jusqu'à 300 hommes. De ces bâtiments, il ne reste plus aujourd'hui que les sols, quelques pans de murs et une cheminée.

## / Histoire du fort Pâté



Fort Pâté. © Office de Tourisme de Blaye / ODS-Agence Eden

Pendant la Fronde et à plusieurs reprises, Claude de Saint-Simon, gouverneur de Blaye, émet l'idée de fermer la Gironde, important passage par mer, à hauteur de la ville. Vauban officialise ce projet en 1685, à l'issue de son unique visite de la place, et François Ferry le réalise.

« L'île de Blaye », en cours de formation, est mentionnée pour la première fois, vers 1650, par Clerville. Chaque forte marée la recouvrant, Ferry s'oblige à la ceinturer d'une digue, en 1690. Le fort, de forme ovale, permet une surveillance de 360°. La défense de l'estuaire est assurée par deux batteries d'artillerie : l'une au sommet du fort, la seconde, organisée autour de l'édifice et protégée par un glacis de courte largeur. La construction a la particularité d'avoir une assise composée d'un vaste radier à « grillage » de bois de pin reposant sur des pieux. L'ensemble équilibre les masses pour que la construction ne s'enfonce pas dans la terre instable. Les travaux de fondation du fortin démarrent début 1691. Par la suite, un second « grillage » est aménagé autour de l'île pour sa stabilisation. Les travaux de maçonnerie débutent alors, et se termineront en 1693.

On accède au fort par un sas protégé par six ouvertures. Sous la voûte ovoïde circulaire, on a ménagé trois citernes pour recueillir les eaux de pluie. L'une d'elles, à l'entrée de la poudrière, située au cœur même de l'édifice alimente deux puits en terrasse, dont l'un est ouvert au rez-de-chaussée, ce qui donne un très beau jeu stéréotomique. Par un escalier, on accède sur le toit, où un pavillon de trois pièces abritait une petite garnison. Une frise de mâchicoulis protège la partie haute, avec 16 ouvertures et deux échauguettes, l'une ronde, en aval et l'autre carrée, en amont.

Le fort Pâté ainsi terminé fut occupé par un détachement de la garnison de Blaye. Il coula une vie paisible et ne subit pas de grands changements depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Il est resté un élément important de l'architecture militaire, œuvre de l'action conjuguée de Vauban et de François Ferry, l'un mettant son industrie au service de l'imagination de l'autre.

Vers 1705, le fort Pâté s'enfonce dans la terre, sans dommages. Cela rend cependant inutilisables les 32 percées destinées à protéger les abords immédiats du fort. L'île ayant perdu près de la moitié de sa superficie, est de nouveau consolidée entre 1726 et 1730. L'érosion est ainsi considérablement freinée.

## / Les états historiques du site de Blaye du Moyen Âge au grand dessein de Vauban

L'état historique antérieur à 1600 est imprécisément connu. L'analyse historique rédigée en 1852 par Baillemonet, capitaine du génie en garnison dans la citadelle, sert de référence pour cette période, bien qu'il ne dispose pas des documents nécessaires à une analyse historique objective.

### **Le premier état connu de la place (avant 1630)**

La place est protégée par une double muraille : la première vraisemblablement contemporaine du château des Rudel, aboutit, contre l'estuaire au nord-ouest, à la tour de l'Eguilette (encore en place). La deuxième est consolidée de tours qui paraissent être ouvertes à la gorge.

La place est composée de deux parties :

- « L'esplanade » dominante (altitude de plus de 30 mètres) réservée à la garnison, séparée de la « ville haute » par un rempart médiéval percé au Sud par la porte de Liverneuf (tour porte avec pont-levis). Côté est, la vieille porte d'entrée (XIVe siècle, encore en place) du château des Rudel est précédée d'une barbacane protégeant à revers la vieille porte sud ;
- La ville haute qui occupe environ les 2/3 de la superficie de la place, est séparée en 2 par la rue principale, ascendante depuis le village en formation, à l'est. La rue qui conduit au couvent des Minimes dont l'enclos borde la Gironde (1610).

### **État historique après les travaux de 1630**

Le front nord est doté de fortifications avancées :

- Demi-lune devant l'Eguilette ;
- Demi-lune et bastion du Cône ;
- Ouvrage à cornes encadrant le chemin d'entrée, dit « du château » ;
- Ravelin ;
- Ouvrage à cornes en avant du Cône (ne semble pas avoir été réalisé).

### **État vers 1680, avant les travaux de Ferry et Vauban**

Le front oriental est doté de fortifications avancées :

- Large ouvrage à cornes dit « de Saint-Romain », la basilique Saint-Romain disparaît dans la fortification ;
- Le ravelin devient réduit de la corne précédente ;
- Le rempart sud-est (« de l'Horloge ») est doublé d'une palissade formant ainsi le boulevard « de la Ville » ;
- Les maisons de la ville haute sont peu à peu détruites ;
- Il convient d'abriter une garnison croissante et les habitants sont relogés dans le « faubourg » en plein essor : la « ville haute » devient citadelle.

### **Le « grand dessein » de Ferry et Vauban**

Lorsque Vauban vient à Blaye en 1685, les fortifications de la place, seulement vieilles de 30 ans, sont déjà périmées. Il trace les plans d'une enceinte à quatre bastions à orillons et trois demi-lunes. Les travaux sont confiés à l'ingénieur Ferry qui les mène à bien jusqu'en 1691.

Cet ensemble, directement issu des contraintes du terrain et des travaux déjà réalisés, illustre le premier système théorique défensif de Vauban où chaque face de bastion est défendue par les tirs croisés provenant du flanc d'un bastion collatéral.

### **Notes :**

- L'accès principal est « recentré » ; la vieille porte du château des Rudel est abandonnée ;
- Une liaison plus directe est créée à l'urbanisation par la porte Dauphine ;
- Une nouvelle voie rejoint, depuis la porte Royale, la vieille rue est-ouest qui est conservée. Les

bâtiments de casernement sont construits en priorité le long de ces deux voies ;

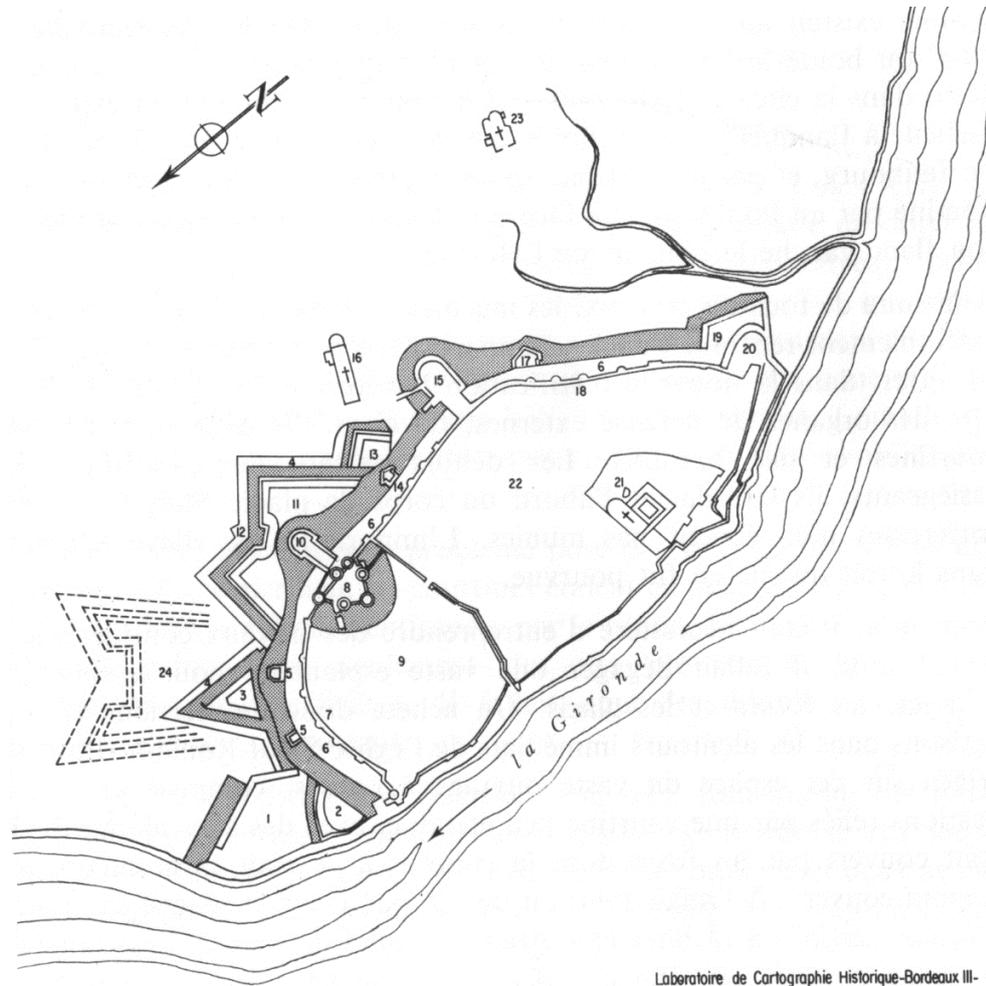
- Le château des Rudel est transformé en maison pour le Gouverneur ;
- L'esplanade est réservée aux activités strictement militaires (place d'armes). Le vieux rempart Sud est conservé ;
- Le reste de la place est ponctué « d'enclos », indépendants les uns des autres. L'activité agraire et potagère semble y être importante ;
- Le bassin du port est aménagé ;
- Chemins de ronde et bastions sont dotés d'arbres de haute tige-écran, plantés en quinconce.



CARTE N° 1

## PREMIER ETAT DE LA FORTERESSE DE BLAYE QUE NOUS CONNAISSONS (AVANT 1630)

- |   |   |
|---|---|
| 1 : Tour de l'Eguilette                   | 17 : Eglise Saint Romain                      |
| 2 : Tour des Dames                        | 18 : Boulevard de la Ville                    |
| 3 : Tour découverte                       | 19 : Entrée de la forteresse                  |
| 4 : Tour Guichon                          | 20 : Tour Saint Romain                        |
| 5 : Demi-lune de l'Eguilette              | 21 : Moineau du Faubourg                      |
| 6 : Premier coffre du front du Cône       | 22 : Bastion du Port                          |
| 7 : Deuxième coffre du front du Cône      | 23 : Boulevard dominant le bastion            |
| 8 : Château des Rudel                     | 24 : Fausse braie                             |
| 9 : Tour des Rondes                       | 25 : Moineau                                  |
| 10 : Tour de Diane                        | 26 : Esplanade                                |
| 11 : Tour du Trésor ou des Archives       | 27 : Courtine séparant le château de la ville |
| 12 : Tour de la Décharge                  | 28 : Tour de Morat                            |
| 13 : Tour du Beffroi                      | 29 : Courtine dominant la Gironde             |
| 14 : Boulevard du Château ou Fer à Cheval | 30 : Rempart de l'Horloge                     |
| 15 : Corne du Château                     | 31 : Rempart de l'Eguilette                   |
| 16 : Chemin couvert de l'ouvrage à Cornes | 32 : Ville haute                              |
|   | 33 : Couvent des Minimes                      |
|   | 34 : Eglise Saint Sauveur                     |



Laboratoire de Cartographie Historique-Bordeaux III-

CARTE N° 2

**LA FORTERESSE DE BLAYE  
APRES LES TRAVAUX DE 1630-1634**

- |                              |  |
|------------------------------|--|
| 1 : Demi-bastion du Cône     | 13 : Ravelin                               |
| 2 : Demi-lune de l'Eguilette | 14 : Moineau                               |
| 3 : Demi-lune du Cône        | 15 : Boulevard de la Ville                 |
| 4 : Chemin couvert           | 16 : Eglise Saint Romain                   |
| 5 : Coffres                  | 17 : Moineau du Faubourg                   |
| 6 : Fausse braie             | 18 : Rempart de l'Horloge                  |
| 7 : Rempart de l'Eguilette   | 19 : Bastion du Port                       |
| 8 : Château des Rudel        | 20 : Boulevard dominant le bastion         |
| 9 : Esplanade                | 21 : Couvent des Minimes                   |
| 10 : Boulevard du Château    | 22 : Ville haute                           |
| 11 : Corne du Château        | 23 : Eglise Saint Sauveur                  |
| 12 : Place d'armes           | 24 : Projet d'ouvrage à Cornes non réalisé |

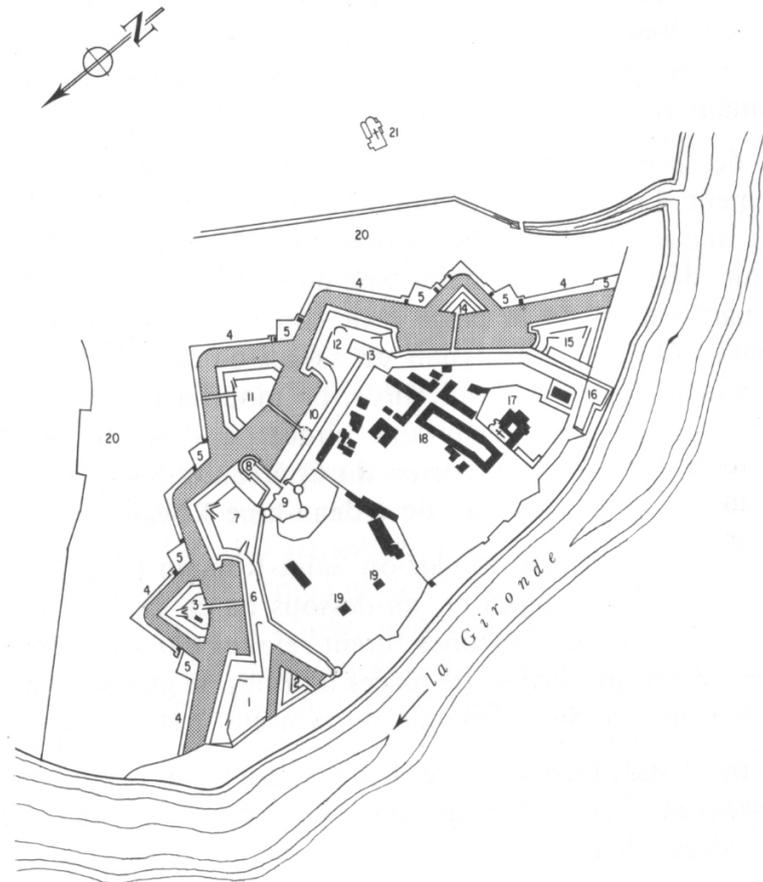


Laboratoire de Cartographie Historique-Bordeaux III -

## CARTE N° 3

## LA FORTERESSE EN 1680 AVANT LES TRAVAUX DE FERRI ET DE VAUBAN

- |                              |  |
|------------------------------|--|
| 1 : Demi-bastion du Cône     | 14 : Ancien ravelin devenu réduit de la Corne Saint Romain     |
| 2 : Demi-lune de l'Eguilette | 15 : Moineau   |
| 3 : Demi-lune du Cône        | 16 : Boulevard de la Ville                                     |
| 4 : Chemin couvert           | 17 : Moineau du Faubourg                                       |
| 5 : Coffres                  | 18 : Rempart de l'Horloge                                      |
| 6 : Fausse braie             | 19 : Bastion du Port   |
| 7 : Rempart de l'Eguilette   | 20 : Boulevard dominant le bastion                             |
| 8 : Château des Rudel        | 21 : Batterie basse  |
| 9 : Ancienne esplanade       | 22 : Couvent des Minimes                                       |
| 10 : Boulevard du Château    | 23 : Ancienne ville haute (quelques maisons subsistent encore) |
| 11 : Corne du Château        | 24 : Eglise Saint Sauveur                                      |
| 12 : Corne Saint Romain      |  |
| 13 : Eglise Saint Romain     |  |



Laboratoire de Cartographie Historique - Bordeaux III -

## CARTE N° 4

### LA FORTERESSE APRES LES TRAVAUX DE FERRI ET DE VAUBAN

- |                              |                            |
|------------------------------|----------------------------|
| 1 : Demi-bastion du Cône     | 13 : Boulevard de la Ville |
| 2 : Demi-lune de l'Eguilette | 14 : Demi-lune Dauphine    |
| 3 : Demi-lune du Cône        | 15 : Bastion du Port       |
| 4 : Chemin couvert           | 16 : Batterie basse        |
| 5 : Place d'armes            | 17 : Couvent des Minimes   |
| 6 : Fausse braie             | 18 : Casernes et magasins  |
| 7 : Bastion du château       | 19 : Magasins à poudre     |
| 8 : Boulevard du château     | 20 : Glacis                |
| 9 : Ancien château des Rudel | 21 : Eglise Saint Sauveur  |
| 10 : Entrée de la forteresse |                            |
| 11 : Demi-lune Royale        |                            |
| 12 : Bastion Saint Romain    |                            |

## 1.1.3 / Le bien patrimonial inscrit et les protections juridiques

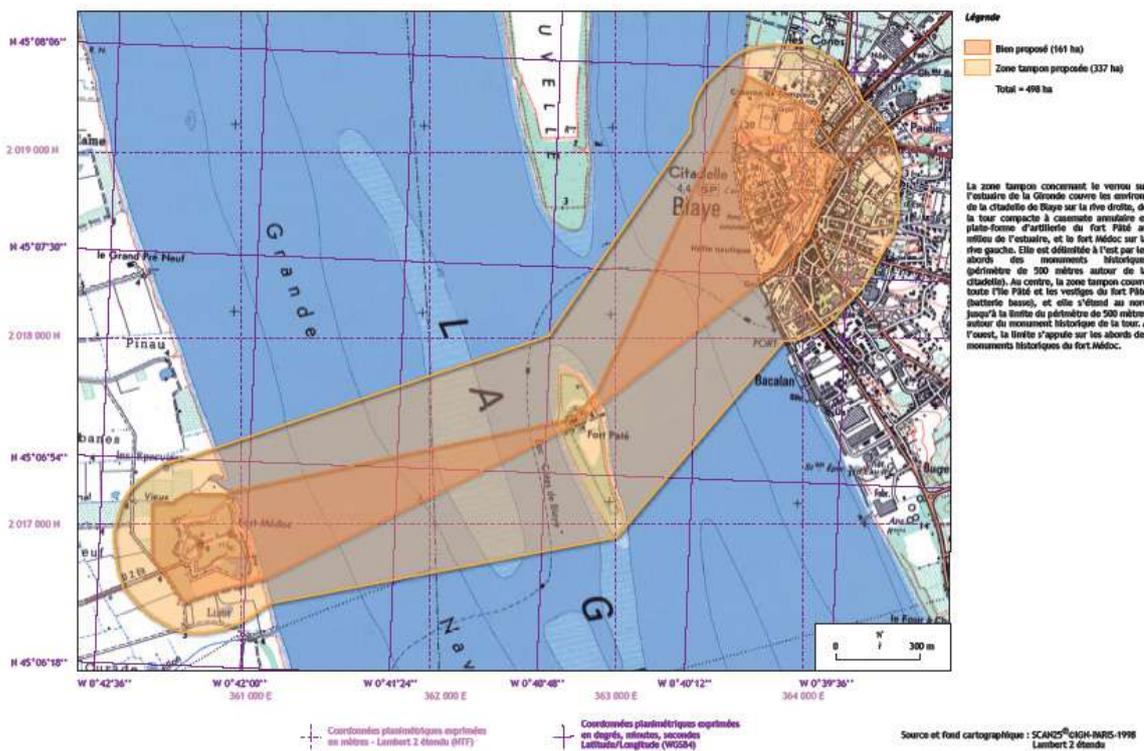
### / Les biens concernés

Le triptyque de Blaye et Cussac-Fort-Médoc comprend l'ensemble du Verrou sur l'estuaire de la Gironde. Il concerne l'intégralité de la citadelle de Blaye sur la rive droite, la tour compacte à casemate annulaire et plate-forme d'artillerie du fort Pâté, au milieu de l'estuaire, et le fort Médoc sur la rive gauche. Il est délimité à l'ouest par les glacis du fort Médoc, au centre par les extrémités nord et sud de la tour du fort Pâté, et à l'est par les limites des monuments historiques classés, c'est-à-dire l'ensemble de l'emprise de la citadelle et ses dehors.

### / La zone tampon

La zone tampon concernant le Verrou sur l'estuaire de la Gironde couvre les environs de la citadelle de Blaye sur la rive droite, de la tour compacte à casemate annulaire et plate-forme d'artillerie du fort Pâté au milieu de l'estuaire, et le fort Médoc sur la rive gauche.

Elle est délimitée à l'est par les abords des monuments historiques (périmètre de 500 mètres autour de la citadelle). Au centre, la zone tampon couvre toute l'île Pâté et les vestiges du fort Pâté (batterie basse), et elle s'étend au nord jusqu'à la limite du périmètre des 500 mètres autour du monument historique de la tour. À l'ouest, la limite s'appuie sur les abords des monuments historiques du fort Médoc.



Source : Extrait du dossier de « Projet d'inscription de l'œuvre de Vauban au Patrimoine mondial de l'Unesco » - Rubrique 1. Identification du bien

## / Les outils de protection des biens et de la zone

### Renforcement des protections juridiques de l'œuvre de Vauban

#### Le classement au titre des monuments historiques des trois fortifications

Déclassée en 1943, la citadelle de Blaye est acquise par la ville de Blaye le 14 mai 1954. Concrètement, la ville de Blaye est gestionnaire de l'ensemble du site de Blaye.

En 1934, le fort Pâté est déclassé et acquis par M. Bunel. L'île du fort Pâté est toujours propriété privée de la famille Bunel.

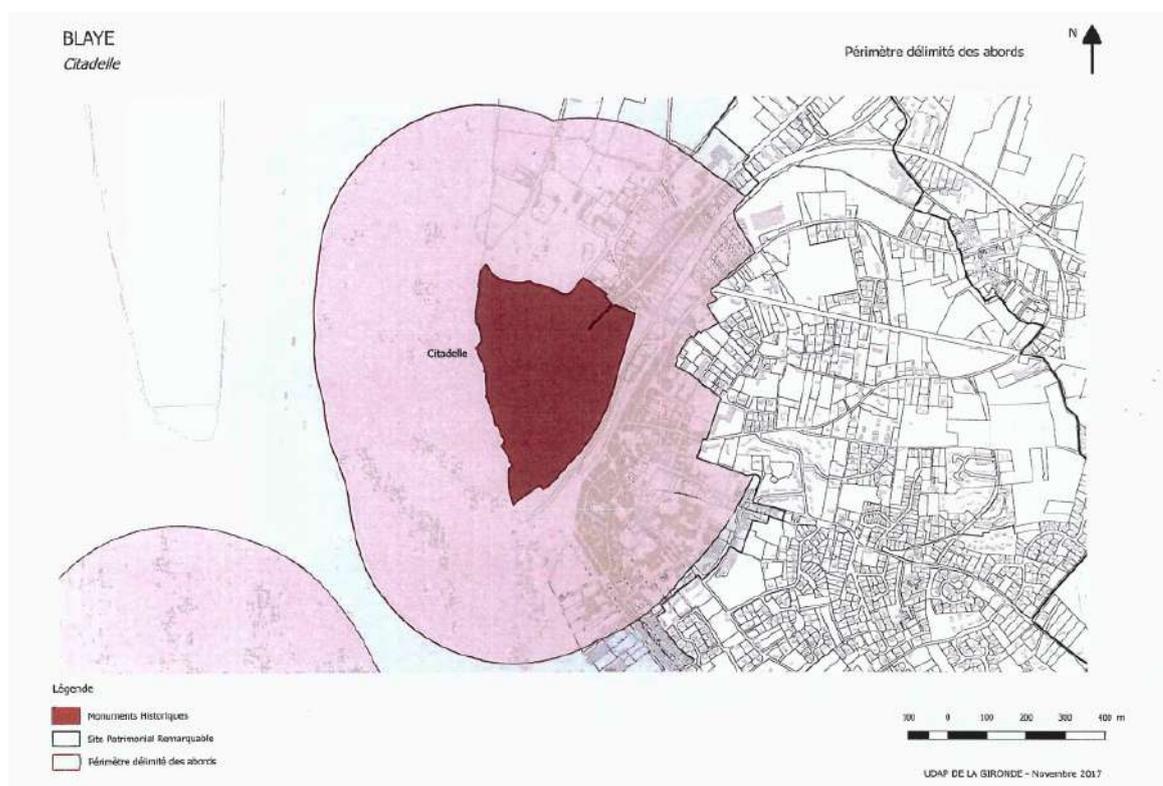
En 1932, la commune de Cussac-Fort-Médoc achète le fort Médoc. La commune de Cussac-Fort-Médoc est gestionnaire de l'ensemble du site de Cussac.

#### Arrêtés :

Le Verrou a été présenté en Commission régionale du patrimoine et des sites (décembre 2006), et a fait l'objet d'un passage en commission nationale des monuments historiques en mars 2007. Cette dernière a donné un avis favorable au classement de l'ensemble au titre des monuments historiques.

De nouveaux arrêtés de classement ont été pris depuis pour la citadelle de Blaye, le fort Pâté et le fort Médoc :

- La citadelle de Blaye est classée en totalité (parties bâties et non bâties) au titre des monuments historiques depuis le 11 mai 2009. Elle était auparavant partiellement classée et partiellement inscrite à l'inventaire supplémentaire (arrêtés d'inscription des 17 avril 1947, 21 mars 1988 et 17 septembre 1990, ainsi qu'aux arrêtés de classement des 27 août 1937 et 22 novembre 1990.
- Le fort Pâté, inscrit à l'inventaire supplémentaire le 17 juillet 1937, est ensuite classé au titre des monuments historiques depuis le 9 octobre 2013.
- Le fort Médoc : sont classées depuis le 20 juin 2008 toutes les parties bâties et non bâties à l'exception des bâtiments de la chapelle et de la boulangerie. Ce dernier arrêté se substitue aux arrêtés d'inscription et de classement du 31 janvier 1956.



*Citadelle de Blaye, périmètre de protection des monuments historiques (rose foncé) et périmètre délimité des abords (rose clair). ©ADAP33 – novembre 2017.*

*Création du périmètre délimité des abords (PDA) de la Citadelle de Blaye par arrêté préfectoral du 12 décembre 2017.*

## CUSSAC FORT MEDOC



Fort Médoc, périmètre de protection des monuments historiques (rose foncé) et périmètre de protection des abords (rose clair). ©STAP33.

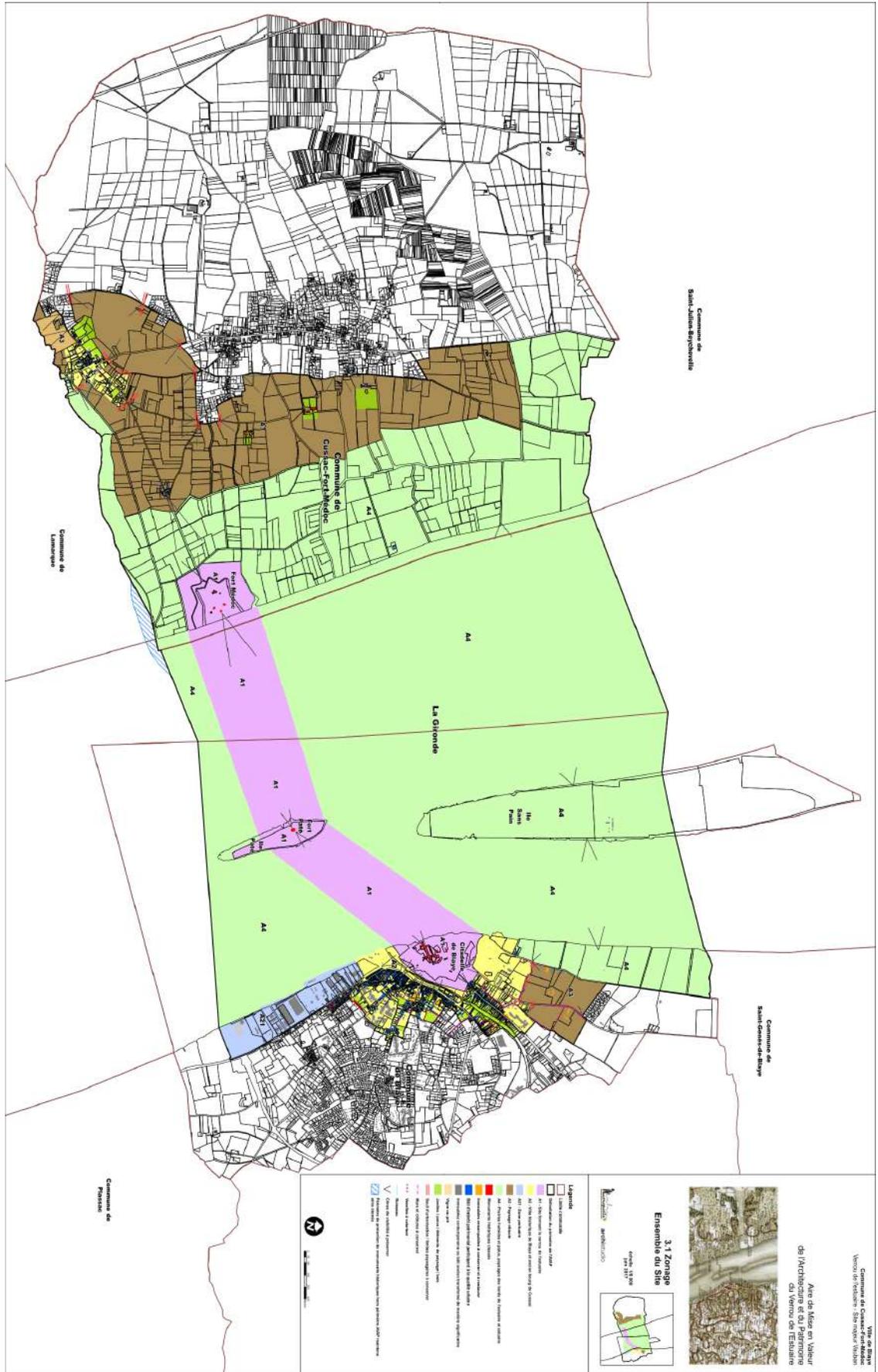
## / Plan Local d'Urbanisme (PLU)

### La citadelle de Blaye

(POS approuvé le 30/11/2001, modifié par délibération le 27/09/2002, le 19/12/2005, le 24/10/2007, puis le 13/04/2010. Mis en révision en vue de la création d'un PLU le 28/04/2009, qui a été approuvé le 27/06/2017).

La citadelle se situe en zone Np du PLU, dans laquelle les dispositions du Site Patrimonial Remarquable (SPR) s'imposent.

La création d'une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) a été lancée le 28/04/2009, et modifiée en AVAP (Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) le 26/06/2012, puis en Site Patrimonial Remarquable lors de son approbation le 27 juin 2017. La Citadelle de Blaye se trouve en zone A1 du SPR, dans laquelle les dispositions propres aux monuments historiques protégés au titre de la loi du 31 décembre 1913 s'appliquent.



Zonage du Site Patrimonial Remarquable du Verrou de l'estuaire.  
 ©Mairies de Blaye et de Cussac-Fort-Médoc



### **Le fort Pâté (en zone NL du PLU)**

Cette catégorie correspond à une zone naturelle (NL) non équipée, à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels ou des paysages, mais aussi en raison des risques naturels d'inondation. Les constructions et installations nouvelles y sont interdites sauf pour nécessités agricoles ou portuaires.

Pour le fort Pâté, le conseil général de la Gironde a décidé par délibération de la Commission Permanente du 2 octobre 2006 de la création d'une zone de préemption des espaces naturels sensibles (ZPENS) de l'île de fort Pâté. Cette décision intervient dans le cadre de la politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles.

Le Conservatoire du Littoral a créé par délibération n° 2014-83 du 27 novembre 2014 un périmètre d'intervention foncière sur l'île Pâté.

L'île est constituée de trois propriétés cadastrées AX1-2-3 d'une contenance totale de 12ha 89a 50ca.

Le fort Médoc (POS approuvé le 24 septembre 1992, modifié le 27 octobre 1994, révisé le 16 octobre 2001 et modifié le 29 septembre 2005, Mis en révision en vue de la création d'un PLU le 10/02/2016, qui a été approuvé le 11/07/2018).

Le fort se trouve en zone Np du PLU, concerné par un PPRI. Cette catégorie correspond au secteur de la zone naturelle couvrant l'intégralité du Fort Médoc, dont la constructibilité est limitée afin de conserver les caractéristiques du site classé.

Divers aspects, dont les intérêts écologiques du site et la qualité paysagère, en font une zone qu'il convient de protéger. Les abords, au nord, à l'ouest et au sud-ouest, se situent en espace boisé classé.

Servitudes particulières s'appliquant au site :

Le fort est concerné par la servitude de protection des monuments historiques classés, par la servitude de halage et de marchepied, au bord de la Gironde.

La création d'une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) a été lancée le 30/03/2006, et modifiée en AVAP (Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) le 13/04/2011, puis en Site Patrimonial Remarquable (SPR) lors de son approbation le 27 juin 2017. Le Fort Médoc se trouve en zone A1 du SPR, dans laquelle les dispositions propres aux monuments historiques protégés au titre de la loi du 31 décembre 1913 s'appliquent.





Le SCOT est un document d'urbanisme majeur qui a pour objectif de déterminer les grandes orientations et projets du territoire à long terme (15 ou 20 ans). Il concerne aussi bien l'habitat que les transports, le développement économique, le développement durable ou les infrastructures, tous ces aspects étant intégrés dans une réflexion globale, mis en perspective et donc, en cohérence. Son objectif est de déterminer de façon globale et collective l'avenir du territoire. Une fois le SCOT approuvé, les documents d'urbanisme communaux de Haute Gironde devront se mettre en compatibilité avec le SCOT.

### **SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise**

Le Schéma de cohérence territoire (SCOT) s'appliquant sur le territoire de la commune de Cussac Fort Médoc est le SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise. Il définit les orientations et les objectifs d'aménagement et de développement durable autour d'un projet territorial commun, partagé et cohérent, regroupant 94 communes sur un territoire de 167 000 hectares, dont 120 000 hectares de nature, pour 975 000 habitants.

Exécutoire depuis le lundi 28 avril 2014, le SCOT était d'ores et déjà en vigueur lors de l'approbation du SPR et du PLU.

### **/ Outils de protection complémentaires**

L'île du fort Pâté fait partie du site d'importance communautaire de l'Estuaire de la Gironde (SIC<sup>1</sup> n°FR7200), dans le cadre du réseau Natura 2000 (outil de gestion et de prévention de la biodiversité). L'île du Fort Pâté est également inventoriée en tant que zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF<sup>2</sup>) de type I (n°36460002), à l'intérieur de la ZNIEFF de type II constituée par l'estuaire. Les ZNIEFF les plus proches sont Fort Médoc, l'île Nouvelle, les marais de Beychevelle et du Mérich en rive gauche de la Gironde, la rive occidentale de l'île Patiras et le vasard de Beychevelle.

### **La loi Littoral**

Elle s'applique aux deux communes situées au bord de l'estuaire (espace remarquable, bande des 100 mètres, espace proche du rivage...) et comporte une prise en compte des risques majeurs ayant un impact sur les monuments et les personnes (inondations, falaises...).

1 Site d'Intérêt communautaire

2 Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

**Les zones inondables** (plan de prévention des risques inondation annexé aux PLU<sup>3</sup>)

Riveraines de l'estuaire de la Gironde, les communes de Blaye et de Cussac sont soumises à des risques d'inondation. Les zones délimitent un champ d'inondation de l'estuaire de la Gironde pour une crue de référence centennale. Dans celle-ci, les nouvelles constructions, si elles sont autorisées, devront respecter un seuil minimum des cotes des plus hautes eaux (NGF<sup>4</sup>).

**Prescription d'un plan de prévention des risques mouvement de terrain sur la commune de Blaye**

Par arrêté préfectoral en date du 5 février 2007, un PPR<sup>5</sup> est prescrit sur le territoire de la commune de Blaye. Un PPRMT (Plan de Prévention des Risques de Mouvement de Terrain) a ainsi été approuvé le 26 octobre 2011 par arrêté du Préfet de Gironde. Il inclut la falaise de la citadelle qui se situe à l'ouest du bourg, en bordure de Gironde. Elle s'étend sur 600 mètres de long. Le pied des remparts est à une cote voisine de +5 mètres NGF tandis que la citadelle proprement dite est à +35 mètres NGF.

D'importants désordres ont été relevés. Ce PPR permettra de prendre en compte ce risque et d'engager des travaux de confortement pour protéger le site de la citadelle et les personnes.

## 1.1.4 / La conservation du patrimoine

### / Blaye : des pratiques et des savoir-faire reconnus

#### État sanitaire et restauration de la citadelle

La citadelle connaît une attention toute particulière compte tenu de son état général et de son étendue de 23ha. En 1987, une étude de Bernard Fonquernie, Architecte en chef des monuments historiques, constatait que la forteresse présentait des dégradations inquiétantes dans son patrimoine bâti et dressait un bilan sanitaire de l'ensemble.

Sur les bases de cette étude, un important programme de travaux de sauvegarde de l'édifice a été engagé par la nouvelle municipalité conduite par Bernard Madrelle en partenariat avec l'État, la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Aquitaine, le conseil général de la Gironde et le conseil régional d'Aquitaine. La maîtrise d'œuvre des travaux est assurée par et sous le contrôle de Michel Goutal, ACMH.

Le pragmatisme et l'opiniâtreté de la collectivité propriétaire du site ont conduit en 15 ans à sauver l'édifice fortifié de la ruine. Son entretien général se poursuit et aujourd'hui, il est maintenu à un niveau exceptionnel de propreté.

3 Plan Local d'Urbanisme

4 Nivellement général de la France

5 Plan de prévention des risques

ANNÉE PROGRAMME	TRAVAUX	MONTANT TOTAL en €	PARTICIPATIONS FINANCIÈRES			
			ETAT	CRA	CG 33	VDB
1989	Restauration générale hôpital de Siège	304 898,03	152 449,01	64 270,22	64 270,22	23 908,58
1990	Restauration générale hôpital de Siège et étanchéité porte Royale	548 816,46	304 898,03	76 224,51	152 449,01	15 244,90
1991	Restauration générale manutention	396 367,44	304 898,03	76 224,51	0,00	15 244,90
1992	Restauration générale manutention (2 <sup>e</sup> T)	411 612,34	228 673,52	76 224,51	76 224,51	30 489,80
1993	Restauration générale	335 387,83	152 449,01	76 224,51	76 224,51	30 489,80
1994	Restauration générale	304 898,04	121 959,21	45 734,71	76 224,51	60 979,61
1996	Consolidation des remparts	152 449,02	60 979,61	0,00	31 602,22	59 867,19
1997	Consolidation des remparts (2 <sup>e</sup> T)	152 449,02	60 979,61	0,00	31 602,22	59 867,19
1998	Restauration générale porte Royale (entrée)	137 204,12	68 602,06	22 753,47	28 441,96	17 406,63
1999	Restauration générale porte Royale (2 <sup>e</sup> T)	45 734,70	22 867,35	7 584,49	9 480,65	5 802,21
1999	Restauration générale poudrière (2 <sup>e</sup> T)	106 714,32	53 357,16	17 697,20	22 121,42	13 538,54
1999	Mise hors d'eau : Mess des officiers	79 426 €	20 763€	10 381€	13 841€	34 441€
2000	Restauration générale poudrière (achèvement)	118 910,24	59 455,12	19 719,74	15 953,30	23 782,08
2000	Couvent des Minimes (Sécurité bureaux)	60 979,61	30 489,80	10 112,71	8 181, 18	12 195,92
2001	Pavillon de la Place	358 291 €	154 736€	0,00	90 810€	112 745€
2003 à 2006	Restauration générale couvent des Minimes (1 <sup>e</sup> T) Aile Sud	941 373,00	278 000,00 Europe : 50 400,00	139 600,00	146 400,00	326 973,00
2006 - 2007	Restauration générale couvent des Minimes Aile Ouest	755 399,41	244 000,00	157 901,20	108 241,00	245 257,21
2007 - 2008	Restauration générale Couvent des Minimes Aile Est	843 265,51	271 427,00	En cours	121 982 E	-
2007	Tour de l'Eguilette	29 900,00	12 500,00	3 750,00	3 750,00	9 900,00
2007	Tour des Rondes – château des Rudel	221 260,00	92 500,00	27 750,00	27 750,00	73 260,00

2008-2009	Restauration des murs du jardin du pavillon de la Place	Réalisé en interne	/	/	/	/
2009	Réaménagement de la place d'armes	87 000 €	/	/	/	87 000 €
2011-2012	Restauration murs jardin du couvent des Minimes	Réalisé en interne	/	/	/	/
2011-2012	Restauration murs jardin du couvent des Minimes	Réalisé en interne	/	/	/	/
2011-2012	Travaux porte Dauphine	27 424 €	/	/	/	27 424 €
2012	Restauration de la guérite	Réalisé en interne	/	/	/	/
2012-2015	Travaux de réhabilitation de la courtine sud-est	626 594 €	42%	30%	/	29% Mécénat fondation du patrimoine / Total
2017- 2021	Sécurisation de la falaise	2 089 820 €	248 160 € (fonds Barnier)	?	En cours d'attribution	?
2013-...	Travaux de restauration des casernements et autres bâtiments <i>(Pris en charge par les occupants via une convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels).</i>	Minimum 16 000 € TTC / casernement	40%	/	/	/

ÉTUDES						
ANNEE PROGRAMME	ÉTUDE	COÛT ETUDE	PARTICIPATIONS FINANCIERES			
			ETAT	CRA	CG 33	VDB
2000	Étude préalable : restauration couvent des Minimes	18 858€	9 429 €	3 127 €	3 908 €	2 393€
2001	Schéma d'aménagement des espaces publics de la citadelle	20 974€	10 487 €	0,00	4 384 €	6 103€
2003	Étude paysagère réalisée par M. Goutal (avec schéma directeur de gestion du site)	139 000F	/	/	/	139 000F
2008	Étude préalable : hydrologie – étude de recueil des eaux pluviales	8 000€	/	/	/	8 000 €
2008-2009	Thèse réalisée sur le thème de l'endommagement des monuments historiques en maçonnerie <i>(Université de Bordeaux 1 – École doctorale des sciences physiques et de l'ingénieur)</i>	/	/	/	/	/
2011-2012	Schéma général de restauration des casernements de la citadelle réalisée par Carole Dupuis Le Maréchal	8325€ HT	3330€HT	/	/	4 995€HT
2011-2012	Étude falaise	10500€HT	4200€ HT	/	/	6300€HT
2011-2013	Travail avec un architecte-conseil pour le suivi des projets	30 000€ sur 2 ans	12 000 € sur 2 ans	/	/	18 000 € sur 2 ans
2017-2018	Complément à l'étude Dupuis Le Maréchal <i>(données altimétriques pour les toitures en redans des îlots B, C et D ; modèle pour cabanons de stockage et locaux poubelles)</i>	6 240 €	2 600 €	/	/	3 640 €



### Les travaux de mise en tourisme du site

La restauration et la réhabilitation des souterrains ont été réalisées par l'A.2.M.P.F. (ancien Atelier Municipal de Maintenance du Patrimoine Fortifié).

Il existe une dimension verticale (historique et presque chronologique) de la Citadelle (strate archéologique architecturale).

Cette « profondeur » du site commence par sa géologie même avec un filon de fossiles uniques au monde.

Au-dessus, un important réseau de galeries, anciennes carrières d'où a été extraite la matière même des fortifications, parcourt les soubassements. Ces souterrains, dont la découverte sera un des atouts touristiques, ont été largement utilisés comme prisons, comme réserves, comme circulations protégées, comme refuges et cachettes...

Au-dessus encore, toutes les fortifications anciennes enfouies dans les massifs des maçonneries de Vauban. Pour couvrir le tout, la surface des choses, avec les constructions classiques, est l'étape contemporaine de ce parcours vertical.



Source : Ville de Blaye

D'un intérêt majeur pour la compréhension de la construction de la place forte et de la stratégie militaire, la ville a fait ouvrir ces souterrains au public dans le cadre de visites guidées, qui sont aujourd'hui assurées par l'Office de tourisme de Blaye.

En effet, la place expose au mieux les différentes théories de l'ingénieur et démontre comment il savait profiter des contraintes d'un site : remploi des maçonneries anciennes, étagement des lignes de défenses, flanquement des courtines par l'artillerie.... Le profil actuel de la citadelle est la résultante exacte d'un terrain, des techniques de la poliorcétique, des progrès successifs des armements, des aléas de l'histoire, des volontés d'une société.

Dans l'enceinte bastionnée de 23 hectares se superposent les efforts des premiers ingénieurs militaires de la Renaissance, les puissants travaux de Vauban et de son équipe, les adaptations du XIX<sup>e</sup> siècle face au progrès de l'artillerie, jusqu'aux aménagements des casemates du XX<sup>e</sup> siècle. La visite s'articule autour de la restauration tout en faisant découvrir, de l'époque médiévale à des périodes plus récentes, les différentes techniques constructives autour de « l'art de la guerre ».

La première tranche (2004 à 2006) de réhabilitation du réseau des souterrains de la citadelle a porté sur trois d'entre eux : bastion Saint-Romain (orillon gauche) ; bastion du Château (orillon gauche) ; le souterrain de desserte de la demi-lune du Cône avec la présence d'un moineau.

Ce programme a été finalisé en 2008-2009.

Ce premier réseau de souterrains fait l'objet d'un parcours accessible uniquement en visites

accompagnées. La gestion a été transférée à la Communauté des communes de Blaye (Office de tourisme) à des fins touristiques et culturelles en octobre 2006.

Depuis début 2011, c'est sous la forme d'une EPIC que l'Office de tourisme de Blaye organise ces visites au public.

Conformément à la législation en vigueur pour les normes de sécurité des établissements recevant du public, les avis nécessaires ont été requis. Ce parcours est pour partie accessible aux personnes à mobilité réduite.

Ce programme d'ouverture à la visite pourra également être complété par le château des Rudel.

## / Le fort Pâté et le fort Médoc : la conservation

### **Programme d'entretien paysager de l'île Pâté et de mise en valeur du fort Pâté**

Depuis de nombreuses années, les blayais espéraient pouvoir rétablir le lien visuel qui passe d'une rive à l'autre de la Gironde en se posant sur fort Pâté.

La végétation très dense autour du fort empêchait cette visibilité. Une opération de débroussaillage devenait nécessaire pour dégager le fort et les talus de toute végétation.

Plusieurs visites sur le site, en présence des propriétaires, ont permis de trouver un accord pour réaliser ces travaux. Les propriétaires de l'île ont accueilli, le premier septembre 2005, les délégations blayaise, médocaine et bisontine.

La demande d'inscription au patrimoine mondial du Réseau des sites majeurs de Vauban a permis une coopération fructueuse entre tous les partenaires, notamment avec les propriétaires du fort Pâté. Cette coopération a été approfondie dans le cadre de la mise à jour de ce plan de gestion.

Cependant, en 2018, le Fort Pâté n'est plus visible depuis les deux rives. Cette co-visibilité est pourtant un enjeu capital pour la compréhension du Verrou de l'estuaire et du concept de tirs croisés.

### **Le rôle de l'association des amis du Fort-Médoc**

C'est autour de l'association des amis du Fort-Médoc renforcés par des adhérents passionnés par la citadelle de Blaye que s'est constituée une équipe de bénévoles décidés à entreprendre ces travaux d'entretien du fort Pâté et de ses environs.

Deux interventions ont eu lieu en 2007 et 2008 pour l'entretien paysager du site, qui consiste en l'élagage des arbres pour permettre la visibilité du fort Pâté depuis les deux rives de l'estuaire.

Elles ont mobilisé plus de 30 personnes autour des propriétaires et ont permis de dégager progressivement le fort et les talus de toute végétation.

## / Le fort Médoc

### **Travaux de restauration**

Dans les années 1980, les premiers grands travaux de restauration ont été réalisés. La charpente et la couverture du magasin à poudre ont ainsi été refaites en 1982, les maçonneries du corps de garde reprises en 1987 et en 1990, la chapelle a été partiellement reconstruite, ainsi qu'une partie des casernements.

Un important programme de travaux de sauvegarde et de reconstruction du fort a été engagé depuis 2001 par la mairie.

Le fronton et les bâtiments de la porte Royale ont été restaurés entre 2002 et 2005.

Le programme de restauration comprenait :

- La pose d'un garde-corps assurant la sécurité des personnes ;
- La réfection de la toiture du bâtiment qui englobe l'entrée ;
- La restauration et la consolidation des maçonneries extérieures de part et d'autre de l'entrée et des murs curvilignes qui encadrent et qui précèdent la porte Royale ;
- La fabrication et la pose d'une porte monumentale en bois de chêne (coût résiduel à la charge de la commune de Cussac : 87 372,03€) ;
- La loge d'un gardien (coût résiduel à la charge de la commune de Cussac : 8 640,49€).

Entre 2002 et 2007 ont eu lieu des chantiers réalisés par l'AFPA (Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes), dont la reconstruction à l'identique de la boulangerie (maçonneries, réfection de la toiture, restauration des fours) [coûts résiduels à la charge de la commune de Cussac : 84 132,87€], et la restauration de la chapelle.

En 2013, le plancher du magasin à poudre a été remplacé pour un cout de 24 000 EUROS HT, dont 46% ont été pris en charge par une subvention de la DRAC. L'opération a permis une restauration qualitative, accompagnée d'une mise en lumière intérieure du bâtiment.

De 2012 à 2017, a été conduit un important programme de restauration du corps de garde à la mer et de l'avant- porte Royale du fort Médoc, qui a permis de restituer le Corps de Garde à la Mer comme élément patrimonial fondamental du site de Fort Médoc et de revaloriser l'avant porte royale. Le programme a été déployé en quatre tranches, tel que suit :

Tranche 1 : mise hors d'eau du Corps de Garde et travaux de restauration du bâtiment, réalisé en 2012 pour un montant de 280 000 € HT ;

Tranche 2 réfection des parapets et créneaux de fusillade du Corps de Garde, réalisé en 2013 pour un montant de 80 000 € HT ;

Tranche 3 : reprofilage de l'avant corps de garde, dégagement et nettoyage des escaliers sur la face avant, réalisé en 2014 pour un montant de 140 000 € HT ;

Tranche 4 : reprise de l'étanchéité et restauration du pavage ancien pour la terrasse du corps de garde, remplacement de pierres à l'intérieur de la porte royale, réalisé en 2015 pour un montant de 160 000 € HT.»

La réalisation des travaux a été effectuée avec l'appui technique et sous le contrôle scientifique de la DRAC Nouvelle Aquitaine, sous maîtrise d'œuvre de l'agence GOUTAL. Dans le cadre de cette opération, dont le budget définitif s'est établi à 683 731 EUROS HT, la commune de Cussac Fort Médoc a bénéficié du soutien du Ministère de la Culture par l'intermédiaire de la DRAC pour un montant cumulé de 215 532 EUROS, de la Fondation TOTAL/Fondation du Patrimoine pour un montant cumulé de 130 000 EURO, du Département de la Gironde pour un montant cumulé de 161 421 EUROS et de la Région Nouvelle Aquitaine pour un montant cumulé de 78 440 EUROS. Hors maîtrise d'œuvre, la commune de Cussac Fort Médoc a quant à elle investi 98 338 EUROS dans cette opération.

En 2017-2018, la commune a également réalisé une opération de restauration d'un four à pain de la boulangerie, pour un montant total de 4500 EUROS HT, avec le soutien du département de la Gironde (FDAEC) à hauteur de 23% de la dépense totale. Cette opération a permis de mettre en œuvre une première animation auprès de publics autour de la préparation et la cuisson de pain en aout 2018. Ce projet va se poursuivre plus globalement avec des actions de médiation autour du pain en lien avec le projet alimentaire territorial de la commune de Cussac Fort Médoc.

Des campagnes d'entretien et de nettoyage ont lieu de manière régulière.

L'association des Amis du fort Médoc a réalisé le dessablage des salles souterraines du corps de garde en 2006. Ces salles avaient été comblées pendant la Deuxième Guerre mondiale afin de servir de cibles pour les entraînements de tirs.

Sur la période 2013-2018, la mobilisation des bénévoles par l'intermédiaire de l'association des amis du Fort Médoc a également permis d'agir dans les domaines suivants :

- Mise à jour des soubassements des casernements nord et sud du Fort Médoc,
- Identification et déboisement des arbres qui présentaient un danger pour le public,
- Entretien paysager du site, en vue d'améliorer la lisibilité des ouvrages patrimoniaux.

### **Chantiers-écoles et chantiers d'insertion**

Des chantiers ont eu lieu avec l'AFPA entre 2002 et 2007 pour la restauration de la chapelle et de la boulangerie (évoqués plus haut).

Sous l'impulsion de la Région Nouvelle Aquitaine (volet formation), et avec le soutien du Département de la Gironde (Volet insertion), deux organismes de formation (INSUP Pauillac et MFR de Saint Yzans de Médoc) ont élaboré un parcours de formation dont les participants avaient vocation à obtenir le titre professionnel de maçon du bâti ancien. Dans ce cadre, la commune a proposé d'accueillir un chantier formation, dont elle a financé les acquisitions matérielles et le suivi technique par un architecte du patrimoine pour un montant de 20 000 EUROS, l'ensemble de l'opération de formation étant créditée par les autres bailleurs d'un budget de 120 000 EUROS. D'un point de vue opérationnel, ce chantier formation a conduit à réaliser le redressage des murs des casernements, la pose d'enduits sur les murs nord d'enceinte du magasin à poudre, la restauration du dallage de la boulangerie.

### **Études réalisées pour le fort Médoc**

#### - Étude paysagère au fort Médoc

Les zones forestières couvrent près de la moitié de la surface totale du site du fort Médoc. Ceci atteste bien de l'importance de la prise en compte du patrimoine végétal, et notamment arboré, dans le cadre de la restauration et de la mise en valeur globale du site.

Cette étude consiste donc en une expertise du patrimoine végétal du site, avec pour objectif de mieux connaître ses atouts et potentialités, et définir des propositions de gestion.

Cette étude a été réalisée par un expert forestier de janvier à juillet 2011.

Coût global de l'étude : 7 550€ HT.

Subventions obtenues : conseil régional (25% - soit 1 887€ HT) ; DRAC (50% - soit 3 775€ HT).

#### - Étude de développement du site du fort Médoc

Cette étude a pour objectifs de définir une stratégie de développement globale du site de fort Médoc, et de définir les axes d'une mise en tourisme cohérente et partagée.

Cette étude a été réalisée en mai 2011 et avril 2012.

Son coût global est de 53 725€ HT.

Subventions obtenues : conseil régional (25% - soit 13 431,25€ HT) ; conseil général (8,47% - soit 4 549€ HT) ; Leader (46,53% - soit 24 999,98€ HT).

#### - Étude de programmation pour la modernisation du dispositif d'accueil.

Cette étude a été réalisée en 2016 pour un montant de 14 925 EUROS HT, autofinancé par la commune de Cussac Fort Médoc. L'objectif de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage était de préparer les documents techniques nécessaires à la consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation du bâtiment d'accueil, du stationnement et des cheminements sur le site de Fort Médoc. Celle-ci a donné lieu à une consultation des principaux partenaires financiers et institutionnels de la collectivité, en sa qualité de gestionnaire du site de Fort Médoc.

## **/ Facteurs affectant l'état de conservation du site**

### **Les végétaux parasites**

La présence de végétaux parasites entraîne le besoin de dévégétaliser les remparts tous les ans sur ce site de 33 ha qu'est la Citadelle de Blaye. Cet entretien est confié à une entreprise privée.

Cette dévégétalisation est mécanique, et n'entraîne donc pas l'utilisation de produits chimiques, qui pourraient endommager la pierre.

En ce qui concerne les espaces naturels de la citadelle, ils sont entretenus par les services techniques de la ville de Blaye.

### **L'eau**

L'importance de l'eau et son évacuation n'est plus à signaler à la Citadelle de Blaye. Là où il

convenait de canaliser les eaux pluviales provenant des toitures, les caniveaux de pavés ont persisté essentiellement le long des voies principales, à l'aplomb de l'égout des toits.

Les caniveaux revêtent une double fonction : ils permettent d'alimenter en eau les citernes à des fins matérielles et ils évitent les concentrations d'eau qui provoquent inévitablement divers désordres sur les maçonneries de soutènement des terres et des fortifications comme on peut le constater aujourd'hui par endroits (falaise tour de l'Eguilette, rempart côté estuaire, pile salle basse de l'hôpital de Siège).

Ainsi, une étude a été réalisée par l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, Michel GOUTAL en 2008 pour réaliser un schéma directeur de l'évacuation des eaux pluviales sur l'ensemble de la Citadelle de Blaye (partie urbaine et paysagère) afin de préserver le site à long terme. Ces préconisations ont été prises en compte dans les travaux de réhabilitation de la courtine sud-est qui ont pris fin en 2015, et le seront également dans les futurs travaux de sécurisation de la falaise donnant sur l'estuaire.

En ce qui concerne le fort Médoc, il est important de protéger les ouvrages des inondations dues à la proximité de l'estuaire mais également des nuisibles (ragondins et lapins) qui sont un véritable problème pour la conservation des douves. La commune de Cussac-Fort-Médoc a engagé des actions contre ces nuisibles (arrêté municipal).

### **La proximité de l'estuaire**

L'estuaire endommage les berges et attaque le pied de la falaise et contribue à mettre en péril toute la façade ouest des remparts de la fortification de la citadelle de Blaye.

Un plan de prévention des risques mouvement de terrain (PPRMT) a été approuvé le 26 octobre 2011. Des études permettent ainsi de connaître les risques et l'évolution de la stabilité de la falaise. Des travaux pour la sécurisation de la falaise vont être engagés en 2018.



*Tour de l'Eguilette, falaise. © Ville de Blaye*

## / Programmes de recherche appliquée à la conservation du patrimoine du Verrou de l'estuaire

<b>Programme &amp; objectifs</b>	Thèse réalisée sur le thème de l'endommagement des monuments historiques en maçonnerie.	Séminaire de fin d'études des architectes du patrimoine de l'École de Chaillot  (30 étudiants ont mené une étude historique, archéologique, architecturale et environnementale du Verrou de l'estuaire. Cette étude a donné lieu à une exposition durant l'été 2009).	Projet de partenariat avec l'École de Paysage de Versailles pour répondre à la problématique d'entretien de la végétation dans l'espace fortifié.	Étude paysagère du fort Médoc  (Expertise du patrimoine végétal du site, afin de mieux connaître ses atouts et potentialités, et définir des propositions de gestion).
<b>Partenaires</b>	Université de Bordeaux 1 - École doctorale des Sciences physiques et de l'ingénieur	École de Chaillot	École nationale supérieure du paysage de Versailles	Étude réalisée par le Cabinet d'expertise « Forêt Conseils » (33)
<b>Calendrier</b>	2008-2009	2008-2009	Projet en cours par l'intermédiaire du Réseau Vauban	2011

### 1.1.5 / Mise en valeur du site et sensibilisation

#### / La citadelle de Blaye, un lieu en devenir avec le projet de réouverture des volets

La municipalité a lancé une opération de « réouverture des volets ». En effet, bien que certaines activités soient déjà présentes dans la Citadelle (Office de tourisme, hôtel, camping, restaurants, associations, habitants...), la majorité des locaux restaient encore inoccupés. De plus, les différents acteurs déjà présents avaient été implantés au gré des opportunités sans véritable cohérence et sans vision à long terme.

Ainsi, en premier lieu, trois études ont été engagées :

- Une étude juridique visant à définir un montage juridique contractuel pour la mise à disposition des casernements de la citadelle à des tiers. L'objectif pour la ville de Blaye est de conserver une certaine maîtrise de l'immobilier et du foncier, et d'étudier les différentes modalités de transfert de la charge de propriétaire à des porteurs de projets. Cette étude a été réalisée en 2011.

A l'issue celle-ci, le montage juridique retenu est une convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels.

- La réalisation d'un schéma général de restauration des casernements de la citadelle. Cette étude visait à établir le cahier des charges pour des porteurs de projets souhaitant s'installer dans les casernements. Cette étude a été réalisée en 2011 et 2012 par Mme Dupuis le Maréchal, architecte du patrimoine.

- La réalisation en interne d'une étude prospective sur le devenir de la Citadelle de Blaye, qui avait pour objectifs d'établir un fil conducteur pour la cohérence des actions menées dans la Citadelle et d'inciter des porteurs de projets à s'installer dans la Citadelle. Cette étude a notamment permis la définition d'objectifs pour les futurs appels à projet, ainsi que la réalisation d'un règlement intérieur et d'un guide « s'installer dans la Citadelle de Blaye ».

Des contacts ont ensuite été pris avec des investisseurs pour l'occupation de certains bâtiments (mess des officiers, pavillon de la Place, porte Royale, casernements...).

Puis deux appels à projets ont été lancés en 2015 puis en 2017, avec pour objectif de sélectionner des activités qui répondent aux deux vocations du site : être un haut lieu touristique et un lieu de vie pour les locaux. Ces deux appels à projets ont d'ores et déjà permis de mettre à disposition de porteurs de projets 38 casernements ainsi que 3 autres bâtiments (Pavillon de la Place, Porte de Liverneuf et corps de garde de la Porte Royale), afin d'y développer diverses activités : musée, restaurants, gîtes, habitat, bar à vin, salles de séminaires, boutique de souvenirs, bouquiniste, antiquités, escape game, galerie d'art, location de vélos électriques, boutique de jouets en bois...

Pour finir, il est à noter que les acteurs culturels ont été regroupés au sein du couvent des Minimes, ce qui en fait à présent un site dédié à l'activité culturelle.

### **Calendrier des manifestations dans la citadelle**

- Mars : Printemps des poètes
- Avril : Printemps des Vins de Blaye  
Festival de Cuivres au couvent des Minimes
- Mai : Salon du Livre ancien
- Juin : Fête de la musique
- Juillet : Jumping international de Blaye
- Août : Festival de théâtre Blaye-estuaire
- Septembre : Journées du patrimoine
- Décembre : Livres en Citadelle

Les manifestations animent régulièrement le site et fidélisent un public qui n'hésite pas à revenir. Des expositions et des résidences d'artistes sont programmées dans la chapelle du couvent des minimes et dans la poudrière tout le long de l'année.

### **Les partenaires présents sur le site**

- Chantiers théâtre de Blaye et de l'Estuaire, association dont la mission culturelle s'inscrit principalement en deux actions distinctes :
  - Un festival de théâtre, reconnu nationalement, le festival de théâtre de Blaye et de l'Estuaire, qui a lieu dans les dix derniers jours d'août ;
  - Une animation culturelle et théâtrale permanente des Pays de l'Estuaire (Pays de Haute Gironde et Pays Médoc, frange estuarienne de la Charente-Maritime) dont le dispositif est la CAPE (Création Annuelle des Pays de l'Estuaire) ;
- Conservatoire de l'Estuaire, dont l'objectif est de faire connaître les richesses patrimoniales et culturelles de l'estuaire de la Gironde :
  - L'information
    - Diverses publications (guide, actes de colloques...),
    - Édition d'une revue trimestrielle : l'estuarien,
    - Développement d'un site Web : estuaireronde.net
  - La sensibilisation du public local, des touristes de passage et des jeunes
    - Exposition permanente dans la citadelle de Blaye,
    - Réalisation d'expositions itinérantes,
    - Nombreuses animations pour les jeunes,
    - Nombreuses conférences...
  - Favoriser des rencontres autour de la problématique estuarienne
    - Rencontres estuariennes (années paires),

- Colloques multidisciplinaires (années impaires),
- Fédération de nombreuses collectivités et associations...
- Association archéologique OS,
- La Valériane, conservatoire de plantes,
- Association des amis du vieux Blaye,
- Association Blaye / Zulpich,
- Office de tourisme de Blaye,
- ...

## / Valorisation culturelle du fort Médoc

### Animations

Le site du fort Médoc est adapté pour recevoir des manifestations avec une jauge de public importante. Ainsi, le site a accueilli « Citécap » en juillet 2010, un rassemblement national réunissant 10 000 scouts de France. Cet évènement a eu une importante couverture médiatique locale et nationale.

Un festival de jazz (« Jazz Fort-Médoc ») nationalement voire internationalement reconnu a eu lieu jusqu'en 2007. Il a accueilli des têtes d'affiche comme Ray Charles, Césaria Evora, James Brown, BB King, Fat Domino, Dee Dee Bridgewater ou encore Claude Nougaro et Michel Petrucciani.

Le site du fort Médoc reçoit également des spectacles organisés dans le cadre du Festival de Théâtre de Blaye - Estuaire depuis 2010. Cette action a depuis pris fin.

La manifestation sportive « le trophée des 3 Forts » est également organisée tous les deux ans. La prochaine édition a eu en 2013. Elle consiste en une traversée à la nage entre le fort Médoc et la citadelle de Blaye. Cette action a depuis pris fin.

Depuis 2017, la programmation culturelle du Fort Médoc fait l'objet d'une mise en cohérence et une valorisation plus aboutie dans le cadre de la création des saisons Hauts et Forts. En 2017 et 2018, ont été organisées les deux premières éditions, dont le principe général est de proposer des animations, des expositions et des festivités. Dans ce cadre, le partenariat avec les scènes d'été du Département de la Gironde est systématiquement recherché. En annexe du présent plan de gestion, l'ensemble des évènements organisés est précisément répertorié.

### Les associations qui ont investi le fort Médoc

- L'Association des Amis du fort Médoc :

Créée en 1996, elle a pour objet la sauvegarde, la rénovation et la mise en valeur du fort. Elle réalise des travaux sur le site et a constitué une exposition sur l'histoire de la commune depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, qui est présentée dans une des salles du fort.

Une convention d'objectifs lie depuis 2008 l'Association des Amis du fort Médoc à la mairie de Cussac-Fort-Médoc. Le présent plan de gestion 2019-2024 s'inscrit dans le cadre d'une convention renouvelé permettant de mieux valoriser le rôle de l'association et de renforcer les conditions du partenariat mené conjointement sur le site de Fort Médoc.

- L'Association fort Médoc Festivals :

Cette association n'existe plus aujourd'hui, mais a permis pendant depuis 18 ans l'organisation d'un festival de jazz nationalement voire internationalement connu : le Jazz Fort Médoc.

L'étude de développement du site du fort Médoc, qui a été réalisée en 2011-2012 par le Cabinet Médiéval projette de faire du fort Médoc un lieu d'évènementiel de grande ampleur. En effet, les dimensions exceptionnelles de ce site en font un espace rare permettant d'accueillir une grande jauge de public.

## **/ Le Verrou de l'estuaire et l'éducation au patrimoine, un apprentissage nécessaire pour mieux connaître le patrimoine et en devenir un passeur**

En 2007 est fait le constat que malgré les nombreux travaux de restauration réalisés sur la citadelle de Blaye et le fort Médoc, la population restait éloignée de ces monuments et soutenait peu cette valorisation du site.

À l'époque, plusieurs actions étaient mises en œuvre dans ce cadre :

- De nombreux partenariats entre la ville de Blaye et l'Éducation Nationale pour la mise en œuvre d'actions notamment autour du savoir-faire et des métiers, favorisant le lien avec les musées régionaux ou nationaux ;
- La ville de Blaye accompagnait les professionnels de la pierre dans le cadre de la manifestation organisée par la Chambre des Métiers et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) : « Novembre, mois de la pierre » ;
- Les Nuits du Patrimoine (parcours nocturnes dans la ville) ;
- Plusieurs promenades architecturales proposées par Philippe Aramel (ABF/UDAP) pour sensibiliser les habitants au patrimoine blayais et médocain, complétées par un cycle de conférences sur la Haute Gironde : « Regard sur l'architecture française et son époque à travers le Médoc et le Blayais ». Plus de 220 personnes ont assisté à ces conférences ;
- Découverte de la collection des plans reliefs au musée des Invalides et étude du plan relief de la ville de Blaye ;
- Mise en œuvre d'un projet éducatif et pédagogique sur le site de la citadelle de Vauban, avec le lycée professionnel de l'Estuaire (réalisation d'une maquette de la citadelle à partir du plan relief de 1704 ; restitution d'un escalier « Pas de souris » par une classe de terminale « Bois et Matériaux » ; organisation d'une journée d'action sur le thème de Vauban...)
- Promenades architecturales dans les souterrains de la citadelle proposées gratuitement à plus de 1000 personnes entre 2005 et 2008 : scolaires (classes primaires et secondaires de la Haute Gironde, sections SEGPA<sup>6</sup>, lycée d'enseignement professionnel, apprentis du CFM<sup>7</sup>), aux institutions (DRAC<sup>8</sup> Aquitaine, conseil général de la Gironde, conseil régional d'Aquitaine, SMIDDEST<sup>9</sup>, Communautés des communes, Offices de tourisme), aux professionnels du tourisme, à l'association des commerçants, au personnel des collectivités territoriales, au CNPE<sup>10</sup>, aux viticulteurs, à l'Association des Amis du Fort Médoc ...

La reconnaissance internationale qu'offre l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO nous incite à réfléchir sur les processus d'appropriation en direction de la population.

Ainsi, plusieurs actions ont été mises en place depuis 2008 :

- Une programmation culturelle annuelle dense et diversifiée, pour faire vivre le « Verrou de l'estuaire », le mettre en scène, et inciter la population à le pratiquer.
- Les souterrains de la citadelle dorénavant ouverts au public (depuis 2007) tous les jours de l'année ;
- Une visite systématique de la citadelle par tous les élèves de 5e de Blaye, afin de les sensibiliser au patrimoine, et notamment à le respecter (opération en suspens depuis quelques années pour difficultés d'organisation) ;
- La mise en place d'un tarif modique pour la visite du fort Médoc à destination des habitants ;
- Manuel pédagogique « Les fortifications de Vauban. Lectures du passé, regards pour demain » réalisé par le Réseau Vauban : un exemplaire a été mis à disposition gratuitement de chaque école primaire et chaque collège de la Communauté de communes de Blaye, et de la Communauté de communes Médoc Estuaire. Cette initiative a eu un écho très positif auprès des circonscriptions académiques de l'Éducation nationale concernées, notamment de par la grande qualité historique

6 Section d'enseignement général et professionnel adapté

7 Centre de formation multimétiers

8 Direction des affaires régionales culturelles

9 Syndicat Mixte de Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde

10 Centre nucléaire de production d'électricité

et pédagogique du manuel (qui a reçu le prix du patrimoine culturel de l'Union Européenne - Europa Nostra en juin 2012).

Une maquette pour chaque site a également été réalisée en 2012 par le Réseau des sites majeurs de Vauban. Celles-ci sont gratuitement téléchargeables sur le site du Réseau Vauban sous la forme de kits de découpage. Elles constituent un complément pédagogique précieux pour les écoles et les enfants souhaitant découvrir le Verrou de l'estuaire ;

- Afin de faire découvrir le Verrou de l'estuaire au grand public, une plaquette de communication a été réalisée depuis 2008. Celle-ci, qui a été modernisée en 2012, permet de donner une vision globale du Verrou, de raconter son histoire et de donner des informations pratiques pour venir le découvrir. Cette plaquette est distribuée gratuitement sur les deux rives de l'estuaire. Elle a été depuis 2017 remaniée par l'Office de tourisme de Blaye : son contenu est au verso du plan de la Citadelle, afin de la distribuer automatiquement aux visiteurs ;

- Afin d'accroître encore la visibilité et la lisibilité du Verrou de l'estuaire, une visite virtuelle et son site internet associé, ont été mis en ligne en octobre 2012. Ils permettent de faire connaître le Verrou à une échelle encore plus large, et de donner envie de venir découvrir le site ;

- Afin d'accroître encore la visibilité du site et l'appropriation des richesses patrimoniales par les locaux, un partenariat est né avec les autres sites inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO de Gironde : la juridiction de Saint-Emilion, le port de la Lune à Bordeaux et les sites girondins des chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France. Ainsi, un produit de découverte des trois sites sur deux jours est proposé depuis 2009. En 2012, un billet unique est créé, pour visiter les trois sites à tarif réduit. Ces actions permettent de se renvoyer les publics entre ces trois sites, et donc d'accroître la visibilité du « Verrou de l'estuaire ». Puis deux éditions de l'exposition photographique « Grands crus UNESCO » ont été affichées sur les différents sites en 2014 et 2015 ;

- La signalétique a également été confortée avec la mise en place d'une signalétique d'interprétation à l'échelle du Verrou de l'estuaire et des panneaux autoroutiers en 2013 ;

- Edition du guide « Les fortifications de Vauban racontées aux enfants » en 2014 réalisée par le Réseau des sites majeurs de Vauban ;

- Accueil de l'exposition réalisée par le Réseau des sites majeurs de Vauban « dis-moi c'est quoi le patrimoine mondial ? » à destination des enfants en 2015 à Blaye et en 2017 à Cussac-Fort-Médoc ;

- Organisation de jeu-concours à destination des écoles par le Réseau Vauban (chaque année de 2012 à 2015) ;

- Visites insolites organisées par l'Office de tourisme de Blaye et la commune de Cussac tous les ans dans le cadre d'une action impulsée par le Réseau des sites majeurs de Vauban (depuis 2016) ;

- Nouvelle visite pour les enfants de 8-12 ans proposées à l'Office de tourisme de Blaye depuis 2017 ;

- Organisation du 10e anniversaire de l'inscription UNESCO (2018) ;

- Création d'un jeu de piste pour les 6-12 ans au Fort Médoc ;

- Conception d'une visite guidée spécifique aux groupes scolaires de cycles 2 et 3 au Fort Médoc.

## 1.1.6 / Le territoire du bien inscrit : l'Estuaire de la Gironde, entre Haute-Gironde et Médoc

### / Évolution urbaine et paysagère de la citadelle

#### **Le caractère militaire majeur et exclusif du site**

L'ensemble des dispositions topographiques et architecturales de l'acropole de la citadelle explicite l'édification en ce lieu du château des Rudel dans un premier temps puis de la citadelle fortifiée plus tardivement.

L'œuvre de Vauban exprime parfaitement sa fonction par l'architecture des fortifications bastionnées existantes. La place est ceinturée et se dégage des abords afin de se protéger des possibles approches à couvert.

En 1651, 240 maisons sont démolies entre les remparts et le faubourg.

Cette logique de séparation et de dégagement entre la place forte et la ville voisine marque définitivement les rapports qui s'établissent alors entre les deux pôles.

Cette situation nous amène aujourd'hui à affirmer que la prégnance des ouvrages défensifs sur l'espace situé entre la ville et la citadelle est massive et met en échec toute tentative d'aménagement contre nature.

### **Une citadelle qui domine la ville**

Les liaisons aujourd'hui praticables entre la ville et la place forte sont autant de seuils qui marquent la séparation, tout comme le rejet. Les échanges ne sont que des confrontations voulues par la fortification elle-même.

L'enceinte défensive est également une agression vis-à-vis de la ville car sa géométrie l'impose. Juchée sur un promontoire, la citadelle observe l'estuaire et se méfie de la ville et de ses collines, présentant un danger pour elle.

Ville de garnison, la citadelle telle qu'elle nous est parvenue n'a pas de vocation civile et les bâtiments qui lotissent son espace répondent à une organisation et une définition hiérarchique toute militaire. Les voies s'organisent principalement sur leur tracé ancien qui correspondait à d'autres portes fermées - porte Saint-Romain, porte du château des Rudel (avant 1630) par l'enceinte du grand « dessein » de Vauban.

Les occupations civiles restantes sont expropriées au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle pour laisser place aux casernes.

### **La citadelle, une ville nouvelle avortée**

La qualité architecturale hétéroclite des bâtiments qui composent la citadelle témoigne des différents degrés d'importance de leur rôle et de leur statut au sein de la composition urbaine.

#### *- Le commandement de la garnison*

Directement liés à des valeurs de représentation pour les bâtiments majeurs, leur architecture et leur positionnement les relient par leur implantation périphérique autour de la place Marie-Caroline. Regroupant la porte Liverneuf, le pavillon de la Place (le logis du lieutenant du Roy), la manutention, le Mess des officiers et la porte Royale, cet ensemble représente le commandement de la garnison.

#### *- Le logement des hommes de troupes et le couvent des Minimes*

Les occupations militaires enceintes dans une défense moderne se sont adaptées aux nouvelles portes percées et aux dispositions parcellaires qui en ont découlé.

La voie ancienne (rue du bastion Saint-Romain) menant de l'ancienne porte Saint Romain au cœur de la garnison et formant avec la nouvelle voie nord / sud un carrefour à angle droit, est aujourd'hui en cul de sac et butte sur l'hôpital de Siège.

La partie sud est le fruit d'un tracé et d'un lotissement neufs alors que les constructions du haut de la citadelle semblent implantées sur un tracé parcellaire désorganisé qui pourrait correspondre aux anciennes implantations civiles préexistantes.

La qualité architecturale de la citadelle intra-muros se situe dans les relations qui s'établissent entre tous les bâtiments qui la composent et non pas dans les bâtiments pris dans leur individualité.

### **La ville et la citadelle**

Les deux entités (ville et citadelle) sont-elles mitoyennes d'une limite qui reste à définir concrètement ?

Les fortifications que Vauban a développées marquent la présence de « dehors » importants, demi-lune, chemin couvert, contre-escarpe, glacis, formant une emprise géographique substantielle. Ces dispositifs ont été conservés dans leur maçonnerie mais ont subi des nivellements et des retraites pour les ouvrages en terre.

La complexité du dispositif est aujourd'hui altérée, il manque à la citadelle une partie de sa géométrie initiale.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à un statu quo en matière de propriété spatiale et territoriale pour l'ensemble des espaces situés dans cet « entre-deux ».

Une étude sur le tourisme fluvial de la façade estuarienne du canton de Blaye réalisée en 2012 traite de ces questions. En effet, elle préconise un réaménagement de la jonction entre ville et citadelle.

De plus, le SPR (Site Patrimonial Remarquable) a été approuvé le 27 juin 2017. Il permet également de traiter l'articulation entre ville et citadelle, en termes de préservation de la qualité architecturale du site et de traitement des espaces paysagers.

## **/ Le triptyque dans un milieu estuarien**

La zone estuarienne s'étend de la Pointe de Grave en remontant le long des fleuves Dordogne et Garonne. Malgré une discontinuité de ce territoire due à la présence de l'agglomération bordelaise, cette entité présente une harmonie quant aux problématiques et enjeux environnementaux identifiés. Toutes les interventions dans le cadre du développement des programmes de conservation du patrimoine de Vauban doivent prendre en compte (surtout l'île du fort Pâté et Cussac-Fort-Médoc), la proximité de l'estuaire tout en préservant son écosystème fragile.

Avec la révolution des transports qu'a connu le XX<sup>e</sup> siècle, l'estuaire a perdu sa fonction première de vie commerciale et constitue un espace relativement préservé.

Le développement maîtrisé et partagé de la partie estuaire, a été impulsé par la création en 1998 de l'Association Interdépartementale pour le Développement Durable de l'Estuaire, remplacée ensuite par le Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire.

Une charte paysagère et environnementale a été réalisée et constitue un document de référence pour orienter les actions à mener. Le diagnostic de la partie estuarienne de ce territoire est basé sur ce document.

La zone estuarienne et les fleuves sont constitués d'écosystèmes avec une grande diversité floristique et faunistique. Les différents habitats façonnés par les gradients d'hydrométrie et de salinité sont des lieux de migration pour les espèces d'amphihalins et l'avifaune d'intérêt européen prioritaire. Les différents espaces de ce territoire sont vitaux pour les oiseaux et les poissons, et constituent un filtre entre le bassin versant de la Gironde et l'océan.

L'occupation humaine au cours de toutes les périodes est exceptionnellement dense le long de l'estuaire et des rivières, aussi bien sur les berges que dans des zones inondables, sur les anciennes îles que sur le rebord de terrasse (mode d'occupation humaine qui peut dépasser les limites actuelles des communes riveraines). Le caractère navigable de la Gironde, de la Garonne et de la Dordogne a encore accru leur attractivité. De plus, le milieu humide permet la conservation de matériaux qui se sont détruits ailleurs, comme les bois. Les découvertes de Pineuilh notamment incitent à la plus grande prudence sur ce territoire.

Les villes gallo-romaines et les petites agglomérations antiques se succèdent à très faible distance, prouvant une intense mise en valeur du sol à l'époque antique. Les maisons fortes ou les mottes castrales surveillant les voies d'eau et les routes de vallée sont évidemment très nombreuses ; les plus anciennes occupaient des tertres artificiels entourés de fossés, à proximité immédiate des rives fluviales. Des systèmes défensifs spécifiques, importants par leur exigence d'un fort investissement en travail humain, ont été ainsi mis en place au Moyen Âge. D'autres défenses ont été érigées selon les besoins, notamment au XVIII<sup>e</sup> siècle (fortifications de contrôle de l'estuaire par Vauban).

### **Les enjeux pour l'estuaire**

#### *- Gestion des risques naturels et technologiques*

Le risque technologique concerne la zone industrielle de la presqu'île d'Ambès. L'ensemble des communes de territoire « estuaire et fleuves » est concerné par le risque inondation et les risques liés aux mouvements de terrain (chute de blocs, effondrement de carrières souterraines). Il convient notamment de gérer les conflits d'usage sur les zones de marais (gestion du régime hydraulique) et de redonner aux zones humides leur fonction essentielle d'étalement des crues.

*- Valorisation des paysages*

Les paysages fluviaux, vastes plaines dominées par les terrasses des coteaux, lieux historiques de déplacement et d'installation humaine, ossaturent et caractérisent le département de la Gironde. Ils sont tout spécifiquement sensibles aux contemporaines :

- Développement du bâti sur les versants, l'emprise des villes (extension des zones d'activités, des zones d'urbanisation et des zones touristiques), la multiplication des infrastructures morcelant ces paysages en leur faisant perdre une partie de leur cohérence par un développement trop linéaire et quelque peu désordonné ;
- Développement des peupleraies et déprise agricole en fond de vallée.

*- Gestion des grands poissons migrateurs*

Les eaux de l'estuaire et des fleuves sont des axes de passage obligés pour les grands poissons migrateurs (esturgeon d'Europe, alose, lamproie, saumon, truite de mer, anguille). Il convient de rendre, à ces espèces emblématiques, dont certaines sont en voie de disparition, un milieu propice à leur développement en réduisant les intrants et les extractions de granulats, le problème de sur-pêche et en éliminant les obstacles à leur libre circulation.

*- Conservation des habitats d'intérêt patrimonial*

Les variations de gradient d'hydrométrie et de salinité des zones humides, la présence unique sur ce département de falaises calcaires et les eaux courantes, ont permis sur ce territoire des habitats d'intérêt patrimonial (marais...) vitaux pour de nombreuses espèces emblématiques et protégées. Il est capital de préserver ces zones sensibles pour maintenir la biodiversité présente sur ce territoire.

*- Renforcement des connaissances sur les effets des produits phytosanitaires sur la qualité de l'air*

Les espaces situés le long de l'estuaire et des fleuves sont largement dédiés à la viticulture. Cette culture engendre une utilisation massive de produits phytosanitaires sur de grandes surfaces. Il s'agit d'améliorer les connaissances sur la dispersion de ces produits dans l'air et ainsi que leurs effets sur les écosystèmes et l'homme.

*- Protection et mise en valeur de l'estuaire*

Zones d'échanges et de contrastes, l'estuaire de la Gironde déroule une palette de terroirs : paysages viticoles de corniche au sud, paysages de marais du sud au nord, de palus, de prairies humides gagnées sur l'eau, paysages de graves plantés des prestigieux vignobles du Médoc... Le bâti conforte par sa richesse et sa diversité la qualité de cet espace (citadelle de Blaye, Bourg sur Gironde, Pauillac, châteaux du Médoc, bourgs et villages...). Il paraît important de faire découvrir ce milieu singulier et peu connu (problème de lisibilité et d'accessibilité des « paysages de l'eau ») par l'accompagnement et la mise en valeur d'initiatives locales (offres touristiques...) en veillant au respect de la sensibilité du milieu.

*- Protection du patrimoine bâti*

Les fleuves ont longtemps été par le passé des axes de communication privilégiés du département. Le bâti le long de ces axes témoigne de cette histoire. Il est aujourd'hui important pour la mémoire collective et pour l'identité de ce territoire de préserver et de mettre en valeur ce patrimoine architectural et historique.

## / Contexte socio-économique de la Haute Gironde

La Haute Gironde est constituée de 63 communes, qui sont regroupées en quatre Communautés de Communes : la Communauté de communes de Blaye, la Communauté de communes de l'Estuaire, la Communauté de communes Latitude Nord Gironde et la Communauté de communes du Grand Cubzaguais.

### Les données démographiques (en population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2019)

Lieu	Nombre d'habitants	Autres
Commune de Blaye	5 069	4 habitants dans la citadelle
Communauté de Communes de Blaye	21 010	20 communes
Département de la Gironde	1 595 903	538 communes

### Activités économiques

La Haute Gironde dispose de cinq ressources essentielles : la vigne et le vin, des espaces naturels typiques (marais, estuaire...), un patrimoine culturel varié, une organisation institutionnelle jeune et dynamique, une métropole régionale mondialement connue, pour construire une identité appropriable, suffisamment porteuse de sens afin d'inspirer demain les initiatives et les projets de développement.

Le bassin d'emploi de la Haute Gironde se divise entre Blaye et Bordeaux, ainsi que le pôle d'emploi Braud-et-Saint-Louis lié à la Centrale Nucléaire de Production d'Énergie (CNPE).

L'emploi sur la communauté de communes de Blaye en 2015 est fortement dominé par la part des emplois dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale qui représente 38,3% des emplois et l'emploi dans le commerce, transports et services divers (34%). Les emplois agricoles ne représentent quant à eux que 14,5% des emplois. Les tendances concernant l'emploi agricole montrent une diminution en emplois, principalement dues au développement de certaines pratiques (machinisme, informatisation des systèmes de production, etc.). La part des emplois dans l'industrie est quant à elle de 7,5%, et dans la construction de 5,7%.

## Les activités structurantes du territoire : des compétences et savoir-faire reconnus

Activités	Observations
<b>Centre Nucléaire de Production d'Électricité du Blayais</b>	Construite en 1981 à Braud-et-Saint-Louis, la centrale nucléaire du Blayais est un levier de l'activité économique du territoire. Plus gros employeur de la Haute Gironde, elle emploie près de 1200 salariés, et près de 1000 autres lors des arrêts de tranche. Cependant, elle impulse peu d'activités au niveau local. Le CNPE s'est engagé dans des actions significatives, notamment d'un point de vue environnemental et s'affirme comme une source de revenu essentielle pour une partie de la population.
<b>La viticulture, un secteur en évolution</b>	La viticulture est un secteur économique majeur en Haute Gironde. L'agriculture emploie 904 salariés sur la communauté de communes de Blaye en 2015. Si le secteur a perdu des emplois ces dernières années, la viticulture concentre la majorité de l'emploi agricole. La filière bénéficie de deux types d'actions structurantes : - Syndicats viticoles ; - ADAR (Association de Développement Agricole et Rural) qui assure un soutien de proximité (structures et conseils) et un suivi grâce au laboratoire œnologique de la Chambre d'Agriculture.
<b>Le tissu d'entreprises commerciales et artisanales traditionnelles</b>	Le tissu commercial, artisanal et de services comptait 2 583 entreprises en 2008 à l'échelle de la Haute Gironde. Le secteur industriel et artisanal représente un tiers des établissements (35%), les services plus de 40% (42%), et les commerces moins du quart. La densité est légèrement supérieure à la moyenne départementale et certains secteurs sont plus représentés : le bâtiment et les services. Le tissu commercial et artisanal de la Haute Gironde a également pu bénéficier de deux procédures destinées à le revaloriser : - des conventions de bourg, premier pas pour la revitalisation ; - Deux Opérations de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce successives à l'échelle du Pays, réussite exemplaire.
<b>L'activité touristique</b>	L'estuaire est un élément identitaire important sur le territoire qui bénéficie d'un environnement écologique exceptionnel et offre une qualité paysagère. Pourtant, cet estuaire apparaissait en 2007 comme peu valorisé. Depuis, une étude sur le tourisme fluvial de la façade estuarienne du Canton de Blaye a été menée en 2012, qui proposent des aménagements portuaires ou de l'espace public, structurels ou paysagers, afin de permettre un véritable accueil des touristes, par voie de terre et par voie de mer.

### Les transports

La Haute Gironde bénéficie d'un réseau de communication qui compte quatre niveaux principaux :

- L'autoroute A10 traverse l'est du territoire, offrant seulement deux échangeurs au territoire, elle est doublée par la nationale 10 : desserte de niveau national et régional ;
- Le train relie le sud et l'est du pays, entre Cubzac-les-Ponts et Saint-Yzan-de-Soudiac, sur la ligne Saintes-Bordeaux : desserte locale, nationale et régionale ;
- Un réseau de routes qui dessert les localités à partir de l'autoroute et de la nationale 10 du nord vers le sud (D 669 et N 137) : desserte locale.
- Le bac Blaye / Lamarque pour traverser l'estuaire de la Gironde et arriver dans le Médoc.

Ce tissu de voies de communication actuel n'est pas satisfaisant ; il renforce le caractère isolé de certaines zones et pose des problèmes en termes de sécurité, ainsi qu'une circulation de poids lourds importante.

Les transports en commun y sont peu développés. Le pays est desservi par quatre lignes gérées par la Région Nouvelle-Aquitaine : deux lignes principales au départ de Bordeaux, et deux lignes en direction du nord de la Gironde (St Ciers sur Gironde et Pleine-Selve).

La Haute Gironde connaît de fortes migrations quotidiennes : une grande partie de la population travaille en dehors du territoire (environ 9000 personnes en 2007), avec une forte attractivité de l'agglomération bordelaise, le secteur tendant ainsi à devenir une extension de la banlieue bordelaise.

Les principales migrations internes se trouvent entre Blaye et Braud et Saint-Louis, du fait de l'attractivité du CNPE.

### **Une importante communauté scolaire en Haute Gironde**

Les établissements d'enseignement secondaire en Haute-Gironde se répartissent en :

- 6 collèges
- 2 lycées d'enseignement général, ainsi que 2 lycées professionnels ;
- 1 Maison Familiale et Rurale (MFR) à Blaye ;
- 1 Centre de Formation Agricole (CFA) à Pugnac ;
- 1 Centre de Formation Multimétiers (CFM) à Reignac.

Deux chefs-lieux de canton regroupent plusieurs établissements scolaires du secondaire :

- Blaye, qui accueille plus de 2 500 collégiens et lycéens pour une population de 4 888 habitants ;
- Saint-André-de-Cubzac, qui accueille environ 2 150 collégiens et lycéens pour une population de 10 791 habitants.

Le regroupement de ces établissements secondaires participerait ainsi à une concentration de population de jeunes sur des communes déjà caractérisées par une forte densité de population. Toutes les communes du Pays Haute Gironde, sauf une, ont une école, maternelle ou élémentaire. Certaines sont organisées en Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI) pour mutualiser les moyens et conforter les effectifs.

### **Atouts et faiblesses du territoire**

Bien que disposant de nombreux atouts, le territoire intercommunal connaît plusieurs difficultés, tout particulièrement en matière de développement touristique.

#### *- Le manque d'infrastructure d'accueil*

Tout d'abord il faut souligner le manque d'infrastructure d'accueil à l'échelle du Pays, notamment sur la communauté de communes de Blaye. En effet, l'offre en hébergement de plein air est faible (10 établissements équivalent à 1 329 lits touristiques, dont deux sur la communauté de communes de Blaye : un camping municipal dans la Citadelle de Blaye avec 32 emplacements et un camping à Saint-Christoly-de-Blaye de 94 emplacements. Le territoire dispose de 7 hôtels représentant 185 lits (dont quatre hôtels sur la communauté de communes de Blaye, pour 107 lits). Parallèlement les chambres d'hôtes et les gîtes sont plus qualitatifs et bénéficient souvent d'un label de qualité, mais ils n'offrent qu'un nombre de places limité : 80 chambres d'hôtes équivalent à 682 lits touristiques (dont 28 chambres d'hôtes sur la communauté de communes de Blaye) et 258 meublés de tourisme, soit un millier de lits, dont 55% sont qualifiés par un classement ou une labellisation.

Le territoire dispose de la présence de 110 restaurants.

#### *- La structuration de la valorisation touristique du territoire*

Le territoire bénéficie aujourd'hui d'atouts intéressants en termes de tourisme et de loisirs. Les constats qui ont été faits en 2007 sont que ces atouts sont au mieux (comme la citadelle) l'objet d'une valorisation isolée et que le territoire ne bénéficie pas de produits touristiques construits, permettant de faire découvrir le patrimoine local, sauf durant la haute saison.

Il est à noter que d'importants changements ont eu lieu depuis ce précédent constat.

Tout d'abord, l'Office de tourisme de Blaye, anciennement associatif, a acquis début 2011 le statut juridique d'un EPIC (Établissement Public à caractère Industriel et Commercial). Ce nouvel organisme, qui a également été doté d'un nouveau Directeur, rend plus aisé une vision touristique globale sur le territoire de la communauté de communes de Blaye. L'objectif recherché était de structurer l'offre touristique à l'échelle du territoire de la communauté de communes de Blaye, et valoriser

ses ressources patrimoniales, qu'elles soient culturelles ou naturelles, par le biais de la création de produits touristiques notamment.

Cet établissement est financé essentiellement par la Communauté de communes de Blaye et par les recettes générées par les activités marchandes.

Le comité de direction est composé majoritairement d'élus mais aussi de représentants socio-professionnels, ce qui permet une représentativité équilibrée des acteurs du public et du privé.

De plus, le statut d'EPIC permet une certaine souplesse en ce qui concerne le développement d'activités commerciales.

Ensuite, le Verrou de l'estuaire a été un des huit « Sites Majeurs d'Aquitaine » sur la période 2011-2013. Ce programme touristique mis en place par la Région a permis de soutenir de nombreuses actions de développement touristique sur le triptyque. Dans ce cadre, un poste de chargé de mission a été créé afin de créer du lien entre les deux rives.

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO a également permis depuis 2007 de pallier un manque de coordination entre les acteurs et a conduit à une meilleure appropriation et articulation des actions de chacun.

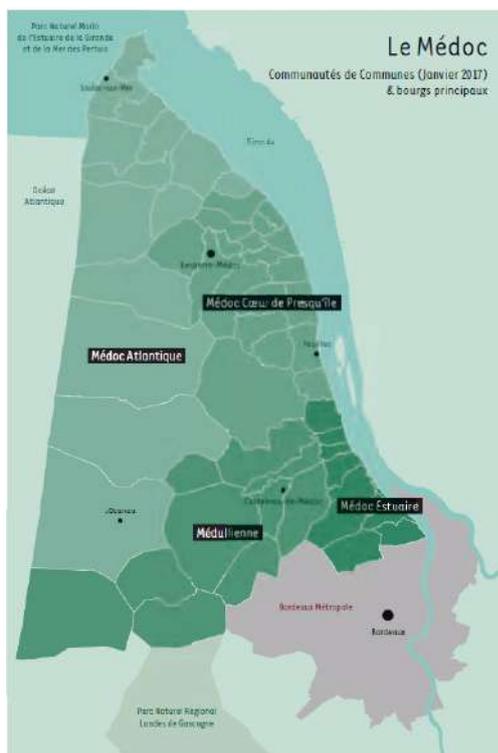
À compter de 2014, avec le développement du tourisme de croisière fluviale, qui induit une hausse d'activité continue entre avril et octobre, l'activité des offices de tourisme de Haute-Gironde augmente très significativement. Afin de consolider cette dynamique et anticiper le développement futur, des projets structurants voient le jour, au premier rang desquels la construction du futur office de tourisme de Blaye (ouverture prévue en 2019), pensé pour être un office de tourisme de territoire.

C'est pour soutenir cette idée, et en constatant que le Pays de la Haute-Gironde n'avait pas obtenu les résultats escomptés en matière de structuration touristique territoriale, que les Communautés de Communes du territoire de la Haute-Gironde ont décidé d'expérimenter une nouvelle méthode de collaboration : l'office de tourisme de Blaye a été missionné par ces dernières pour animer la co-construction d'une stratégie touristique commune, et piloter sa mise en œuvre.

Dès 2017, les premiers résultats sont atteints. En voici les plus marquants :

- Élaboration d'une stratégie commune, dans laquelle la citadelle de Blaye occupe une place majeure, en étant l'étendard de l'offre de découverte patrimoniale du territoire, et en constituant un point d'arrêt majeur sur la route panoramique «La Route Verte» (itinéraire historique Libourne-Marennnes) qu'il est question de revitaliser
- Choix d'une marque de destination commune («Blaye Bourg Terres d'Estuaire»)
- Fusion des outils d'information, de promotion et de billetterie

## / Contexte socio-économique du Pays Médoc<sup>11</sup>



Le Pays Médoc est un vaste territoire composé de 53 communes, regroupées en quatre communautés de communes (CDC) :

- CDC « Medoc Atlantique »
- CDC « Médoc Cœur de Presqu'île »
- CDC « Médoc Estuaire »
- CDC « La Médulienne »
- Communes d'Eysines, de Blanquefort et de Parempuyre (Bordeaux Métropole)

La commune de Cussac-Fort-Médoc est membre de la Communauté de communes « Médoc Estuaire », qui regroupe dix communes. Le siège administratif est à Arsac et siège social à Margaux.

### Les données démographiques (données 2015)

Lieu	Nombre d'habitants	Autres
Cussac-Fort-Médoc (2018 INSEE)	2 216	1 habitant dans le Fort Médoc
Communauté de communes Médoc Estuaire (2015, INSEE)	27 374	10 communes
Pays Médoc (2017, PAYS MEDOC)	100 000	53 communes
Gironde	1 556 663	540 communes

### Les ressources du territoire

#### - Une presqu'île en mutation

Le Médoc est affecté par des dynamiques démographiques et urbaines liées principalement à un étalement de l'agglomération bordelais. Il demeure en même temps un territoire rural en raison notamment d'une structuration économique fortement marquée par les secteurs viticole, agricole et forestier.

Composé de 53 communes dominées par des villages et des clochers, le Pays Médoc affiche des taux

11 Source : PAYS MEDOC, Charte du parc naturel régional Médoc, Avril 2018, 282 pages et annexes.

moyens de densité faibles (inférieurs à 55h/km<sup>2</sup>). Parallèlement, il dispose d'une forte croissance démographique (+16,88% entre 1999 et 2009).

Cet espace est marqué par un fort sentiment d'appartenance à un terroir.

#### *- Des systèmes localisés de production*

En Médoc, l'économie s'organise autour de trois filières attachées au terroir : le vin, le bois et l'agroalimentaire. Ces secteurs déterminent la structuration de l'économie locale et l'évolution des processus sociaux.

#### *- Des secteurs à fort potentiel de développement*

Sur l'ensemble du département de la Gironde, le tourisme représente le deuxième poste du PIB, le Médoc la deuxième destination touristique. Trois caractéristiques définissent cette activité : un déséquilibre littoral / intérieur, une saisonnalité importante, une forte clientèle de passage. Fort de ses atouts, ce territoire développe une forte stratégie de développement touristique.

Cet espace se caractérise par une grande diversité mais également un fragile équilibre de ses zones naturelles : cordon dunaire de la façade atlantique, zones humides, forêt, vigne, prairies à vocation agricole.

### **La persistance de freins structurels**

#### *- Une situation sociale fragile*

Si on constate une faible baisse du chômage, les niveaux de qualification n'évoluent que très légèrement et les niveaux de formation sont globalement faibles. De plus, les professionnels de l'insertion font état d'une dangereuse dynamique de l'exclusion.

#### *- Un déficit d'infrastructures*

En Médoc, il n'existe pas de pôle urbain concentrant toutes les fonctions sociale, résidentielle, récréative et patrimoniale d'un grand bassin de vie et l'attractivité économique et les fonctions productives d'un grand bassin d'emploi. Mais la faiblesse de cet espace se trouve dans le déplacement et les transports. En effet, la faiblesse des infrastructures de déplacement explique le sentiment d'enclavement du territoire.

### **Activité économique**

La viticulture demeure l'activité principale du Médoc aux vues du chiffre d'affaire, de l'emploi et du rayonnement dans le monde entier (Saint-Estèphe, Pauillac, Saint-Julien ou Margaux...).

L'activité touristique est le deuxième poste de PIB.

### **Transports**

- Le Médoc bénéficie d'un réseau de communication qui compte quatre niveaux principaux :
- L'autoroute A10 (sorties 7 et 8) à l'est du territoire au niveau de Bordeaux, qui dessert le Médoc avec la route des vins (D2), la RD1215 et la D6 ;
- Le train avec une ligne au départ de Bordeaux allant jusqu'au Verdon en passant par la partie viticole de la presqu'île (la gare de Moulis-Listrac est la plus proche du Fort Médoc) ;
- Le réseau de cars TransGironde avec la ligne 705 Bordeaux Pauillac, desservant Cussac Fort Médoc ;
- Deux lignes régulières de bacs : Blaye / Lamarque (commune adjacente de Cussac-Fort-Médoc) et Le Verdon / Royan.

### **Communauté scolaire**

Les établissements d'enseignement (publics et privés) du Pays Médoc se répartissent en :

- 16 écoles maternelles ;
- 20 écoles élémentaires ;
- 32 écoles primaires ;
- 7 collèges ;
- 2 lycées ;
- 3 autres établissements d'enseignement : Maisons d'enfants, IME et IMP.

## Organisation touristique

Depuis la loi NOTRE, l'ensemble des Communautés de Communes du Médoc ont pris compétence promotion du tourisme. Il existe sur chaque territoire communautaire un projet touristique. Le réseau des offices de tourisme est organisé au sein d'une association en charge de la promotion du Médoc dans son ensemble : l'Union Touristique du Médoc.

Au niveau du territoire de Médoc Atlantique, l'organisation touristique est notamment marquée par le réseau de station littorale. Aussi, des antennes de l'office de tourisme Médoc Atlantique sont établies à Grayan-et-L'hopital, Le Verdon sur Mer, Lacanau, Soulac sur Mer, Hourtin, Vendays-Montalivet, Saint Vivien de Médoc et Carcans Maubuisson. L'office de Tourisme Médoc plein sud intervient sur le secteur de la communauté de communes de la Médulienne, avec notamment son antenne du Porge. L'office de tourisme Cœur de Médoc déploie quant à lui son action sur le territoire de la CDC Médoc Cœur de Presqu'île, avec des antennes à Lesparre et Pauillac.

Quant à la CDC Médoc Estuaire, l'Office de Tourisme est en cours de création avec un projet d'implantation dans le bâtiment de la maison des vins de Margaux. En l'état, un site de promotion touristique intitulé margaux tourisme a été déployé et un point d'information touristique existe au débarcadère du bac à Lamarque.

En matière de promotion de l'œnotourisme, le Conseil des Vins du Médoc (organisme de représentation de la profession viticole médocaine) est actif.

### Infrastructures d'accueil touristique

Selon la base de données régionale SIRTAqui, le Pays Médoc compte en termes d'hébergement marchands environ 80 000 lits touristiques, concentrés à 90% sur le littoral. En ce qui concerne les résidences secondaires, on compte environ 24 000 lits, concentrés à 90% sur le littoral également.

En termes de restauration, le Pays Médoc compte 85 établissements recensés dans la base de données SIRTAqui. À noter que ces chiffres sont bien en deçà du nombre réel.

## / Les acteurs partenaires auprès des communes de Blaye et Cussac-Fort-Médoc

En l'espace de quelques années, ce territoire à cheval sur les deux-rives s'est peu à peu structuré autour d'intercommunalités de projet (communautés de communes ou SIVOM), ou autres structures fédératrices.

### La Communauté de communes de Blaye (C.C.B)

La Communauté de communes de Blaye est née de la fusion, le 1er janvier 2010, entre l'ancienne CCB qui regroupait 9 communes et le SIVOM qui en regroupait 4. Suite à la loi NOTRE et à la révision du Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), le périmètre de la CCB est passée de 13 à 21 communes au 1er janvier 2017. Ce nombre est passé à 16 communes en 2018.

Elle a pour compétences obligatoires le développement économique et touristique, la gestion des zones d'activités et l'aménagement de l'espace ; les aires d'accueil des gens du voyage ; le traitement et la valorisation des déchets ménagers. Les compétences optionnelles sont les suivantes : la protection et la mise en valeur de l'environnement ; la politique du logement et du cadre de vie ; la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie ; la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs ; l'action sociale (accompagnement des publics fragilisés, accompagnement de l'enfance de la jeunesse et des familles) ; l'assainissement. Pour finir, voici les compétences facultatives (ou supplémentaires) : l'aménagement numérique du territoire ; les animations économiques (sites immobiliers d'entreprises, sites d'accueil d'entreprises, accompagnement des porteurs de projets...) ; assainissement non collectif (Spanc).

#### - Les services à la personne de la C.C.B

La Communauté de communes de Blaye développe un grand nombre de services à la personne :

- La Maison des Services au Public qui accueille de nombreux services d'organismes divers : Caisses d'allocations familiales (CAF), cabinet dentaire, Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), RSI, CARSAT (retraite et service social), Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD)...
- Le C.I.A.S.<sup>12</sup> assure les aides légales (R.M.I...) et veille à la gestion de la Résidence pour Personnes Agées. Le service Aides à Domicile permet le maintien à domicile des anciens grâce aux aides ménagères, au transport, au portage de repas et à la télé sécurité ;
- Avec des missions différentes, les crèches intercommunales multi-accueil de Blaye et Cars et le Relais d'assistantes maternelles (Ram) accueillent les enfants à partir de 2 mois et demi et jusqu'à 3 ans révolus.
- L'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) « prend le relais » en ouvrant ses portes aux enfants âgés de 3 à 13 ans.
- Le Point Rencontre Information Jeunesse<sup>13</sup> accueille des jeunes à partir de 12 ans et jusqu'à 25 ans (la majorité du public accueilli sont des collégiens et lycéens âgés entre 12 et 17 ans).
- Enfin des activités C.A.P. 33 et Sports Vacances (pour les plus de 15 ans et les familles) et Loisirs Jeunes (12/18 ans) sont développées.

Enfin, l'intercommunalité accompagne les porteurs de projets économiques et assure la gestion et l'animation de sa halte nautique (bateaux de plaisance et bateaux à passagers).

#### - Le financement de la C.C.B

Depuis sa création, la C.C.B. avait adopté le régime de la TPU<sup>14</sup>. En 2005 elle a fait le choix d'une fiscalité mixte (T.P.U. + Taxes Ménages). Elle dispose d'un budget en 2012 2016 de 9,4 millions d'euros dont 8,3 millions en fonctionnement et 1,1 millions en investissement.

Dès 2004, la communauté de communes a fait le choix de conduire son Schéma d'Aménagement et de Développement Durable. Ce schéma est la colonne vertébrale de la démarche Agenda 21 et a été approuvé par le Conseil Communautaire en 2007. Il a été réalisé en s'appuyant sur la dynamique locale et les acteurs du territoire. Il s'agit d'un véritable projet de territoire co-construit. Dans ce cadre, trois axes de travail ont été mis en exergue :

- Privilégier un développement harmonieux
- Favoriser le développement économique endogène et exogène
- Poursuivre une politique de service.

Cette démarche vise à une meilleure appropriation du territoire par les usagers et les citoyens, elle s'inscrit dans une logique de démocratie participative visant à une meilleure coordination et visibilité des actions conduites.

Dans le cadre de ses différents projets, la Communautés de communes de Blaye travaille en partenariat avec les partenaires institutionnels. Ces derniers sont soit associés à des comités de pilotage thématiques, soit se positionnent comme coordinateurs de certaines procédures et/ou apparaissent comme des co-financeurs actifs.

#### L'Office de tourisme de Blaye

L'Office de tourisme de Blaye, anciennement associatif, a acquis début 2011 le statut d'EPIC.

Composé en 2018 de 7 permanents (dont quatre guides conférenciers), ainsi que 3 saisonniers, 3 stagiaires et un apprenti, l'Office de tourisme de Blaye a à charge non seulement l'accueil des touristes, l'information et la réservation d'activités touristiques sur le territoire, la commercialisation de produits touristiques et de produits boutiques, la promotion, mais elle assure également la gestion de la halte nautique, de l'aire de camping-car de Cartelègue, ainsi que l'activité de développement touristique à l'échelle intercommunale.

Cet Office de tourisme communautaire permet donc de qualifier l'offre touristique sur le territoire, et de répondre à une demande touristique croissante, notamment depuis l'inscription sur la Liste du patrimoine mondiale de l'UNESCO.

12 C.I.A.S. : Centre Intercommunal d'Actions Sociales

13 P.R.I.J. : Point Rencontre Information Jeunesse

14 T.P.U. : Taxe Professionnelle Unique

### *Le Pays de la Haute Gironde*

Le Pays de la Haute Gironde regroupe 65 communes. Il porte des projets d'animation et de développement coordonnés dans les domaines économique, de l'habitat, de la culture, du développement durable, et porte les procédures de contractualisation avec des partenaires à l'échelle du Pays et les financements européens Leader.

### *Le Pays Médoc et la communauté des communes Médoc Estuaire*

**Le Syndicat Mixte Pays Médoc** se compose de quatre communautés de commune (cf. supra), dont la Communauté de Communes Médoc Estuaire. Créée en décembre 2002, cette dernière intègre la commune de Cussac-Fort-Médoc.

La charte de territoire du Pays Médoc est découpée en 4 axes :

Axe 1 : Renforcer l'identité médocaine

Axe 2 : Développer l'attractivité du Médoc

Axe 3 : Rechercher un équilibre territorial

Axe 4 : Intégrer les problématiques environnementales dans le processus de développement

Responsable de l'élaboration de la charte de territoire et de la charte forestière, le Pays pilote quatre grandes missions :

- Le développement touristique territorial,
- La plateforme de développement sanitaire et social,
- La plateforme de développement agro-environnemental,
- Un secteur d'études et recherches sur l'aménagement et le développement du territoire.

Le Médoc est également engagé dans une démarche de reconnaissance en Parc Naturel Régional, dont la charte a été approuvée en avril 2018.

**La Communauté des Communes Médoc Estuaire** compte 10 communes (dont celle de Cussac-Fort-Médoc), soit environ 27 000 habitants.

Elle exerce (statuts du 28 juin 2018) :

#### *1. Au titre des compétences obligatoires*

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- La Communauté de Communes n'est pas compétente en matière de PLU et de document d'urbanisme en tenant lieu, car conformément à la loi, une minorité de blocage s'est exprimée par au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population ;
- Aménagement rural : étude et réalisation d'un programme d'aménagement rural. Cette compétence relève de la définition de l'intérêt communautaire de la compétence «Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire» ;
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ;
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;

En matière de promotion du tourisme dont la création d'office du tourisme

- Accueil et information des touristes
- Promotion touristique du territoire
- Coordination des interventions des partenaires du tourisme local
- Élaboration et mise en œuvre de la politique touristique communautaire
- Commercialisation de produits touristiques
- Réalisation d'un Office de Tourisme

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- GEMAPI, sur les 12 items définis à l'article L211-7 du Code de l'Environnement

## 2. Au titre des compétences optionnelles

- Protection et mise en valeur de l'environnement, y compris par acquisition foncière.
- Gestion des bassins versants : Représentation-substitution des communes membres.
- Politique du logement social d'intérêt communautaire et PLH.
- Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire.
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.
- Action sociale d'intérêt communautaire.
- Assainissement/eau/eaux pluviales urbaines/défense incendie.

## 3. Au titre des compétences supplémentaires :

- Petite enfance et jeunesse
- Politique de sécurité en matière de police communautaire et prévention de la délinquance.

- Participation aux politiques contractuelles

La Communauté de Communes participera aux politiques contractuelles en matière d'aménagement, d'information et de signalétique de circuits touristiques, de chemins forestiers, de circuits pédestres, de pistes cyclables et des bords de fleuves

- Aménagement numérique du Territoire
- Aménagement de la façade estuarienne et particulièrement : Ports de LAMARQUE, MACAU, ISSAN à CANTENAC, FUMADEL à SOUSSANS et les marais d'ARCINS, LABARDE et SOUSSANS, à l'exclusion des digues. En outre, la Communauté de Communes est compétente pour l'entretien et la gestion de tout équipement structurant nouveau sur ces sites qu'il soit à vocation économique ou touristique.

Elle s'est dotée, le 29 janvier 2009, de la compétence tourisme, et a défini deux axes pour sa politique touristique :

- Structurer et organiser le territoire communautaire, avec pour objectifs : la structuration de l'offre touristique, l'élargissement de la gamme de logements touristiques, la coordination des initiatives et des projets, une meilleure lisibilité de l'offre touristique et de la destination, l'augmentation et la fidélisation de la clientèle touristique,
- Renforcer les filières majeures du territoire : l'itinérance (pédestre, cycliste, équestre), le tourisme estuarien, l'œnotourisme, le golf.

Les principales actions qu'elle mène en matière d'aménagement et de développement touristique sont les suivantes :

### *Aménagement*

- Création de chemins de randonnée pédestres et cyclables (VTC-VTT) dont la « Route de l'Estuaire » qui passe devant le fort Médoc, et au port de Lamarque où un bac permet de rejoindre la citadelle de Blaye.
- Création d'un ponton pour bateau à passagers et paquebots fluviaux au fort Médoc permettant la découverte du fort par les passagers terrestres et fluviaux, et celle du Verrou de l'Estuaire par voie fluviale.

### *Développement*

- Accueil et information des touristes au Point Info Tourisme Médoc Estuaire (port de Lamarque) d'avril à septembre, dont 7 jours/7 en juillet et août. Il est le lieu de promotion du fort Médoc et du Verrou de l'Estuaire sur la rive gauche.
- Création d'un site Internet dédié au tourisme, margaux-tourisme.com, avec quatre rubriques thématiques dont « Patrimoine et culture » où figure le fort Médoc.
- Programmation de balades pédestres commentées dont certaines permettent de faire connaître et valoriser le fort Médoc.
- Publication d'une carte touristique avec deux itinéraires de découverte commentés « Architecture des châteaux » et « Patrimoine ». La carte indique les trois sites du Verrou de l'Estuaire (Fort Médoc, Fort Pâté, Citadelle de Blaye) et l'itinéraire « Patrimoine » a pour point de départ le fort Médoc.
- Publication d'une carte de randonnées indiquant les trois sites du Verrou de l'Estuaire et participation

à la réalisation d'une brochure de randonnée éditée par Gironde Tourisme « Cussac-Fort-Médoc - Boucle de Fort Médoc » (10,5 km).

- Edition d'un livre sur le patrimoine du territoire « Médoc Estuaire, des vignes aux rivages » (Le Festin) incluant le fort Médoc.

La Communauté de Communes Médoc Estuaire mène en outre un projet d'aménagement majeur qui est la création d'un Office de Tourisme Communautaire à Margaux-Cantenac.

#### *Le Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire*

Le développement maîtrisé et partagé de l'estuaire, a été impulsé par la création en 1998 de l'Association Interdépartementale pour le Développement Durable de l'Estuaire, remplacée en 2001 par le Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire (SMIDDEST). Ce syndicat a mis en place un programme d'ensemble en faveur de cet espace autour de cinq orientations :

- La préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel, des ressources environnementales et des paysages de l'estuaire ;
- La valorisation du patrimoine culturel ;
- La diversification des ressources économiques ;
- La dynamisation de l'offre et des services ;
- L'affirmation de l'identité de l'estuaire.

## 1.2 Énoncé de la valeur universelle exceptionnelle du site

### 1.2.1 / Le Verrou de l'estuaire : un ensemble défensif issu des contraintes du terrain et des travaux déjà réalisés

#### **Pour verrouiller l'estuaire de la Gironde, Vauban a fait œuvre de génie**

- D'abord à Blaye par la synthèse et la compilation des anciennes fortifications qu'il réemploie dans son nouveau système défensif.
- Ensuite son pragmatisme, qui lui dicte d'utiliser la configuration naturelle du site pour optimiser la défense de l'estuaire en construisant le fort Pâté sur l'île et le fort Médoc sur l'autre rive.
- Et enfin la parfaite maîtrise des techniques de construction de ses ouvrages militaires en zone humide et marécageuse.

Vauban se révèle pleinement comme le premier aménageur du territoire avant l'heure. Le souci de l'unité préside à toutes ses réalisations. Ses constructions dont le sens esthétique y est puissamment exprimé, s'inscrivent dans l'espace avec lequel elles entretiennent une relation harmonieuse.

#### **La citadelle ou le réemploi des anciennes fortifications**

La citadelle de Blaye telle qu'elle nous est parvenue est un ensemble monumental hybride, résultant des adjonctions et destructions successives du XIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle au sein duquel l'omniprésence de l'œuvre de Vauban domine les acquis antérieurs. Commencée en 1652 par Pagan, la citadelle fut agrandie, renforcée et achevée par Vauban de 1686 à 1689.

Lorsque Vauban arrive à Blaye, en 1685 pour inspecter les travaux réalisés par l'ingénieur militaire François Ferry chargé de la Direction de la côte Atlantique, les fortifications de la place, seulement vieilles de trente ans, sont déjà périmées.

Il décide de réduire l'implantation fortifiée sur le rocher, la transformer en cavalier, ceindre la ville basse d'une muraille et verrouiller l'estuaire par la construction du triptyque pour y garantir l'efficacité de la fortification.

Il trace les plans d'une enceinte à quatre bastions à orillons et trois demi-lunes.

La réalisation des travaux est confiée à l'ingénieur Ferry.

Cet ensemble défensif issu des contraintes du terrain et des travaux déjà réalisés, illustre le premier système théorique défensif de Vauban où chaque face de bastion est défendue par les tirs croisés provenant d'un flanc d'un bastion collatéral. C'est un plan régulier, semi-circulaire, longeant la Gironde et épousant bien la forme de la falaise, côté fleuve. Les quatre Bastions sont, du nord au sud, le bastion des Cônes, le bastion du château, le bastion Saint Romain et le bastion du port.

Entre eux les courtines sont protégées par les demi-lunes des Cônes, Royale et Dauphine. Les courtines sont percées de la porte Royale, à l'est, et d'une poterne au sud, la porte Dauphine. La poterne du bastion du Port n'a pas d'accès direct à la citadelle.

#### **La construction du fort Pâté, une véritable prouesse technique**

Maillon indispensable au verrou de l'estuaire, entre 1690 et 1693, Vauban fit construire sur un banc de sable formé depuis une dizaine d'années seulement, un fortin ovale permettant un contrôle à 360°. Le principe même de l'édifice, batterie de 12 mètres de haut à 32 canons, était son assise sur un double grillage de bois, servant de fondation solide sur un sol encore très instable et assurant l'équilibre des masses.

Malgré un affaissement de deux mètres en 1707, l'ouvrage, consolidé au XVIII<sup>e</sup> siècle, est demeuré intact.

#### **Le fort Médoc, une expression du génie militaire**

La construction du fort Médoc a été établie dans une zone marécageuse, sur la rive gauche de la Gironde. Le projet de Vauban, exécuté par l'architecte Duplessy, est typique du modèle de fortifications réalisé par le stratège français.

De forme rectangulaire, le bâtiment est flanqué aux quatre angles de bastions, reliés par une courtine, le tout défendu par des fossés et des glacis gazonnés. Une demi-lune donne accès à l'imposante Porte Royale, dont le fronton s'orne d'un soleil, emblème de Louis XIV. Construit en 1690, le rôle militaire du fort Médoc fut tout à fait négligeable.

## 1.2.2 / La contemporanéité de Vauban

Le souci des collectivités en charge de ce patrimoine est de prendre en compte cette trame laissée par l'histoire et plus particulièrement le fait militaire. Il s'agit pour elles de comprendre la logique de composition du lieu notamment pour tous les projets de réaménagement du site et de ses abords sans en effacer toute l'épaisseur de l'histoire.

Parallèlement il sera pertinent de montrer la contemporanéité de l'approche de Vauban dans le réemploi fonctionnel des anciennes fortifications pour de nouveaux usages.

Cette question a traversé l'histoire des fortifications de Blaye que Vauban a magistralement accompli. Toujours d'actualité, la reconversion et le réemploi de ces ouvrages militaires deviennent les enjeux majeurs des politiques d'aménagement des territoires des collectivités territoriales.

## Partie II

---

# Stratégie de gestion du bien

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial agit comme un stimulant. Elle a permis de rassembler les acteurs du territoire et d'engager une démarche de concertation et de réflexion sur un projet de territoire commun (rapprochement des deux rives, projets en commun, association plus étroite de l'Office de tourisme de Blaye...).

## 2.1 Organisation des acteurs

### 2.1.1 / Des compétences immédiatement mobilisées dans le cadre d'un processus de remise à jour du plan de gestion

Compte tenu de l'importance de la zone – trois sites sur le territoire de deux communes et un estuaire, la proposition de révision du plan de gestion a été préparée avec l'ensemble des collectivités concernées :

- La ville de Blaye et l'Office de tourisme de Blaye
- La ville de Cussac-Fort-Médoc.

L'Office de tourisme de Blaye, qui assure aujourd'hui les missions de développement touristique et d'accueil et promotion touristique sur le territoire, s'est positionné comme un des partenaires de la commune de Blaye pour l'accompagner dans l'élaboration de ce nouveau plan de gestion 2019-2024.

Un partenariat autour du développement d'activités touristiques entre le futur Office de Tourisme communautaire sur le territoire de Médoc Estuaire et le Fort-Médoc, géré par la commune de Cussac Fort Médoc est un axe de travail majeur qui a vocation à être déployé sur la période 2019-2024, en lien fort avec les objectifs de développement du tourisme fluvial et de modernisation du dispositif d'accueil du Fort Médoc.

#### / Principes d'action et axes stratégiques

Le plan de gestion se structure autour de cinq principes fondamentaux qui constituent le cadre général des réflexions dans lesquelles s'inscrivent les plans d'actions développés pour l'ensemble des thématiques qui le composent.

Ce sont :

1. Identifier les éléments-clés permettant de détecter aussi bien la vulnérabilité des fortifications que les opportunités pour leur valorisation, les mesures destinées à protéger la valeur patrimoniale cruciale du site ;
2. Établir les recommandations pour la gestion future des sites de telle sorte que l'essence même du caractère de bien culturel soit conservée ;
3. Augmenter l'information et l'intérêt du public, et promouvoir sa valeur éducative et culturelle ;
4. Promouvoir un plan de gestion commun à l'ensemble des acteurs locaux afin que ceux-ci puissent mettre en œuvre les plans d'actions à l'échelle partenariale ;
5. Définir le système de surveillance, de suivi réactif, de coordination et d'information.

#### / Les objectifs cadres et stratégies

##### **Méthodologie**

La dynamique de mise à jour du plan de gestion UNESCO a été initiée par le Réseau des sites majeurs de Vauban en 2018, via l'établissement d'une méthodologie commune aux 12 sites composant ce bien en série.

Ce travail de mise à jour de chacun des plans de gestion a ensuite été porté par les gestionnaires des sites. Pour le plan de gestion du Verrou de l'estuaire, des besoins ont tout d'abord été identifiés en termes de remise à jour de données de la partie « description et importance du site » (notamment en ce qui concerne les données démographiques et touristiques, les nouveaux documents d'urbanisme, les nouveaux périmètres et répartition de compétences des collectivités...).

L'élaboration de ce nouveau plan de gestion nécessite également de définir les objectifs de développement, ainsi que le programme d'actions associé pour les six années à venir.

Ainsi, les deux municipalités de Blaye et de Cussac-Fort-Médoc ont travaillé sur la définition du projet de développement pour le Verrou de l'estuaire. Il s'agit également de voir comment l'on s'inscrit dans une continuité par rapport aux deux premiers plans de gestion, et comment prolonger ou approfondir les actions qui ont été réalisées.

Dans le cadre de la préparation du plan de gestion, et en amont de la réunion de la commission locale UNESCO du premier trimestre 2019, une réunion préalable a été organisée le 5 février 2019 avec les propriétaires du Fort Pâté et la DRAC Nouvelle Aquitaine (CRMH), notamment pour traiter des projets spécifiques liés à Fort Pâté, mettre en discussion les perspectives de travaux de restauration et le chantier de l'ajustement de la zone tampon, et de manière plus large au sein du comité technique avec l'association de la DRAC faire un premier point d'étape sur le processus de validation du nouveau de plan de gestion.

En outre, des échanges renforcés ont été conduits avec les partenaires lorsque jugés nécessaires. De manière globale, la préparation de la commission locale UNESCO du premier trimestre 2019 a donné lieu en amont à la transmission du projet de renouvellement du plan de gestion, avec invitation faites à ses membres de formuler par écrit si opportun leurs remarques, questions et suggestions sur le projet.

Enfin, le projet de plan de gestion 2019-2024 a été présenté au Commission Locale UNESCO, le 18 mars 2019, afin de les associer à son élaboration. Il est composé de nombreux partenaires (gestionnaires des sites, sous-préfets, DRAC, conseil régional, conseil départemental, Comité Régional du Tourisme, Gironde Tourisme, Communautés de communes de Blaye et de Médoc Estuaire, Pays Médoc, Pays Haute Gironde, Smiddest...).

### **Les populations locales ont montré un nouvel intérêt pour le bien inscrit au Patrimoine mondial**

Susciter la redécouverte sensible du lieu, approcher l'esprit de Vauban qui a mis au point cette défense de l'estuaire de la Gironde pour protéger le royaume, nous amène tout naturellement à nous interroger sur le rôle défensif de l'estuaire et de nos territoires à travers les âges.

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco est un vecteur d'appropriation de ce patrimoine exceptionnel par la population, notamment par l'attrait que représente cette reconnaissance, mais aussi grâce aux manifestations associées (notamment la Fête de l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial en 2008, la programmation du 10e anniversaire de l'inscription en 2018, ainsi que les journées du patrimoine, qui sont chaque année un rendez-vous privilégié entre le patrimoine et la population).

La sensibilisation de la population à ce patrimoine est primordiale, notamment car les habitants en sont les premiers ambassadeurs. Ainsi, des actions de médiation culturelle autour du Verrou de l'estuaire seront privilégiées.

A Cussac-Fort-Médoc, l'association des Amis du Fort Médoc est un vecteur fort de mobilisation des populations locales.

### **D'une archéologie architecturale à l'émergence de nouveaux enjeux de développement des territoires**

De tous temps convoités par les puissances politiques, aujourd'hui ces lieux se trouvent au cœur de nouveaux enjeux des politiques de développement des territoires.

C'est dans ce passage d'une histoire particulière, locale, à une reconnaissance globale du site et de ses valeurs, donc touchant à l'universel, que la puissance publique doit œuvrer.

Quel est le système de valeurs induit par une telle reconnaissance universelle de ce patrimoine ? Pourquoi et pour qui est-il devenu emblématique ?

Lieu de mémoire d'une histoire visible : le XVIII<sup>e</sup> siècle, l'épaisseur historique des fortifications successives défie le temps et fonde à jamais tous nos présents.

Qu'ils soient politiques, esthétiques, philosophiques, spirituels, artistiques ou de simples curieux, de l'enfance, du maître compagnon ou de l'artisan... ces présents se tournent et s'ouvrent sur cette conscience universelle.

#### **L'axe de réflexion du nouveau plan de gestion 2019-2024**

Dans un premier temps, il s'est agi de remettre à jour le diagnostic : actualisation des données démographiques, économiques et touristiques du territoire ; réalisation du bilan des actions 2013-2018 ; évaluation de la validité des anciens enjeux et expression de nouveaux.

À partir de ces constats, des objectifs cadres ont pu être redéfinis, ainsi que le plan d'action.

Le plan d'actions 2019-2024, composé de fiches-actions, figure à la fin du document.

Le but de ce document est de proposer des éléments de réflexion pour :

- Définir des objectifs (à long terme) simples et adaptés à l'état des trois fortifications dans leur milieu estuarien ;
- Choisir les stratégies à appliquer pour atteindre ces objectifs (scénarii ou objectifs à court terme) ;
- Identifier les informations manquantes à collecter impérativement pour effectuer les choix définitifs.

## 2.1.2 / Vers un plan de gestion partagé

Le plan de gestion 2013-2018 prévoyait une organisation de la démarche à l'échelle locale autour de trois organes :

- Un comité de suivi
- Un comité technique
- Les personnes ressources

Cependant, cette organisation des acteurs peut encore être optimisée. En effet, la mise en œuvre de ce plan de gestion a montré que les processus de concertation prévus n'avaient pas pleinement répondu aux attentes.

L'objectif pour ce nouveau plan de gestion 2019-2024 est de revoir en partie l'organisation des acteurs du territoire, pour qu'elle soit davantage adaptée au contexte local et à ses spécificités (notamment en termes de contraintes liées à ce site multiple, situé de part et d'autre de l'estuaire, synonyme de complexité pour réunir les acteurs).

Cette nouvelle organisation des acteurs locaux est basée sur trois organes :

- Une Commission Locale UNESCO
- Un comité technique
- Les personnes ressources

### **/ La Commission Locale UNESCO**

La Commission Locale UNESCO (anciennement intitulé comité de suivi dans le plan de gestion 2013-2018) est la colonne vertébrale de la démarche : il s'agit d'une instance de transversalité qui dispose d'une vision globale. Elle assure la mise en relation des différents acteurs et l'articulation avec les politiques d'interventions financières des divers partenaires institutionnels.

Elle est l'instance décisionnelle de la démarche qui définit les orientations du plan de gestion. Ainsi, le projet de plan de gestion 2019-2024 lui a été présenté le 18 mars 2019 pour recueillir les

remarques et suggestions de ses membres.

Elle réalise ensuite le suivi des actions mises en œuvre dans le cadre du plan de gestion lors d'un bilan réalisé en trois temps :

- Une commission de bilan intermédiaire à l'année 2 du plan de gestion, soit fin 2020.
- Une commission d'avant bilan définitif et de cadrage du renouvellement à l'année 4 du plan de gestion, soit en 2022.
- Une commission préalable à la discussion et validation du projet de nouveau plan de gestion à l'année 5 du plan de gestion, soit en 2023.

Elle est également garante de l'évolution déontologique de la mise en œuvre du plan de gestion, et de sa conformité avec la philosophie générale défendue par l'Unesco.

Sur proposition du comité technique ou à la demande du Ministère de la Culture ou du Réseau des Sites Majeurs Vauban, la commission locale peut être réunie exceptionnellement en dehors des trois temps de réunion d'ores et déjà défini ci-dessus.

Les partenaires associés à la mise en œuvre décisionnelle et opérationnelle du plan de gestion sont les suivantes :

- Ville de Blaye (maire et son adjoint délégué à la politique de la ville, à l'urbanisme et au patrimoine fortifié, et services municipaux associés) ;
- Commune de Cussac-Fort-Médoc (maire, conseiller délégué au Réseau Vauban, DGS, et services municipaux associés) ;
- Propriétaires de fort Pâté ;
- Office de tourisme de Blaye (Président et Directeur) ; Office de tourisme Médoc Estuaire (élus et services associés), lors de sa mise en place.
- Communauté de communes de Blaye et Communauté de communes Médoc Estuaire ;
- MM. Les Sous-Préfets de Blaye et de Lesparre Médoc ;
- Réseau des sites majeurs de Vauban ;
- DRAC (Directeur, Conservateur régional des monuments historiques) ;
- UDAP (Architecte des Bâtiments de France) ;
- DIRECCTE Aquitaine ;
- Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine ;
- Conseil Départemental de la Gironde ;
- Comité Régional du Tourisme d'Aquitaine ;
- Gironde Tourisme ;
- Syndicats de Pays : Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde, Syndicat Mixte du Pays Médoc ;
- Conservatoire du Littoral ;
- SMIDDEST ;
- L'association des Amis du fort Médoc.

Ces acteurs s'appuieront sur un comité technique, ainsi que des personnes ressources.

Ces instances seront constituées par des personnes reconnues et ayant compétence.

## **/ Le comité technique**

Le comité technique est la cellule opérationnelle rapprochée, constituée des maîtres d'ouvrage des différentes actions du plan de gestion.

Il propose l'actualisation le plan de gestion tous les six ans. Il assure donc l'élaboration du projet de plan de gestion 2019-2024, qui est ensuite soumis à la Commission Locale UNESCO pour validation et modifications éventuelles. Il aura également pour mission d'actualiser le prochain plan de gestion (2025-2030).

Il assure la coordination des différentes interventions, ainsi qu'un suivi régulier de la mise en œuvre des actions du plan de gestion.

Le comité technique réalise également le bilan de l'avancement des actions, qui est présenté à la Commission Locale UNESCO, lors de ces réunions. Ce bilan mentionne les moyens humains et financiers mobilisés.

Il informe et / ou associe la Commission Locale UNESCO ou les personnes ressources pour toute question s'il le juge nécessaire.

Les membres du comité technique sont les suivants :

- Mairie de Blaye (le maire, son adjoint délégué à la Politique de la Ville, à l'urbanisme et au patrimoine fortifié et services municipaux associés) ;
- Office de tourisme de Blaye (le président et le directeur) ; Office de tourisme Médoc Estuaire (élus et services associés), lors de sa mise en place.
- Mairie de Cussac (le maire, son conseiller délégué au Réseau Vauban et services municipaux associés) ;
- Propriétaires du fort Pâté ;
- Direction Régionale des Affaires Culturelles (Conservation Régionale des Monuments Historiques),
- Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine.

Le Comité technique est réuni dans son intégralité au minimum une fois tous les six ans, lors de la remise à jour du plan de gestion. Il se réunit partiellement plus régulièrement, autant que de besoin (notamment lors des réunions techniques internes à chaque site, ou lors des échanges entre les communes de Blaye et Cussac-Fort-Médoc).

Les communes de Blaye et de Cussac Fort Médoc actent le principe d'une réunion annuelle, au moins en formation restreinte, au premier trimestre de chaque année, en amont de la saison touristique, pour favoriser la coopération et le déploiement d'actions coordonnées.

## **/ Personnes ressources**

Des personnes ressources pourront être sollicitées pour toute demande d'avis sur les projets proposés. Ils ont donc un rôle consultatif et pourront être consultés ponctuellement et individuellement en fonction des besoins.

Les avis émis sont ainsi de véritables outils d'aide à la décision pour la Commission Locale UNESCO. Ils ont également pour mission de veiller et d'accompagner, de par leur expertise, la mise en place d'indicateurs d'évaluation en amont de chaque action.

On compte parmi ces personnes ressources :

- Réseau des sites majeurs de Vauban ;
- Le conseil scientifique et technique du Réseau des sites majeurs de Vauban ;
- Direction Régionale des Affaires Culturelles ;
- Associations locales (archéologie OS, Société des Amis du Vieux Blaye, Association des Amis du fort Médoc, Conservatoire de l'estuaire...).

## **/ Le portage politique et technique du projet de territoire**

Sans porteur politique bien identifié et volonté forte une telle démarche ne pourrait être entreprise. Ainsi, Monsieur le maire de Blaye assurera le portage politique de cette démarche avec l'appui de l'adjoint en charge de la citadelle sur sa commune, du Président de l'Office de tourisme de Blaye, de Monsieur le maire de la commune de Cussac-Fort-Médoc et de son conseiller délégué au Réseau Vauban, ainsi que des élus de la CDC Médoc Estuaire en charge du tourisme et du patrimoine.

Le suivi technique (organisation de réunions, rédaction de la remise à jour du plan de gestion, lien avec le Réseau Vauban...) sera assuré par les techniciens référents sur les deux communes.

La situation géographique et administrative de la Commune de Blaye et de Cussac-Fort-Médoc rend difficile le financement d'un chargé de mission UNESCO à temps complet. En effet, les deux communes ne font pas partie du même établissement public de coopération intercommunale et disposent de deux offices du tourisme distincts.

Pour autant, chaque Commune a nommé un agent référent pour l'UNESCO qui est en charge de toutes les procédures relatives à la Citadelle de Vauban. Ces agents sont amenés à collaborer régulièrement ensemble pour procéder à l'élaboration conjointe du plan de gestion, pour assurer son suivi et pouvoir échanger sur les projets.

### Comité technique

#### Missions :

- Cellule opérationnelle rapprochée
- Élabore le projet de plan de gestion et l'actualise
- Coordonne les différentes actions et suit sa mise en œuvre
- Réalise le bilan des actions auprès de la commission locale UNESCO.

Le Comité technique se réunit dans son intégralité au moins tous les 6 ans (lors de la remise à jour du plan de gestion) et partiellement autant que de besoin.

*Les communes de Blaye et de Cussac Fort Médoc actent le principe d'une réunion annuelle, au moins en formation restreinte, au 1<sup>er</sup> trimestre de chaque année, en amont de la saison touristique, pour favoriser la coopération et le déploiement d'actions coordonnées.*

### Commission Locale UNESCO

#### Missions :

- Instance décisionnelle de la démarche,
- Définit les orientations du plan de gestion,
- Réalise le suivi des actions mises en œuvre dans le cadre du plan de gestion lors de phase de bilan,
- Assure la mise en relation des différents acteurs et l'articulation avec les politiques d'interventions financière des divers partenaires institutionnels,
- Est le garant de la philosophie générale défendue par l'UNESCO.

La commission locale UNESCO se réunit trois fois au cours du plan de gestion.

- Une session de bilan intermédiaire à l'année 2 du plan de gestion, soit fin 2020.
- Une session d'avant bilan définitif et de cadrage du renouvellement à l'année 4 du plan de gestion, soit en 2022.
- Une session de discussion et validation du projet de nouveau plan de gestion à l'année 5 du plan de gestion, soit en 2023.

### **Personnes Ressources**

#### Missions :

- Instance consultative, aide à la décision,
- Peuvent être sollicitées par la Commission Locale UNESCO ou le Comité technique pour toute demande d'avis,
- Sollicitation ponctuelle ou individuelle en fonction des besoins.

## 2.2 Enjeux et objectifs, vers un projet de territoire

### **Les préalables**

#### **La nécessité d'ouvrir au dialogue interculturel**

La reconnaissance de la valeur universelle ouvre les frontières de nos territoires vers de nouveaux champs patrimoniaux et culturels. Berceaux identitaires confrontés aux questionnements des civilisations et aux hommes qui les incarnent, ces lieux ont une capacité à se métamorphoser et à se régénérer.

Comment y entendre la parole de notre temps sinon en engageant un dialogue interculturel ? C'est à travers cette capacité de faire vivre son identité et à la faire évoluer qu'une collectivité peut élaborer ses choix politiques en matière de conservation, de médiation et de valorisation de son patrimoine. Les dispositifs pédagogiques travaillent sur les modes ouverts de perception des lieux, ils interrogent l'imaginaire et l'histoire, renvoient à des comparaisons avec d'autres lieux. Ils permettent d'échanger, de croiser les regards et les expériences communes.

La médiation aide à la découverte d'un lieu, elle guide vers une lecture sensible du monde, œuvre à la compréhension et à l'esprit du lieu. La mise en patrimoine mondial de l'UNESCO – de l'œuvre de Vauban – doit être pensée comme un élément ressource d'un territoire qui peut être authentifié, qualifié et transmis.

Le processus nécessite aujourd'hui de sensibiliser toutes les personnes vivant sur ce territoire à l'ouverture d'un dialogue. Il s'agira de mobiliser tous les acteurs sur le territoire et d'impliquer directement ou indirectement l'ensemble de la population.

Le cadre de ce dialogue sera à définir ainsi que les contenus. Des outils appropriés seront élaborés autant que possible afin de favoriser les échanges et développer des projets concrets. Une évaluation continue accompagnera ce dispositif.

Ajout d'un ENJEU commun :

## **Réaffirmer l'implication et l'engagement du Verrou de l'Estuaire au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban et son appartenance au bien en série »**

Premièrement, l'objectif est de s'inscrire dans une démarche commune élargie de telle sorte à : participer aux moments communs organisés par le réseau (Rencontres annuelles, groupes et commissions de travail, formations, etc.) ; garantir la transmission des informations demandées par la Mission Réseau Vauban (bilans, statistiques de fréquentation, presse, etc.) ; inclure l'extension du réseau dans les réflexions et démarches.

Le deuxième objectif est d'assurer le suivi de gestion du bien en cohérence avec une approche commune au sein du réseau, c'est-à-dire par : le maintien sur la durée un élu référent et un technicien référent UNESCO dédiés ; la réunion des instances de suivi une fois par an et transmettre à la Mission Réseau Vauban un bilan annuel du suivi des actions ; la mise en route de la révision de la zone tampon du site en s'appuyant sur le référentiel et avec les services de l'État.

Enfin le troisième objectif consiste à participer au programme d'actions de valorisation commun et contribuer au rayonnement du Réseau des sites majeurs de Vauban. A ce titre, il s'agit de :

- Décliner localement les actions et outils de médiation réalisés par le réseau (expositions, animations insolites, etc.)
- Utiliser les outils de communication réalisés par le réseau, notamment dans le cadre des opérations communes au réseau (affiches, logos, etc.)
- Valoriser le réseau, notamment par le bon usage des logos de l'Unesco et du réseau
- Réfléchir avec l'ensemble du réseau à une stratégie touristique locale et globale en accord avec les valeurs de l'Unesco
- Contribuer à l'échange avec d'autres sites fortifiés français, européens et internationaux

### **Un pont de solidarité estuarienne**

Les bases d'un pont de solidarité estuarienne entre les deux rives et leurs collectivités respectives (mairies, intercommunalités...) ont été établies autour de ce projet commun d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Les coopérations ont été approfondies durant la mise en œuvre des deux précédents plans de gestion (actions communes dans le cadre du programme « Site Majeur d'Aquitaine », création d'un poste coordonnant les actions touristiques mises en œuvre dans ce cadre à l'échelle du Verrou, mise en place d'une signalétique commune...), et seront à nouveau recherchées dans ce nouveau plan de gestion.

Ce « pont », lieu de passage et d'échanges, ouvre sur un espace commun où des projets, des recherches et des expériences communes se construisent au fur et à mesure des échanges.

### **Les contraintes**

Du travail d'imprégnation et d'analyse conduit par le territoire, un certain nombre de lignes se sont dégagées. La Commission Locale UNESCO est légitime pour assurer le suivi de la démarche. Il doit avoir une connaissance générale de tout ce qui a pu être imaginé sur les trois sites, naguère, récemment ou dans l'instant. Il assure la coordination de l'ensemble des partenaires publics ou privés dans leurs souhaits comme dans leurs actes afférents à la citadelle et aux deux forts. Il a la charge d'arrêter une programmation du projet défini avec les partenaires et acteurs du territoire.

Cela posé, deux écueils doivent être absolument évités :

- Les interventions conduites ponctuellement, sans axe directeur, au gré des demandes de l'un ou de l'autre. Le manque de lien entre elles les rendra illisibles et, au total, repoussantes, du point de vue du visiteur ;
- Les interventions « conceptualisées », fruits d'une vision extérieure et élitiste du site, le coupant des acteurs locaux et le faisant rejeter par eux. Les populations, de nouveau, s'en détourneraient.

## 2.2.1 / Le projet culturel de territoire

Afin d'éviter ces deux écueils, un projet culturel a été défini par le groupe technique, et validé par la Commission Locale UNESCO lors de l'élaboration du plan de gestion 2013-2018.

Celui-ci définit la spécificité du Verrou de l'estuaire parmi les 12 sites du Réseau des sites majeurs de Vauban inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, mais prend également en compte les spécificités de chaque élément du triptyque.

L'objectif de ce projet culturel de territoire est de donner une ligne directrice au plan de gestion, et donc de délimiter un cadre pour le programme d'actions.

### / Description du projet culturel de territoire

L'intitulé du projet culturel de territoire défini en 2007 est le suivant :

*« Réutilisation des fortifications médiévales pour l'instauration d'un Verrou sur un estuaire ».*

Celui-ci concernait la citadelle de Blaye, et non l'intégralité du Verrou de l'estuaire.

Le projet culturel de territoire défini dans ce nouveau plan de gestion a vocation à être davantage fédérateur pour l'intégralité du Verrou, et à trouver un dénominateur commun pour ces trois sites, tout en évoquant leurs différentes :

***« L'instauration d'un triptyque défensif sur un estuaire en s'appuyant sur la configuration naturelle et en réutilisant les fortifications existantes ».***

Ce projet culturel de territoire permet deux niveaux de lecture :

- La protection d'un estuaire, lien entre les trois sites :

Le lien entre ces trois sites géographiquement et visuellement éloignés n'est pas évident pour le non initié, qu'il soit habitant ou visiteur du territoire. Ainsi, cette thématique représente un véritable enjeu en termes de médiation : pour comprendre ce qu'est le Verrou de l'estuaire.

C'est aussi ce qui fait la spécificité du Verrou à l'échelle des 12 sites majeurs de Vauban inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. En effet, c'est le seul site qui assure la défense d'un estuaire.

- Prise en compte des spécificités de chaque site :

L'implantation du Verrou sur l'estuaire a nécessité une adaptation à la configuration naturelle du site (défenses naturelles ou au contraire contraintes du terrain) et aux fortifications existantes. Ceci a pour résultat un triptyque dont chaque élément est très différent des autres.

- Ainsi, la citadelle de Blaye sur son promontoire profite d'une des défenses naturelles du site. Vauban a su également réutiliser et adapter les fortifications médiévales déjà existantes.

- Le fort Médoc est quant à lui un formidable exemple d'adaptation d'une fortification à une zone marécageuse. En effet, ce site construit ex nihilo a tenté de s'acclimater à ce milieu hostile, tant en termes de construction que de milieu de vie pour les soldats. Ainsi, ces fortifications en terre en font un site unique.

- Le fort Pâté, érigé sur une île au milieu de l'estuaire, illustre les techniques de construction sur une île. Cette tour défensive ovale a en effet dû s'adapter aux terres instables, aux fortes marées, et à la diminution de la superficie de l'île.

Ce projet culturel de territoire permet d'envisager des espaces autonomes autour de thèmes qui leur sont propres. Mais également des actions en commun, à travers une même raison d'être : la défense de l'estuaire. Ce système pourra également être appréhendé comme un condensé, sur un même site, de réponses de fortification « à la Vauban ».

## 2.2.2 / Enjeux et actions

Ce projet culturel de territoire induit certains enjeux pour la gestion de ce site, et des actions qui en découlent :

### / Restaurer le site

Ce patrimoine monumental nécessite des travaux de restauration, d'entretien et de sécurisation d'envergure.

Ainsi, de nombreux travaux sont envisagés comme par exemple :

- Travaux de sécurisation de la falaise de Blaye
- Travaux de restauration des bâtiments de la Citadelle de Blaye (notamment les casernements)
- Diagnostic et programmation des priorités de travaux pour le Fort Pâté.
- Poursuite du programme de travaux de restauration du Fort Médoc, en coordination avec les partenaires institutionnels et financiers.

### / Développer les échanges entre les deux rives

Afin de matérialiser davantage le lien entre les trois composantes de ce triptyque défensif, il paraît indispensable de développer des échanges inter-rives.

Cela pourra notamment se faire par des actions de médiation autour du rôle défensif du triptyque, de l'estuaire, mais aussi par exemple de la comparaison des systèmes de défense en pierre pour la citadelle de Blaye et en terre pour le fort Médoc.

L'estuaire a alors un rôle central car c'est lui qui crée le lien physique entre les trois fortifications. Ainsi le développement du tourisme fluvial sera à favoriser pour permettre la découverte du Verrou depuis l'estuaire, et rendre plus compréhensible cet ensemble complexe. Il est à noter que l'offre de croisières s'est fortement développée ces dernières années sur l'estuaire de la Gironde, notamment avec la création en 2016 d'un ponton au Fort Médoc et le développement de produits touristiques pour la découverte du Verrou de l'estuaire.

La halte nautique de Blaye accueillait en 2012 pour la première fois un bateau de croisières. En 2017, ce sont 5 compagnies différentes, soient 6 bateaux de croisières, qui viennent accoster à Blaye. Le Ponton Fort Médoc a été mis en service depuis 2016, avec une fréquentation en croissance progressive.

BILAN ESCALES PONTON FORT MEDOC	2016	2017	2018
TOTAL ESCALES DAY CRUISES	99	139	159
TOTAL ESCALES GD PAQUEBOT	13	47	60
TOTAL ESCALES PLAISANCES	0	0	13

Il est à noter que des travaux seront réalisés en janvier / février 2019 sur la halte nautique de Blaye afin d'y résoudre des dysfonctionnements structurels et d'y implanter deux ducs d'albe pour accueillir des bateaux à couple.

La mise en place d'un SPR (Site Patrimonial Remarquable) (anciennement une AVAP – Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) à cheval sur les deux rives permet également de lier les trois sites en termes de gestion et de préservation.

La reconnaissance du Verrou comme « Site Majeur d'Aquitaine » a également permis de mettre en place de nombreuses actions communes aux deux rives : création d'un poste à l'échelle du Verrou (2011), réalisation d'une plaquette de communication commune (2012), création d'un site internet dédié au Verrou comprenant une visite virtuelle du triptyque (2012), mise en place d'une signalétique touristique commune avec une même identité graphique (2013) ...

Pour finir, la commune de Cussac-Fort-Médoc a réalisé en 2011-2012 une étude de développement pour le fort Médoc, étude globale pour définir son positionnement touristique et ses perspectives d'avenir. Celle-ci prend grandement en compte sa place au sein du Verrou, ce qui présage d'un développement des relations avec les deux sites. Cette étude a abouti à un projet ambitieux mêlant restauration et valorisation touristique, culturelle et paysagère. Un programme d'actions en découle à court, moyen et long terme. Sa mise en œuvre sera fonction des financements possibles pour chacune des opérations envisagées. A la suite de l'installation du ponton, la priorité est désormais la modernisation du dispositif d'accueil, tel que défini dans le plan d'action.

## **/ Rendre plus lisible cette entité patrimoniale**

L'étendue géographique des sites et la présence de l'estuaire comme frontière naturelle, rendent aujourd'hui difficilement appréhendable l'unité Verrou de l'estuaire. Afin de le rendre plus lisible le Verrou, il s'agit tout d'abord de développer les échanges entre les deux rives et les actions de réinterprétation et de médiation (comme nous l'avons vu précédemment).

Il s'agit également de travailler sur la lisibilité des différents éléments de fortifications, mais aussi de la limite avec son milieu environnant.

Ainsi, l'aménagement de l'espace public compris entre la façade urbaine de Blaye et la citadelle favorisera la compréhension patrimoniale du monument et redonnera du sens à l'espace de liaison ville-citadelle. L'étude sur le tourisme fluvial sur la façade estuarienne du canton de Blaye réalisée en 2012 prend en compte les aménagements des abords de la citadelle ouverts sur la façade urbaine de Blaye. L'objectif sera notamment d'effectuer des aménagements paysagers minéraux ou végétaux, mais sous une forme épurée, rase, pour marquer le contraste avec les façades de la ville et celle de la citadelle, mais aussi pour dégager la vue vers l'estuaire, le fort Pâté et le fort Médoc.

Cet espace a déjà fait l'objet de plusieurs aménagements entre 2013 et 2016 : sectorisation des zones de stationnement pour les véhicules légers et les camping-cars, plantation d'arbres, remplacement de l'éclairage public avec enfouissement ou encore réalisation d'un cheminement en prolongation de la piste cyclable.

L'étude sur le tourisme fluvial de la façade estuarienne du canton de Blaye prévoit également de privilégier la place du piéton dans le nouvel aménagement de l'espace public entre le centre-ville de Blaye et la citadelle. Ainsi, le projet prévoit notamment la remise en eau du Saugeron avec la mise en place d'une écluse. Celle-ci intégrera une passerelle qui permettra aux piétons de passer de part et d'autre de l'écluse.

Afin de rendre plus lisible cette entité patrimoniale d'envergure, il paraît nécessaire de diminuer la place de la voiture pour favoriser la place du piéton. En effet, cela aura pour effet de réduire la pollution visuelle engendrée par la présence de voitures, et d'inciter les visiteurs à flâner dans ces lieux, à les admirer, puis à les observer et les comprendre.

Ainsi, la citadelle de Blaye a engagé des actions dans ce sens ces dernières années, avec la mise en place du « zéro voiture » en 2009, avec notamment l'installation d'une borne automatique pour limiter leur accès, et la réalisation d'un parking en 2011 en bas de la porte Dauphine. De plus, à partir de 2017/2018, des opérations d'information puis de verbalisation ont été mises en place afin de limiter le stationnement dans la Citadelle aux seuls occupants, et ce au sein des deux parkings identifiés.

En ce qui concerne le fort Médoc, le stationnement actuel se situe à l'intérieur du site créant une aire de goudron dans une zone qui devrait accueillir une végétation rase. L'étude de développement préconise de transférer le stationnement à l'extérieur du site. Ainsi, la réalisation d'un parking hors du fort Médoc est en projet, sous réserve de l'obtention de financements. Dans ce cas, plus aucun véhicule ne sera autorisé à stationner à l'intérieur du site, permettant ainsi de redonner de la cohérence aux dispositifs de défense, en particulier en remettant en valeur les avant-fossés aujourd'hui illisibles.

## **/ Permettre une appropriation de ce patrimoine exceptionnel par tous**

Cela passe notamment par la mise en place d'actions de médiation décrites plus haut en direction des habitants.

Ainsi, le manuel pédagogique « Les fortifications de Vauban. Lectures du passé, regards pour demain », réalisé par le Réseau des sites majeurs de Vauban, a été distribué gratuitement en 2012 à toutes les écoles primaires et les collèges de la Communauté de communes de Blaye, et de la Communauté de communes Médoc Estuaire.

D'autres actions comme l'ouverture des souterrains de la citadelle de Blaye à la visite depuis 2007, et la visite systématique de la citadelle par toutes les classes de 5e de Blaye depuis 2010 (actions aujourd'hui en suspens), permettent également d'aller dans ce sens.

La commune de Cussac Fort Médoc propose à ses habitants par le biais d'une carte famille à tous les membres d'un foyer d'accéder dans des conditions tarifaires privilégiées au site de Fort Médoc tout au long de l'année.

Il est également à noter que l'adhésion à l'Association des Amis du fort Médoc permet d'obtenir la gratuité d'accès au site pour toute l'année.

Plusieurs autres actions permettront à de nouveaux publics, parfois éloignés du patrimoine, de s'approprier ce site :

- Développer des actions de médiation à destination des habitants, et notamment des écoles,
- Faire de la citadelle de Blaye et du fort Médoc un lieu de visite, mais aussi un lieu de promenade agréables, et d'événements culturels, afin d'amener les habitants à venir redécouvrir ces sites.

## **/ Développer les actions de réinterprétation et de médiation autour de ce patrimoine**

Réinterpréter le patrimoine, pour que le grand public puisse plus aisément appréhender l'unité Verrou.

Pour cela, plusieurs entrées thématiques sont possibles : via la dimension estuarienne du site, la protection de Bordeaux, la comparaison des spécificités de chaque site (fortifications en pierre et en terre) ... mais aussi autour de Vauban, des armées du Roi Soleil, les fortifications prisons...

Pourront également être développés des thèmes propres à chaque site.

Pour la citadelle de Blaye, de multiples thématiques mériteront d'être valorisées : son occupation ininterrompue depuis 2000 ans, la réutilisation des anciennes fortifications dans le système défensif de Vauban, la sépulture quasi-certaine de Roland, Jaufré Rudel (l'un des plus célèbres troubadours de l'histoire) ...

Pour le fort Médoc, l'étude de développement a défini un « thème-signature » pour le site : l'ingéniosité. Pourquoi l'ingéniosité ? Pour l'ingéniosité de Vauban qui a permis de dompter ce milieu marécageux et hostile, pour son génie militaire et civil, pour le chef d'œuvre qu'est le fort Médoc... Ce sera le fil conducteur qui guidera le plan global d'interprétation et l'ensemble de la future programmation événementielle. Ce thème offre des possibilités de déclinaisons multiples pour réinterpréter le patrimoine : ingéniosité militaire, ingéniosité constructive, ingéniosité agraire du territoire (canalisation des marais, développement de vignobles, aménagement raisonné du territoire, maîtrise de l'eau, architecture intelligente et durable...), ingéniosité artistique, ingéniosité de la nature...

Autant de sous thèmes exploitables sous différentes formes :

- Expositions permanentes ou temporaires,
- Événements,
- Éditions,
- Circuits de découverte.

Actions associées :

- Édition d'un livre sur la défense de l'estuaire et le Verrou Blaye - fort Pâté - fort Médoc par le service de l'inventaire et du patrimoine du conseil régional d'Aquitaine,
  - Développer des centres d'interprétation, expositions... qui développent ces thématiques,
  - Mise en place d'une signalétique d'interprétation en 2013 au niveau de la citadelle et du fort Médoc : aménagement des circuits de visite libre autour des thématiques du projet culturel.
- L'étude de développement du fort Médoc prévoit d'interpréter le patrimoine autour du thème de l'ingéniosité par différents biais :
- Sur la base d'éléments d'interprétation permanents : espaces d'expositions, mise en place d'une signalétique, création de quatre parcours de découverte thématiques offrant quatre possibilités de visite différentes du site. Cela incitera à rester plus longtemps sur le site (temps de visite pouvant aller de 2 à 5 heures), voire même à y revenir.
  - Sur la base d'éléments facilitant la contemplation du paysage,
  - Sur la base de manifestations artistiques et saisonnières,
  - Sur la base de manifestations grand public.

## **/ Faire vivre ce patrimoine, pour le rendre plus attractif**

Réinventer une seconde vie pour ce patrimoine militaire, permettra non seulement de le rendre plus attractif pour les touristes, mais aussi pour les habitants.

Cela consiste notamment à faire par exemple de la citadelle de Blaye un vrai quartier de la ville en activité. Pour cela, la commune de Blaye développe depuis plusieurs années une politique en faveur du maintien de l'activité (habitat, commerce, artisanat...) dans les casernements de la citadelle. Cette tendance, fortement confortée au cours du précédent plan de gestion 2013-2018 pour la mise en œuvre de deux appels à projets en 2015 et 2017, se verra prendre vie au cours du plan de gestion 2019-2024.

La présence d'activités culturelles sur le site est également synonyme de dynamisme. Ainsi, un Pôle Culturel a été mise en place au couvent des Minimés. Celui-ci abrite les sièges sociaux d'associations culturelles : les Chantiers-théâtres, le Conservatoire de l'estuaire, la Valériane... La chapelle accueille toute l'année expositions et spectacles musicaux et théâtraux.

La commune de Cussac-Fort-Médoc souhaite quant à elle faire du fort Médoc un lieu d'échanges culturels. L'étude de développement du site préconise la mise en place de plusieurs temps forts dans l'année :

- « Ingénieurs Médocains ! » : les expositions ethnographiques temporaires du Médoc. Celles-ci, rendues possible grâce à la collection de M. MERIOT - professeur d'ethnologie, concernent la vie locale, et pourront être exposées dans la boulangerie.
- « Festival des ingéniosités artistiques » : résidences d'artistes s'apparentant à la visite de chantiers d'art ou de performances. Ce festival pourrait se fonder sur la présentation d'œuvres en cours de réalisation, autrement dit sur des performances artistiques comme autant de chantiers d'arts qui se déroulent sous les yeux des visiteurs et auxquels ils peuvent même participer. Ceux-ci pourront avoir lieu sur les anciens corps de casernement nord et sud
- « L'Académie Vauban fort Médoc » : académie de jeunes artistes (musiciens, chanteurs, conteurs, danseurs, comédiens) sélectionnés sur dossiers. Lieu de résidence et d'animation autour d'une programmation culturelle annuelle.
- « Le Fort en chantier » : Le chantier comme lieu de création culturelle. Il s'agit de faire visiter les chantiers ayant lieu régulièrement sur le site : chantiers des monuments historiques ou chantiers réalisés par l'association des amis du Fort Médoc ou autres partenaires (chantiers d'insertion).

Pour finir, l'évènementiel est un des vecteurs primordiaux pour la construction d'une image dynamique d'un site. C'est aussi un facteur de médiatisation et de fidélisation des clientèles, ainsi qu'un formidable vecteur de communication et de notoriété.

Ainsi, la citadelle de Blaye et le fort Médoc accueillent des animations locales, ainsi que des

événements grands publics (Fête des Vins de Blaye, jumping de Blaye, festival de théâtre de Blaye et de l'estuaire...).

Le fort Médoc présente des caractéristiques exceptionnelles pour la mise en place d'évènementiel : bonne accessibilité, configuration de plain-pied, capacité d'accueil hors norme (10 000 spectateurs assis), absence de voisinage, sécurisation naturelle par la fortification de terre... Ainsi, au-delà du site de promenade et de visite, un des objectifs de l'étude de développement du site est de faire de fort Médoc une scène événementielle majeure en Médoc.

Elle identifie plusieurs lieux scéniques sur le site, qui pourront accueillir différentes jauges de publics et différents types d'évènements, toujours autour du thème de l'ingéniosité au sens large :

- La place d'Armes : scène à ciel ouvert pouvant accueillir jusqu'à 10 000 spectateurs. Elle pourra accueillir de grandes manifestations populaires de type spectacle équestre ou encore spectacle pyrotechnique ;
- Les casernements recouverts d'une plateforme sobre, qui formeront deux espaces scéniques (ou deux podiums) pour des expositions temporaires, des manifestations artistiques, représentations théâtrales...
- La chapelle : salle événementielle de 150 m<sup>2</sup>, disponible à la location. Pour accueillir des représentations culturelles de petite forme.

## **/ Mettre en place de meilleures conditions d'accueil du touriste**

Il s'agit tout d'abord de mettre en place une structure d'accueil et d'information sur chacun des deux sites de visite (la citadelle de Blaye et le fort Médoc).

Ainsi, un Office de tourisme communautaire sous forme d'EPIC a été créé à l'échelle la communauté de communes de Blaye. Sa création a permis de structurer l'offre touristique sur le territoire, développer le tourisme fluvial et la découverte du triptyque, mais aussi pour permettre une meilleure appropriation du territoire par ses habitants. Son point d'accueil, qui se trouve encore en 2017 au cœur de la citadelle, sera délocalisé au centre-ville de Blaye en 2019.

En ce qui concerne le fort Médoc, une guérite d'accueil se trouve actuellement à l'entrée.

Cependant, l'étude de développement du site juge que celle-ci n'est pas adaptée à son projet de développement. Ainsi, après réalisation d'une étude de programmation, il est préconisé de réaliser un bâtiment d'accueil à l'entrée sur le site, afin de redonner de la lisibilité aux premiers ouvrages de défense. On trouvera notamment au sein de cet espace d'accueil une boutique-librairie, une billetterie ou encore un espace introductif à la visite.

Il conviendra également de revoir les outils d'interprétation disponibles sur le site.

En effet, l'étude de développement du fort Médoc indique qu'aujourd'hui, la visite est trop rapide, notamment car il n'y a pas suffisamment d'outils d'interprétation.

Ainsi, une signalétique touristique uniforme a été mise en place sur les deux sites. Celle-ci proposera la même identité graphique. Sa mise en place est effective depuis la saison touristique 2013. Ce nouvel outil permettra une visite libre riche du site.

L'étude du fort Médoc préconise également la matérialisation de quatre circuits d'interprétation. Cela permettrait d'allonger la durée de la visite, qui pourra alors aller de 2 heures à 5 heures.

Des expositions sont également présentes sur le site : centre d'interprétation au sein de l'Office de tourisme du Canton de Blaye, expositions sur la vie locale ou sur le Verrou de l'estuaire au sein du fort Médoc... L'étude de développement de fort Médoc identifie plusieurs sites pour l'installation d'expositions : expositions permanentes dans le corps de garde de la porte Royale, dans le corps de garde à la mer et dans la poudrière ; expositions temporaires dans la boulangerie et la chapelle.

La mise en place d'équipements de confort sur le site sera également à favoriser, afin d'inciter les visiteurs à prendre le temps de le contempler (bancs, tables de pique-nique...). La commune de Blaye en a équipé la citadelle ces dernières années.

Des outils favorisant l'observation pourront également être développés : belvédères, tables d'orientation... Il est à noter qu'une table d'orientation est présente à la citadelle de Blaye, et que l'étude sur le tourisme fluvial de la façade estuarienne du Canton de Blaye préconise la mise en place d'un belvédère avec vue sur l'estuaire.

Côté fort Médoc, l'étude de développement indique que le mobilier urbain actuel doit faire l'objet d'une rationalisation pour plus de cohérence et de qualité : projecteurs disgracieux, mobilier hétéroclite, manque de banc pour contempler... L'amélioration du système d'éclairage sera également à poursuivre.

Pour finir, une plaquette commune à l'échelle du Verrou, ainsi qu'un site internet commun hébergeant une visite virtuelle ont été réalisés. Cela permet également au touriste qui prépare sa visite d'avoir une information à l'échelle du Verrou à distance.

## **/ Mettre en place un tourisme durable**

Pour cela, plusieurs objectifs seront poursuivis :

- Assurer une pérennité du site : notamment par la mise en place d'une structure capable de porter durablement les efforts d'investissement et de fonctionnement (organisation, promotion, commercialisation). La création des nouveaux bâtiments d'accueil de l'Office de tourisme de Blaye et du Fort Médoc va dans ce sens ;
- Faire rayonner l'accroissement de la notoriété du site sur tout le territoire environnant : les nouveaux publics offriront un réservoir de clientèles bénéfique à l'ensemble des prestataires alentours (croisiéristes, viticulteurs, restaurateurs, hébergeurs, commerçants...);
- Favoriser le développement des modes doux pour accéder au site : développement du réseau de pistes cyclables (notamment avec l'extension de la piste cyclable Etauliers / Blaye en 2013) et de sentiers pédestres, du tourisme fluvial...

## **/ Renforcer l'intégration du Verrou de l'Estuaire au sein du Réseau des Sites Majeurs de Vauban**

Le présent plan de gestion a pour objectif de réaffirmer l'engagement du site dans le Réseau Vauban.

La participation des communes de Blaye et de Cussac-Fort-Médoc aux travaux et actions du Réseau Vauban permet d'échanger sur les nouveaux objectifs des plans de gestion et de bénéficier des apports d'une réflexion globale de l'œuvre de Vauban et de sa protection.

Le site du Verrou de l'Estuaire a pour objectif de mettre en œuvre de nouvelles opérations de valorisation du patrimoine universel de Vauban pour faire connaître les autres sites et développer un tourisme « thématique ».

Des opérations de communication auront pour vocation de faire découvrir aux locaux comme aux touristes l'ensemble des sites du Réseau au travers d'expositions et d'animations sur le site.

## Partie III

---

# Programme d'actions pluriannuel et sa mise en œuvre pour la période 2019-2024

### 3.1 Bilan des actions réalisées sur 2013-2018

Bilan de la mise en œuvre du plan de gestion Juillet 2013 - juin 2018							
N° fiche action	Actions	Ressources	Moyens mis en œuvre	Réalisé		Achevé (%)	Bilan
				Début jj/mm/aa	Fin jj/mm/aa		
<b>Fiche n°1</b> Élaboration d'une AVAP intercommunale	Élaboration AVAP intercommunale (devenue Site Patrimonial Remarquable)	Service urbanisme des deux communes. Bureau d'études Archistudio.	Budget : ~ 50 000€ Subvention État : 50%. Le reste au prorata du nombre d'habitants des deux communes.	Blaye : 24/05/07 Cussac : 30/03/06	Approbation : 27/06/17 Opposabilité : 14/07/17	100%	Reste à réaliser : calquer le périmètre de la zone tampon UNESCO sur celui du SPR.
<b>Fiche n°2</b> Programme de travaux de restauration de la Citadelle, du Fort Pâté et du Fort Médoc	Travaux de restauration de la courtine sud-est et de l'hôpital de siège de la Citadelle de Blaye	Ville de Blaye DRAC Nouvelle-Aquitaine	Budget : 626 594 € TTC Subventions : 42% de la DRAC 30% du Conseil Régional 29% Mécénat Fondation du Patrimoine / Total	2012	2015	100%	Seulement une partie de la courtine a été restaurée (arrêt après la TC1). Arrêt des travaux durant 1 an suite à un accident mortel.
	Sécurisation de la falaise de la Citadelle de Blaye.	Ville de Blaye DRAC Nouvelle-Aquitaine	Budget total : 2 089 820 € TTC (avec TF, TC1 et TC2) Subvention Fonds Barnier demandée pour partie conformément de la falaise de la tranche ferme : 40% (soit 248 160 €)	2017	En cours	10%	A ce jour, les études ont été réalisées. ATMH accordée le 19/06/2018. Début des travaux courant 2018.

Travaux de restauration des bâtiments de la Citadelle de Blaye (pris en charge par les occupants via une convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels).	Occupants des locaux. Mairie (réalisation de deux appels à projets en 2015 et 2017).	Minimum 16 000 € TTC / casernement (toiture / charpente). Subvention DRAC : ~ 40%	17/09/13 (signature 1 <sup>ère</sup> convention)	Non achevé	89%	21 conventions signées + 3 à l'été 2018. Il n'en restera plus que 3 à réaliser. Les travaux sont ensuite réalisés en continu (déjà 7 / 72).
Réalisation d'une étude préalable sur le fort Pâté, pour à terme redonner une visibilité au site et assurer sa conservation	DRAC Nouvelle-Aquitaine	Réalisée par M. GOUTAL (ACMH) et financée par la DRAC	2014	2014	100%	Travaux d'urgence à réaliser estimés à 300 000 € (hors dévégétalisation).
Travaux de restauration du corps de garde à la mer et de l'avant- porte Royale du fort Médoc	DRAC Nouvelle Aquitaine (appui technique), Fondation du Patrimoine, Budget total : 660.000 EUROS HT	Réalisés 2012-2017 sous MOE GOUTAL et cofinancés ETAT (DRAC), FONDATION TOTAL, Département, Région.	2012	2017	100%	Restitution du Corps de Garde à la Mer comme élément patrimonial fondamental du site de Fort Médoc et revalorisation de l'avant porte royale
Restauration d'un four à pain de la boulangerie	Réalisation par la commune 2017	3210 EUROS HT	2017	2017	90%	Mise en œuvre de la première animation en aout 2018, projet global à poursuivre de médiation autour du pain en lien avec le projet alimentaire territorial de la commune
Remplacement à l'identique du plancher de la poudrière du fort Médoc	Réalisation par la commune	24 000 EUROS HT, SUBVENTION DRAC à 46%,	2013	2013	100%	Restauration qualitative avec mise en éclairage de la poudrière

	Poudrière : restauration des maçonneries de la poudrière et de son mur d'enceinte, et révision de la charpente.	Réalisation dans le cadre chantier formation « maçon du bâti ancien », Cf. Infra.		2015	2015	2015	50%	Restauration mur enceinte partiellement exécutée sur façade nord, révision de la charpente à capitaliser
<b>Fiche n°3</b> Favoriser l'intervention de chantiers d'insertion ou chantiers - écoles pour les travaux de restauration et d'entretien du site.	Étude de la faisabilité d'un chantier-école pour la restauration de deux casernes de la Citadelle de Blaye.	Association Afoulki Partenaires : Région, Département, AFPA.	/	2015	2018	2018	50%	Le chantier-école n'a pas abouti car le montage du projet s'est avéré compliqué, notamment pour un porteur de projet privé.
	Nettoyage du réseau pluvial hors-sol réalisé par des Travaux d'Intérêt Généraux (TIG) à la Citadelle de Blaye	Ville de Blaye / Services Techniques	/	2017	2017	2017	100%	
<b>Fiche n°4</b> Programme de dévégétalisation de la citadelle et du fort Médoc. Élagage d'arbres	Chantier formation au Fort Médoc : redressage des murs des casernes, enduits sur les murs d'enceinte de la poudrière et dallage de la boulangerie.	Projet partenarial : institut de formation (INSUP, Pauillac, MFR de St Yzans de Médoc), Région (Volet Formation), Département (Volet insertion), Commune	Cofinancements sur Budget de 120.000 EUROS, dont 20.000 par la commune (matériel et appui technique de l'architecte conseil et suivi de la DRAC Nouvelle Aquitaine.	2015	2015	2015	90%	Complexité de la coordination entre enjeux socio-éducatifs et contraintes techniques. Programme de travaux engagé demeurant à finaliser en termes d'exécution.
	Dévégétalisation annuelle des remparts de la Citadelle de Blaye. Mise en place de chèvres et de moutons pour entretenir les surfaces enherbées de la Citadelle de Blaye, notamment en pente.	Ville de Blaye / entreprise privée Ville de Blaye / Services techniques	Budget annuel : environ 35 000 € TTC (40% de subvention de l'Etat) 2 400 € TTC	Annual	Annual	Annual	100%	Opération reconduite tous les ans. 17 chèvres en 2016 et 7 moutons en 2017.

sur l'île Pâté pour rendre visible le fort pâté depuis les deux rives.	Maintien des cônes de visibilité avec le Fort Pâté grâce à un entretien paysager régulier.	Propriétaires du Fort Pâté	/	/	/	Fort Pâté en vente. Il n'est actuellement plus visible depuis les deux rives de l'estuaire.	
	Mise à jour des sous-bassements des casernes nord et sud du Fort Médoc	Association des Amis du Fort Médoc	Mobilisation bénévole. Journées de travaux réalisées par l'association.	2013	2016	Amélioration de la lisibilité des ouvrages patrimoniaux.	
<b>Fiche n°5</b> Aménagement des espaces publics et paysagers de la citadelle de Blaye et du fort Médoc	Mise en place d'une convention d'écopâturage avec l'association Médoc'Laine	Partenariat Commune/Médoc Laine par convention depuis 2016.	Mise à disposition d'espace d'éco pâturage et d'espace d'éducation aux techniques de dressage de chiens de troupeaux.	2016	2018	Contrepartie pour la commune : contribution à l'entretien des espaces naturels du site et contribution à l'animation du site (démonstration de dressage de chiens de troupeaux).	
	Remplacement du système d'éclairage de la Citadelle de Blaye	Ville de Blaye / Entreprise extérieure	~ 50 000 € TTC	2014	2014		
	Réalisation d'un règlement intérieur de la Citadelle de Blaye	Ville de Blaye DRAC Nouvelle-Aquitaine	/		2016	2017	
	Complément à l'étude Dupuis Le Maréchal pour la réalisation d'un modèle pour les cabanons de stockage et les locaux poubelles.	Ville de Blaye DRAC Nouvelle-Aquitaine	6 240 € TTC (dont 2 600 € de la DRAC)		2017	2018	
	Aménagement et gestion du stationnement dans la Citadelle de Blaye	Ville de Blaye	/		2017	2018	La verbalisation pour mauvais stationnement est mise en place pour l'été 2018.
	Plantation d'un vignoble dans la Citadelle (butte des deux moulins)	Privé	Pris en charge par le porteur de projet privé.		2016	2017	
	Remise en état du système d'éclairage du Fort Médoc	Commune	Intégration des enjeux d'éclairage dans le cadre des projets de restauration,		2013	2018	Reste à mettre en œuvre une stratégie rationalisée et dotée de moyens efficaces pour la

				travaux de stabilisation des systèmes électriques réalisés.								securisation de l'alimentation électrique et la mise en éclairage globale du site, notamment concernant les cheminements.
	Identification et déboisement des arbres qui présentaient un danger pour la sécurité du public au Fort Médoc	Association amis du Fort Médoc.		Intervention expert forestier, consultation de la DRAC.	2012	2018	80%					Démarche préventive encadré techniquement à poursuivre selon les nécessités.
	Réalisation d'un sentier d'interprétation sur la flore	Association amis du Fort Médoc.		Mobilisation bénévole pour dégagement du sentier d'interprétation.	2012	2018	50%					En l'état pas de valorisation par signalétique et démarche spécifique de médiation à déployer.
	Projet de création d'un jardin potager pédagogique	Commune, étude sur le patrimoine maraicher du Fort Médoc de Monsieur GOULAZE, universitaire.		Embauche d'un maraicher communal (mai 2018) dans le cadre du projet alimentaire territorial. Discussion en cours avec la DRAC sur les emplacements des zones de culture.	2015	2018	50%					Projet de mise en culture à vocation de production et de support pédagogique programmée au cours de l'année 2018-2019.
	Travaux de restauration de la courtine sud-est et de l'hôpital de siège de la Citadelle de Blaye. Volet sécurisation : re-création des canonnières empêchant la circulation sur les remparts.	Ville de Blaye DRAC Nouvelle-Aquitaine		Budget : 626 594 € TTC Subventions : 42% de la DRAC 30% du Conseil Régional 29% Mécénat Fondation du Patrimoine / Total	2012	2015	100%					Seulement une partie de la courtine a été restaurée (arrêt après la TC1). Arrêt des travaux durant 1 an suite à un accident mortel.
	Mise en place d'un système de vidéo-protection à la Citadelle de Blaye	Ville de Blaye / Entreprise extérieure		34 000 € TTC (dont 50% financés par l'État)	2013	2013	100%					
	Travaux d'accessibilité au sein de la Citadelle de Blaye suivant agenda programmé	Ville de Blaye		59 400 € TTC	2017	2022	En cours					
<b>Fiche n°6</b> Amélioration du niveau de sécurité et d'accessibilité de la citadelle de Blaye et du fort Médoc												

	Mise en accessibilité de l'Office de tourisme de Blaye + visite adaptée au handicap visuel et moteur.	OT de Blaye	/	2015	2015	100%		
	Sécurisation des cheminements de visite de l'Office de tourisme dans la Citadelle de Blaye	OT de Blaye / Ville de Blaye (services techniques)	Réalisation par les services techniques.	2017	2019	10%	Analyse des besoins réalisée par l'OT.	
<b>Fiche n°7</b> Réutilisation et mise en valeur des bâtiments de la citadelle de Blaye	Réalisation d'une étude prospective sur le devenir de la Citadelle de Blaye.	Ville de Blaye	Réalisée en interne	2014	2014	100%		
	Réalisation de deux appels à projets pour l'occupation des locaux vacants dans la Citadelle	Ville de Blaye	Réalisés en interne	2015	2017	100%	43 casernements + 3 autres bâtiments attribués pour l'accueil de 22 activités différentes.	
<b>Fiche n°8</b> Programmes de recherche universitaire à favoriser	Différents sujets développés : - Travaux des recherches archéologiques sur l'hôpital de siège de la Citadelle de Blaye - INRA (2014), - Partenariat avec l'école d'architecture et de paysage de Bordeaux sur le Verrou de l'estuaire (2014 /2015) & département des arts de l'université de Bordeaux en 2015, Création d'une exposition « Art dans le paysage » en 2015 au Fort Médoc.	Étudiants Ville de Blaye / commune de Cussac-Fort-Médoc	/	Action en continu				Rajouter dans le futur plan de gestion les divers colloques / échanges ? Par exemple : intervention dans le cadre des journées d'étude « des idées aux pratiques » de Bordeaux Métropole ; participation à la réflexion pour la réalisation du référentiel « Fortifications de Vauban ».
	- Mémoire de recherche sur le citybranding (image de marque) appliqué à la Citadelle de Blaye – école d'ingénieur en aménagement du territoire de Tours (2014/2015), Mémoire sur le patrimoine UNESCO français face à sa marchandisation –							

<p><b>Fiche n°9</b> Aménagements des abords de la Citadelle et du Fort Médoc</p>	<p>master à l'école d'architecture de Bordeaux (2014). - Accueil de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Belleville (à l'étude pour 2018) – <i>Partenariat avec le Réseau Vauban.</i></p>							
	<p>Construction du cinéma à Blaye</p>	<p>Ville de Blaye</p>	<p>2 665 920 € HT</p>	<p>2012</p>	<p>2013</p>	<p>100%</p>		
	<p>Construction nouvel OT en centre-ville : démolition engagée et ouverture prévue en 2019.</p>	<p>CCB / Ville de Blaye / OT</p>	<p>1,6 millions € HT (CCB) + 300 000 € aménagement des abords (ville de Blaye)</p>	<p>2016</p>	<p>2019</p>	<p>30%</p>		
	<p>Dévasage du chenal du port</p>	<p>Ville de Blaye</p>	<p>14 970 € TTC en 2018</p>	<p>2017</p>	<p>Tous les ans</p>	<p>100%</p>		
	<p>Traitement des espaces d'accueil des camping-cars <i>Réduction de l'espace disponible pour le stationnement des camping-cars au pied de la Citadelle de Blaye &amp; réalisation de l'aire de Cartelègue par l'OT de Blaye</i></p>	<p>Ville de Blaye OT de Blaye</p>	<p>Aire de Cartelègue : environ 70 000 € TTC (dont 21% du Conseil départemental) Au pied de la Citadelle : réalisation en interne par les services techniques (coût borne + mise en place : ~ 10 145 € TTC)</p>	<p>2013</p>	<p>2016</p>	<p>100%</p>		<p>Projet d'aménagement d'une aire de services camping-car hors centre-ville (côté Cônes).</p>
	<p>Réaménagement de l'espace situé entre la Citadelle et la ville de Blaye : - Mise en eau canal du Saugeron : non réalisé - Création d'un ponton de plaisance et d'une cale de mise à l'eau : non réalisé - Aménagement des voies, parkings et cheminements piétons : sectorisation des parkings véhicules légers et</p>	<p>Ville de Blaye CCB OT de Blaye</p>	<p>La majorité des aménagements ont été réalisées en interne par les services techniques de la ville de Blaye. Coût éclairage + réseaux : ~ 85 000 €</p>	<p>2015</p>	<p>2018</p>	<p>20%</p>		

	<p>camping-cars, plantation d'arbres, remplacement éclairage public avec enfouissement, cheminement réalisé en prolongation de la piste cyclable).</p>					
<p>Point sur le restaurant de la Yole à Blaye  <i>Accord du PC le 19 janvier 2007, qui est déclaré caduc en 2010, après plus d'un an d'arrêt de chantier. Suite à un dépôt d'une demande ATMH le 3 mars 2011 par le propriétaire, le Ministère de la Culture et de la Communication refuse son autorisation le 18 octobre 2011. Cette décision a été confirmée par toutes les juridictions : Tribunal Administratif de Bordeaux le 20 juin 2013 ; Cour Administrative d'Appel de Bordeaux le 19 mars 2015 ; Conseil d'Etat le 23 mars 2016. Le propriétaire a fait appel devant le Conseil d'Etat ; la procédure est donc toujours en cours.</i></p>	<p>Propriétaire de la Yole                      Etat                      Ville de Blaye</p>	<p>/</p>	<p>2010</p>	<p>En cours</p>	<p>50%</p>	
<p>Déplacement du parking et du bâtiment d'accueil à l'extérieur du site du Fort Médoc</p>	<p>Commune de Cussac Fort Médoc</p>	<p>Etude de développement 2012, étude de programmation 2016 (Budget : 1 142 000 EUROS HT) Consolidation en cours du plan de financement (DETR obtenue, dossier LEADER en cours, demandes auprès Département et Région à venir, auprès de la DRAC pour contenu d'interprétation). Maîtrise d'œuvre : procédure de</p>	<p>2016</p>	<p>2018</p>	<p>20%</p>	<p>Programmation achevée. Consultation prête à démarrer et plan de financement en cours de négociation. Projet pivot du plan de gestion à venir.</p>

					consultation de type concours à mettre en œuvre (2018-2019).				
		Réaménagement de l'espace situé entre la Citadelle et la ville de Blaye			Voir fiche action n°9				
		Dévasage du chenal du port			Voir fiche action n°9				
<b>Fiche n°10</b> Développer le tourisme fluvial		Halte nautique : résolution de dysfonctionnements structurels et implantation de deux ducs d'Albe afin d'accueillir des bateaux à couple.	CCB	Budget prévisionnel des travaux : 761 200 € HT (dont Département : 200K€, Etat : 200K€, Région : 50K€).	2018	2019	10%	Etudes de MOE en cours. Travaux prévus pour janvier/février 2019, pour deux mois.	
		Réalisation d'un ponton au Fort Médoc	Délégation Maitrise d'Ouvrage à la CDC Médoc Estuaire.	Commune gestionnaire du ponton par voie de convention depuis 2016.	2016	2018	90%	Ponton en service, croissance de la fréquentation fluviale (3208 visiteurs en 2016, 6836 en 2017). Pour passer un cap supplémentaire, modernisation nécessaire du dispositif d'accueil, d'orientation et de médiation.	
<b>Fiche n°11</b> Médiation culturelle, éducation au patrimoine, sensibilisation du public et communication autour du Verrou de l'estuaire		Mise en place de structure d'accueil, d'information, de promotion et d'animation du territoire : • Réalisation d'un Office de tourisme en centre-ville : démolition engagée et finalisation du projet à l'été 2019. • Création d'un bâtiment d'accueil de 270 m² avec retraitement de l'entrée du site : lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre	Communauté de Communes de Blaye (CCB) OT de Blaye Commune de Cussac	1,96 M€ HT pour l'ensemble de l'opération (travaux et prestations intellectuelles et acquisition des bâtiments). Département : 50K€, Etat (DETR) : 175K€, Région : 150K€, Etat (FSIL) : 200K€, Europe : 187K€.	2016 <i>(premières études de programmation)</i>	Eté 2019	30%		
		Mise en place d'une programmation événementielle annuelle	Ville de Blaye Mairie de Cussac Associations	Incalculable				Action en continu	

	<p>Actions de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réédition de la plaquette commune (2012-2013)</li> <li>• Réalisation d'un logo « Verrou de l'estuaire » (2013)</li> <li>• Partenariat avec les sites UNESCO Gironde (expos en 2014 et 2015)             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Panneau autoroutier (2013)</li> <li>• Dépôt des marques « Verrou de l'estuaire » et « Verrou Vauban » à l'INPI (2013-2014)</li> </ul> </li> <li>• Développement de l'accueil média (en continu)             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouveaux supports de l'OT : magazine, site internet, plan Citadelle / Verrou (2015-2017)</li> <li>• Fort Médoc : création d'une page facebook, refonte de la plaquette du Fort Médoc, édition du programme culturel « Hauts et Forts » ...</li> </ul> </li> </ul>	<p>OT de Blaye Commune de Cussac</p>	<p>Plaquette Verrou : ~8 000 € (dont 25% Région)</p> <p>Expo n°1 partenariat UNESCO Gironde : 15 404 € (dont 3 000 € Région + 3 000 € OT Bordeaux + 3 000 € OT St Emilion)</p> <p>Expo n°2 : 2 60 € TTC</p> <p>Panneaux autoroutiers : 22 000 € HT</p> <p>Dépôt marque INPI : 450 € TTC</p>	<p>Noté pour chaque action</p>	<p>Toutes les actions sont réalisées sauf l'ouverture du souterrain des allemands au public à la Citadelle de Blaye.</p> <p>Les visites systématiques de la Citadelle de Blaye aux classes de 5<sup>e</sup> n'ont pas été reconduites. Il est envisagé que l'OT reprenne leur organisation.</p>
	<p>Actions de médiation culturelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Signalétique du Verrou de l'estuaire (2013)</li> <li>• Organisation d'une journée de formation des enseignants par la circonscription de Blaye « Les fortifications de Vauban, enseigner l'histoire à partir du patrimoine » (2013)</li> <li>• Edition du guide « Les fortifications de Vauban racontées aux enfants » (2013),</li> <li>• Edition du guide sur le Verrou de</li> </ul>	<p>OT de Blaye Commune de Cussac Réseau Vauban Ville de Blaye</p>	<p>Signalétique Verrou : ~122 300 € (dont 20% Région et 16% Europe, puis 25% du solde par Cussac et 75% pour Blaye)</p> <p>Editions des deux guides sur le Verrou de l'estuaire et de l'expo pour les enfants : réalisation par le Réseau Vauban.</p> <p>Réalisation du jeu de piste pour la visite ludique du</p>	<p>Noté pour chaque action</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>l'estuaire dans la collection des 12 guides du Réseau Vauban (2014),</li> <li>Accueil de l'exposition « dis-moi c'est quoi le patrimoine mondial ? » à destination des enfants (2015 à Blaye et 2017 à Cussac),</li> <li>Organisation de jeu-concours à destination des écoles par le Réseau Vauban (chaque année de 2012 à 2015),</li> <li>Visites insolites organisées par l'OT de Blaye et la commune de Cussac tous les ans dans le cadre du Réseau Vauban (depuis 2016)</li> <li>Nouvelle visite pour les enfants de 8-12 ans proposées à l'OT de Blaye</li> <li>Ouverture du souterrain des allemands au public à la Citadelle de Blaye (non réalisé)</li> <li>Organisation du 10<sup>e</sup> anniversaire de l'inscription UNESCO (2018)</li> <li>Création de parcours nature au Fort Médoc préconisé par l'étude de développement- Coût 300 000 € HT</li> <li>Création d'un jeu de piste pour les 6-12 ans au Fort Médoc</li> <li>Conception d'une visite guidée spécifique aux groupes scolaires de cycles 2 et 3 au Fort Médoc</li> <li>Mise en place d'un éductour annuel à destination de la presse et des partenaires (fort Médoc)</li> </ul>	<p>Fort Médoc par les familles.                  Valorisation globale de la visite du Fort Médoc et de l'offre d'animations auprès des publics scolaires et familiaux.                  Parcours nature : action non engagée.</p>		
--	---	---	--	--

<p><b>Fiche n°12</b> Développer un tourisme durable du Verrou de l'estuaire</p>	Obtention du label « Qualité Tourisme » et du classement en catégorie 1 par l'OT de Blaye (2013 puis reconduction en 2017)	OT de Blaye	Réalisé en interne	2012	En continu	100%		
	Réalisation de l'extension de la piste cyclable Etauliers /Blaye jusqu'au pied de la citadelle	CCB	125 000 € HT Subvention Région : 25% Subvention Département : 25%	07/12	06/12	100%		
	Structuration de l'accueil des camping-cars à l'échelle de la communauté de communes de Blaye	Voir fiche n°9						
	Communication (notamment au sein de la plaquette et sur le site internet du Verrou) sur le sentier pédestre et cyclable reliant le port de Lamarque au fort Médoc ;	Commune de Cussac OT Blaye OT Lamarque	Plaquette Verrou : ~8 000 € (dont 25% Région)	2012	2013	100%		
	Itinéraire pédestre entre le fort Médoc et le bourg de Cussac-Fort-Médoc : le conseil général installera une signalétique sur ce sentier en 2013	Commune, CDC Médoc Estuaire, Gironde Tourisme, Département.		2013		100%	Réalisé.	
	Mise en place d'une Signalétique d'Intérêt Local sur la commune de Cussac, intégrant le Fort Médoc (2013)	Commune		2013		100%	Réalisé.	
	Mise en place de boucles de randonnées par la Communauté de Communes Médoc Estuaire (2013)						Réalisé	
	Intégration du Fort Médoc comme étape au Tour de Gironde à vélo (2017)						Réalisé	
	Création d'un ponton à Fort Médoc (2015) et développement de la découverte du Verrou en bateau (2016)						Réalisé	

## 3.2 Programme d'actions 2019-2024

Le programme d'actions du plan de gestion 2019-2024 se décompose en 9 fiches. Celles-ci répondent aux enjeux identifiés et cités plus haut.

Il est à noter que ces fiches ne sont pas exhaustives et définitives.

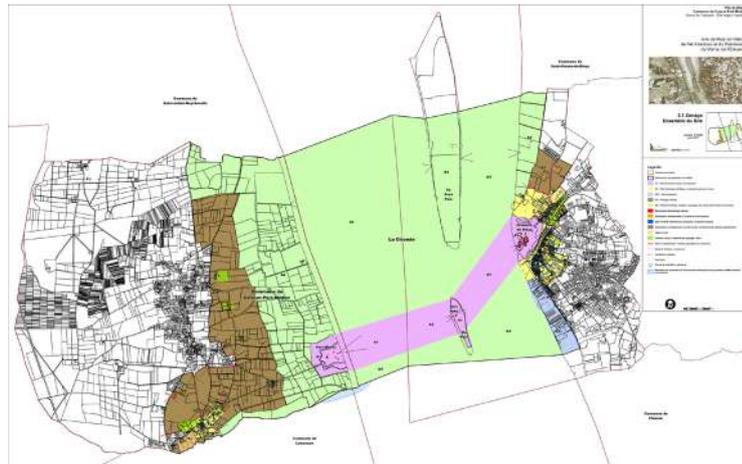
Les actions qui y sont annotées sont indicatives, et leur mise en œuvre sera fonction des financements obtenus.

De même, certaines actions, qui n'y apparaissent pas encore aujourd'hui, pourront être envisagées par l'avenir, en fonction des priorités et des financements mobilisables.

Fiche-action	Intitulé de l'action
Fiche n° 1	<b>Consolider la protection du bien inscrit en faisant évoluer la zone tampon</b> , par une mise en cohérence avec le Site patrimonial Remarquable en vigueur
Fiche n° 2	<b>Protéger et valoriser les sites en poursuivant le programme de travaux de restauration</b> des composantes du Verrou de l'Estuaire.
Fiche n° 3	<b>Aménager et gérer de manière durable le Verrou de l'Estuaire</b> , par l'entretien paysager, l'exigence environnementale et la participation des publics.
Fiche n° 4	<b>Renforcer l'attractivité du Verrou de l'Estuaire</b> , <i>via</i> la valorisation touristique et culturelle, et contribuer au rayonnement des Sites Majeurs Vauban.
Fiche n° 5	<b>Optimiser l'accueil des publics sur les sites du Verrou de l'Estuaire</b> , en favorisant l'accessibilité et la qualité des dispositifs physique et humain d'accueil.
Fiche n° 6	<b>Agir pour des sites vivants</b> , en développant la programmation culturelle, en favorisant les usages qualitatifs du bâti existant et une dynamique de territoire.
Fiche n° 7	<b>Développer la compréhension du Verrou de l'Estuaire</b> , par la poursuite d'un projet ambitieux de médiation culturelle et patrimoniale pour tous.
Fiche n° 8	<b>Ré-unir les composantes du Verrou de l'Estuaire</b> par le fleuve, par l'affirmation du Fort-Pâté comme charnière de l'unité du triptyque et le projet de tourisme fluvial.
Fiche n° 9	<b>Contribuer à une meilleure connaissance de l'œuvre de Vauban</b> , en développant le partenariat avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche et une coopération renforcée avec le Réseau Vauban



- Le périmètre actuel de la zone tampon UNESCO est calqué sur les limites théoriques des périmètres de 500 mètres autour des Monuments Historiques.



Zonage du Site Patrimonial Remarquable du Verrou de l'estuaire.  
© Mairies de Blaye et de Cussac-Fort-Médoc

- Dans le cas du Verrou de l'Estuaire, au cours des deux premiers plans de gestion, un projet de ZPPAUP/AVAP/SPR (Site Patrimonial Remarquable) a été prescrite (2006-2007), puis est entrée en vigueur (2017). L'enjeu de cette fiche action sera donc au cours de la période 2019-2024 de mettre en cohérence la définition de la zone tampon, par une mise en cohérence avec le Site patrimonial Remarquable en vigueur. Ce chantier sera élaboré et mis en œuvre avec les services de l'état concernés (UDAP/ABF (DRAC), DREAL, DDTM). Cette démarche sera conduite en traitant des problématiques des aires d'influence paysagère, en s'appuyant notamment sur l'usage du référentiel «Fortifications de Vauban».

- Une demande groupée de mise à jour des périmètres sera réalisée avec les autres sites du Réseau Vauban, sur les bases du référentiel du réseau.

#### COÛT ESTIMÉ :

Pas de budget, car le Site Patrimonial Remarquable est déjà approuvé.

#### INDICATEURS DE RÉALISATION :

Approbation des nouveaux périmètres des zones tampons des 12 sites par le Centre du patrimoine mondial.

<p>La citadelle, le fort Pâté et le fort Médoc</p> <p>Blaye/Cussac-Fort-Médoc</p> <p>PLAN DE GESTION 2019-2024</p>	<p>FICHE N° 2</p>	<p>OBJECTIFS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan sanitaire</li> <li>- Restauration et conservation des sites</li> <li>- Sécurisation des sites</li> </ul>
--	-------------------	--

**INTITULÉ :**

Protéger et valoriser les sites en poursuivant le programme de travaux de restauration des composantes du Verrou de l'Estuaire.

**Maîtrise d'ouvrage**

Ville de Blaye / Commune de Cussac-Fort-Médoc

**Organismes / Partenaires**

DRAC Nouvelle Aquitaine / UDAP 33/Service Régional d'Archéologie/Partenaires financiers (DRAC, Région Nouvelle Aquitaine, Département de la Gironde, Fondation du Patrimoine...)

**Liens autres programmes :**

Schéma directeur d'aménagement paysager du site de la citadelle de Blaye  
Étude sur l'évacuation des eaux pluviales pour la citadelle de Blaye (2008)  
Étude falaise (2011/2012), Études Dupuis Le Maréchal pour la restauration du casernement (2012 et 2018)

**Exercice :**

2019-2024  
Action en continu

**DÉTAIL DES ACTIVITÉS :**

- La protection et la valorisation des composantes du Verrou de l'Estuaire par des travaux de restauration est une priorité que les gestionnaires des sites ont poursuivi depuis l'inscription au patrimoine mondial en 2008, et ceci sous l'égide du CRMH (DRAC) et avec l'appui des partenaires institutionnels et financiers.

- Le programme de travaux de restauration a vocation pour la période 2019-2024 à se poursuivre en prenant en compte 3 paramètres fondamentaux : la co-construction avec le CRMH des priorités d'action, la rationalisation de la programmation financière avec les principaux partenaires (Drac, Région, Département, Contrat de Plan Etat Région.), et la poursuite des objectifs de diversification des modes de financements (fonds européens, mécénat, plateforme participative...).

S'agissant des priorités d'action dans ce domaine pour la Citadelle de Blaye, sont à ce stade répertoriés les travaux suivants :

- Sécurisation de la falaise de la Citadelle de Blaye :
  - Confortement de la falaise.
  - Restauration des maçonneries
  - Gestion des eaux pluviales
- Travaux de restauration des bâtiments de la Citadelle de Blaye (pris en charge par les occupants via une convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels). Suite aux deux appels à projets réalisés en 2015 et 2017, de nombreux locaux ont été attribués à des privés pour donner vie au projet de « réouverture des volets » (restaurant, gîte, commerces, musée...). Les occupants prennent en charge les travaux de restauration du bâtiment, notamment la restauration de la toiture / charpente en redans.
- Remise en état des voies principales dans la Citadelle (avec enterrement des réseaux, installation de la fibre et éclairage des voies). Une étude de programmation sera réalisée avec un architecte du patrimoine en 2019 / 2020.
- Restauration de la tour du Château des Rudel suite à son effondrement. Une étude avec un architecte du patrimoine sera programmée en 2019 par la commune de Blaye.
- Élargissement des lieux de visite / interprétation dans la Citadelle nécessitant des travaux de restauration (exemples : restauration de l'hôpital de siège, du souterrain des allemands...).

Pour le Fort Médoc, parmi les opérations prioritaires dont la programmation doit être affinée avec les partenaires institutionnels et financiers, il faut noter :

- Travaux d'accessibilité et mise en valeur des paysages dans le cadre du programme de modernisation du dispositif d'accueil.
- Diagnostic sur le Corps de Garde Royal : enduits extérieurs, enduits intérieurs cimentés.
- Travaux de mise en sécurité de la toiture de la Chapelle (édifice non classé, mais inscrit à l'inventaire supplémentaire).
- Poursuite et aboutissement des travaux de restauration du mur d'enceinte du magasin à poudre, engagés dans le cadre du chantier formation de 2015.
- Travaux de préservation et de mise en valeur des casernements (programme prioritaire nord), suite aux premières études réalisées les concernant.
- Mise en valeur des courtines, notamment les souterrains. Mise en place de menuiseries dans la salle du chirurgien et la boulangerie.

S'agissant du Fort-Pâté, composante charnière du verrou de l'Estuaire :

- Priorités à fixer entre les propriétaires et la DRAC, selon les préconisations de l'étude préalable réalisée par M. GOUTAL (ACMH) et la DRAC en 2014.
- Valorisation de l'étude réalisée, par l'affinement du diagnostic et de la programmation des travaux prioritaires.

### **COÛT ESTIMÉ et PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL :**

Travaux sécurisation de la falaise de la citadelle de Blaye :

Coût : 2 835 000 € TTC (avec TF, TC1 et TC2) (dont 40% de Fonds Barnier sur la tranche ferme du confortement de la falaise, 40% de la DRAC, 150 000€ de la Fondation du patrimoine, 350 000€ de contrat de ruralité (DETR), 100 000€ du Conseil Régional).

Étude de programmation pour la remise en état des voies principales dans la Citadelle ; 20 000 €.

Travaux de restauration toiture / charpente des casernements : 20 000 € TTC / casernement.

Programmation pluriannuelle à affiner sur le Fort Médoc avec la DRAC et les partenaires financiers.

### **INDICATEURS DE RÉALISATION :**

État d'avancement des différentes actions

<p>La citadelle, le fort Pâté et le fort Médoc</p> <p>Blaye/Cussac-Fort-Médoc</p> <p>PLAN DE GESTION 2019-2024</p>	<p>FICHE N°3</p>	<p><b>OBJECTIFS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en valeur du patrimoine</li> <li>- Favoriser l'appropriation de ce patrimoine par tous</li> <li>- Assurer un développement solidaire et responsable</li> </ul>
--	------------------	--

**INTITULÉ :**

Aménager et gérer de manière durable le Verrou de l'Estuaire, par l'entretien paysager, l'exigence environnementale et la participation des publics.

**Maîtrise d'ouvrage**

Commune de Blaye / Commune de Cussac-Fort-Médoc

**Organismes / Partenaires**

DRAC Nouvelle-Aquitaine / UDAP 33 / Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine / Conseil départemental de la Gironde

**Exercice :**

2019-2024

Action en continu

**DÉTAIL DES ACTIVITÉS :**

- La stratégie de protection et de valorisation du Verrou de l'Estuaire repose sur une ambition de développer un tourisme durable, dans le respect de la valeur universelle du bien inscrit. Cela conduit les gestionnaires à développer des actions d'aménagement et de gestion durable des différentes composantes du Verrou.

- Cela conduit les gestionnaires, d'une part, à intégrer de manière transversale dans l'ensemble des actions déployées dans le cadre du présent plan de gestion une perspective globale de développement durable des sites, et d'autre part, à envisager des actions spécifiques à mettre en œuvre sur des thématiques précises.

Une première thématique porte depuis les premiers plans de gestion sur l'entretien paysager. En effet, la protection, la valorisation et la sécurisation du bien implique de procéder à des opérations de régulation végétale. Concrètement, ceci se traduit par les actions suivantes :

- Dévégétalisation annuelle des remparts de la Citadelle de Blaye (+ réflexion à engager pour une action plus durable (rejointement par ex)).
- Travaux d'élagage visant au maintien de la visibilité du Fort Pâté depuis les deux rives : prévoir un élagage des arbres ?
- Identification et déboisement des arbres qui présentent un danger pour la sécurité du public au Fort Médoc
- Développement de l'écopâturage (partenariat avec l'association Médoc'Laine au Fort Médoc et gestion des chèvres et moutons pour entretenir les surfaces enherbées de la Citadelle de Blaye, notamment d'autres endroits en pente.
- Mise à jour des soubassements des casernements sud du Fort Médoc et entretien des casernements nord (amis du fort médoc et/ou chantier insertion

Une seconde thématique porte quant à elle sur la gestion durable des sites, dans le respect de leur spécificité : contexte urbain pour la citadelle et rural pour les autres composantes.  
Concrètement, ceci se traduit par les actions suivantes :

- Faire appliquer le règlement intérieur de la Citadelle de Blaye (signalétique, stationnement, gestion des déchets...).
- Gestion des déchets dans la Citadelle de Blaye. Exemple : création d'un point de collecte pour Gironde Habitat.
- Poursuivre la limitation de l'accès des voitures au site de la Citadelle et reconfigurer les zones de circulation et de stationnement au Fort-Médoc.
- Amélioration du niveau de sécurité et d'accessibilité de la citadelle de Blaye : (Ex : agenda programmé d'accessibilité ; sécurisation des cheminements de visite de l'Office de tourisme ; nouveau volet de sécurisation de la Citadelle) et poursuite de ces enjeux au Fort Médoc à travers le programme de modernisation de l'accueil.
- Création d'une zone communale de maraichage à Fort Médoc dans le cadre du projet alimentaire à visée de production pour l'autonomie du restaurant scolaire et médiation autour de la restitution pédagogique autour à la fois des variétés anciennes et du rôle du jardin potager d'époque. Cette action de sensibilisation environnementale s'adresse à la fois aux habitants de la commune mais également à l'ensemble des visiteurs du Fort Médoc.

Une troisième thématique porte quant à elle sur la participation des publics. Concrètement, ceci se traduit par les actions suivantes :

- Organiser des temps d'échange avec les occupants de la Citadelle de Blaye
- Favoriser l'intervention de chantiers d'insertion, chantiers – écoles, chantiers de bénévoles pour les travaux d'entretien des sites (par exemple : nettoyage, gestion des espaces verts...).
- Dans le cas spécifique du Fort Médoc, poursuivre l'action partenariale menée en matière d'entretien avec l'association les Amis du Fort Médoc.
- Poursuite à Fort Médoc de l'ancrage sur le site de manifestations associatives et communales (ex : Music'Junck...) pour favoriser l'appropriation locale du patrimoine

#### **COÛT ESTIMÉ :**

Local poubelles Gironde Habitat : 10 000 €

#### **INDICATEURS DE RÉALISATION :**

- Nombre de temps d'échanges avec les occupants de la Citadelle.
- Nombre de points de collecte de déchets créés.
- Nombre de chantiers d'insertion et de chantiers-écoles mis en place.
- État d'avancement des différentes actions.

<p>La citadelle, le fort Pâté et le fort Médoc</p> <p>Blaye/Cussac-Fort-Médoc</p> <p>PLAN DE GESTION 2019-2024</p>	<b>FICHE N°4</b>	<p style="text-align: center;"><b>OBJECTIFS</b></p> <p style="text-align: center;">Renforcer l'attractivité du Verrou de l'Estuaire</p>
--	------------------	---

**INTITULÉ :**

Renforcer l'attractivité du Verrou de l'Estuaire, via la valorisation touristique et culturelle, et contribuer au rayonnement des Sites Majeurs Vauban

**Maîtrise d'ouvrage**

Commune de Blaye / Commune de Cussac-Fort-Médoc / Office de tourisme de Blaye/Office de Tourisme Médoc Estuaire

**Organismes / Partenaires**

CRT de Nouvelle Aquitaine / Gironde Tourisme / Réseau des sites majeurs de Vauban

**Exercice :**

2019-2024

Action en continu

**Liens autres programmes :**

Marque « Blaye Bourg Terres d'estuaire »

Projet de création de l'Office de Tourisme Médoc Estuaire

**DÉTAIL DES ACTIVITÉS :**

- Le développement de l'attractivité du Verrou de l'Estuaire implique d'en rationaliser la valorisation touristique et culturelle. Faire connaître le Verrou de l'Estuaire répond à un triple enjeu : permettre d'abord de contribuer au rayonnement général des Sites majeurs Vauban, favoriser l'identification et la compréhension de l'histoire et des usages contemporains des sites composant le Verrou de l'Estuaire, et enfin en faire une destination au service du développement local.
- Le développement de l'attractivité du Verrou de l'Estuaire consiste donc à mettre en œuvre les actions suivantes :

**Favoriser l'intégration du Verrou de l'Estuaire dans un environnement élargi :**

- Élaborer un plan de communication et de médiation, en cohérence avec les actions du Réseau Vauban et le projet culturel du Verrou de l'Estuaire.
- Intégrer le Verrou de l'Estuaire dans le projet de Gironde Tourisme pour la création d'un réseau des grands sites touristiques girondins.
- Favoriser les interconnexions entre la valorisation des sites et les projets touristiques de territoire, à savoir :
  - Positionnement de la Citadelle de Blaye au sein de la marque « Blaye Bourg Terres d'estuaire » (site web commun, plaquettes communes, dossier de presse commun à réaliser...).
  - Conforter la place de la Citadelle comme un incontournable de la stratégie commerciale pour l'accueil des groupes de l'Office de tourisme de Blaye avec St Emilion, Cognac et Saintes.
  - Structurer le partenariat autour du développement d'activités touristiques entre le futur Office de Tourisme communautaire et le Fort-Médoc en amont de son implantation à Margaux, en lien fort avec les objectifs communaux de développement du tourisme fluvial et de modernisation du dispositif d'accueil du Fort Médoc, et ceci y compris par voie de conventionnement.
  - Affirmer le rôle d'interface de Fort Médoc, première destination patrimoniale médocaine, dans la structuration touristique du territoire.
  - Contribuer au développement de l'itinérance touristique :
    - Positionnement du Verrou de l'estuaire comme étape incontournable dans les itinéraires touristiques existants ou en cours de réflexion (cyclable, pédestre, fluviale...).
    - Développement de la route verte sur la rive droite de l'estuaire (itinéraire voiture entre Libourne et Marennes) : en faire une « route historique » en Blaye Bourg Terres d'estuaire, et développement de l'itinéraire V80 (véloroute canal des deux mers) sur la rive droite.
    - Consolider l'inscription du Fort-Médoc au sein de la route des châteaux, en optimisant son positionnement sur la route Bordeaux Pauillac (RD2).

**Poursuivre et rationaliser les actions de communication sur le Verrou de l'Estuaire, ses composantes et les activités s'y tenant :**

- Développer l'accueil média.
- Élaborer une stratégie de communication / touristique / culturelle / médiation de la Citadelle de Blaye.
- Communiquer sur les activités présentes dans la Citadelle de Blaye (au sein du site internet de la mairie et aux deux entrées de la Citadelle).
- Moderniser l'identité numérique du Fort Médoc (refonte du site internet, référencement...) et moderniser la stratégie de communication.
- Refondre la signalétique routière guidant jusqu'au site de Fort Médoc, notamment quant à la halte fluviale, mais également pour valoriser le classement.
- Poursuivre les actions de communication sur l'évènementiel et les actions de médiation mis en œuvre les différents sites.
- Favoriser la cohérence et la convergence des actions de communication et de médiation entre les composantes du Verrou de l'Estuaire.

**COÛT ESTIMÉ et PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL:**

Information sur les commerçants à mettre sur les deux panneaux d'entrée de site de la Citadelle (pictogrammes) : 300 €

**INDICATEURS DE RÉALISATION :**

- Nombre de médias accueillis.
- Nombres d'itinéraires touristiques citant le Verrou de l'estuaire.

<p>La citadelle, le fort Pâté et le fort Médoc</p> <p>Blaye/Cussac-Fort-Médoc</p> <p>PLAN DE GESTION 2019-2024</p>	<b>FICHE N°5</b>	<p style="text-align: center;"><b>OBJECTIFS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'accueil de tous les publics</li> <li>- Proposer un accueil de qualité sur le site</li> </ul>
--	------------------	---

**INTITULÉ :**

Optimiser l'accueil des publics sur les sites du Verrou de l'Estuaire, en favorisant l'accessibilité et la qualité des dispositifs physique et humain d'accueil.

**Maîtrise d'ouvrage**

Commune de Blaye et de Cussac-Fort-Médoc / Office de tourisme de Blaye/Office de Tourisme Médoc Estuaire

**Organismes / Partenaires**

DRAC Nouvelle-Aquitaine / UDAP 33/partenaires financiers potentiels

**Exercice :**

2019-2024

Action en continu

**Liens autres programmes :**

Marque « Blaye Bourg Terres d'estuaire »

Label Qualité Tourisme

Projet de création de l'Office de Tourisme Médoc Estuaire

**DÉTAIL DES ACTIVITÉS :**

L'optimisation des conditions d'accueil des publics sur les sites du Verrou de l'Estuaire est une démarche qui doit permettre :

- Sur le plan quantitatif d'accompagner les flux touristiques visitant les sites dans le respect de la valeur du bien inscrit et une perspective de tourisme durable ;
- Sur le plan qualitatif de garantir une expérience de visite en concordance avec les attentes et exigences suscitées par le classement au patrimoine mondial ;
- De proposer aux visiteurs et aux professionnels des outils d'interprétations propices à la bonne compréhension du bien inscrit et son appropriation par les publics.

L'optimisation des conditions d'accueil est bien entendu à concevoir et à mettre en œuvre en articulation avec les stratégies de médiation et d'animation (Cf. fiche n° 6 et 7).

S'agissant des priorités d'action dans ce domaine pour la Citadelle de Blaye, sont à ce stade répertoriés :  
Construction d'un nouvel Office de tourisme en centre-ville de Blaye.

- Réflexion pour coordonner l'accueil des visiteurs à Blaye (parkings / cars / bateaux).
- Réaménagement de l'espace situé entre la Citadelle et la ville de Blaye (arrivée des visiteurs par terre et par mer) : Mise en eau canal du Saugeron ; Création d'un ponton de plaisance et d'une cale de mise à l'eau ; Aménagement des voies, parkings et cheminements piétons
- Déplacer l'accueil des camping-cars, actuellement situé au pied de la Citadelle de Blaye côté ville, en créant une nouvelle aire au nord de la Citadelle.
- Entretien régulier du chenal du port au pied de la Citadelle de Blaye (désenvasage annuel).
- Réaliser un Règlement local de publicité à Blaye.
- Réalisation de WC publics à la Citadelle de Blaye.
- Coordonner les moyens entre les OT de Haute-Gironde pour un tryptique accueil / information / promotion plus conforme aux pratiques des visiteurs (même logiciel de vente en ligne / billetterie par exemple).

**Concernant le Fort Médoc, les priorités sont les suivantes :**

- Développement du partenariat touristique avec l'Office de Tourisme Médoc Estuaire et intégration du Fort Médoc dans une billetterie de type Welogin/regiondo.
- Consolidation des conditions d'accueil des visiteurs du tourisme fluvial (sécurisation électrique, éclairage, cheminement, offre culturelle et de médiation...).
- Action majeure du plan de gestion 2019-2024 concernant le Fort Médoc : modernisation du dispositif d'accueil des publics, avec les orientations suivantes : Étude de développement 2012, étude de programmation 2016 (Budget : 1 142 000 EUROS HT).
- Consolidation en cours du plan de financement (DETR obtenue, dossier LEADER en projet, demandes auprès Département et Région à venir, auprès de la DRAC pour contenu d'interprétation et les travaux sur la restauration des espaces extérieurs.

**Programme arrêté :**

- Retraitement de l'entrée du site (composante n°1 de la tranche ferme) avec création d'une aire de stationnement, création d'une aire de pique-nique, reconfiguration de la barrière d'entrée, reprise de la signalisation routière et du balisage d'orientation de la zone d'entrée.
- Construction d'un bâtiment d'accueil (composante n°2 de la tranche ferme) de 270 m<sup>2</sup>, incluant outre les unités fonctionnelles à vocation de sanitaires, de bureau pour le personnel et de locaux techniques les quatre espaces suivants :
  - Accueil-informations-billetterie avec banque d'accueil et caisse boutique (45 m<sup>2</sup>).
  - Boutique dont coin banque réfrigérée et distributeurs boissons (60 m<sup>2</sup>).
  - Introduction visite (maquette générale du site handi-accessible et des parcours de visite) (30 m<sup>2</sup>) ; Salle polyvalente/salle pédagogique/salle de réunion (45 m<sup>2</sup>).
  - Retraitement des cheminements entre l'accueil et la porte royale (tranche conditionnelle), avec déconstruction de l'enrobé existant et reprofilage d'un chemin avec platelage bois et réfection du pont.
  - PROJET de MUSEOGRAPHIE à affiner avec les partenaires et lors de la désignation de l'équipe de Maîtrise d'œuvre (compétence requise).

**COÛT ESTIMÉ et PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL:**

Coût pour la construction du nouvel Office de tourisme en centre-ville : 1,6 millions € HT (CCB) + 300 000 € aménagement des abords (ville de Blaye).  
 Coût désenvasage annuel du port : 25 000€  
 Budget W publics à la Citadelle : 225 000€  
 Programme modernisation du dispositif d'accueil du Fort Médoc : Budget : 1 142 000 EUROS HT, consolidation du plan de financement en cours.

**INDICATEURS DE RÉALISATION :**

Bilan de chaque action

<p>La citadelle, le fort Pâté et le fort Médoc</p> <p>Blaye/Cussac-Fort-Médoc</p> <p>PLAN DE GESTION 2019-2024</p>	<p>FICHE N°6</p>	<p><b>OBJECTIFS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en valeur du site par le développement culturel</li> <li>- Favoriser le développement économique</li> <li>- Faire de la citadelle un vrai quartier de ville</li> <li>- Mixité des usages</li> </ul>
--	------------------	---

<p><b>INTITULÉ :</b></p> <p>Agir pour des sites vivants, en développant la programmation culturelle, en favorisant les usages qualitatifs du bâti existant et une dynamique de territoire.</p>
<p><b>Maîtrise d'ouvrage</b></p> <p>Commune de Blaye et de Cussac-Fort-Médoc / Office de tourisme de Blaye</p>

<p><b>Exercice :</b></p> <p>2019-2024</p> <p>Action en continu</p>
--

<p><b>Liens autres programmes :</b></p> <p>Deux appels à projets de la Citadelle de Blaye.</p>
--

<p><b>DÉTAIL DES ACTIVITÉS :</b></p> <p>La protection du patrimoine des Fortifications Vauban prend également appui sur la valorisation de ses usages contemporains. L'enjeu est donc d'agir pour des sites vivants, dans la continuité des actions engagées pour développer la programmation culturelle, favoriser les usages qualitatifs du bâti existant, et plus largement permettre aux sites de contribuer et de s'intégrer aux dynamiques territoriales de développement culturel et touristique.</p> <p>Cette perspective consiste donc à mettre en œuvre les actions suivantes:</p>
<p><b>Consolider et développer une programmation événementielle et culturelle :</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer une stratégie de communication / touristique / culturelle / médiation de la Citadelle de Blaye et déployer une programmation événementielle / culturelle annuelle sur les différents sites.</li> <li>- Au Fort-Médoc, s'appuyer sur la tradition de programmation événementielle (festival de jazz), la capacité d'accueil du site (scène plein air pouvant accueillir 10.000 personnes) et la structuration amorcée de la programmation culturelle depuis 2016 (saison Hauts et Forts), pour pérenniser et développer la programmation événementielle autour des axes suivants : alliance entre programme d'expositions et événements culturels (concert, spectacle, animations...) ; communication unifiée autour de cette programmation (saison Hauts et Forts) ; optimisation des moyens mobilisés pour en assurer la prise en charge financière (intégration dispositif scène d'été du département de la Gironde, billetterie général du site ou spécifique à certains événements, stratégie de recherche d'autres financements) ; promotion des productions et des œuvres locales et internationales.</li> </ul>
<p><b>Valoriser les usages qualitatifs du bâti existant :</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre des deux appels à projets pour l'occupation des locaux vacants de la Citadelle de Blaye.</li> <li>- Étudier et mettre en œuvre au Fort Médoc une stratégie d'affectation des bâtiments existants selon des thématiques spécifiques (salle d'exposition permanente ou éphémère, réflexion sur un projet d'escape room, relocalisation des points d'arrivée des visites guidées, valorisation d'un projet de médiation suite à la restauration du four à pain (rafraichissement local, scénographie et événementiel...) dans la continuité des propositions de l'étude de développement.</li> <li>- Mettre en œuvre des appels à projets au Fort Médoc pour l'installation d'une offre de restauration de type Food truck en haute saison, en convergence avec le projet alimentaire territorial (Objectif 100% bio et local).</li> </ul>

Faire profiter les territoires environnants de l'attractivité du site : créer une dynamique de territoire.

- Déploiement d'une stratégie de contribution et d'intégration aux dynamiques territoriales de développement culturel et touristique.

**COÛT ESTIMÉ et PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL:**

À chiffrer

Recherche de financements pour la programmation culturelle.

**INDICATEURS DE RÉALISATION :**

Nombre d'évènements réalisés.

Partenariats avec les territoires environnants.

Ouverture de nouvelles activités dans la Citadelle de Blaye.

<p>La citadelle, le fort Pâté et le fort Médoc</p> <p>Blaye/Cussac-Fort-Médoc</p> <p>PLAN DE GESTION 2019-2024</p>	<p>FICHE N°7</p>	<p style="text-align: center;"><b>OBJECTIFS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la médiation et la sensibilisation des publics</li> <li>- Animer le patrimoine</li> </ul>
--	------------------	---

**INTITULÉ :**

Développer la compréhension du Verrou de l'Estuaire, par la poursuite d'un projet ambitieux de médiation culturelle et patrimoniale pour tous.

**Maîtrise d'ouvrage**

Ville de Blaye / Commune de Cussac-Fort-Médoc  
Office de Tourisme de Blaye/Office de Tourisme Médoc Estuaire

**Organismes / Partenaires**

DRAC Nouvelle Aquitaine/Communauté de communes / Réseau des sites majeurs de Vauban

**Exercice :**

2019-2024  
Action en continu

**DÉTAIL DES ACTIVITÉS :**

Le projet de médiation culturelle et patrimoniale est au cœur du plan de gestion. Il s'agit en effet dans une perspective d'éducation au patrimoine de créer les conditions d'une bonne compréhension du Verrou de l'Estuaire et de cadrer la réception et l'appropriation par les publics de l'œuvre de Vauban.

Cette perspective consiste donc à mettre en œuvre les actions suivantes:

**Élargir, diversifier, valoriser les parcours de visite :**

- Élargissement des lieux de visite / interprétation dans la Citadelle ;(Ex : restauration de l'hôpital de siège, du souterrain des allemands, cloître, poudrière...).
- Organisation des journées européennes du patrimoine pour favoriser l'accueil du public local dans la citadelle
- Création d'une antenne du Musée de la Mer ouvert à Bordeaux sous l'impulsion de Monsieur Norbert FRADIN.
- Diversification des parcours de visite au Fort Médoc, autour des trois axes suivants :
  - Selon les publics (parcours libre, visite guidée de groupe, visite public scolaire ou familial, consolidation de l'offre internationale (visite en français, en anglais...)).
  - Selon les médias (visite libre avec signalétique physique existante ; visite libre avec assistance numérique (réflexion sur projet d'application ou de réalité augmentée en développement) ; visite libre avec support ludique pour publics scolaires et familiaux (deux jeux de pistes existants...), visite accompagnée avec guide d'interprétation (guide du Fort Médoc ou guide conférencier indépendant ou d'autres organismes.).
  - Selon les thématiques : mise en œuvre des parcours de visite recommandés par l'étude de développement, et déploiement des projets de visite par le sentier d'interprétation sur la flore au Fort Médoc (Projet Amis du Fort Médoc), et autour de l'alimentation (jardin potager, four boulangerie...).
- Développement de nouvelles visites (ex : visites insolites du Réseau Vauban) et réflexion sur un projet de visite globale du Verrou de l'Estuaire (ex : en prenant appui sur les ressources du tourisme fluvial par exemple à l'occasion des journées du patrimoine ou lors de la célébration annuelle de l'inscription à l'UNESCO du Réseau des Sites Majeurs de Vauban). Dans ce cadre, en tant que charnière du Verrou de l'Estuaire, le Fort Pâté est un véritable enjeu pour expliquer le lien entre les 3 sites (Cf. fiche n°8).
- Mise en place d'un éductour « Verrou de l'estuaire » à destination des acteurs du tourisme pour favoriser une médiation cohérente et qualitative.

**Médiations spécifiques :**

- Actions de médiation auprès de la population locale pour la Citadelle de Blaye : Ex : magazine *Forts !* (visite pour les scolaires).
- Actions de médiation auprès des visiteurs du Fort Médoc autour de thématiques directrices définies par l'étude de développement (2012), à savoir les ingéniosités et les oisivetés de Vauban (central dans la définition des contenus d'interprétation sur le site et dans le futur bâtiment d'accueil).

**Favoriser la diffusion et l'appropriation de contenus d'interprétation.**

- Information donnée sur le Verrou de l'estuaire lors de l'accueil du visiteur (plaquette Verrou ; éléments au verso du plan de la Citadelle de Blaye, signalétique d'interprétation du Verrou de l'estuaire).

**COÛT ESTIMÉ et PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL:**

Budget des opérations de l'Office de tourisme de Blaye  
Budget du Fort Médoc

**INDICATEURS DE RÉALISATION :**

- Création de supports de communication / actions de médiation mises en place
- Fréquentation des sites

<p>La citadelle, le fort Pâté et le fort Médoc</p> <p>Blaye/Cussac-Fort-Médoc</p> <p>PLAN DE GESTION 2019-2024</p>	<b>FICHE N°8</b>	<p style="text-align: center;"><b>OBJECTIFS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Protéger et valoriser Fort Pâté</li> <li>- Développer le Tourisme Fluvial             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Affirmer l'unité de lecture du Verrou de l'Estuaire</li> <li>- Favoriser la coopération et l'émergence de projets coordonnés entre les sites</li> </ul> </li> </ul>
--	------------------	---

**INTITULÉ :**

Ré-unir les composantes du Verrou de l'Estuaire par le fleuve, par l'affirmation du Fort-Pâté comme charnière de l'unité du triptyque et le projet de tourisme fluvial.

**Maîtrise d'ouvrage**

Ville de Blaye / Commune de Cussac / Propriétaire de Fort Pâté

**Organismes / Partenaires**

Direction Régionale des Affaires culturelles, Opérateurs du tourisme fluvial, OT de Blaye et OT Médoc Estuaire, Département de la Gironde, Région Nouvelle Aquitaine

**Exercice :**

2019-2024

Action en continu

**DÉTAIL DES ACTIVITÉS :**

- Le projet culturel de territoire est marqué par l'ingéniosité de Vauban, qui a conduit à « l'instauration d'un triptyque défensif sur un estuaire en s'appuyant sur la configuration naturelle et en réutilisant les fortifications existantes ». Le plan de gestion se doit de s'inscrire dans la continuité de l'œuvre de Vauban, et à l'instar de ce dernier Ré-unir les composantes du Verrou de l'Estuaire par le fleuve, à travers trois axes : d'abord de valoriser le Fort Pâté comme charnière du Verrou de l'Estuaire, ensuite de prendre appui sur le développement du tourisme fluvial et enfin d'approfondir la gouvernance partagée et l'émergence de projets transversaux avec un équilibre unité du Verrou de l'Estuaire/spécificité des sites les composant.

- Cette perspective consiste donc à mettre en œuvre les actions suivantes :

Cette perspective consiste donc à mettre en œuvre les actions suivantes:

**Valoriser le Fort Pâté comme charnière du Verrou de l'Estuaire :**

- Réflexion collective à faire aboutir au sein de la commission locale UNESCO, sur les possibilités de valorisation du Fort-Pâté dans les pratiques de médiation mises en œuvre à l'échelle du Verrou de l'Estuaire (échanges de pratiques professionnelles, parcours de visite globale.).

-Si les possibilités de visite du site demeurent fortement contraintes par sa situation d'insularité, et qu'elle ne relève en définitive que de la compétence du propriétaire du site, il demeure que notamment par le vecteur de la ballade fluviale ou depuis les deux rives, il pourrait être proposé aux visiteurs d'observer le Fort-Pâté. En ce sens, le maintien des cônes de co-visibilité suppose sur chaque site la conduite d'actions régulières de dévégétalisation à cet effet.

- En lien avec la DRAC, il appartient au propriétaire du site de définir les actions de travaux à mettre en œuvre suite à l'étude de 2014 et aux différentes propositions de membres de la commission locale. En ce sens, contact entre le propriétaire, la DRAC et le Conservatoire du Littoral devait être établi pour penser l'avenir du Fort Pâté, notamment dans le projet de création d'un périmètre d'intervention sur le Fort Pâté.

**Valoriser le patrimoine naturel des îles de l'Estuaire pour les habitants et touristes :**

Grâce à un partenariat avec le Département de la Gironde, gestionnaire de l'île Nouvelle, il existe des possibilités de visite de l'île, au départ des embarcadères de Blaye et Fort Médoc. C'est une action à valoriser et à approfondir dans le cadre du présent plan de gestion par des actions culturelles communes (spectacles, expositions, animations...)

**Développer le tourisme fluvial et envisager le lien entre les rives :**

- Développer le tourisme fluvial à la Citadelle de Blaye : (Ex : réaménager de l'espace entre Citadelle et ville de Blaye, conforter les équipements, développer le Day-Cruise, anticiper liaison rapide Royan/Bordeaux et le projet de digue en cours à Port Médoc...). Développement des activités nautiques.
- Développer le tourisme fluvial au Fort Médoc, suite à l'implantation du ponton en 2016.
- Agir collectivement auprès des opérateurs de navigation commercialisant des ballades du Verrou pour étudier les possibilités permanentes ou éphémères (exemple journées du patrimoine) de renforcer la découverte approfondie par les visiteurs de l'ensemble des composantes du Verrou de l'Estuaire.

**S'appuyer sur la gouvernance partagée pour l'émergence de projets transversaux**

- À la manière de Vauban, qui unissait les rives par l'instauration du tryptique, les parties prenantes du plan de gestion développent des actions pour, au-delà de la spécificité des sites liées à des implantations territoriales différenciées, l'unité du Verrou de l'Estuaire puisse être valorisé dans l'ensemble de leurs domaines d'intervention, et également par l'aboutissement de projets transversaux. A cet égard, le renforcement de la culture partenariale par la concrétisation du projet de ZPPAUP/AVAP/SPR est un atout certain pour poursuivre cette orientation, auquel chacun des acteurs est profondément attaché
- Mise en place d'un éductour « Verrou de l'estuaire » à destination des acteurs du tourisme.

**COÛT ESTIMÉ et PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL:**

À définir

**INDICATEURS DE RÉALISATION :**

Nombre de projets réalisés en coopération entre les sites.  
Évolution de l'offre qualitative et quantitative du tourisme fluvial.  
État d'avancement des différentes actions.

<p>La citadelle, le fort Pâté et le fort Médoc</p> <p>Blaye/Cussac-Fort-Médoc</p> <p>PLAN DE GESTION 2019-2024</p>	<b>FICHE N°9</b>	<p style="text-align: center;"><b>OBJECTIFS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme de recherches universitaires</li> <li>- Médiation et sensibilisation du public sur les œuvres de Vauban</li> <li>- Savoirs et aide à la réflexion</li> <li>- Communication</li> </ul>
--	------------------	--

**INTITULÉ :**

Contribuer à une meilleure connaissance de l'œuvre de Vauban, en développant le partenariat avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche et une coopération renforcée avec le Réseau Vauban

**Maîtrise d'ouvrage**

Ville de Blaye / Commune de Cussac / Office de Tourisme de Blaye

**Organismes / Partenaires**

Réseau Vauban/ Institutions de l'enseignement supérieur et de la recherche / archives départementales/ Région Nouvelle Aquitaine/DRAC Nouvelle Aquitaine

**Exercice :**

2019-2024

Action en continu

**DÉTAIL DES ACTIVITÉS :**

Au cours des premiers plans de gestion, la volonté de favoriser les programmes de recherche sur le verrou de l'Estuaire a été manifeste, car favoriser l'approfondissement des connaissances sur l'œuvre de Vauban est un impératif pour en augmenter la valeur patrimoniale et favoriser la transmission des savoirs.

Dans le cadre du présent projet, d'autres actions sont à conduire :

- Programmes de recherche / colloques / partenariats à favoriser, notamment en lien avec les acteurs locaux de l'ESR et les opportunités existantes au niveau du réseau.
- Projet de fouilles avec la faculté d'histoire de Bordeaux sur la basilique St Romain à Blaye.
- Réflexion en cours sur le projet de création d'une bourse de recherche Michel Faure, en hommage à l'historien cussacais spécialiste du Fort Médoc récemment décédé (montant et modalités à préciser).
- Engager une démarche commune auprès des archives départementales.

Parallèlement, il est essentiel de poursuivre et développer les engagements du site au sein du Réseau Vauban pour créer des opérations de valorisation du patrimoine universel de Vauban. Cela pourra être organisé par les actions suivantes :

- La mise en place d'outils de médiation avec le réseau pour faire découvrir l'ensemble des œuvres de Vauban par l'organisation d'expositions et d'animations dans le site,
- Élaborer une stratégie pour développer un tourisme culturel fondé sur l'œuvre de Vauban pour attirer le public vers les différents sites du réseau en mettant à profit les logos de l'UNESCO et du Réseau.
- Développer la collaboration entre les différents référents UNESCO dans les communes pour échanger sur les projets culturels à mettre en œuvre.

**COÛT ESTIMÉ et PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL:**

À définir

**INDICATEURS DE RÉALISATION :**

Nombre de projets réalisés

## Annexes

---

- Annexe 1 – Délibération de la commune de Blaye
- Annexe 2 – Délibération de la commune de Cussac-fort-Médoc
- Annexe 3 – Charte de gestion du Réseau des sites majeurs de Vauban
- Annexe 4 - Programmation culturelle 2007-2018, citadelle de Blaye et fort Médoc
- Annexe 5 - Référentiel « Fortifications de Vauban »
- Annexe 6 - Composition du Conseil scientifique et technique



---

## **Annexe 1 - Délibération de la commune de Blaye**

---



## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille dix neuf le 17 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 11 septembre 2019, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

### Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

M. RIMARK, Mme BAUDERE, M. CARREAU, Mme SARRAUTE, M. WINTERSHEIM, Mme MERCHADOU, M. LORIAUD, Adjoint, Mme MARECHAL, Mme DUBOURG, M. GEDON, Mme LUCKHAUS, M. SABOURAUD, Mme BAYLE, Mme BERTHIOT, M. BODIN, Mme QUERAL, M. CASTETS, Conseillers Municipaux.

### Etaient excusés et représentés par pouvoir:

M. BAILLARGEAT à Mme QUERAL, M. VERDIER à Mme BAUDERE, M. MONMARCHON à M. RIMARK, Mme HIMPENS à Mme SARRAUTE

### Etaient excusés:

M. ELIAS, Mme HOLGADO, Mme LANDAIS, M. GABARD

### Etait absent:

M. INOCENCIO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DUBOURG est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 18

Conseillers votants : 22

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 4

### 7 – APPROBATION DU PLAN DE GESTION UNESCO 2019-2024 DE LA CITADELLE

#### Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Le Verrou de l'Estuaire, constitué par la Citadelle de Blaye, le Fort Pâté et le Fort Médoc à Cussac-Fort-Médoc, a fait l'objet d'une inscription au sein du Réseau des Sites Majeurs de Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Elément essentiel et document de planification, le plan de gestion est réalisé pour chaque site et a pour objectif d'expliquer les modalités de mises en valeur du patrimoine (organisation des acteurs, définition d'enjeux à long terme, programmes d'actions) pour une durée déterminée.

Il est composé :

- d'un diagnostic,
- de l'organisation des acteurs,
- de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien,
- du projet culturel de territoire,
- de 12 fiches-actions.

Un troisième plan a donc été élaboré pour la période 2019-2024, après ceux de 2008 et 2013, et présenté en Commission locale de l'Unesco le 18 mars 2019.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider cette nouvelle mise à jour.

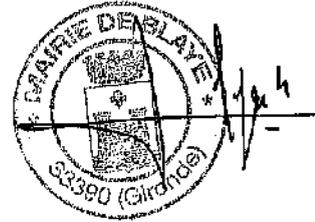
La commission n°3 (Politique De La Ville - Urbanisme Et Patrimoine) s'est réunie le 6 septembre 2019 et a émis un avis favorable.

**Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 20/09/19  
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-  
20190917-59756-AU-1-1

Pour le Maire empêché,  
Monsieur Francis RIMARK



---

## **Annexe 2 - Délibération de la commune de Cussac-fort-Médoc**

---

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 15+2 procurations

L'an deux mil dix-neuf,

Le mercredi 18 septembre à 19h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de CUSSAC-FORT-MÉDOC,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

A la Salle Joseph DESPAZE, sous la présidence de Dominique FEDIEU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2019

Secrétaire de séance : Alain GUICHOUX

Auxiliaire de séance : Guillaume GIRARD

ORDRE du TABLEAU	NOM	PRESENT	EXCUSE	PROCURATION à	ABSENT
1	Dominique FEDIEU	*			
2	Alain GUICHOUX	*			
3	Marie-Christine SEGUIN	*			
4	Emile MEDINA	*			
5	Mélanie KOVACEVIC		*	Dominique FEDIEU	
6	Alain BLANCHARD	*			
7	Bernadette COUILLAUD-BIBARD	*			
8	Claudie DUSSOUCHAUD	*			
9	Mireille JUNCK	*			
10	Thierry LARTIGUE	*			
11	Joëlle ARAGON	*			
12	Christophe MERGALET	*			
13	Stéphane LE BOT	*			
14	Cédric COUTURIER		*	Christophe MERGALET	
15	Salima MAHFOUD				*
16	Jean-Claude MARTIN	*			
17	Corinne FONTANILLE	*			
18	Jocelyn PEREZ	*			
19	Sandrine NICOLLEAU				*

**PLAN DE GESTION, DE CONSERVATION ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU VERROU DE L'ESTUAIRE-2019-2024-APPROBATION**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réunion de la commission locale UNESCO pour le Verrou de l'Estuaire en date du 18 mars 2019,

**Considérant** que le Fort Médoc est une composante du Verrou de l'Estuaire, ensemble patrimonial constitué avec la Citadelle de Blaye et le Fort Pâté, et que ledit ensemble fait partie du bien en série Fortifications de Vauban, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis juillet 2008,

**Considérant** qu'afin de définir la stratégie de préservation et de valorisation de la « Valeur Universelle Exceptionnelle » du bien, l'UNESCO prescrit l'élaboration d'un plan de gestion, de conservation et de développement durable du bien en série, composé en l'espèce de 13 documents spécifiquement élaborés par chacune des entités du réseau, selon une méthodologie commune et une stratégie globale et cohérente de gestion impulsées par les instances du Réseau Vauban en lien avec le Ministère de la Culture,

**Considérant** que depuis 2008, le Verrou de l'Estuaire a déjà bénéficié de la mise en place d'un 1<sup>er</sup> plan de gestion déployé jusqu'à 2012, puis d'un second sur la période 2013-2018, et que la présente délibération porte sur l'approbation du plan de gestion, de conservation et de développement durable du Verrou de l'Estuaire 2019-2024, étant entendu que son entrée en vigueur nécessitera ensuite un examen final par les instances du Réseau Vauban,

**Considérant** que le plan de gestion, de conservation et de développement durable du Verrou de l'Estuaire 2019-2024, tel qu'il annexé à la présente délibération, a préalablement été examiné par l'instance de suivi et d'évaluation de la stratégie de gestion du Verrou de l'Estuaire, à savoir la commission locale UNESCO, qui s'est réunie en date du 18 mars 2019,

**Considérant** que le document est composé de 3 principales parties :

La partie 1,

Portant sur la description et l'importance du site du Verrou de l'Estuaire, permettant de caractériser le bien et d'énoncer sa valeur universelle.

La partie 2,

Portant sur la stratégie de gestion du bien, précisant l'organisation des acteurs impliqués et identifiant enjeux et objectifs de ladite stratégie.

La partie 3,

Déclinant le plan d'actions pluriannuel 2019-2024, en faisant le bilan des réalisations 2013-2018 et présentant les fiches actions 2019-2024.

Considérant que le programme d'action est organisé autour de 9 fiches action, qui constituent autant d'axes stratégiques de gestion, tels que suit :

//Fiche n°1/Consolider la protection du bien inscrit en faisant évoluer la zone tampon, par une mise en cohérence avec le Site Patrimonial Remarquable en vigueur//Fiche n°2/Protéger et valoriser les sites en poursuivant le programme de travaux de restauration des composantes du Verrou de l'Estuaire//Fiche n°3/Aménager et gérer de manière durable le Verrou de l'Estuaire, par l'entretien paysager, l'exigence environnementale et la participation des publics//Fiche n°4/Renforcer l'attractivité du Verrou de l'Estuaire, via la valorisation touristique et culturelle, et contribuer au rayonnement des Sites Majeurs Vauban//Fiche n°5/Optimiser l'accueil des publics sur les sites du Verrou de l'Estuaire, en favorisant l'accessibilité et la qualité des dispositifs physique et humain d'accueil//Fiche n°6/Agir pour des sites vivants, en développant la programmation culturelle, en favorisant les usages qualitatifs du bâti et une dynamique de territoire//Fiche n°7/Développer la compréhension du Verrou de l'Estuaire, par la poursuite d'un projet ambitieux de médiation culturelle et patrimoniale pour tous//Fiche n°8/Ré-unir les composantes du Verrou de l'Estuaire, par l'affirmation du Fort-Pâté comme charnière de l'unité du triptyque et le projet de tourisme fluvial//Fiche n°9/Contribuer à une meilleure connaissance de l'œuvre de Vauban, en développant le partenariat avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche et une coopération renforcée avec le Réseau Vauban.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

1. **APPROUVE** les termes du plan gestion, de conservation et de développement durable du Verrou de l'Estuaire 2019-2024, ci-annexé.
2. **PRESCRIT** la transmission de la présente délibération à Monsieur le Président du Réseau Vauban, dans le cadre du processus de validation du plan de gestion du bien en série, constitué des forteresses Vauban classé au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis juillet 2008.
3. **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces nécessaires à cet effet.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Du Sous-Préfecture

Le : .....

Publié ou Notifié

Fait à CUSSAC-FORT MEDOC, les jours, mois et an que dessus,

Certifié conforme au registre de délibération des signatures.

CUSSAC FORT MEDOC

Le 23 septembre 2019

M. Dominique FEDIEU,

Le Maire



---

## **Annexe 3** - Charte de gestion du Réseau des sites majeurs de Vauban

---



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Fortifications de Vauban  
inscrites sur la Liste du  
patrimoine mondial en 2008

# Réseau des sites majeurs Vauban

## RÉSEAU DES SITES MAJEURS DE VAUBAN CHARTRE DE GESTION 2019



ARRAS • BESANÇON • BLAYE/CUSSAC-FORT-MÉDOC • BRIANÇON • CAMARET-SUR-MER • LONGWY • MONT-DAUPHIN  
MONT-LOUIS • NEUF-BRISACH • SAINT-MARTIN-DE-RÉ • SAINT-VAAST-LA-HOUGUE • VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT



- 1** Citadelle d'Arras © *Ville d'Arras*
- 2** Tour bastionnée de l'enceinte urbaine et Citadelle © *Ville de Besançon*
- 3** Citadelle de Blaye et au loin l'île du fort Pâté (sur l'autre rive de l'estuaire, le fort Médoc) © *Steve Le Clech - Blaye Tourisme*
- 4** Briançon © *Office du tourisme de Serre Chevalier - Briançon*
- 5** La Tour Vauban de Camaret-sur-Mer © *Guillaume Lécueillier / Région Bretagne*
- 6** Longwy Remparts © *Ville de Longwy Yves Zolkiewicz*
- 7** Mont-Dauphin et le Pelvoux © *Ville de Mont-Dauphin*
- 8** Mont-Louis, citadelle et enceinte © *Ville de Mont-Louis*
- 9** Neuf-Brisach © *Studio A. Linder*
- 10** Saint-Martin-de-Ré © *Ville de Saint-Martin-de-Ré*
- 11** Tour de Saint-Vaast-la-Hougue © *Ville de Saint-Vaast-la-Hougue*
- 12** Le Fort Libéria et les remparts de Villefranche-de-Conflent © *Ville de Villefranche-de-Conflent*



# **Charte de gestion Réseau des sites majeurs de Vauban**

**Adoptée par l'Assemblée générale le 11 avril 2019**

**Dispositions communes  
pour un système de gestion du bien sériel  
« Fortifications de Vauban »**

Le 7 juillet 2008, le Comité du patrimoine mondial, réuni en sa 32<sup>e</sup> session à Québec, décide d'inscrire les fortifications de Vauban sur la Liste du patrimoine mondial. Ce bien sériel est le 32<sup>e</sup> inscrit en France. Il rassemble les douze sites fortifiés d'Arras, Besançon, Blaye/Cussac-Fort-Médoc, Briançon, Camaret-sur-Mer, Longwy, Mont-Dauphin, Mont-Louis, Neuf-Brisach, Saint-Martin-de-Ré, Saint-Vaast-la-Hougue et Villefranche-de-Conflent.

Cet événement marque une étape importante dans la démarche qui fédère depuis 2005 les collectivités, leurs partenaires territoriaux et les autres gestionnaires de ces sites fortifiés ayant progressivement perdu leur vocation défensive initiale et pour lesquels la définition de fonctions contemporaines est un préalable à leur conservation. L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial a représenté un formidable encouragement à poursuivre le travail engagé depuis des années en faveur de la conservation et de la valorisation de ces ouvrages fortifiés.

Simultanément à l'inscription en 2008 et afin que soit complété l'éventail typologique de l'œuvre de Vauban, le Comité du patrimoine mondial recommande de considérer la possibilité d'étendre le bien en série pour inclure les sites fortifiés de Le Quesnoy, Lille, ainsi qu'un site hors de France en tant qu'exemple de l'influence de Vauban, une fonction remplie par la Porte du Rhin de Breisach am Rhein qui a finalement été retenue par le Réseau.

Les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* encouragent la mise en place d'un système de gestion pour les biens sériels :

*§ 114 Dans le cas d'un bien en série, un système de gestion ou des mécanismes permettant d'assurer la gestion coordonnée des différents éléments sont essentiels et devront être documentés dans la proposition d'inscription.*

Les gestionnaires des douze sites inscrits ont ainsi joint leurs atouts respectifs au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban, organisation associative à but non lucratif qui a aujourd'hui pour objets de :

- coordonner les actions des villes responsables de la gestion des fortifications de Vauban inscrites sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, en collaboration avec les services de l'État ;
- favoriser le développement d'un réseau d'échanges performant en matière d'entretien, de restauration, de conservation, de valorisation et d'animation touristique et culturelle des sites de Vauban ;
- développer un centre de ressources d'envergure internationale sur le thème de la gestion du patrimoine fortifié de Vauban.

Conformément à la recommandation du Comité du patrimoine mondial en 2008, les villes de Breisach am Rhein, Le Quesnoy et Lille, associée à la Métropole Européenne de Lille, sont devenues en 2017 parties prenantes d'un projet d'extension du bien en série, en tant que membres candidats du Réseau des sites majeurs de Vauban, afin qu'à terme soient intégrés au bien leurs sites fortifiés respectifs.

Le système de gouvernance ainsi que les outils dont le Réseau des sites majeurs de Vauban dispose pour garantir son fonctionnement sont détaillés dans la présente charte, dont l'objectif est de formaliser l'engagement des différents gestionnaires impliqués dans la préservation de la valeur universelle exceptionnelle de ce bien pour les générations futures.

Préservation n'est pas synonyme d'immobilité : il apparaît aujourd'hui nécessaire de concilier la valorisation des sites majeurs et le développement des territoires auxquels ils appartiennent, en accord avec les valeurs d'authenticité et d'intégrité du patrimoine mondial. Dans cette logique, toutes les collectivités et acteurs de ces territoires sont amenés à s'engager en complémentarité, pour renforcer la place et favoriser la promotion de ces sites remarquables dans leurs politiques culturelles, touristiques et territoriales.

Les sites majeurs de Vauban inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco représentent un patrimoine exceptionnel ; il convient de les considérer comme des facteurs de production de richesses, dans leur dimension universelle et collective. Cette inscription au patrimoine mondial donne un nouvel éclairage sur les fortifications de Vauban : les biens inscrits au patrimoine mondial peuvent devenir des portes d'entrées, symboliques et/ou géographiques, stimulantes pour un territoire.

### Les sites majeurs de Vauban : douze perles sur un même collier



Ce sont, par ordre alphabétique et accompagnés de l'indication de leur spécificité dans l'ensemble :

- **la citadelle d'Arras** : citadelle neuve de plaine du premier système
- **la citadelle, l'enceinte urbaine et le fort Griffon de Besançon** : adaptation à un site de méandre dominé - deuxième système de Vauban pour les tours bastionnées
- **l'enceinte urbaine et les forts Pâté et Médoc à Blaye/Cussac-Fort-Médoc** : verrouillage d'un estuaire et adaptation aux ouvrages préexistants (enceinte de Blaye), tour défensive ovale (fort Pâté), portes et défenses hydrauliques (fort Médoc)
- **l'enceinte urbaine, les forts des Salettes, des Trois-Têtes, Dauphin et du Randouillet, la communication Y et le pont d'Asfeld à Briançon** : adaptation totale au site/absence de système. Étagement des défenses se flanquant mutuellement dans toute la hauteur et exceptionnelle qualité du paysage fortifié ainsi créé
- **la tour Dorée à Camaret-sur-Mer** : fort à la mer à batterie basse et tour de gorge
- **la ville neuve de Longwy** : une des neuf villes neuves de Vauban, dont les bâtiments intérieurs et le plan d'urbanisme ont été préservés et qui est conservée dans son environnement

- **la place forte de Mont-Dauphin** : création d'une place forte du premier système en montagne
- **la citadelle et l'enceinte de Mont-Louis** : fortification du premier système adapté à la montagne, intégrant un très bel ensemble de bâtiments militaires
- **la ville neuve de Neuf-Brisach** : ensemble de synthèse, à la fois pour l'urbanisme et comme seul exemple du troisième système
- **l'enceinte et la citadelle de Saint-Martin-de-Ré** : citadelle et enceinte urbaine dans un site insulaire
- **les tours-observatoires de Saint-Vaast-la-Hougue / Tatihou** : troisième type de tour à la mer de Vauban, après le fort compact (Pâté) et la tour à batterie basse (Camaret-sur-Mer)
- **l'enceinte, le fort Libéria et la Cova Bastera à Villefranche-de-Conflent** : fort avancé en montagne, adaptation d'une enceinte médiévale en montagne

Chacun des douze sites représente le meilleur exemple d'une facette de l'œuvre de Vauban, le mieux conservé et le plus authentique. Ce sont donc douze maillons complémentaires qui, ensemble, justifient la valeur universelle exceptionnelle du bien sériel. Le but de l'intégration de trois nouveaux sites dans le bien est de parachever cette valeur universelle exceptionnelle.

Les plans de gestion élaborés pour chacun d'entre eux garantissent que les attributs de la VUE présents sur ces sites sont préservés et transmis aux générations futures.

Le projet culturel du bien en série, décliné sur les douze sites en fonction de chacune des particularités contribuant à la VUE de l'ensemble, peut constituer le fil conducteur du plan de gestion fédérant les communautés locales autour d'un projet d'avenir.

#### **Déclaration de la valeur universelle exceptionnelle**

L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII<sup>e</sup> siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, en illustrant une période significative de l'histoire.

Critère (i) : Les réalisations de Vauban témoignent de l'apogée de la fortification bastionnée classique, typique de l'architecture militaire occidentale des temps modernes.

Critère (ii) : La part de Vauban dans l'histoire de la fortification est majeure. L'imitation de ses modèles-types de bâtiments militaires en Europe et sur le continent américain, la diffusion en russe et en turc de sa pensée théorique comme l'utilisation des formes de sa fortification en tant que modèle pour des forteresses d'Extrême-Orient, témoignent de l'universalité de son œuvre.

Critère (iv) : L'œuvre de Vauban illustre une période significative de l'histoire humaine. Elle constitue une œuvre de l'esprit qui s'est appliquée à la stratégie militaire, à l'architecture et à la construction, au génie civil et à l'organisation économique et sociale.

Le bien garantit l'intégrité et l'authenticité et reflète les facettes de l'œuvre de Vauban. Sa protection légale est satisfaisante, la gestion présente de la part de l'État et des collectivités locales donne des garanties satisfaisantes et des réponses aux risques naturels et touristiques encourus. La mise en commun des expériences en matière de restauration et de mise en valeur au sein du Réseau des Sites Majeurs de Vauban est déjà initiée.

## Trois nouveaux sites pour parfaire la VUE du bien en série



L'élargissement du Réseau aux trois sites fortifiés de Lille, Le Quesnoy et Breisach am Rhein, respecte la recommandation du Comité du patrimoine mondial en ajoutant à la VUE des Fortifications de Vauban: la première citadelle conçue et réalisée par Vauban, la citadelle pentagonale de Lille; une place qui témoigne de sa maîtrise de l'eau à des fins de défense et de ses capacités à réorganiser une fortification existante, Le Quesnoy; enfin un exemple de l'influence de la fortification de Vauban au-delà des frontières, la porte du Rhin de Breisach am Rhein en Allemagne.

## Les enjeux du système de gestion en vue de la préservation de la valeur universelle exceptionnelle des fortifications de Vauban pour les générations futures

Les sites du Réseau constituent le bien commun des collectivités. Ils portent l'histoire des façonnements de la nature par l'activité humaine. Ils sont la mémoire des projets des générations précédentes, le terrain de nos projets actuels et la matière des projets de demain.

Le rôle général du système de gestion est de garantir que la valeur universelle exceptionnelle reconnue par le Comité du patrimoine mondial lorsqu'il a décidé d'inscrire « les fortifications de Vauban » sur la Liste du patrimoine mondial, soit maintenue dans l'avenir. Le système de gestion complète les mesures légales de protection des sites dont l'État français est le garant, par un programme de mesures dynamiques et positives de mise en valeur du site.

Il permet aux acteurs d'en assurer une évolution harmonieuse et respectueuse tout en sauvegardant (et si possible améliorant) ses qualités d'origine.

La vocation initiale des sites, construits pour défendre le territoire français sous le règne guerrier de Louis XIV, ne correspond plus à un besoin de la société actuelle. Pour assurer la pérennité des biens, il faut assurer la transition vers des finalités à la fois sociales, économiques, culturelles, environnementales, paysagères et urbanistiques, qui ressortissent des acteurs politiques, touristiques et culturels d'un territoire désormais élargi, notamment suite aux évolutions des circonscriptions ayant entraîné des transferts de compétences.

La gestion du bien sériel, réparti sur 13 communes<sup>1</sup>, 10 départements<sup>2</sup> et 8 régions<sup>3</sup> – à terme, une fois le projet d'extension abouti : sur 2 pays, France et Allemagne, 16 communes dont une en Allemagne<sup>4</sup>, 11 départements<sup>5</sup>, 8 régions françaises et un Land allemand<sup>6</sup> – nécessite d'établir le cadre d'un projet collectif entre les parties concernées autour de différents objectifs stratégiques porteurs chacun d'enjeux spécifiques. Ce projet collectif est décliné en quatre axes stratégiques, auxquels chaque site répond localement dans son plan de gestion en définissant les objectifs le concernant.

1. La conservation, la reconversion et la requalification des sites ;
2. La valorisation culturelle, touristique et socio-économique des sites ;
3. La recherche et la médiation par la diffusion culturelle ;
4. La coopération et les partenariats transfrontaliers et internationaux dans le domaine de la sauvegarde des sites et du rayonnement du génie bâtisseur de Vauban.

### 1. La conservation, reconversion et requalification des sites

Chacun des acteurs, institutionnels ou privés, est dépositaire d'un élément du bien « Fortifications de Vauban ». Cette diversité constitue un atout dans la dynamique d'un projet à long terme.

Les différents niveaux de décisions (propriétaires, communes...) doivent construire un projet collectif avec une évaluation permanente. Chaque secteur institutionnel ou privé peut alors situer son action dans la durée.

1. Arras, Blaye, Besançon, Briançon, Camaret-sur-Mer, Cussac-Fort-Médoc, Longwy, Mont-Dauphin, Mont-Louis, Neuf-Brisach, Saint-Martin-de-Ré, Saint-Vaast-la-Hougue, Villefranche-de-Conflent.

2. Hautes-Alpes, Charente Maritime, Doubs, Finistère, Gironde, Manche, Meurthe-et-Moselle, Pas-de-Calais, Pyrénées Orientales, Haut-Rhin.

3. Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Grand Est, Hauts-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Région Sud.

4. Addition de Le Quesnoy, Lille et Breisach am Rhein.

5. Addition du Nord.

6. Addition du Baden Württemberg.

## Les enjeux

- assurer un avenir durable à ces sites en leur trouvant de nouveaux usages compatibles avec les espaces fortifiés et les bâtiments, en suivant le principe de la « préservation par le développement » ;
- admettre des usages contemporains sans compromettre les qualités exceptionnelles des espaces fortifiés et transmettre les attributs de la valeur universelle exceptionnelle ;
- garantir l'authenticité à travers des interventions dont le résultat est réversible, dans le respect de la Charte de Venise et du Document de Nara ;
- intégrer la dimension participative dans les projets de développement des espaces fortifiés, mutualiser les moyens et compétences des différents partenaires territoriaux publics et privés ;
- intégrer les sites dans la politique urbaine de la ville et appliquer les principes des Recommandations pour la gestion, la conservation et le développement durable des « Fortifications de Vauban » réunies dans un référentiel produit par le Réseau Vauban, pour définir les projets d'aménagement concernant le bien, sa zone tampon ou sa zone d'influence ; appliquer les principes de la recommandation sur les Paysages urbains historiques ; suivre également les dispositions de la Loi LCAP de 2016, relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, et celles du décret de 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables ;
- mettre en place, en collaboration avec les partenaires institutionnels, un système de suivi, avec des indicateurs clés.

## 2. La valorisation culturelle, touristique et socio-économique des sites

Largement partagé par l'ensemble des sites du Réseau, l'enjeu de la valorisation économique se fonde sur le fait que le patrimoine est un facteur de production de richesses.

### Les enjeux

- transmettre les valeurs du bien aux visiteurs et véhiculer celles du patrimoine mondial en général, en développant des supports de médiation et de promotion dédiés (publications, outils d'interprétation...) en différentes langues ;
- former des personnels aux valeurs du bien et aux principes inhérents au concept de patrimoine mondial ;
- contribuer à l'attractivité des sites grâce à une charte graphique tout en respectant la spécificité de chacun (signalétique...) ;
- accueillir les publics tout en protégeant le bien des risques liés à la fréquentation et en adaptant les aménagements aux contraintes liées à l'accès des sites (gestion des flux, circulation, stationnement...) ;
- conforter le rôle des sites dans la vie quotidienne des occupants et des habitants, préserver la qualité de vie ;
- développer des programmes d'actions dans le domaine de la sensibilisation des scolaires et du grand public.

## 3. La coopération et les partenariats transfrontaliers et internationaux dans le domaine de la sauvegarde des sites

Le Réseau Vauban a pour ambition la création d'un réseau international, porté par les acteurs des territoires, avec pour objectif un engagement de protection, de gestion et d'aménagement des sites dans le respect de leurs valeurs naturelles et culturelles.

### Les enjeux

- engager une démarche volontaire et concertée quant à la gestion de sites fortifiés ;

- avoir un rôle mobilisateur afin de contribuer aux relations entre les sites fortifiés toutes époques confondues.
- fédérer les moyens pour animer et alimenter le centre de ressources et développer des partenariats pour contribuer à la transmission des savoirs et savoir-faire par la formation continue.

#### 4. La recherche et la médiation par la diffusion culturelle

Les fonds documentaires d'archives sont nombreux pour la connaissance des sites du Réseau Vauban et sont conservés sur les sites, à proximité (département ou région) ou dans des fonds nationaux.

La connaissance des sites et du génie de Vauban reste un domaine réservé. Aussi, il convient d'être vigilant et d'agir contre le cloisonnement entre les divers services et institutions qui entretient l'éclatement des fonds.

##### Les enjeux

- fédérer les fonds documentaires ;
- rendre accessible les sources de la connaissance disponibles pour le public (citoyens, chercheurs, touristes, étudiants, exploitants et gérants des sites...) par la création de pôles de ressources afin de contribuer à la valorisation du génie de Vauban ;
- encourager les projets de recherche et diffuser les résultats au plus grand nombre.

#### La gouvernance du bien

---

Afin de mettre en œuvre un mode de gestion adapté aux réalités du Réseau des sites majeurs de Vauban et en accord avec l'ensemble des signataires, le conseil d'administration constitue l'organe d'orientation. Il est l'interlocuteur pour l'État français et pour le Comité du patrimoine mondial, et a pour missions :

- la définition des orientations et la validation du programme d'actions du Réseau des sites majeurs de Vauban ;
- la garantie de continuité, de qualité et de cohérence des actions susceptibles de contribuer à la valorisation du Réseau des sites majeurs de Vauban.

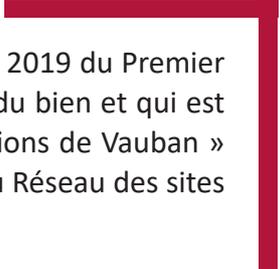
Le conseil d'administration est secondé par un conseil scientifique et technique, chargé de donner des orientations et des avis scientifiques et techniques sur les actions engagées, et par un secrétariat intitulé Mission Réseau Vauban, qui assure et coordonne les aspects opérationnels de la mise en œuvre du programme d'actions en lien avec les acteurs locaux en charge de la gestion des sites fortifiés au quotidien.

Au sein du conseil d'administration siègent les élus référents pour chaque site. Un ou plusieurs référents techniques assurent l'animation quotidienne des sites, coordonnent la mise en œuvre des plans de gestion et font le lien avec le secrétariat de l'association.

Chaque gestionnaire de site (généralement la collectivité propriétaire des fortifications) réunit au moins une fois par an un comité de pilotage (appelé parfois comité de suivi ou de coordination) chargé du suivi de la mise en œuvre du plan de gestion. Ces comités de pilotage associent les partenaires territoriaux concernés ainsi que les services de l'État territorialement compétents et responsables du suivi de l'état de conservation du bien.

Un correspondant Patrimoine mondial par site a par ailleurs été désigné au sein des services de l'État.

Les enjeux de territoire partagés par toutes les collectivités, communes, communautés de communes, départements et régions, doivent encourager leurs représentants à siéger au sein des comités de pilotage et ainsi à s'engager en complémentarité pour la valorisation des composantes du bien appartenant à leur juridiction.



Au niveau du bien sériel, un préfet coordonnateur a été désigné par arrêté du 22 mai 2019 du Premier ministre. C'est lui qui réfère à l'État français de l'état de conservation de l'ensemble du bien et qui est chargé de suivre sa bonne gestion. Le préfet coordonnateur pour le bien « Fortifications de Vauban » est le préfet de région de la Bourgogne-Franche-Comté, où se trouve le siège social du Réseau des sites majeurs de Vauban.

## Les outils

---

Pour la coordination entre les différentes composantes du bien, l'optimisation des compétences et les échanges des savoir-faire, le Réseau des sites majeurs de Vauban et ses membres disposent des moyens suivants :

- Les statuts et le programme de travail annuel de l'association
- Les commissions de travail (commission « Gestion du bien », Groupe de travail « Communication, médiation et tourisme »)
- Un conseil scientifique et technique
- Un centre de ressources pour la gestion du patrimoine fortifié
- Les partenariats avec les instituts d'enseignement supérieur
- Les formations proposées aux membres du Réseau des sites majeurs de Vauban mais également à d'autres gestionnaires de sites fortifiés
- Les outils de communication et de médiation habituellement utilisés par l'association pour communiquer avec ses membres et pour informer les parties intéressées de l'actualité du bien.
- Les pratiques d'échanges d'informations *via* les réseaux professionnels permanents (ICOMOS, Icofort, pôle francophone des gestionnaires de biens patrimoniaux, ABFPM...) ou temporaires.

## Les engagements

Pour que la communauté de destin, héritée de l'histoire, qui lie les territoires du Réseau des sites majeurs de Vauban, devienne une communauté de projets, librement choisie et fondée sur une logique de développement partagé, les signataires de la charte (annexée à chacun des douze plans de gestion des sites majeurs de Vauban) s'engagent, sur la base d'une entente collective, à :

- DÉVELOPPER et partager une connaissance commune ;
- PARTICIPER à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes d'actions respectueux des principes et des règles de l'inscription au patrimoine mondial ;
- MUTUALISER leurs compétences et leurs moyens pour conserver, valoriser, requalifier les sites du Réseau;
- SÉCURISER les sites et les personnes ;
- CRÉER des partenariats privés et publics, pour mener des actions de connaissance, de préservation et de valorisation des sites fortifiés ;
- CONTRIBUER à l'attractivité et au rayonnement du bien sériel et des sites qui le composent par une exigence de qualité dans les interventions en matière de valorisation touristique ;
- CONDUIRE une concertation et une information permanentes avec l'ensemble des partenaires institutionnels et privés afin de susciter une mobilisation et une participation citoyennes ;
- MOBILISER la communauté nationale et internationale pour le développement d'échanges, de réflexions et d'expérimentations dans les domaines de la conservation et de la valorisation des sites fortifiés.

Fait à **BLAYE**

Le **03 SEP. 2019**

Signataires :


**- 5 OCT 2019**  




---

## **Annexe 4** - Programmation culturelle 2007-2018, citadelle de Blaye et fort Médoc

---

## Programmation culturelle 2007-2018 à la citadelle de Blaye et au Fort Médoc

### Programmation culturelle à la citadelle de Blaye sur 2007-2018

2007

---

**3 février : Ouverture officielle des festivités liées au tricentenaire de la mort de Vauban**

Présence du 57<sup>ième</sup> Régiment d'Infanterie de Réserve.

**17 & 18 mars : Marché aux vins avec cuvée Vauban**

**Du 20 avril au 4 mai : Exposition à la bibliothèque municipale sur Vauban**

**De mai à novembre : Exposition en extérieur** : Philippe Bono – « l'appel de l'infini »

**8 mai : Concert axé sur le XVII<sup>ième</sup> siècle** (Chorale « musique en B »)

**2 juin : Théâtre**

La vie de Vauban mise en scène par les scolaires de Blaye, de la maternelle au lycée, par l'intermédiaire de saynètes réalisées dans la citadelle.

Repas « taverne du XVII<sup>ième</sup> siècle (Place d'armes dans la citadelle).

**28 juin : Manifestation militaire**

Présence du Ministère de la Défense SIPA-TER.

Exposition sur la vie de Vauban. Concert. Son et lumière sur Vauban.

**Du 12 au 15 juillet : Jumping international de Blaye** (dans les douves de la Citadelle).

**Du 18 au 24 juillet : « Musiques en citadelle »** (concerts de musique jazz et du monde dans les ruines du Château des Rudel)

**Du 16 août au 5 septembre : Festival de Théâtre Blaye-Estuaire (18<sup>ième</sup> édition)**

**15 & 16 septembre : Journées du patrimoine**

Visites guidées de la Citadelle et du Fort Médoc avec traversée en bateau ; conférence de Nicolas Faucherre sur le Verrou ; illumination des trois forts ; feu d'artifice tiré de chaque fort.

**27 octobre : Jeu de piste nocturne dans la Citadelle**

Sur le thème des vieux métiers du XVII<sup>ième</sup> siècle

**Novembre : concert** (Ensemble Vocal Sagitarius) **et conférences** (Conservatoire de l'estuaire, Association archéologique, Centre Culturel Européen).

**8 et 9 décembre : « Livres en citadelle »**

**15 décembre : Clôture de l'année Vauban** (avec présence des associations)

2008

---

La bibliothèque municipale de Blaye organise régulièrement conférences, expositions...

**De juin à septembre : la poudrière et le Couvent des Minimes accueillent des expositions.**

**21 juin : Fête de la musique**

**11 juillet : La citadelle s’embrase pour célébrer l’inscription du Verrou de l’estuaire au Patrimoine mondial de l’Humanité**

**Du 11 au 14 juillet : Jumping international de Blaye**

A cette occasion, les villes de Bordeaux, Blaye, Cussac-Fort-Médoc et St Emilion se sont engagées dans un programme de coopération par la signature d’une Charte.

**En mai, juillet et septembre : l’ensemble de musique baroque Sagittarius, dont le siège se trouve au Couvent des Minimes, accueille des écoles pour venir assister aux répétitions.** Un concert clôture ces résidences.

**Du 11 au 15 juillet : Jumelage**

Echanges avec les villes de Zulpich et Tarrega.

**Du 22 au 31 août : Festival de Théâtre de Blaye-Estuaire (19<sup>ième</sup> édition)**

**30 août : Hommage à Paul Raboutet** (Pose d’une plaque sur la façade de sa maison natale par la Société des Amis du Vieux Blaye)

Ce journaliste passionné a sauvé de la démolition la Citadelle de Blaye, qui a été classée Monument Historique en 1938. Cette même année, il a créé la Société des Amis du Vieux Blaye

**20 & 21 septembre : Journées du patrimoine**

Déambulation théâtrales pour visiter le patrimoine « autrement ».

Participation active de l’association d’archéologie OS.

**Du 6 au 10 octobre : Présence des 30 étudiants architectes de l’Ecole Chaillot** (qui ont travaillé sur le Verrou de l’estuaire).

**6 & 7 décembre : « Livres en Citadelle » (16<sup>ième</sup> édition)** – Nombreuses rencontres d’auteurs dans les écoles du Canton de Blaye.

**30 novembre : Foire Ste Catherine** (foire ancestrale en ville)

**13 décembre : Concert au profit des Restos du Cœur au Couvent des Minimes**

2009 : Création et innovation

---

Parcours artistiques à la Poudrière.

**Du 4 avril au 13 septembre : La Tchankee Dance Company**

Résidence du 4 au 11 avril, puis du 5 au 13 septembre avec la classe de CE2 de l’Ecole Malbeteau de Blaye. Spectacles les 12 et 13 septembre.

**29 & 30 mai : Représentation de « une petite entaille » par l’atelier théâtre du lycée de Blaye dans le Cloître des Minimes.**

**31 mai : Salon du livre ancien (1<sup>ière</sup> édition)** au Couvent des Minimes

**Du 9 au 27 juin : Exposition « Comment un livre vient au monde ? »** à la Bibliothèque de Blaye.

**21 juin : Fête de la musique**

**Du 3 au 19 juillet : Exposition au Couvent des Minimes** – « Brick Mémoires » et fresques par Pierre Régnier.

**4 et 5 juillet : « Taste Blaye »** (Foire aux Vins et produits du terroir)

**5 juillet : Colorihalle** (les artistes exposent au cœur de la cité)

**Du 11 au 14 juillet : Jumping international de Blaye**

Clôture : son et lumière sur la fin de la vie de Vauban de Christine Jeannin, mêlant les arts équestres, du cirque et de la danse dans les douves de la Citadelle.  
Puis feu d'artifice et bal populaire.

**25 juillet : Concert de Sagitarius**

**29 juillet : Visite de la citadelle en musique** (par Matthieu Martin – harpiste, dans le jardin du musée au Cloître et à la Poudrière).

**Du 21 au 30 août : Festival de théâtre Blaye – Estuaire (20ième édition)**

**19 & 20 septembre : Journées du patrimoine**

**20 septembre : la Valériane « Jardins d'automne en Citadelle »**

**Novembre : La Foire Ste Catherine & Citatrouille** (jeu de piste nocturne dans la citadelle)

**Décembre : « Livres en Citadelle »**

2010 : L'autre, l'altérité

---

**Avril : Printemps des Vins de Blaye** dans la Citadelle

**29 et 30 mai : Salon du Livre Ancien**

**21 juin : Fête de la musique**

**24 juin : Théâtre dans le Cloître des Minimes**

« Jeanne d'Arc au Bucher » de Claudel par la Compagnie du Théâtre en Pièces.

**Du 8 juillet au 8 août : Exposition au Couvent des Minimes**

Exposition de Thierry Bisch : 20 ans, 20 œuvres, rétrospective de ce peintre international.

**Du 11 au 14 juillet : Jumping international de Blaye**

Clôture : son et lumière sur la fin de la vie de Vauban de Christine Jeannin, mêlant les arts équestres, du cirque et de la danse dans les douves de la Citadelle.

Puis feu d'artifice et bal populaire.

**Du 18 au 23 juillet : Sagitarius en résidence avec Michel Laplénie**

**23 et 24 juillet : 50ième anniversaire de l'Orchestre d'Harmonie de Cars et Blaye**

Animations musicales à Liverneuf et au Château des Rudel.

**24 et 25 juillet : "Taste Blaye" (sur les Allées Marines)**

**29 juillet, 12 août et 4 septembre : Marché nocturne au Champ de tir de la Citadelle et projection du film « Mamma Mia »**

**8 août : Deux jeunes virtuoses du violon et du violoncelle à l'Eglise St Romain de Blaye**

**13 août : Bal costumé en ville sur le thème des années folles.**

**18 et 19 août : Journées du patrimoine et 400 ans du Couvent des Minimes et 10 ans du Sagittarius – Concert Anniversaire**

**Du 20 au 29 août : Festival de Théâtre Blaye – Estuaire (21ième édition)**

**18 et 19 septembre : Les Journées du Patrimoine**

**Novembre : Citatrouille**

## **Décembre : « Livres en Citadelle »**

### **Divers :**

Exposition de batiks et de peintures par Paulin ZOFFUN (artiste béninois).

Conférences sur le vodoun, ateliers avec les scolaires, spectacle de danses et musiques traditionnelles de Bénin.

La femme et son rapport à l'art avec Patricia Proust-Labeyrie au Couvent des Minimes : "Territoires pélagiques"

Rave-Musette ou les Bals Clandestins : spectacle de Pascal Lamige (accordéoniste) construit sur les témoignages des Anciens qui ont participé à ces bals pendant les Années 40.

Du 4 septembre au 4 novembre : Exposition « Des ours et des hommes » de la gallery « Bear and Breakfast » – visitée par les écoles du Canton de Blaye.

## **2011 : Humour et dérision**

---

**Mars : Printemps des poètes au Couvent des Minimes** (poésie, théâtre et expositions)

**Mai : Salon du Livre Ancien**

**Juin : Exposition au Couvent des Minimes** – Jacques Astoule

**21 juin : Fête de la musique**

**24 & 25 juin : Concert au Couvent des Minimes dédié à Jaufré Rudel** «La trobada Internationale » avec Katy Bernard, professeur à Bordeaux III.

**Juillet : Exposition au Couvent des Minimes** – Barbara Schroeder  
Jumping international de Blaye

**14 Juillet : Feu d'artifice sonorisé sur les remparts de la Citadelle** sur la musique d'Offenbach.

**Du 20 au 27 août : Festival de théâtre Blaye-Estuaire**

**Août : Cita-delta sur la Place d'armes** – Concerts de blues

**Septembre :** **Exposition au Couvent des Minimes** – Sophie Daurel  
**Journées du Patrimoine** – Concert harpe et voix

**Novembre : Citatrouille**

### **Divers :**

Un ciné-concert : création musicale au cinéma sur un film de Chaplin avec saxophone et piano.

Création de l'ensemble Sagittarius pour Blaye : « La Barca di Venezia » au Couvent des Minimes

Marchés nocturnes avec projection de films au champ de tir de la Citadelle

## **2012 : Eloge de la folie**

---

**Mars : Printemps des poètes**

Hommage à André Lafon (poète et écrivain blayais) – Exposition à la bibliothèque et au Couvent des Minimes.

**Du 3 au 11 mars : Journée de la femme** (soirée cabaret, poésie et théâtre au Couvent des Minimes)

**8 mars : Journée de la femme** (soirée cabaret, poésie et théâtre au Couvent des Minimes)

**31 mars : Exposition et concert de guitare**

**Avril : Printemps des vins dans la Citadelle**

**Du 4 au 7 avril : 1<sup>er</sup> festival de Cuivres au Couvent des Minimes**

Avec des master-class autour de François Thuillier, et autres concerts et animations musicales.

**Du 17 avril au 30 juillet : Résidence d'artiste au Couvent des Minimes** – Max Mitau

Avec accueil de nombreuses classes du canton de Blaye en présence de l'artiste

**Mai : Salon du Livre ancien**

**Du 15 au 20 mai : Résidence d'artiste au Couvent des Minimes – Georges Joussaume**

**21 juin : Fête de la musique**

**Juillet : Jumping international de Blaye**

**14 Juillet : Feu d'artifice sonorisé sur les remparts de la Citadelle** sur le thème de Carmen

**Août : Festival de théâtre Blaye-Estuaire  
Concerts Place d'armes**

**Du 7 septembre au 7 octobre : Exposition à la Poudrière** – Réalisée par les enfants des écoles de Blaye, suite à l'exposition de Sophie Orlicki et Pierre Silvin en octobre 2011  
De juin à septembre : 6 expositions auront lieu à la Poudrière.

**15 & 16 septembre : Journées du Patrimoine** – Projet de danse sur le thème du patrimoine caché, bal sur la Place d'armes, inventaire du patrimoine avec Alain Beschi (conférences et visites guidées) et expositions au Couvent et à la Poudrière

**Octobre : Comédie musicale au Couvent des Minimes  
Colloque d'archéologie au Couvent des Minimes**

**Décembre : « Livres en Citadelle »**

2013

---

14 février : "TANGOON " Théâtre au Couvent

8 mars : Conférences, Exposition au Couvent ,ciné-débat au ZOETROPE ,soirée-cabaret au Couvent.

5 et 6 avril : Concert du "Brass Band" de l'Association "Côtes et Cuivres "

Fête de la Chasse et de la Pêche en Citadelle

12 et 13 avril : Printemps des Vins

Marathon des vins de Blaye

19 et 20 avril : exposition de guitares acoustiques et concerts au Couvent .

21 juin : Fête de la musique en ville et en Citadelle .

4 Concerts "CITA 'DELTA " en août place d'Armes  
Théâtre dans la Citadelle avec les CHANTIERS THEATRE DE BLAYE ET DE L'ESTUAIRE

Bal costumé en août, "les années cinéma " en prélude à l'inauguration du cinéma le ZOETROPE le 20 décembre.

En septembre : les Journées Européennes du Patrimoine (JEP)

En décembre : salon du livre "LIVRES EN CITADELLE "

Et toujours participation active des Associations et des Jumelages.

## 2014

---

Du 5 au 8 mars : Exposition, ciné-débat, conférences et soirée-cabaret au Couvent

21 au 29 mars : Journée Européenne des métiers de l'art à La Poudrière

27 et 28 mars : Colloque par le Conservatoire de l'Estuaire

11 et 12 avril : Printemps des Vins dans la Citadelle  
Marathon des vins de Blaye en Citadelle

3 avril au 31 juillet : exposition à la Poudrière, "DIS-MOI, c'EST QUOI LE PATRIMOINE?"

Du 18 juin au 14 juillet : exposition de photos avec Pierre PLANCHENAU et la Vidéaste Louïs

21 juin : FETE DE LA MUSIQUE en ville et en Citadelle.

Du 27 juin au 28 septembre : installations de Bernard GIRAUD dans la Citadelle.

Du 4 juillet au 31 août : exposition photos "GRANDS CRUS UNESCO " par l'Office de tourisme dans le Cloître du COUVENT des MINIMES avec le photographe Steve Le Clech

Du 11 au 14 juillet : Jumping de Blaye dans la Citadelle

14 juillet : feu d'artifice sonorisé "Les années rock "

2 marchés nocturnes et cinéma en plein air les 24 juillet et 21 août, au champ de tir.

1<sup>er</sup> août : BAL POP en ville "BAL MASQUE "

Du 3 au 24 août : 4 concerts place d'Armes (CITA'DELTA)

Du 19 au 31 août : Théâtre en Citadelle avec les Chantiers.

20 et 21 septembre : les JEP

En décembre : "LIVRES EN CITADELLE "

Et toujours participation active des Associations et des Jumelages.

## 2015

---

Du 7 au 20 mars : exposition, ciné-débat, tables rondes et soirée-cabaret.

Du 31 mars au 3 avril : Festival "CUIVRES EN CITADELLE " au Couvent

Du 11 au 12 avril : "Printemps des VINS " dans la Citadelle

Du 16 avril au 10 mai : Exposition de Jean-Claude LEON au Couvent

Du 18 avril au 26 juillet : exposition "Dis-moi, c'est quoi le Patrimoine mondial ?"

7 mai : Marathon des Vins dans la Citadelle.

23 et 24 mai : Chasse et Pêche en Citadelle

13 et 14 juin : salon des Antiquaires en Citadelle

21 juin : Fête de la Musique en Citadelle et en Ville

Du 21 juin au 2 Août : exposition de Marie BENDLER

Jumping de Blaye et feu d'artifice du 14 juillet

24 juillet : Bal POP en ville "Bal des canotiers "

2 Marchés nocturnes, les 31 juillet et 27 août et cinéma en plein air au Champ de Tir

8 août : Festival FLAM de musique classique au Couvent des MINIMES

En août : 4 Concerts Place d'Armes (CITA'DELTA)

Du 3 au 30 septembre : Exposition de Marie-Pierre du MASS au Couvent

Les JEP en septembre

En décembre salon du Livre "LIVRES EN CITADELLE"

Et toujours participation active des Associations et des jumelages

## 2016

---

Du 8 au 20 mars : exposition, ciné-débat, soirée cabaret pour célébrer la Journée Internationale des Droits de la Femme

Du 31 mars au 2 avril : "Côtes et Cuivres en Citadelle" au Couvent des Minimes

Du 25 mars au 26 juin : exposition "GRANDS CRUS UNESCO " par l'Office de Tourisme dans le Cloître du Couvent

Du 14 au 27 avril : exposition de fresques avec Sabine ORTIZ "Voyage sensoriel à Pompéi

Du 30 avril au 31 mai : Exposition d'Alain ALQUIER au COUVENT

7 mai : Marathon des Vins de Blaye en Citadelle

14 et 15 mai : Chasse et Pêche en Citadelle"

21 Mai : "Les 30 ans de Sagittarius "ensemble de Musique baroque en résidence au Couvent des Minimes

Du 16 juin au 10 juillet : Exposition de Pier REGNIER au Couvent

21 Juin : Fête de la Musique en ville et en Citadelle

Du 14 au 17 Juillet : Jumping de Blaye en Citadelle et Feu d'artifice en ville

Du 20 juillet au 14 août : Exposition d'Alexandre DELAY au Couvent

Marchés nocturnes les 28 juillet et 25 août au Château des Rudel et cinéma en plein air

5 août : Bal POP "BAL DES SOSIES " en ville

Du 7 au 15 Août : Festival FLAM' de musique classique

Du 7 août au 28 août : Les Concerts "CITA'DELTA place d'Armes

Du 22 au 27 août : Théâtre avec Les CHANTIERS

Du 2 septembre au 2 octobre : Exposition de Maya ANDERSSON au COUVENT  
Septembre : Les JEP en Citadelle

22 octobre : CITATROUILLE

13 novembre : Concert de la chorale Jaufré Rudel

3 décembre : TELETHON en Citadelle

10 et 11 décembre : Livres en Citadelle

Et toujours participation active des Associations et des Jumelages

## 2017

---

Du 6 au 19 mars : exposition avec Priscille DEBORAH, ciné-débat au ZOETROPE, "Joue-la comme Beckham »  
soirée-cabaret au Couvent avec "Julie et le vélo qui pleure "

Mai : Printemps des Vins de Blaye  
Marathon des Vins

27 et 28 mai : reconstitution historique de la guerre de 14/ 18 et 39/45 dans la Citadelle.

Exposition de Francis VIGUERA, le développement durable, projet avec les écoles de Blaye au Couvent, au mois de mai

4 juin : Exposition d'horloges anciennes

Du 13 au 25 juin : exposition d'arts au Couvent

21 Juin : Fête de la musique en citadelle et en ville

25 Juin : défilé de voitures anciennes et de prestige

25 Juin : Chasse aux trésors en Citadelle

Du 28 juin au 9 Août : exposition d'ART contemporain avec le FRAC Aquitaine au Couvent

8 et 9 juillet : CITA DANCE danses du monde

Du 12 au 16 juillet : Jumping et Feu d'artifice le 14 juillet

Les 27 juillet et 31 août : marchés nocturnes et cinéma en plein air

Du 4 au 13 Août : Festival Flam' au Couvent musique classique  
5 août : Bal POP "Soirée blanche " en ville

Du 6 au 27 août : Concerts de musique place d'Armes (CITA 'DELTA)

Du 24 au 27 août : Théâtre les Chantiers de Blaye

Du 1<sup>er</sup> septembre au 5 novembre : Concours photos "La fortif dans l'objectif " cloître du Couvent

22 octobre : défilé de voitures anciennes et de prestige dans la citadelle

28 octobre : CITATROUILLE dans toute la Citadelle

26 novembre : Foire de la Sainte Catherine en ville

9 et 10 décembre : Livres en Citadelle, Salon du livre

Expositions de peintres amateurs à la POUDRIERE

Et toujours participation active des associations et des jumelages

## 2018 : les 10 ans de l'Unesco

---

Du 7 au 18 mars Exposition avec Souad ATTABI, ciné-débat et soirée-cabaret avec Marie DELMARES

Du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril : Festival de Cuivres

7 et 8 avril : Printemps des Vins dans la Citadelle

21 et 22 avril : Exposition d'Horloges Anciennes au Couvent des minimes

Du 3 mai au 1<sup>er</sup> juillet : Exposition de peintures d'Alain BERGEON au Couvent

12 et 13 mai : camp militaire Allée de la POUDRIERE, reconstitution historique 14/18, 39/45

19 et 20 mai : Chasse et Pêche en Citadelle  
Marathon des Vins de Blaye

21 juin : Fête de la Musique en Citadelle et en ville

24 juin : défilé de voitures anciennes et de prestige en Citadelle

Du 4 juillet au 5 août : Exposition de Philippe BONO et JP RAUZET au COUVENT

Du 12 au 15 juillet : Jumping de Blaye et Feu d'artifice sonorisé "VAUBAN nous est conté "en Ville le 14 juillet

26 juillet et 30 août : Marchés nocturnes et cinéma en plein air au Château des Rudel

3 août : Bal POP orchestre les années 80

Du 3 au 15 août : Festival FLAM' de musique classique en Citadelle

Du 5 au 26 août : CITA'DELTA Place d'Armes

Du 22 au 26 août ,théâtre avec les Chantiers de Blaye

Du 1 au 30 septembre : Exposition avec Isabelle VALDELIEVRE au Couvent des Minimes

Les 15 et 16 septembre : les JEP dans la Citadelle

21 octobre : défilé de voitures anciennes dans la Citadelle

27 octobre : CITATROUILLE en Citadelle

25 novembre : Foire Sainte -Catherine en ville

Les 8 et 9 décembre : Salon du Livre "Livres en Citadelle "

## Programmation culturelle au Fort Médoc sur 2007-2018

2007

---

**20 et 21 juillet 2007 : festival de jazz au Fort Médoc**

Avec Césaria Evora et Manu Katché

2008

---

**13 juillet : 1<sup>ière</sup> édition du Trophée des 3 forts**

2009

---

**Du 3 au 12 juillet : TASUMA – 2<sup>ième</sup> rencontre des Arts du Feu France / Afrique au Fort Médoc**

Trois artistes Burkinabé ont été accueillis au Fort Médoc dans ce cadre.

Depuis 2008, Les Ateliers d' Ici et d' Ailleurs de St Laurent en Médoc proposent des ateliers de loisirs créatifs notamment autour de la sculpture (modelage de la cire et de la terre...) animés par des professionnels sur des lieux et des périodes touristiques. Ils participent à la mise en valeur de sites patrimoniaux lors de démonstrations de savoir-faire autour des arts du feu (bronze et céramique...).

Des expositions artistiques et artisanales ont été organisées et proposées pendant toute la semaine dont les ventes permettront de soutenir des projets de développement d'ateliers en France et en Afrique francophone.

**16 août : 2<sup>ième</sup> édition du Trophée des 3 forts**

Avec chasse aux trésors pour les enfants

**19 septembre 2009 : Inauguration de la plaque UNESCO**

Soirée repas animée par le Lawrence Collins Band.

2010

---

**Pâques : 1<sup>ière</sup> édition de la chasse aux œufs pour les enfants de Cussac**

A lieu tous les ans depuis.

Cette manifestation connaît un grand succès (150 enfants tous les ans).

**Avril : Concours de dessin – Organisé par la Communauté de Communes Médoc Estuaire.**

Remise des prix au Fort fin mai 2010.

**30 juin : Fête de la musique**

Concert gratuit avec Collins Band.

**Juillet : CitéCap - Rassemblement national des scouts de France**

Au nombre de 10 000, pendant une semaine.

Importante couverture médiatique locale et nationale.

**Août : Festival de Théâtre de Blaye-Estuaire**

Spectacles organisés au Fort Médoc depuis 2010.

2011

---

**Pâques : 2<sup>ième</sup> édition de la chasse aux œufs pour les enfants de Cussac**

**26 juin : Pique-nique géant.**

Animé par un concert gratuit de Leslie Ryan.

**Août : 3<sup>ième</sup> édition du Trophée des 3 forts**

Avec chasse aux trésors pour les enfants.

**20 août : Festival de Théâtre de Blaye-Estuaire**

Spectacles organisés au Fort Médoc depuis 2010.

2012

---

**9 juin : Pique-nique géant**

Animé par un concert gratuit de Mam' Scarlett.

**25 et 26 août : Festival de Théâtre de Blaye-Estuaire**

Spectacles organisés au Fort Médoc depuis 2010.

**Du 7 au 21 septembre : Exposition du CAUE de la Gironde**

Sur le thème des maisons de girondins.

**28 octobre : Balade contée**

2013

---

**1<sup>er</sup> avril : Chasse aux œufs de Pâques**

**22 juin : Pique-Nique géant Music'Junck**

Animé par deux concerts gratuits de RIX'TET & DUKE

**31 juillet : Soirée conte par Stéphanie LAFFITTE**

**24 & 25 août : Temps Fort Médoc**

Par les Chantiers Théâtres de Blaye

**14 septembre : Journée du Patrimoine**

Concert de Gric de Prat

2014

---

**21 avril : Chasse aux œufs de Pâques**

**1<sup>er</sup> juin : Vide grenier de l'association Les Amis du Fort Médoc**

**28 juin : Pique-Nique géant Music'Junck**

Animé par le groupe DISCORD

**23 & 24 août : Temps Fort Médoc**

Par les Chantiers Théâtres de Blaye

**20 & 21 septembre : Journée du Patrimoine**

Concert de Lydie WALTER

2015

---

**6 avril : Chasse aux œufs de Pâques**

**7 juin : Vide grenier de l'association Les Amis du Fort Médoc**

**28 juin : Pique-Nique géant Music'Junck**

Avec le spectacle Fatal Compagny (cirque, danse, jeu clownesque)

**22 & 23 août** : Temps Fort-Médoc  
Par les Chantiers Théâtres de Blaye

**19 & 20 septembre** : Journées du Patrimoine

**31 octobre** : Halloween au Fort Médoc

2016

---

**28 mars** : Chasse aux œufs de Pâques

7 & 8 mai : Fête Franco-Portugaise

**4 juin** : La Fortif' Insolite  
Balade découverte du Fort Médoc au petit matin

**5 juin** : Vide grenier de l'association Les Amis du Fort Médoc

**25 juin** : Fort Médoc'Arts  
Ateliers & conférences par l'association Arteliers

**26 juin** : Pique-Nique musical Music'Junck  
Animé par Flamingo Boulevard & La Fatale Compagnie

**9 juillet** : Balade en bateau jusqu'à l'île de Patiras

**13 juillet** : Fête Nationale

**23 juillet** : Music'o'fort :  
Par Musicaction

**24 juillet** : Meeting d'aéromodélisme  
Par l'association Les Hirondelles du Médoc

**14 août** : Sardinade  
Par le Comité des Fêtes de Cussac-Fort-Médoc

**19 août** : Temps Fort-Médoc – Pas'Sage Amoureux  
Par les Chantiers Théâtres de Blaye

**24 août** : Les lectures de Sophie

**3 septembre** : Forum des associations

**3 septembre** : Cinésite  
Avec la projection du film « Tel père, tel fils » de Hirokazu Koreeda

**17 & 18 septembre** : Journées du Patrimoine

**5 novembre** : Halloween

2017

---

**17 avril** : Chasse aux œufs de Pâques

**23 avril** : Vide Grenier  
Organisé par le Comité de Jumelage

**13 & 14 mai** : Fête Franco-Portugaise  
Par l'association Franco-Portugaise

**Du 7 mai au 3 juin** : Exposition « Portraits nus » d'Adrien ROZATTI  
**7 au 28 juin** : Exposition « Explosions de vie »  
Par l'association Arteliers

**2 juillet** : Pique-Nique musical Music'Junck  
Animé par Hironnelle et Spectacle musical Les Concertristes par le Duo Les Mains Nues

**2 juillet** : Dimanche en famille : concours de pétanque

**5 juillet** : Les lectures de Sophie

**8 juillet** : Fortif'Insolite : balade nature suivie d'une dégustation

**12 juillet** : Démonstration de dressage de chiens de troupeaux  
Par l'association Médoc'Laine

**13 juillet** : Atelier « Photographies sur smartphones »  
Par Éric & Jean BOTTARO

**14 juillet** : Bal du 14 juillet  
Organisé par le Comité des Fêtes de Cussac-Fort-Médoc

**19 juillet** : Jeux traditionnels en bois

**22 juillet** : Soirée « Tête dans les étoiles »  
Par l'Astronomie Club Médocain

**26 juillet** : Démonstration de dressage de chiens de troupeaux  
Par l'association Médoc'Laine

**26 juillet** : Atelier fresque interactive par Camille PIANTANIDA auteur/illustratrice jeunesse

**30 juillet** : Journée d'aéromodélisme  
Par l'association Les Hirondelles du Médoc

**Du 4 au 30 juillet** : Exposition « Océanesque »  
Photographies d'Éric et Jean BOTTARO

**4 août** : Atelier fresque interactive par Camille PIANTANIDA auteur/illustratrice jeunesse

**6 août** : Sardinade  
**Organisée par le Comité des Fêtes de Cussac-Fort-Médoc et Les Amis du fort Médoc**

**10 août** : Jeux traditionnels en bois

**12 août** : Fortif'Insolite : balade nature suivie d'une dégustation  
Organisée par l'association Cyclo-pédestre

**13 août** : ateliers aéromodélisme  
Par l'association Les Hirondelles du Médoc

**15 août** : Atelier « Photographies sur smartphones »  
Par Éric & Jean BOTTARO

**16 août** : Démonstration de dressage de chiens de troupeaux  
Par l'association Médoc'Laine

**19 août** : Soirée « Tête dans les étoiles »  
Par l'Astronomie Club Médocain

**23 août** : Démonstration de dressage de chiens de troupeaux  
Par l'association Médoc'Laine

**30 août** : Les lectures de sophie

**Du 5 août au 10 septembre** : Exposition « Regarde mes silences » de CAPALA

**16 & 17 septembre** : Journées du Patrimoine

**Du 15 au 31 octobre** : Exposition « Les Sidérations » de Franck MURACCIOLE

**4 novembre** : Halloween

2018

---

**2 avril** : Chasse aux œufs de Pâques

**Du 9 au 29 avril** : Exposition « Entre vous et bois » de Martin SERCLERAT

**27 avril** : Spectacle « Cartographie de la morue »  
Par la Compagnie Vertical Détour

**Du 7 mai au 3 juin** : Exposition « Portraits nus » d'Adrien ROZZATTI

**13 mai** : Fête Franco-Portugaise  
Par l'association Franco-Portugaise

**2 juin** : Vide grenier de l'association Les Amis du fort Médoc

**Du 6 au 24 juin** : Exposition de peintures de l'association Arteliers

**1<sup>er</sup> juillet** : Pique-Nique musical Music 'Junck  
Animé par Romano Dandies

**4 juillet** : Démonstration de dressage de chiens de troupeaux  
Par l'association Médoc'Laine

**Du 6 juillet au 30 septembre** : Exposition « Murmure d'eau, Chuchotements de terre, Médoc »

**11 juillet** : Les lectures de Sophie

**14 juillet** : Fête Nationale  
Animée par le groupe PEE WEE

**18 juillet** : Visite guidée de l'exposition « Murmure d'eau, chuchotements de terre, Médoc »  
Par Claude BARRAUD, artiste peintre

**21 juillet** : Atelier Ikébana  
Animé par Hélène PIRON, maître Ikébana

**22 juillet** : Meeting aéromodélisme  
Par l'association Les Hirondelles du Médoc

**25 juillet** : Démonstration de dressage de chiens de troupeaux  
Par l'association Médoc'Laine

**27 juillet** : Soirée dégustation de vins des producteurs cussacais

**29 juillet** : Ateliers d'aéromodélisme

**4 août** : Présentation des ouvrages des Éditions La Part des Anges  
Lectures et récits en français et occitan

**5 août** : sardinade de l'association Les Amis du Fort Médoc

**8 août** : Démonstration de dressage de chiens de troupeaux  
Par l'association Médoc'Laine

**10 août** : Balade botanique pour les nuls par Ecoacteurs du Médoc

**15 août** : Jeux traditionnels en bois

**18 août** : Visite guidée de l'exposition « Murmure d'eau, chuchotements de terre, Médoc »  
Par Claude BARRAUD, artiste peintre

**22 août** : Démonstration de dressage de chiens de troupeaux  
Par l'association Médoc'Laine

**24 août** : Concert du groupe NADAU  
Groupe de musique occitane

**26 août** : Ateliers d'aéromodélisme

**1<sup>er</sup> septembre** : Forum des associations

**8 septembre** : Contes et récits autour de la chasse

**15 & 16 septembre** : Journées du Patrimoine  
Visites guidées du Fort Médoc et Visites guidées de l'exposition « Murmure d'eau, chuchotements de terre Médoc »

**22 septembre** : Atelier cueillette et cuisine avec Laurence DESSIMOULIE, cuisinière éco-responsable

**Samedi 3 novembre** : Halloween

---

## **Annexe 5 - Référentiel «Fortifications de Vauban»**

---

[WWW.SITES-VAUBAN.ORG](http://WWW.SITES-VAUBAN.ORG)

## RÉFÉRENTIEL

Recommandations pour la gestion,  
la conservation et le développement durable  
des « **FORTIFICATIONS DE VAUBAN** »



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Fortifications de Vauban  
inscrites sur la Liste du  
patrimoine mondial en 2008

Réseau  
des sites majeurs  
Vauban



# SOMMAIRE

<b>1. UN RÉFÉRENTIEL, POURQUOI, POUR QUI ?</b>	<b>/ 4</b>
<b>A. À l'échelle du bien en série</b>	<b>/ 6</b>
<b>B. À l'échelle des composantes du bien en série</b>	<b>/ 8</b>
<b>2. ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX DE PRÉSERVATION</b>	<b>/ 14</b>
<b>A. Intégrité paysagère et architecturale</b>	<b>/ 15</b>
Morphologie et mise en valeur paysagère	/ 15
Prise en compte des écosystèmes	/ 15
Couverture végétale et modelés de terre	/ 16
Patrimoine fortifié bâti	/ 16
<b>B. Usages</b>	<b>/ 17</b>
Des usages planifiés et spontanés multiples	/ 17
Accessibilité aux fortifications	/ 18
Appropriation civile et définition de nouveaux usages	/ 18
<b>C. Valeurs</b>	<b>/ 19</b>
<b>3. PRINCIPES ET RECOMMANDATIONS</b>	<b>/ 20</b>
<b>A. Préservation par le développement</b>	<b>/ 20</b>
Morphologie des sites et des paysages	/ 20
Usages	/ 23
Approvisionnement / évacuation / accessibilité / communication avec la ville	/ 23
<b>B. Interventions architecturales et paysagères</b>	<b>/ 24</b>
Enveloppe	/ 24
Intramuros	/ 25
Respect des emprises prévues par Vauban	/ 25
<b>ANNEXE 1</b>	<b>/ 3</b>
<b>Déclaration de valeur universelle exceptionnelle - VUE - Fortifications de Vauban</b>	<b>/ 26</b>

## UN RÉFÉRENTIEL, POURQUOI, POUR QUI ?

1

Les fortifications de Vauban ont été inscrites sur la Liste du patrimoine mondial en 2008. Le bien en série fédère des douze sites les plus représentatifs des différentes facettes de l'œuvre construite de Vauban (près de 160 sites fortifiés au total), en termes de situation géographique, de typologie des ouvrages et de la façon dont l'ingénieur militaire a tiré profit des conditions sur place pour adapter des forteresses existantes et pour implanter des fortifications nouvelles dans une logique d'optimisation de la défense des frontières de la France. En 2017, une procédure d'extension du bien inscrit a été engagée pour optimiser la représentativité de l'ensemble.

Les composantes du bien en série sont solidaires ; appréhender la valeur ajoutée de chacune d'entre elles et leur complémentarité permet de comprendre la valeur de l'ensemble. Les attributs du bien et de chaque composante justifiant la valeur universelle exceptionnelle sont

brièvement décrits dans la déclaration de la valeur universelle exceptionnelle et dans le plan de gestion.

Le référentiel « Fortifications de Vauban » a pour but d'expliciter ces caractéristiques et de faciliter la compréhension de la cohérence entre ces composantes, qu'il convient de conserver. Ces clés de lecture permettent de mieux cerner les enjeux de préservation et de développement des douze sites majeurs de Vauban. En effet, outre l'engagement pris par les gestionnaires et l'État français de les maintenir dans l'état de conservation, dans leur authenticité et intégrité qui ont justifié leur inscription, il s'agit également d'accompagner les évolutions inévitables du XXI<sup>e</sup> siècle dans une approche cohérente à l'échelle du bien en série, sans compromettre sa valeur universelle exceptionnelle.

Les modes de gouvernance sont parfois très différents et un grand nombre d'acteurs intervient dans la préservation et

la réhabilitation des sites majeurs de Vauban. Avant toute action, il convient que ces acteurs s'approprient les caractéristiques représentatives de leur site au sein du bien en série et des valeurs patrimoniales qu'il porte afin de garantir la préservation des attributs et de la représentativité de l'œuvre de Vauban dans toute sa diversité.

Le référentiel se veut un outil d'aide à la définition des interventions sur les sites et leurs abords, au service des gestionnaires, de leurs partenaires et des services de l'État, suivant l'adage « la préservation par le développement ». Il est soutenu par le ministère de la Culture/ Drac Bourgogne-Franche-Comté, avec la participation du ministère de la Transition énergétique et solidaire et la DREAL Bourgogne-Franche-Comté.

Sans être opposable en tant que tel, ce référentiel a vocation à être intégré dans le plan de gestion du bien en série.



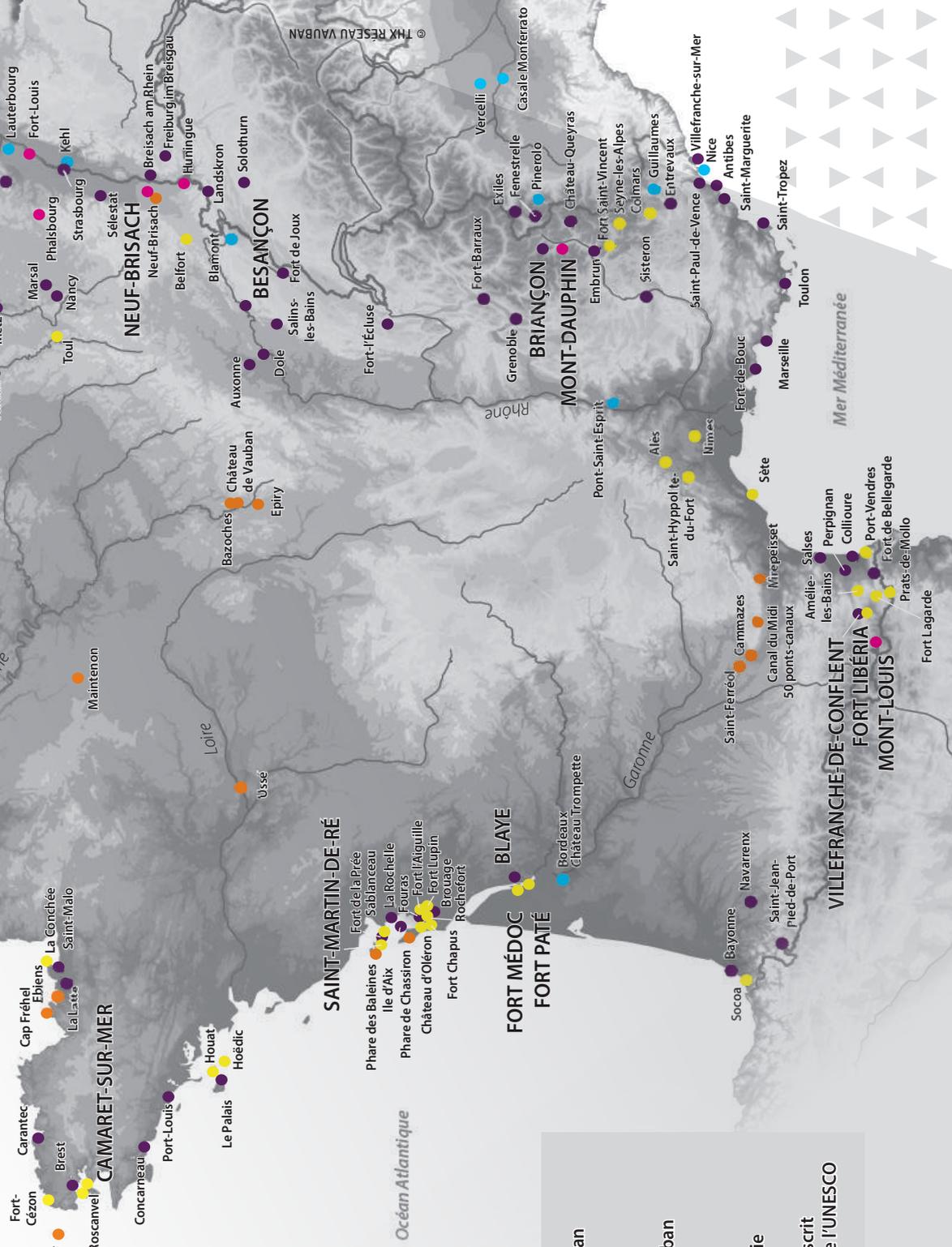
LES DOUZE SITES INSCRITS  
ET LES TROIS SITES CANDIDATS  
À L'EXTENSION DU BIEN INSCRIT

 FORTIFICATIONS DE  
VAUBAN INSCRITES  
SUR LA LISTE DU  
PATRIMOINE MONDIAL

 FORTIFICATIONS DE  
VAUBAN CANDIDATES  
À L'EXTENSION  
DU BIEN INSCRIT

# A / À l'échelle du bien en série

Le bien en série représente l'échantillon le mieux préservé et le plus représentatif de l'ensemble des facettes de l'œuvre fortifiée de Vauban composée de près de 160 sites en France et en Europe.



- Place améliorée par Vauban
- Place créée par Vauban
- Ville neuve créée par Vauban
- Ouvrage civil
- Place entièrement démolie

**BLAYE** Site majeur de Vauban inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

## EXTRAIT DE LA DÉCLARATION DE LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

« L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII<sup>e</sup> siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, en illustrant une période significative de l'histoire. (...) »

À l'échelle du bien en série, plusieurs caractéristiques soutiennent son universalité :

> Le choix du lieu d'implantation des fortifications doit permettre de contrôler les voies de communication à l'échelle du royaume de Louis XIV. Sans être contiguës, elles ponctuent les frontières maritimes et terrestres, et fonctionnent comme un chapelet de places fortes pouvant se soutenir entre elles.

> Le bien inscrit témoigne de l'ampleur et de l'étendue de l'œuvre. Placées dans le contexte du XVII<sup>e</sup> siècle, les 160 fortifications dont Vauban a déterminé le projet et la mise en œuvre constituent un ensemble tout à fait exceptionnel et sans égal.

> La diversité du génie de Vauban plaçait au premier plan l'adaptation au terrain et à la topographie environnante. Il a ainsi sciemment défini ses projets en fonction des conditions du terrain en les adaptant le cas échéant aux fortifications préexistantes.

> Le pragmatisme des choix de matériaux, l'ampleur et l'organisation des nombreux chantiers, leur déroulement dans des délais souvent très contraints, témoignent de la valeur technique de cette œuvre.

D'une façon générale, l'ensemble des composantes se trouve aujourd'hui encore dans l'état voulu par Vauban. Le paysage défendu est toujours lisible.



## B / À l'échelle des composantes du bien en série

Les attributs suivants donnent les clés de compréhension de l'apport de chaque composante à la valeur universelle exceptionnelle du bien en série :

- > Chaque site joue un rôle dans la défense d'une région stratégique et forme un verrou sur un point faible de la France (confluent de vallée, col, plaine, voie d'eau).
- > Souvent, ce verrou se base sur une réciprocity des ouvrages : soit au sein d'une composante (Villefranche, Blaye/Cussac, Briançon ...), soit à l'échelle d'un secteur plus vaste (la tour de Camaret est, par exemple, un maillon du système de défense du goulet de Brest).
- > Les fortifications Vauban sont chacune représentatives d'une typologie de défenses déployées par Vauban en fonction de la situation géomorphologique, comme présentée ci-après (illustration 3).
- > Elles témoignent de l'évolution de la stratégie de défense dans l'œuvre de Vauban en multipliant les obstacles en avant du corps de place pour retarder la progression de l'assaillant selon la configuration du site. Les ensembles fortifiés de Vauban seront d'ailleurs codifiés *a posteriori* en trois systèmes (illustration 4).
- > Elles représentent soit une création *ex nihilo*, soit une adaptation d'une fortresse préexistante.

### ILLUSTRATION 3 TYPOLOGIE DES FORTIFICATIONS DE VAUBAN EN FONCTION DES DIFFÉRENTES FRONTIÈRES GÉOGRAPHIQUES À DÉFENDRE

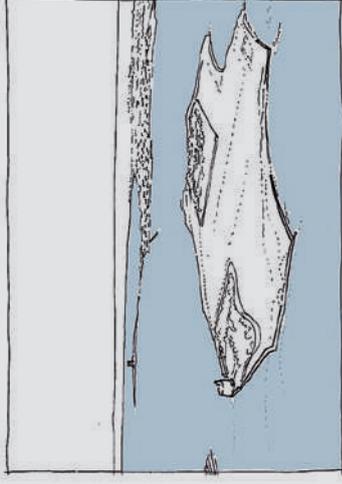
#### MER

////////// Réduit insulaire //////////



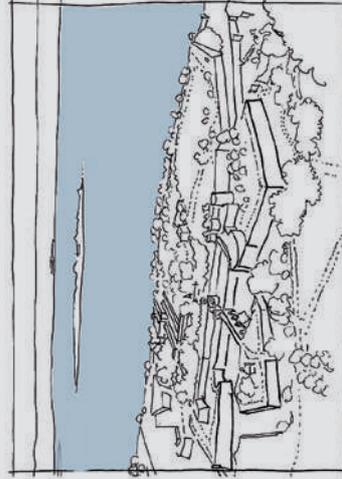
SAINT-MARTIN-DE-RÉ

////////// Protection d'un mouillage //////////



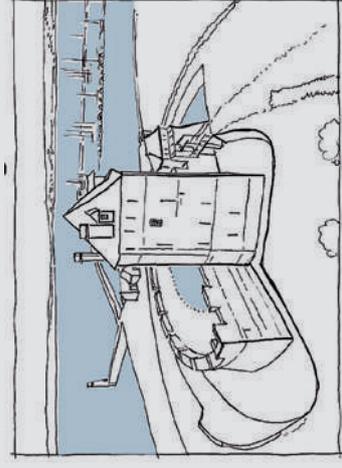
SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

////////// Verrou d'estuaire //////////



BLAYE / CUSSAC-FORT-MÉDOC

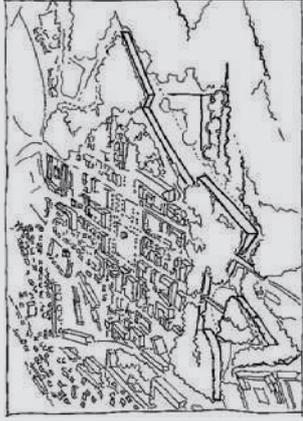
////////// Entrée d'un goulet //////////



CAMARET-SUR-MER

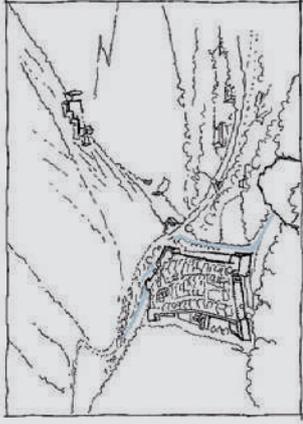
## MONTAGNE

Rupture de pente d'un plateau



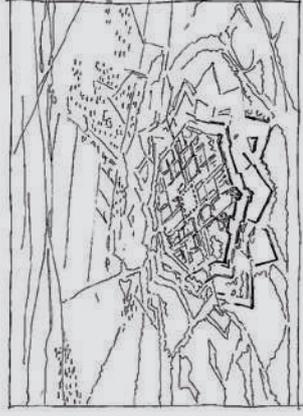
LONGWY

Verrouillage de vallée



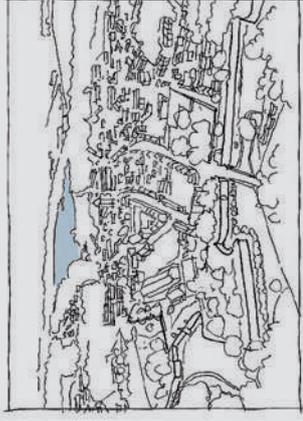
VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT

Ville neuve de plaine



NEUF-BRISACH

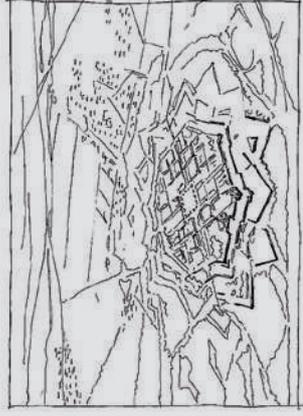
Plaine inondable



LE QUESNOY\*

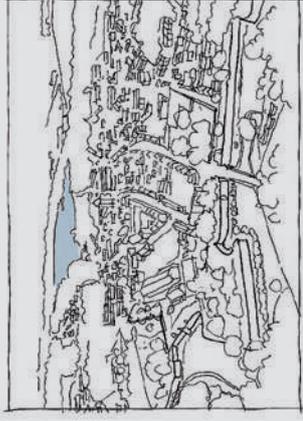
## PLAINE

Ville neuve de plaine



NEUF-BRISACH

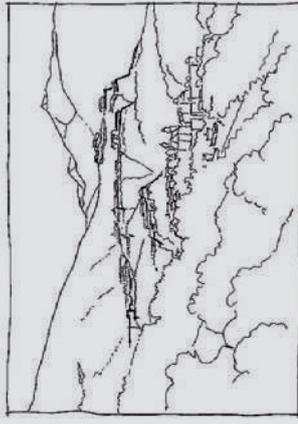
Plaine inondable



LE QUESNOY\*



MONT-DAUPHIN



BRIANÇON



LILLE\*

Méandre



BESANÇON

Contrôle de pont



BREISACH AM RHEIN\*

Plaine

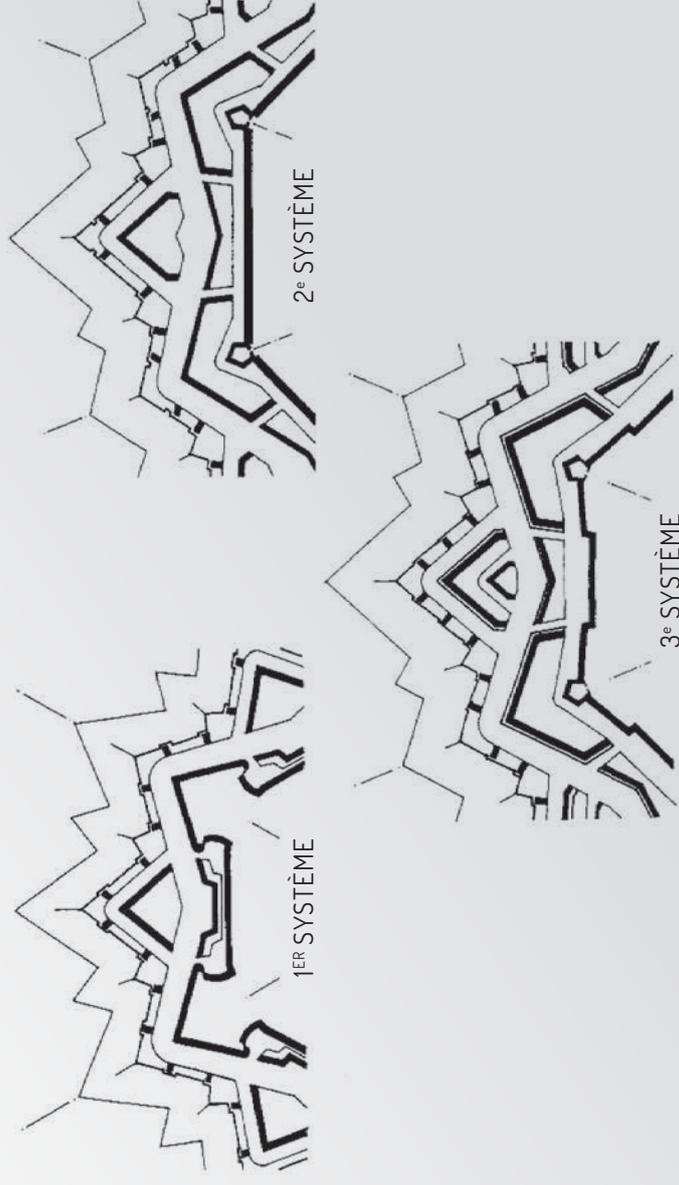


ARRAS

Ces ouvrages, citadelles, tours, forts isolés, villes neuves, enceintes urbaines peuvent également être classés selon les différents systèmes de fortifications, élaborés par Vauban pour retarder le plus longtemps possible le moment où l'assaillant approchera de l'enceinte de sûreté (dernière muraille de la défense), d'où la multiplication des dispositifs d'ouvrages avancés. Néanmoins, il convient de souligner que la notion de « systèmes » est étrangère à la pensée de Vauban, qui considère que chaque place forte est unique en fonction de ses missions et adaptations au terrain. Ce sont ses successeurs qui ont rangés ses forteresses en trois systèmes principaux, alors qu'il y en a, en vérité, autant que de forteresses construites.

Les ensembles fortifiés de Vauban appartiennent à la fortification dite « bastionnée » que Vauban a développée à un haut degré d'efficacité.

#### ILLUSTRATION 4 LES TROIS SYSTÈMES DE VAUBAN, CODIFIÉS COMME TELS AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE



**Bernard Forest de Bélidor** la définit ainsi :

*« La Fortification est un art qui enseigne à mettre une place de guerre en tel état, que chacune de ses parties puisse découvrir l'ennemi de front & de flanc, & lui opposer la largeur et la profondeur des fossés, la hauteur & la solidité du rempart, afin que derrière cette enceinte, un petit corps de troupes puisse résister avantageusement à une armée considérable. »\**

\* Dictionnaire portatif de l'ingénieur, C.A. Jombert, 1755, pp. 134-135

La fortification bastionnée est caractérisée par la géométrie du flanquement (plan) et par la défense en profondeur (profil).

Ainsi, le tracé de la fortification bastionnée est le reflet de notions géométriques articulées dans un ensemble et transposées dans un cadre physique. En plan, une enceinte définit un agencement géométrique dont les parties se répètent. Elle est composée de bastions (qui remplacent la tour médiévale) reliés par des murs de courtines. Le bastion peut se définir comme un pentagone, composé de deux faces, deux flancs et une gorge, dont l'angle saillant pointe vers la campagne.

Le principe du flanquement (illustration 5) régit cet aménagement géométrique et permet de s'assurer que tout point précis d'une enceinte est visible d'un autre endroit, de sorte que le fossé soit intégralement battu par les tirs. Ainsi, les canons tirant en feux rasants dans les fossés depuis le flanc du bastion peuvent prendre en enfilade la face du bastion collatéral en supprimant tout angle mort. En fait, le flanquement est

l'art de découvrir et de battre l'ennemi de côté. Aussi le flanquement réciproque des ouvrages est la clef du système bastionné.

La fortification bastionnée est aussi caractérisée par l'échelonnement en profondeur des ouvrages. Pour résister efficacement à l'artillerie, il ne suffit plus d'y opposer un simple mur de maçonnerie comme au Moyen Âge. On a recours au rempart, constitué d'une masse imposante de terre revêtue ou non de maçonnerie. À cela s'ajoutent le fossé, le chemin couvert et le glacis. Ces différents ouvrages forment le profil général de l'enceinte bastionnée.

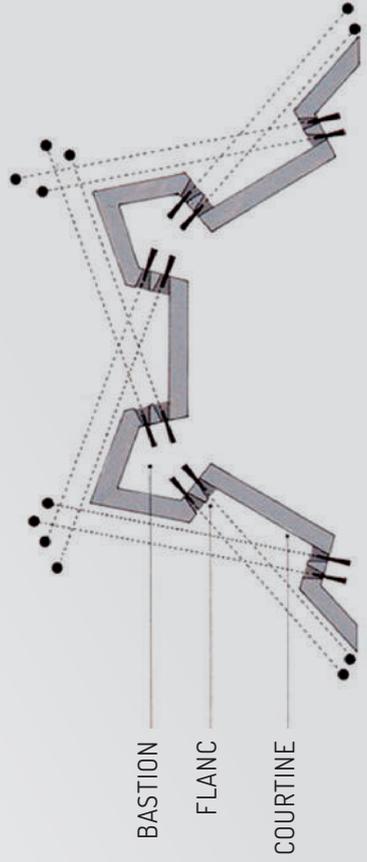
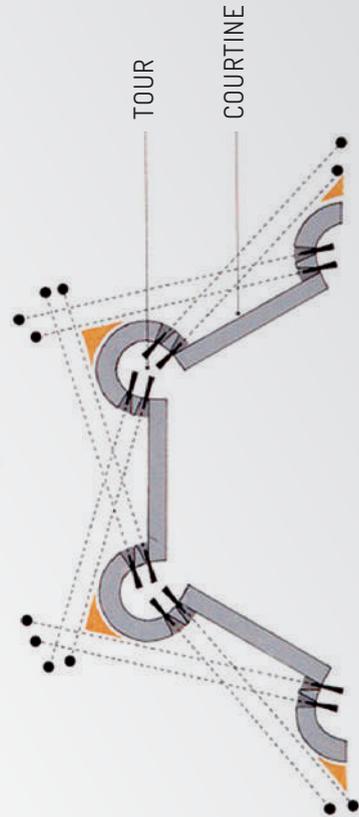
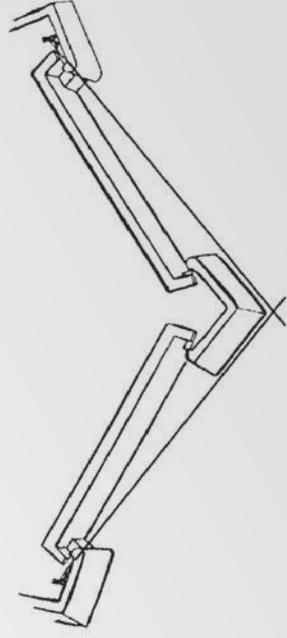
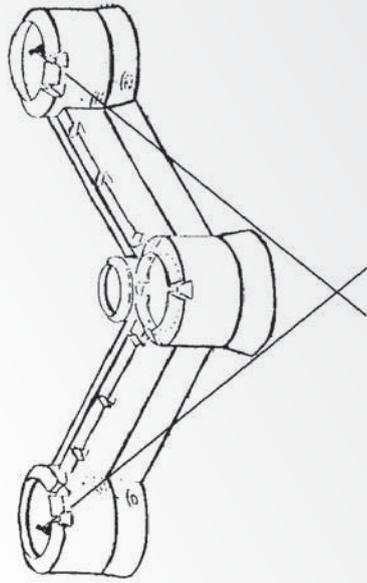
Le principe du défilement (illustration 6) est à la base de l'édification des ouvrages. Il se définit comme l'art de camoufler et de dérober le corps de la place à la vue de l'ennemi. En plus d'enfouir la fortification par l'usage de fossés, on place devant l'enceinte ou le rempart principal divers ouvrages avancés. Ainsi, l'établissement des feux permet au défenseur d'être toujours en position de commandement sur l'ennemi. Le défenseur voit, sans être vu.

Généralement la fortification de Vauban est dite remparée, c'est-à-dire que la terre extraite du fossé est placée en remblai pour former l'obstacle. Généralement formé de bastions et de courtines, le corps de la place se définit comme le rempart principal d'une place forte. La fortification de Vauban est également rasante, à demi enterrée dans le fossé de façon à ce que les canons de la défense pratiquent des tirs rasants sur le glacis, vaste surface reprofilée pour être intégralement battue par les feux.

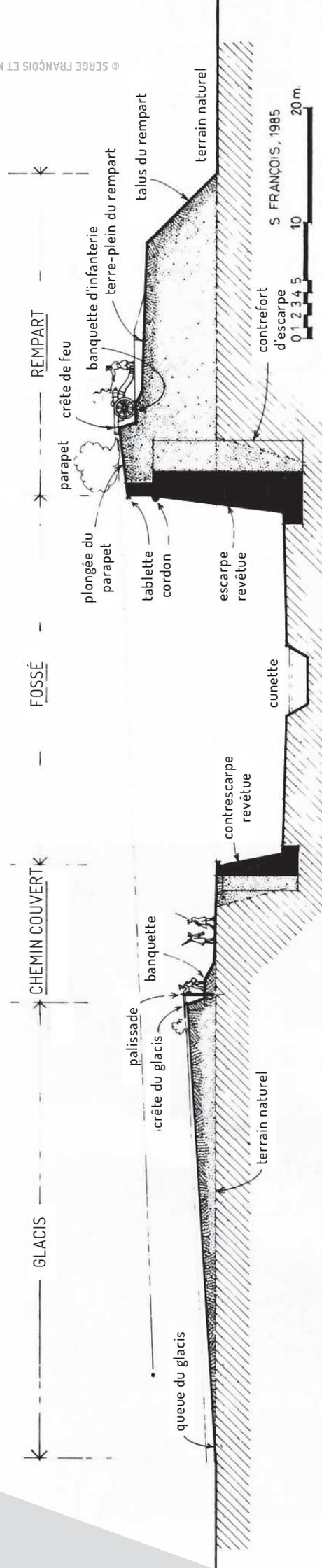
Les sites dominants (Briançon, citadelle de Besançon, fort Libéria à Villefranche) constituent une exception à cette règle et marquent de façon ostentatoire dans le paysage, l'occupation du territoire. Leur position en hauteur permet de contrôler les mouvements dans la vallée, selon l'adage militaire : « Qui tient les hauts, tient les bas ! ».

**ILLUSTRATION 5**

REPRÉSENTATION SCHEMATIQUE DU PRINCIPE DE FLANQUEMENT. L'ANGLE MORT DEVANT LA TOUR MÉDIÉVALE (EN JAUNE), LE FLANQUEMENT RÉCIPROQUE PARFAIT DEVANT LE BASTION PENTAGONAL.



**ILLUSTRATION 6**  
**PRINCIPE DU DÉFILEMENT EN PROFONDEUR DU SYSTÈME DE DÉFENSE**



## ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX DE PRÉSERVATION

L'inscription au Patrimoine mondial s'accompagne de la construction d'une image culturelle commune et d'actions collectives entre les sites majeurs de Vauban, expression de la valeur universelle exceptionnelle collective et réciproque (charte de couleurs, mât directionnel, plaque commémorative, etc.).

Les projets culturels de territoire des sites sont complémentaires entre eux, pour qu'ensemble ils racontent toutes les facettes de l'œuvre de Vauban : ils

expriment la représentativité de chaque composante au sein du bien en série et constituent le fil conducteur pour les développements futurs.

Les attributs distinctifs propres à chaque composante guideront les choix en ce qui concerne les nouveaux usages. À l'échelle du bien en série, cela se traduira par des programmes différents, compatibles avec les caractéristiques propres à chaque composante.



## A / Intégrité paysagère et architecturale

**Comment préserver l'intégrité du paysage de la fortification, appréhendé depuis le lointain jusqu'aux abords proches ?**

### **MORPHOLOGIE ET MISE EN VALEUR PAYSAGÈRE**

Une grande partie du cadre paysager et architectural du temps de Vauban subsiste pour chacun des sites du bien en série. La morphologie qui s'en dégage permet une compréhension du système de défense, des axes d'attaque et de bombardement, ainsi que des angles de tir du défenseur et de la remarquable adaptation au terrain contraint (optimisation des défenses naturelles), à l'échelle rapprochée comme à l'échelle du paysage étendu jusqu'à environ 20 km. L'ennemi potentiel doit être perçu au loin, sans que le site de défense soit vu par lui.

Les valeurs paysagères et naturelles des sites fortifiés par Vauban forment des entités de paysage qui dialoguent avec leur environnement géographique. Ils sont souvent perceptibles de loin (10 à 25 km), formant des ensembles paysagers emblématiques et identitaires, aujourd'hui moteurs d'attraction touristique. Le monument est visible parfois depuis les cheminements fréquentés

depuis la terre (Besançon, Briancçon), ou depuis la mer (Saint-Vaast-la-Hougue, Camaret, Saint-Martin-de-Ré), plus difficilement à distance pour ce qui concerne les sites de plaine. Cette lisibilité dans le paysage reflète la volonté d'autrefois d'occuper un territoire de façon plus ou moins ostentatoire. Elle constitue aujourd'hui un attribut majeur du bien.

Le paysage défendu dépend de la portée de tir, mais aussi de la distance de visibilité de l'attaquant qui arrive. L'œil peut voir jusqu'à 30 km dans certains cas. L'horizon peut être dégagé sur une grande distance, ou séquencé par des éléments tels que des montagnes, des collines ou des falaises, plus proches. Depuis les sites eux-mêmes, des vues sortantes permettent d'appréhender l'adaptation à la géographie du territoire, l'étendue et la diversité des paysages, pour comprendre la stratégie de défense et la lisibilité historique du lieu. Les « zones tampons » incluent l'environnement immédiat du bien et constituent un surcroît de protection du bien.

Des aménagements peuvent venir en contradiction avec la lisibilité historique du site dans son contexte d'adaptation géographique et la compréhension des axes stratégiques de bombardement et d'attaque du système défensif.

### **PRISE EN COMPTE DES ÉCOSYSTÈMES**

Dans un contexte international, national ou régional, certains sites sont soumis à des protections des espaces naturels, sites Natura 2000, Parcs Nationaux, Parcs Naturels Régionaux, Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Trames Vertes et Bleues, protections au titre de la loi Littoral, etc.. Certains lieux forment des réservoirs de biodiversité au sein de corridors écologiques et contribuent à la qualité du cadre de vie des habitants. Les remparts, douves et murailles ont parfois permis le développement d'une faune et d'une flore spécifiques, adaptées aux conditions particulières de vie que leur offrent ces supports.



## COUVERTURE VÉGÉTALE ET MODELÉS DE TERRE

La végétation (végétation horticole plantée, végétation de semis naturel formant boisement) peut gêner la perception du système fortifié, en masquant parfois la vue sur des parties importantes. Pourtant elle peut devenir un nouvel élément de qualification de l'espace, qui participe au confort de l'utilisateur qui n'est plus militaire, ou à l'enrichissement de la biodiversité. L'enjeu est bien de maîtriser la végétation pour **conserver la compréhension du système fortifié** tout en respectant néanmoins les nouveaux usages de ces sites. Le modelé des terres à des fins défensives constitue une part fondamentale de la fortification. Ces ouvrages en terre ont de tout temps nécessité un entretien qui s'est progressivement perdu. Les profils se sont affaïssés, érodés, ils sont souvent peu lisibles aujourd'hui. La végétation a parfois permis de conserver, par ses racines, les niveaux des profils talutés, en retenant les terres qui avaient tendance à s'affaisser. Mais ce maintien des terres est parfois peu perceptible sous les frondaisons épaisses.

## PATRIMOINE FORTIFIÉ BÂTI

Les matériaux utilisés donnent une subtilité variée aux forteresses de Vauban, jouant un rôle à la fois esthétique et pragmatique. Chacun des 12 sites maîtres a sa couleur, sa matière, tirée du sol sur lequel il est construit.

Vauban utilise en priorité **les matériaux disponibles sur place** : du marbre rose de Conflent à Villefranche-de-Conflent, du marbre de Guillestre à Mont-Dauphin et du granit à Saint-Vaast-la-Hougue.

Dans les régions pauvres en carrières et riches en argile, Vauban construit en briques, comme à Arras. En montagne, il recourt souvent aux galets charriés par les torrents.

Lorsque les matériaux disponibles sur place ne conviennent pas, Vauban organise l'acheminement. Ainsi à Neuf-Brisach le grès rose est amené grâce à un canal creusé depuis les carrières des Vosges.

Le choix des matériaux répond aussi à des préoccupations techniques. À Besançon, les parapets en briques remplacent ceux en pierre, car leurs éclats sont moins dangereux en cas de tirs.

La tour de Camaret-sur-Mer est surnommée "tour dorée" pour la couleur de son enduit à base de brique pilée, composé d'argile aux propriétés imperméables, précieuses sur la façade atlantique.

## B / Usages

**Comment préserver aujourd'hui ces lieux dont l'usage militaire s'efface progressivement au profit d'usages civils respectueux de l'intégrité des composantes du bien ?**

### **DES USAGES PLANIFIÉS ET SPONTANÉS MULTIPLES**

Les sites fortifiés étaient, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, entourés de zones *non aedificandi*, qui faisaient déjà l'objet de convoitises entre la société civile et l'armée. Ces espaces sont parfois encore marqués par des bornes de pierre. Les fortifications forment aujourd'hui des lieux comprenant de nombreux usages récréatifs, ludiques, sportifs ou culturels pour des publics très variés : parcs paysagers plantés d'essences d'ornement, potagers ou jardins familiaux dans les fossés dès le XIX<sup>e</sup> siècle, espaces pour colonies de vacances, installations de zoo, stades ou parcours de santé ou de sport.

Certains de ces espaces sont restés temporairement à l'abandon, laissant place à des boisements naturels, à des biotopes d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares, et parfois à des activités interlopes.

La réutilisation civile progressive au XX<sup>e</sup> siècle des espaces fortifiés s'est souvent faite sans projet d'ensemble, résultant en des aménagements successifs qui ne sont pas toujours en cohérence les uns avec les autres et qui ne respectent pas forcément l'esprit des lieux de l'œuvre de Vauban. Les vastes espaces non bâtis des remparts sont, dans bien des cas, devenus des lieux de circulation intense, ou encore des nappes de stationnements alternés avec l'accueil d'événementiels ou de foires.

La réutilisation de la plupart des ouvrages fait parfois valoir des caractéristiques propres à ces lieux.

La transformation de citadelles en quartiers de ville incarne la revanche de l'histoire; à l'époque de Vauban, les villes ont dû payer pour la construction des citadelles qui servaient à surveiller les populations nouvellement intégrées au royaume de France. En transformant ces lieux fermés en lieux ouverts, une alliance nouvelle s'instaure rappelant le pouvoir et l'oppression (la citadelle d'Arras reconvertie en quartier de ville, par exemple). L'ouverture de ces lieux au territoire et la création de liens fonctionnels et visuels entre la ville et ces « nouveaux » espaces sont à privilégier car elles favorisent l'appropriation du patrimoine fortifié par les communautés locales.

## ACCESSIBILITÉ AUX FORTIFICATIONS

L'**accessibilité** est une problématique particulière des fortifications de Vauban, puisqu'elles s'implantaient généralement là où leur « prise » serait la moins aisée. Dans le cadre de projets de reconversion de ces emprises, suite au départ de l'armée par exemple, se pose la question de l'ouverture à de nouveaux usages. Il est tentant de créer de nouveaux accès, plus larges, avec un revêtement qui facilite l'accès à ces sites au plus grand nombre (personnes à mobilité réduite, poussettes, etc.) ou d'aménager des équipements pour de nouveaux modes de transport. Mais les portes des places fortes, le plus souvent seuls accès *intramuros*, ne sont pas adaptées aux véhicules contemporains et se prêtent mal à la cohabitation entre visiteurs à pied et véhicules à moteur.

Les glacis et fossés sont souvent des lieux propices au **stationnement de véhicules** à proximité de la fortification. Or ces aménagements peuvent gêner la perception et la compréhension de ces ouvrages enterrés permettant de résister aux impacts de tir. Dans trop de cas, ces fortifications inscrites sur la Liste du patrimoine mondial ne sont vues qu'à travers d'une mer de voitures stationnées.

Le problème de la voiture, dans les sites Vauban plus qu'ailleurs, se pose de façon cruciale et exponentielle. Doit-on les laisser entrer à l'intérieur, ce qui nuit à la découverte des portes et sature l'espace urbain ? Doit-on les stationner à la périphérie immédiate des sites, ce qui condamne la perception des volumes d'ensemble ?

Tout projet d'aménagement doit donc donner lieu à une réflexion préalable quant à la nature des nouveaux usages du site et des véritables besoins qu'ils génèrent. **Ces besoins peuvent et doivent être assurés sans compromettre ce qui fait la valeur intrinsèque du site.**

## APPROPRIATION CIVILE ET DÉFINITION DE NOUVEAUX USAGES

Des **espaces publics** de qualité contribuent à créer des conditions favorables à l'investissement et à la réutilisation des lieux. Pour ce faire, il est nécessaire de disposer d'un schéma directeur d'aménagement avec une étude d'évaluation patrimoniale du bien. Ces orientations permettent un phasage des opérations et l'obtention d'aménagements cohérents sur le long terme.

La manière la plus efficace de préserver le patrimoine fortifié est sans doute la sensibilisation de la population à ses

valeurs et la réoccupation des lieux par des fonctions compatibles. Le plan de gestion, et le projet culturel de territoire qui en constituent le fil conducteur sont des outils efficaces pour inscrire les attributs de chaque composante dans ce document de référence et pour les inclure dans une approche intégrée sur le long terme.

Il conviendra de préférer des programmes permettant de créer ou de renforcer la complémentarité avec le tissu urbain, économique et social pré-existant pour garantir une pérennité des nouveaux usages (voire une exploitation rentable). C'est le patrimoine Vauban qui guide le programme et non l'inverse. C'est pourquoi tout projet doit être fondé sur une analyse solide et des études documentaires sur l'ensemble des valeurs patrimoniales en cause.

Le **choix des usages futurs** peut comprendre les valeurs symboliques, commémoratives, identitaires, paysagères, naturelles et patrimoniales, l'authenticité ou encore l'intégrité de l'œuvre de Vauban. Mais ces partis pris peuvent également les mettre en exergue. En tout état de cause, les valeurs des fortifications de Vauban conditionnent les objectifs d'usages futurs.

## C / Valeurs

Les fortifications de Vauban ont, pour beaucoup d'entre elles, été le théâtre de faits de guerre antérieurs, contemporains ou postérieurs à Vauban. Restées dans le giron de l'armée jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle (et certaines d'entre elles ayant aujourd'hui encore une fonction militaire), elles constituent parfois des lieux de mémoire et présentent des **valeurs historiques**, traces de l'évolution géopolitique du territoire (guerres, annexions, conflits, alliances, traités).

Elles peuvent incarner dans la mémoire collective des symboles d'oppression de l'État central contre des provinces périphériques dont les identités sont alors bafouées par l'Absolutisme. Dans le cas des forts et citadelles, elles revêtent également, jusqu'à la génération qui nous précède, des valeurs négatives d'enfermement, de violence d'État et d'exécution par l'occupant.

Leur **valeur symbolique** positive peut également être forte : érigées pour stabiliser les frontières du royaume et gérer les conquêtes, ayant longtemps conservé leur fonction militaire, les fortifications de Vauban incarnent la volonté de préserver la paix et les vies

humaines et représentent les efforts accomplis pour y parvenir.

L'énormité des chantiers, dans ces villes de provinces périphériques nouvellement annexées au royaume des lys, a eu un rôle déterminant pour l'émergence d'un syncrétisme architectural : le chantier est le lieu de la rencontre et de la fusion immédiate entre les pratiques des ingénieurs classiques et celles des maçons locaux, et chaque chantier a donné lieu à l'émergence d'un style propre qui a des répercussions considérables pour la construction civile et religieuse.

Ces fortifications sont aussi les témoins d'une culture scientifique et technique unique à l'ingénierie militaire de l'Europe des Lumières, marquée par la maîtrise de l'hydraulique, de la mécanique des sols, de la résistance des matériaux, de la cartographie du relief terrestre, de la géologie, de la rationalité dans toutes ses dimensions pratiques, de la recherche de formes idéales, qui ont eu ensuite des applications déterminantes dans le milieu civil et pour les échanges en Europe.

Aujourd'hui, elles sont devenues des symboles protecteurs pour les cités qu'elles dominent ou enveloppent, mais aussi, parce qu'elles sont souvent placées sur les vieilles frontières d'une Europe en construction, de formidables liens entre les peuples que l'histoire avait séparés, comme en témoignent les routes des forts des Alpes, des Pyrénées ou de la Sarre/Lorraine/Luxembourg.

On retrouve souvent dans les blasons des villes le témoignage de la **valeur identitaire** des fortifications dans laquelle une communauté se reconnaît, propice à l'accueil d'événements festifs, éducatifs, sportifs, culturels, économiques.

Leur appartenance au bien en série inscrit à l'Unesco se matérialise par la plaque commémorative commune, traduisant la fierté des communautés d'avoir en leur sein un patrimoine mondiallement reconnu et partagé à 12, et bientôt à 15 si le projet d'extension avec les villes candidates (Lille, Le Quesnoy et Breisach am Rhein) aboutit.

## PRINCIPES ET RECOMMANDATIONS

La présence militaire sur un ancien lieu fortifié peut être un bon moyen de conservation du patrimoine et perpétue des valeurs intangibles reliées à la continuité d'occupation militaire du lieu, même s'ils sont occupés de manière différente.

La transformation des lieux militaires en lieux civils est parfois nécessaire et devient la condition *sine qua non* de leur préservation pour les générations futures. Celle-ci doit se fonder notamment sur des études d'urbanisme, ainsi que sur une étude d'évaluation patrimoniale et un diagnostic du site et de ses abords.

Les principes suivants guideront les choix de nouveaux programmes et leur implémentation.

### A / Préservation par le développement

#### MORPHOLOGIE DES SITES ET DES PAYSAGES

Les **perceptions visuelles majeures** à partir du site ou depuis l'extérieur en direction du bien (axes, vues ou perspectives d'attaque et de bombardement, axes de tir du défenseur, perspectives pour comprendre le flanquement et le défilement des ouvrages) sont à définir

clairement en rapport avec les caractéristiques distinctives de chaque composante.

Ces principaux axes de vue permettent de comprendre le **fonctionnement tactique des fortifications de Vauban**, de percevoir la direction d'où étaient attendues les troupes ennemies et l'emplacement du camp de siège, ainsi que les no-

tions de flanquement et de défilement des ouvrages.

On observe également une continuité de la fonction de sentinelle des fortifications, offrant aujourd'hui encore des points de vue spectaculaires sur le paysage environnant.

- > **Depuis l'extérieur**, des vues, panoramiques ou cadrées en direction du bien sont à évaluer et à identifier en fonction de l'échelle du paysage concerné, des ambiances paysagères, des différentes approches du site.
- > **Depuis le site lui-même**, le paysage perçu dans son intelligence territoriale voulue par Vauban est à appréhender, au-delà de la zone tampon Unesco.
- > Il s'agit alors d'évaluer quelles sont les **perceptions visuelles à préserver** autour de chaque site, au paysage différent et emblématique.
- > D'une manière générale, la perception de la morphologie globale du site et du paysage défendu doit être préservée et si possible confortée, en évitant des aménagements dénaturant la morphologie dans l'axe d'attaque ou de bombardement ou sur le glacis.
- > **L'élargissement des zones tampons**, souvent à l'échelle intercommunale, sera l'aboutissement d'une analyse des cônes de vue les plus sensibles.
- > Les vues à vol d'oiseau et satellitaires (Google Maps, drones, deltaplane ou parapente), de plus en plus accessibles par le grand public, sont aussi à prendre en considération.

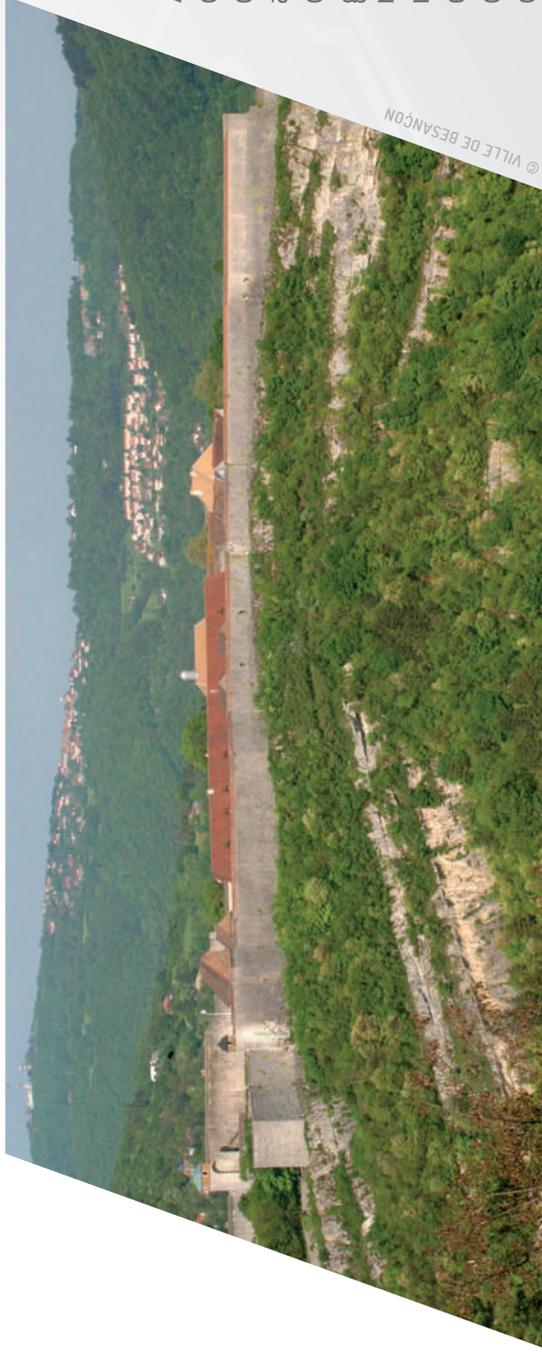
Lors de diagnostics de l'état sanitaire des remparts, il est opportun de créer un volet faune/flore afin de répertorier les espèces remarquables lors d'une étude générale (invertébrés, amphibiens, oiseaux et chauves-souris, flore endémique). Les travaux pourront ainsi être menés dans le respect de la faune et de son habitat et permettront de **concilier nature, usage et patrimoine**.

**L'implantation d'éoliennes** hautes de 100 à 200 mètres, visibles de très loin, modifie considérablement le paysage. Compte tenu de leur grande taille, elles marquent en effet l'espace et relèvent d'une logique de bonne insertion paysagère telle qu'elle s'applique aux ouvrages d'art (pont, viaduc...) comme aux relais hertziens, aux grandes infrastructures, aux nappes urbaines, aux ensembles industriels.

> Tout projet éolien doit faire l'objet d'études ou de notices d'impact. Y sont analysés les milieux naturels existants et l'incidence de l'aménagement sur la faune et la flore. Dans le cas des sites Vauban, il faudra veiller en sus à ce que ce type d'infrastructures ne porte pas atteinte aux attributs et valeurs patrimoniales identifiés pour chaque site.

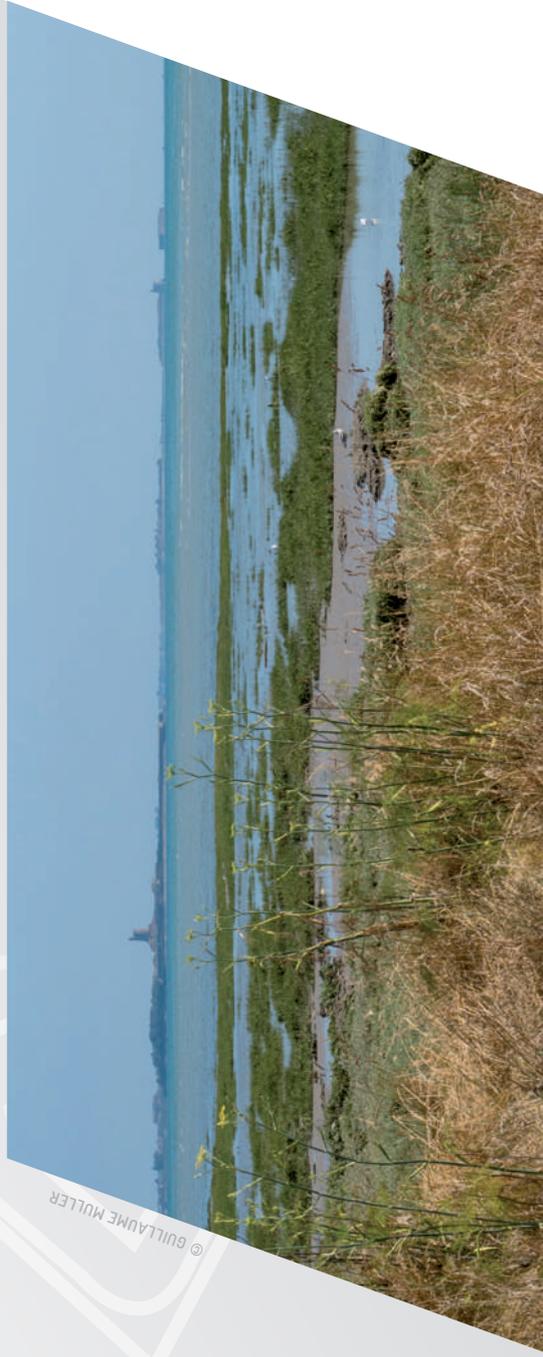
> **Une aire d'influence paysagère** sera définie au-delà de la zone tampon, s'appuyant sur l'analyse de l'espace à partir duquel le site fortifié est visible et compréhensible, et sur l'examen des vues sortantes depuis le monument. Cette aire se décomposera en une aire de préservation plus stricte et une aire de vigilance. Par déduction, des espaces sans influence significative sur le bien pourront faire l'objet d'éventuels projets éoliens. Une étude paysagère argumentée devra être menée en ce sens sur chaque site au potentiel éolien.

> La traduction des zones tampons dans les documents d'urbanisme est désormais imposée par l'article L612-1 du Code du patrimoine. Une zone tampon élargie pourrait s'appuyer dans certains cas sur une aire d'influence paysagère.



© VILLE DE BESANÇON

À titre d'exemple, la vue à partir de la colline de Chaudanne vers la citadelle de Besançon, construite sur un anticlinal magistral, en avant des collines boisées, se trouve sur l'axe de bombardement. L'aire d'influence paysagère permettra la protection de son environnement vis-à-vis de tout projet éolien qui nuirait à la compréhension du site et de son échelle. De nombreuses autres vues vers la citadelle sont emblématiques et témoignent de l'échelle du site; l'enjeu est leur protection.



© GUILLAUME MULLER

À Saint-Vaast-la-Hougue, depuis la mer, du côté de l'assaillant, les deux tours verticales avancées, d'une trentaine de mètres de haut, contrastent avec l'horizontalité du paysage du coteau et du marais en arrière-plan. L'enjeu serait ici d'éviter toute concurrence due à la domination de ces tours par de hauts mâts d'éoliennes.

## USAGES

**Les nouveaux usages sont définis dans les limites de la capacité de charge** (pression pouvant être subie par le monument au regard des enjeux de conservation, seuil de tolérance des habitants et des espèces faunistiques et floristiques présentes) de la composante, aussi bien pour ce qui concerne ses abords (accessibilité et stationnement) que l'espace *intramuros*. Le nombre de militaires et le cas échéant de civils prévus par Vauban guidera la réflexion. Ces nouveaux usages (logements, activités tertiaires, loisirs, restauration...) doivent également **respecter les valeurs patrimoniales du lieu**.

> **Le caractère public** des espaces reconvertis sera privilégié. Les usages exclusivement privés du bien inscrit au Patrimoine mondial seront limités, sauf pour ce qui concerne les logements, afin de favoriser le sentiment d'appartenance des communautés locales. L'aménagement d'espaces clos ou à clôture privative doit être évité sauf si le programme ou la sécurité le nécessitent. Il s'agit en outre de favoriser l'utilisation des espaces de rassemblement et de circulation prévus à l'origine à cet effet (esplanades, promenades, places, etc.).

> Les nouveaux usages doivent être **compatibles et respectueux de toutes les valeurs et attributs du site** dont il convient de tenir compte par la réalisation d'aménagements spécifiques, symboliques (favoriser la perception du caractère monumental dans les aménagements paysagers) et identitaires (en privilégiant le caractère public des espaces).

> Les éventuels conflits d'usages peuvent être anticipés. En tout état de cause, la mixité sera privilégiée.

> **Les nappes de parking sont à proscrire** autant que possible, surtout lorsqu'il y a un point de vue dominant. Lorsque ces ouvrages peuvent être intégrés d'un point de vue paysager il est préférable qu'ils se découvrent « au dernier moment », en arrivant au bord du fossé.

> Sans s'opposer à de nouveaux usages, l'enjeu sera alors de faire les choix qui respectent au mieux la **compréhension de la situation d'origine**, l'organisation fonctionnelle du site et de mettre en œuvre des matériaux qui s'intègrent harmonieusement avec l'environnement.

## APPROVISIONNEMENT / ÉVACUATION / ACCESSIBILITÉ / COMMUNICATION AVEC LA VILLE

Cette thématique doit être un fil conducteur mûrement réfléchi pour la modernisation des réseaux et communications:

> soit la configuration voulue par Vauban les limite et oriente de fait le choix des nouveaux usages compatibles avec ce parti pris,

> soit le parti pris explicite la « sortie du site de son isolement » pour en faire un lieu volontairement très ouvert.

Quant à l'accessibilité, souvent difficile, c'est une caractéristique propre aux fortifications. Des programmes qui se traduisent par des aménagements visant à faciliter l'accès au site doivent tenir compte du fait que la création d'une voie d'accès nouvelle peut potentiellement compromettre la compréhension et la lisibilité patrimoniale du lieu.

Le stationnement est de préférence organisé le long de voies pour s'intégrer au mieux dans le paysage, si une solution souterraine n'est pas disponible. Un traitement particulier des sols peut atténuer l'impact visuel. La création de nappes de parkings aériennes est à éviter, aussi bien *intramuros* que sur les abords.



## B / Interventions architecturales et paysagères

La notion d'intégrité du patrimoine bâti peut être identifiée à partir d'un diagnostic du bâti, qui comprend généralement une présentation de l'opération, un rapport historique, un état des lieux général, une présentation de l'état structurel et une description de l'état des installations techniques (électricité, chauffage, ventilation, plomberie...). Il permet de **hiérarchiser les interventions de protection, conservation, réhabilitation, restauration, reconstruction**. Il permet également d'évaluer s'il est nécessaire de mettre en place des mesures d'atténuation si l'intervention affecte négativement un attribut ou une valeur du site.

La **restitution** à l'identique peut également être envisagée et plusieurs périodes de référence peuvent coexister sur le même site. Conformément aux dispositions de la Charte de Venise, il convient de tenir compte des apports significatifs de l'histoire dans l'évolution du site. En tout état de cause, tout parti pris doit être suffisamment documenté, en particulier en cas de restitution d'éléments qui ont disparu.

Les interventions contemporaines doivent être réversibles.

### ENVELOPPE

> **Les vues remarquables** doivent être préservées et mises en valeur. Les vues majeures qui auraient été masquées par la végétation sont à dégager puis à maintenir par un programme d'entretien régulier.

> **Les ouvrages en terre** témoignent du fonctionnement de la fortification. Ces profils doivent rester lisibles et nécessitent un entretien pour éviter leur affaissement ou leur érosion. Quand ces profils se sont affaïssés, ou érodés, des travaux de conservation et d'entretien sont possibles pour les rendre lisibles et pour éviter leur disparition. La circulation (piétonne ou VTT...), doit y être maîtrisée et canalisée par des aménagements spécifiques (sentiers aménagés, points de vue).

> **Le haut des remparts** n'étant pas destiné à l'origine à la circulation des personnes, le public doit être découragé d'y monter par des clôtures discrètes et de préférence naturelles. L'aménagement de belvédères sécurisés et de sentiers de découverte balisés constitue d'autres éléments de réponse à la problématique de la sécurité des personnes.

> **Les cheminements** sont à traiter de la manière la plus naturelle et perméable possible.

> **La végétation** nécessite des interventions sur mesure, dont en particulier :

- La suppression des ligneux de la paroi des remparts et du talus de plongée, afin de protéger les fortifications maçonnées de la poussée des racines ;

- La préservation et le renouvellement des arbres issus des plantations propres à la fortification (sur les terre-pleins, derrière les parapets), et de ceux qui ont été plantés pour des raisons paysagères ; préservation de ceux qui ont participé au maintien des masses de terre ; suppression des semis naturels d'arbres qui empêchent la lisibilité du système défensif, sauf en cas d'intérêt écologique majeur ; conservation de sujets participant au confort des visiteurs (ombrage) ;

- La gestion des massifs arbustifs pour préserver les vues importantes (maintien, taille, élimination si besoin) ;

- La préservation des zones d'intérêt faunistique et floristique qui ne nuisent pas à la lisibilité ou à l'état de conservation de la fortification.

- > **L'eau et les systèmes hydrauliques** constituent des éléments essentiels du fonctionnement de la fortification (approvisionnement, stockage, écoulement, défense). Il s'agira de :
  - Conserver les systèmes hydrauliques de référence, entretenir les ouvrages, maîtriser leur marnage et la stabilité des berges ;
  - Maintenir les zones humides et gérer la flore associée.

## INTRAMUROS

- Les interventions dans l'espace *intramuros* seront guidées par les principes suivants :
  - > Préservation de l'architecture utilitaire, solide, d'où naît l'esthétique par un style architectural sobre pour les interventions nouvelles qui s'inspireront de l'architecture rationnelle avec codification par Vauban des bâtiments militaires (casernes, magasins à poudre, arsenaux, portes).

- > L'adaptation au terrain dicte l'exploitation rationnelle de matériaux disponibles sur place (ou équivalents). Le contraste de matériaux et des modénatures peut être recherché afin de rendre lisibles les interventions contemporaines - de préférence réversibles - par rapport à l'intégrité des dispositions préexistantes. Les pastiches seront évités.
  - > L'aménagement des anciens espaces ouverts militaires exprimera la fonction de rassemblement.
  - > Le diagnostic du bâti devra être réalisé afin d'évaluer l'authenticité et l'intégrité du bâtiment comme par exemple « l'intégrité structurelle ». Il permet, de plus, d'orienter des interventions pour la restauration des existants, la reprise des désordres, voire la mise en conformité et de préconiser des études complémentaires si elles s'avèrent nécessaires (relevés, diagnostics, sondages...).

## RESPECT DES EMPRISES PRÉVUES PAR VAUBAN

- > Privilégier la reconversion du bâti existant à l'extension ou à la construction d'emprises nouvelles
- > Les réserves foncières identifiées dans les plans de Vauban (dans la zone *non aedificandi* pour extension urbaine ou projet de Vauban inachevé) peuvent servir de base pour justifier de nouvelles constructions, dans la limite des besoins contemporains raisonnables.
  - > Les démolitions ne peuvent être envisagées que dans les cas suivants :
    - Lorsqu'une intervention aurait affecté négativement un attribut ou une valeur du site ;
    - lorsque le bâtiment présente un risque pour la sécurité des personnes ;
    - dans le cadre d'un projet global de mise en valeur ou de restitution d'un état de référence pertinent.



## DÉCLARATION DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE - VUE - FORTIFICATIONS DE VAUBAN

ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL LE 7 JUILLET 2008

L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII<sup>e</sup> siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, en illustrant une période significative de l'histoire.

**CRITÈRE (I)** : Les réalisations de Vauban témoignent de l'apogée de la fortification bastionnée classique, typique de l'architecture militaire occidentale des temps modernes.

**CRITÈRE (II)** : La part de Vauban dans l'histoire de la fortification est majeure. L'imitation de ses modèles-types de bâtiments militaires en Europe et sur le continent américain, la diffusion en russe et en turc de sa pensée théorique comme l'utilisation des formes de sa fortification en tant que modèle pour des forteresses d'Extrême-Orient, témoignent de l'universalité de son œuvre.

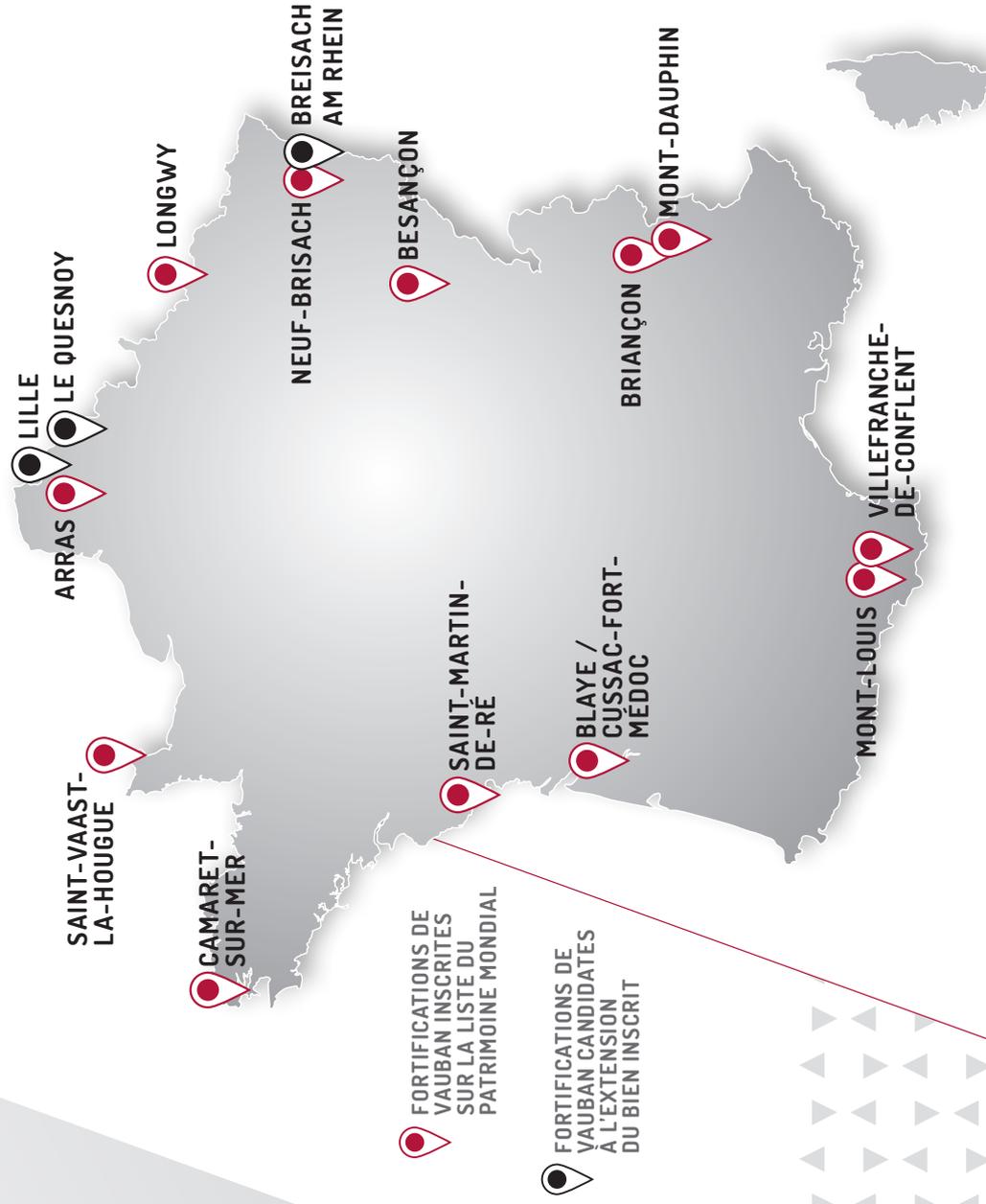
**CRITÈRE (IV)** : L'œuvre de Vauban illustre une période significative de l'histoire humaine. Elle constitue une œuvre de l'esprit qui s'est appliquée à la stratégie militaire, à l'architecture et à la construction, au génie civil et à l'organisation économique et sociale.

Le bien garantit l'intégrité et l'authenticité et reflète les facettes de l'œuvre de Vauban. Sa protection légale est satisfaisante, la gestion présente de la part de l'État et des collectivités locales donne des garanties satisfaisantes et des réponses aux risques naturels et touristiques encourus. La mise en commun des expériences en matière de restauration et de mise en valeur au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban est déjà initiée.

## RÉSEAU DES SITES MAJEURS DE VAUBAN

2, rue Mégevand, 25 034 Besançon cedex  
www.sites-vauban.org

- > Comité de rédaction :  
Nicolas Faucherre, Thomas Floc'h, Aline Le Cœur, Marieke Steenbergen
  - > Comité de relecture :  
Sylvie Coulot, Émilie Thivet,  
Lionel Wintersheim, Célia Gaspérini,  
Birgit Wallborn, Clémentine Thierry.
  - > Conseil scientifique et technique :  
Philippe Bragard, André Charbonneau,  
Nicolas Faucherre, Aline Le Cœur, Alain Monferrand, Philippe Prost, Werner Rauch, Michel Trubert, Michèle Virol (Présidente)
  - > Directeur de la publication :  
Jean-Louis Fousseret, président
  - > Directeur de la rédaction :  
Birgit Wallborn
  - > Mise en page : Maxime Suter
  - > Impression : Simon graphic
- ISBN : 978-2-95388891-9-2



PUBLICATION RÉALISÉE PAR LE RÉSEAU DES SITES MAJEURS DE VAUBAN EN 2019  
AVEC LE SOUTIEN DU MINISTÈRE DE LA CULTURE / DRAC BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Fortifications de Vauban  
inscrites sur la Liste du  
patrimoine mondial en 2008

Réseau  
des sites majeurs  
de Vauban



# TYPLOGIE DES FORTIFICATIONS DE VAUBAN EN FONCTION DES DIFFÉRENTES FRONTIÈRES GÉOGRAPHIQUES À DÉFENDRE

## MER

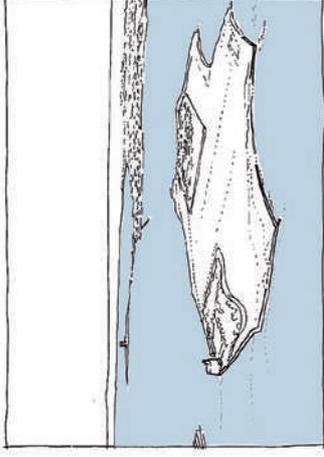
////// Réduit insulaire



SAINT-MARTIN-DE-RÉ

//////

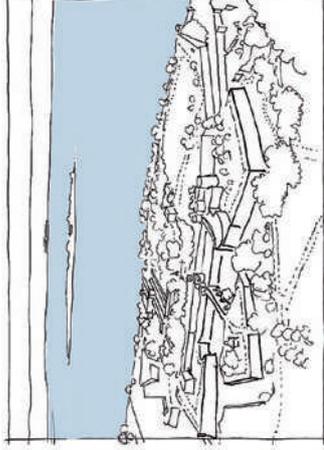
Protection d'un mouillage



SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

//////

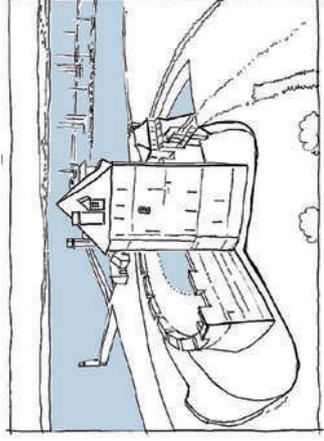
Verrou d'estuaire



BLAYE / CUSSAC-FORT-MÉDOC

//////

Entrée d'un goulet



CAMARET-SUR-MER

## MONTAGNE

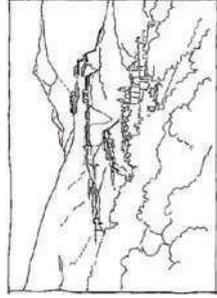
////// Verrouillage de vallée



VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT

//////

Verrouillage de vallée



BRIANÇON

//////

Méandre



BESANÇON

//////

Rupture de pente d'un plateau



LONGWY

//////

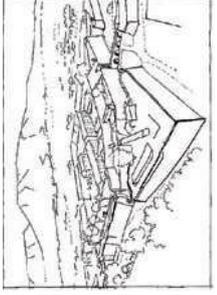
Rupture de pente d'un plateau



MONT-DAUPHIN

//////

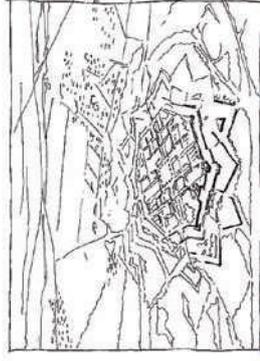
Rupture de pente d'un plateau



MONT-LOUIS

## PLAINE

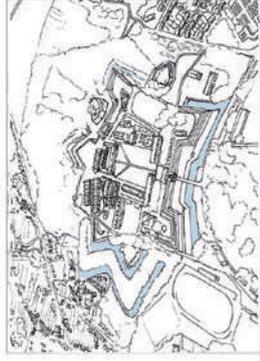
////// Ville neuve de plaine



NEUF-BRISACH

//////

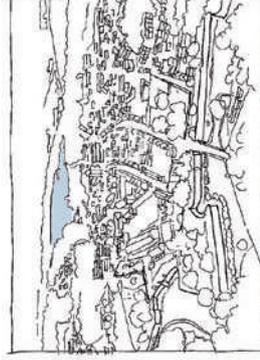
Plaine



ARRAS

//////

Plaine inondable



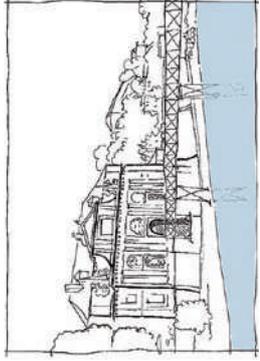
LE QUESNOY\*

//////

Contrôle de pont



LILLE\*



BRISACH AM RHEIN\*

\* FORTIFICATIONS CANDIDATES À L'EXTENSION DU BIEN INSCRIT





---

## Annexe 6

---

### Composition du Conseil scientifique et technique

Le Conseil scientifique et technique est composé d'experts français et étrangers selon les compétences concernées par la gestion des fortifications de Vauban et non selon les institutions qui pourraient être représentées. Ses membres y siègent sur invitation du Réseau des sites majeurs de Vauban qui en a confié la présidence à Michèle Virol.

**Michèle Virol**, présidente du CST

**Philippe Bragard**, professeur d'université

**André Charbonneau**, Parcs Canada, Québec, spécialiste histoire et patrimoine fortifié

**Sylvie Coulot**, gestionnaire de l'Île Tatihou à la retraite

**Nicolas Faucherre**, professeur à l'université d'Aix-Marseille historien spécialiste des fortifications

**Aline Lecœur**, urbaniste et paysagiste

**Alain Monferrand**, président de l'Association Vauban

**Philippe Prost**, architecte

**Werner Rauch**, spécialiste de gestion patrimoniale

**Michel Trubert**, Architecte des Monuments historiques.





# Réseau des sites majeurs Vauban



ARRAS



BESANÇON



BLAYE/CUSSAC-FORT-MÉDOC



BRIANÇON



CAMARET-SUR-MER



LONGWY



MONT-DAUPHIN



MONT-LOUIS



NEUF-BRISACH



SAINT-MARTIN-DE-RÉ



SAINT-VAAST-LA-HOUGUE



VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT

Mairie de Blaye  
7 cours Vauban  
33390 Blaye

Mairie de Cussac-Fort-Médoc  
34 avenue du Fort Médoc  
33460 Cussac-Fort-Médoc